

VILLE DE SAINT-LAMBERT

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 24 AOÛT 2020 À 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020
- 1.4. Suivi des dossiers de la séance précédente
- 1.5. Mot du maire
- 1.6. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

2. AGGLOMÉRATION

- 2.1. Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 9 juillet 2020
- 2.2. Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 27 août 2020
 - 2.2.1. Orientations du conseil
 - 2.2.2. Autorisation au maire
- 2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération
- 2.4. Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et au Réseau de transport de Longueuil (RTL)
- 2.5. Remplacement et nomination d'un membre du conseil à titre de membre du conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil - conseillère Marcotte

3. RÈGLEMENTS

- 3.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux
- 3.2. Modification au Règlement concernant la procédure des séances publiques - conseillère Marcotte

4. FINANCES

- 4.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires
- 4.2. Dépôt du rapport de trésorier sur l'adjudication d'un contrat conformément à l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes
- 4.3. Dépôt du rapport financier au 30 juin 2020
- 4.4. Demande d'appui financier par le Réseau Écocitoyen pour l'année 2020

4.5. Demande de subvention de la Corporation de développement économique (CDE) pour la relance économique des commerces du centre-ville

5. **RESSOURCES HUMAINES**

5.1. Dépôt de la liste des embauches

6. **APPEL D'OFFRES ET CONTRATS**

6.1. Poursuite des démarches de financement - Programme du fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)

6.2. Adjudication du contrat 20ÉQUI03 - acquisition de trois (3) véhicules compacts électriques.

6.3. Adjudication du contrat 20TP01- Fourniture et installation de systèmes GPS pour les véhicules de la Ville.

6.4. Adjudication du contrat 20ÉQUI04 - Acquisition de trois (3) véhicules VUS hybrides.

6.5. Adjudication du contrat 20GN14 - Inspections CCTV de conduites d'égout sur diverses rues

6.6. Adjudication du contrat 20CL04 - services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur des parcs et espaces verts

6.7. Prolongation du délai - Stratégie d'économie d'eau potable du Ministère des affaires municipales

7. **ADMINISTRATION**

7.1. Modification de la composition du comité consultatif culturel

7.2. Dépôt des documents concernant l'enquête Trak au conseil municipal - Conseiller Blancquaert

7.3. Mandat à une firme d'avocat - Réclamation en dommages suite à l'abattage d'arbres sur le domaine public

7.4. Requête en cessation - Quartier Victoria

7.5. Demande d'appui à un projet de Vivre en ville

7.6. Demande au Ministère des Transports du Québec d'abaisser la limite de vitesse sur la route 132 à un maximum de 70kms/h - conseiller Rodrigue

7.7. Appellation de l'Oasis de papillons: Espace Claude Trudeau

7.8. Demande de la Société chorale de Saint-Lambert - usage gratuit de la salle du Centre multifonctionnel (81 Hooper)

7.9. Modification à la demande de subvention au MCC - Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

8. **URBANISME**

8.1. Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme du mois de juin 2020

8.2. Demandes de dérogation mineure

8.2.1. Demande de dérogation mineure - 320, avenue Curzon (district 7)

8.2.2. Demande de dérogation mineure - 191, avenue Pine (district 6)

- 8.3. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 8.3.1. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 181, avenue de Sanford (district 7)
 - 8.3.2. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 238, avenue Oak (district 6)
 - 8.3.3. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 559, rue Green (district 7)
 - 8.3.4. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 107, rue Poitou (district 2)
- 8.4. Autorisation de signature - cessation d'usage non conforme au 946, avenue Victoria

9. **CLÔTURE**

- 9.1. Seconde période de questions (une heure)
- 9.2. Tour de table des membres du conseil
- 9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 20 août 2020

La greffière de la Ville,

Me Cassandra Comin Bergonzi



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.1)

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.2)

Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 août 2020 tel que présenté.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.3) **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020**

****Conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), considérant qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.****

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020.



PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 6 juillet 2020 à 19 h 30 en visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
Georges Pichet, directeur général

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

Le maire M. P. Brodeur donne la parole à la conseillère F. Desaulniers pour une question de privilège tel que définie dans le *Règlement concernant la procédure des séances du conseil (2015-125)*.

Le texte lu par la conseillère Desaulniers est joint en Annexe A au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

(2020-07-187)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2020-07-188)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2020

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

****Conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), considérant qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.****

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

Mot du maire

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

C'est en primeur que je vous annonce que Saint-Lambert a reçu son accréditation de « Municipalité amie des aînés », aussi connue sous son acronyme, MADA.

Cette accréditation est remise à des municipalités qui démontrent un engagement pour préparer l'avenir et pour intervenir afin de favoriser le vieillissement actif de sa population.

Nous sommes extrêmement fiers de cette réalisation, car nous sommes conscients que les aînés forment à Saint-Lambert un groupe extrêmement impliqué dans leur milieu de vie.

Notre accréditation MADA est le fruit de beaucoup d'efforts et d'une longue démarche concertée avec le milieu ayant mené à l'élaboration de notre nouvelle Politique des familles et des aînés.

À travers celle-ci, nous avons su démontrer au gouvernement notre volonté d'optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité permettant d'accroître la qualité de la vie pendant la vieillesse.

RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Toujours en primeur, je vous annonce que notre bibliothèque se prépare à vous ouvrir ses portes le 13 juillet prochain.

Nous en sommes très heureux, car vous êtes nombreux à nous témoigner à quel point vous appréciez cette activité.



Le succès de la cueillette sans contact le démontre amplement.

Des mesures strictes d'hygiène et de distanciation sociale seront mises en place afin de vous permettre de profiter de cette activité en toute sécurité.

SÉANCE DU CONSEIL EN VIDÉOCONFÉRENCE

Je vous confirme ce soir notre intention de poursuivre les séances du conseil en webdiffusion en direct, même si dès le mois d'août, la salle sera à nouveau accessible au public.

Nous avons perçu un intérêt de votre part pour ce moyen flexible et nous croyons qu'il permettra à davantage de citoyens de s'informer des décisions de leurs élus.

Bien entendu, notre capacité d'accueil en salle sera limitée en raison des mesures de distanciation sociale imposée par le gouvernement, mais nous avons bien hâte de vous revoir et de recevoir à nouveau vos questions de façon personnalisée.

PIÉTONNISATION DE L'AVENUE VICTORIA

À la séance du mois de mai, nous avons donné une orientation favorable pour étudier la possibilité de piétonniser l'avenue commerciale durant l'été.

En collaboration avec la Corporation de développement économique, nous avons étudié plusieurs scénarios.

Dans la foulée de la relance économique, nous avons eu l'occasion d'échanger et de recevoir les commentaires des gens d'affaires.

Il s'avère que la grande majorité n'est pas en faveur de sa mise en place.

Son objectif était de réaliser un projet rassembleur pour tous les acteurs et positif pour les gens d'affaires.

Pour cette raison, je me plierai ce soir à leur volonté en votant contre sa fermeture temporaire et j'enjoins les membres du conseil à se prononcer plutôt en faveur de mesures d'aide facilitant la reprise économique.

Il sera toujours temps de réévaluer ce projet pour 2021 si la demande est au rendez-vous.

MICROSITE NOS ORGANISMES EN ACTION

Cela fait déjà 6 mois que nous avons lancé ce microsite destiné à promouvoir les activités de nos organismes présents sur le territoire.

Nous sommes heureux de constater que malgré la pandémie qui a paralysé toutes nos activités pendant des mois, vous êtes déjà nombreux à l'avoir adopté et à l'utiliser pour vous informer sur nos organismes.



Ce microsite est un excellent exemple d'une collaboration communautaire et s'avère une solution gagnante pour tous les acteurs :

- nous fournissons l'expertise ;
- les organismes bénéficient d'un moyen pratique de promotion ;
- et vous, citoyens, profitez d'un espace centralisé d'information.

Plus nous serons nombreux à l'utiliser, plus la communauté lambertoise sera forte et unie!

RÉFECTION DE RIVERSIDE

Cette semaine, nous entamerons la 7^e et dernière phase de la réfection de la rue Riverside.

Ayant commencé en 2012, ce fut un projet majeur estimé à plus de 60 M\$ pour lequel nous avons reçu une aide financière de près de 22 M\$.

Rappelons que ce projet avait plusieurs objectifs, notamment :

- Favoriser la mobilité durable.
- Corriger des problématiques récurrentes de refoulement d'eau.
- Améliorer la qualité de vie par un apaisement de la vitesse et un embellissement paysager.

Je vous incite à la vigilance autour du chantier et à bien suivre les chemins de détour mis en place.

MAGAZINE MUNICIPAL

Notre équipe travaille en ce moment à finaliser le développement d'une nouvelle publication que nous appelons déjà affectueusement le « magazine municipal » et nous espérons pouvoir vous le présenter juste à temps pour la rentrée scolaire.

Cette publication remplacera le traditionnel bulletin d'information et vous proposera l'actualité municipale sous une forme plus attrayante axée sur la vie citoyenne et le rayonnement de notre communauté.

En réaménageant certaines activités, nous la réaliserons à l'intérieur du budget alloué normalement aux communications.

Comme quoi, l'innovation peut être gagnante sur tous les fronts!

Nous espérons que vous prendrez plaisir ainsi à vous informer sur votre ville et que vous en apprendrez encore davantage sur les services que nous vous offrons.



BON ÉTÉ

Comme c'est la dernière séance du conseil avant la fin du mois d'août, je terminerai mon mot du maire en vous souhaitant un très bel été.

Pour ceux qui resteront à Saint-Lambert, je vous rappelle la présence du marché fermier du vieux Saint-Lambert tous les jeudis devant le centre multifonctionnel.

Il offre une expérience très agréable à la clientèle qui y trouve des produits frais de qualité.

Vous pouvez également profiter de notre programme récréatif et culturel qui vous réserve tout l'été des rendez-vous divertissants.

Il contient autant des activités sportives de conditionnement physique pour vous dégourdir après les mois de confinement, des soirées cinéma sous les étoiles que des heures du conte en plein air.

Ce sera l'occasion de découvrir ou redécouvrir le Musée à ciel ouvert, qui vous propose à travers la ville une exposition magistrale à contempler seul, en famille ou entre amis.

Depuis aujourd'hui, vous pouvez profiter du piano public pour animer l'avenue Victoria de belles mélodies ou pour écouter le talent de vos concitoyens, tout en respectant la distanciation sociale, bien entendu!

RAPPELS ESSENTIELS

Finalement, n'oubliez pas que le virus de la COVID-19 est toujours présent.

Je ne peux que vous inciter fortement à faire preuve de prudence jusqu'à la fin de cette crise et à bien respecter les consignes de distanciation sociale et d'hygiène recommandées par la Santé publique du Québec, notamment :

- Respectez une distance de deux mètres avec toute personne ;
- Lavez-vous les mains fréquemment ;
- Portez le masque dans les endroits publics.

En ne relâchant pas nos efforts, nous éviterons une deuxième vague et nous protégerons la population la plus à risque.

Prenez soin de vous et de votre famille et passez un très bel été à la fois divertissant et en toute sécurité.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 19 h 51 et se termine à 20 h 19.



Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 18 juin 2020

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 18 juin 2020, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).

(2020-07-189)

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 9 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants :

- | | |
|---------------|---|
| CA-200709-1.5 | Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 juin 2020, à 16 h |
| CA-200709-2.1 | Réponse à la demande d'aide financière de Pôle de l'économie sociale de l'agglomération de Longueuil pour une entente de développement de l'économie sociale dans l'agglomération de Longueuil 2020-2025 (SD-2020-1462) |
| CA-200709-2.4 | Approbation de la recommandation CBF-2020-001 de la Commission du budget, des finances et de l'administration concernant les affectations de l'excédent |
| CA-200709-2.5 | Désignation d'un membre à la Commission du budget, des finances et de l'administration (SD-2020-1541) |
| CA-200709-4.1 | Affectation du surplus non affecté de l'agglomération au 31 décembre 2019 (SD-2020-1477) |
| CA-200709-4.3 | Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 15 juin 2020 préparée par la Direction des finances (SD-2020-1784) |
| CA-200709-5.1 | Adoption du Règlement CA-2020-338 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de l'ancienne Ville de Saint-Hubert (SD-2020-1408) |
| CA-200709-6.1 | Modification au contrat no 18GN01 de la Ville de Saint-Lambert pour la réfection des infrastructures municipales |



de la partie de la rue Riverside comprise entre les avenues Hickson et Alexandra (SD-2020-1436)

- CA-200709-6.2 Octroi de gré à gré de la partie d'agglomération du contrat pour l'acquisition de serveurs et de licences et emprunt au fonds de roulement (SD-2020-1814)
- CA-200709-6.3 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-20-133 (2020-GDE-515) pour la fourniture de services professionnels d'analyse d'eau (contrat 2) (SD-2020-1774)
- CA-200709-6.4 Adjudication du contrat APP-20-045 (2018-GDE-663) pour la fourniture de pièces pour la remise à neuf des systèmes de raclage de surface des quatre décanteurs du Centre d'épuration rive-sud (CERS) (SD-2020-1792)
- CA-200709-6.5 Adjudication du contrat APP-20-130 (2019-GDE-609) pour le démantèlement, la fourniture et l'installation de nouveaux boîtiers d'eau de service au Centre d'épuration rive-sud (CERS) (SD-2020-1773)
- CA-200709-6.6 Consentement à la cession du contrat APP-19-261 (ÉQ-19-25) pour l'acquisition de quatre véhicules utilitaires sport pour le Service de police (contrat 1) et approbation d'une entente à cet effet (SD-2020-1536)
- CA-200709-8.3 Adoption du Règlement CA-2020-336 ordonnant des travaux de mise à niveau et de réfection de la station de pompage Lafrance et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2020-1724)
- CA-200709-8.4 Adoption du Règlement CA-2020-337 modifiant le Règlement CA-2019-293 ordonnant des travaux de réparation de la conduite maîtresse d'aqueduc située dans la rue Riverside à Saint-Lambert et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2020-1502)
- CA-200709-8.5 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la Table de concertation régionale de la Montérégie concernant les frais de gestion 2020-2023 dans le cadre des travaux de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie (SD-2020-1721)
- CA-200709-8.8 Déclaration sur la procédure d'approbation du Règlement CA-2020-322 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires et la production de plans et devis pour divers bâtiments municipaux (SD-2020-1562)
- CA200709-MAJ1. Fin du lien d'emploi entre la ville et l'employé n° 162972 (SD-2020-1899)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2020-07-190)

Autorisation au maire

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

Votent pour : Les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles,
F. Desaulniers et le maire P. Brodeur.

Votent contre : Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert,
B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Le conseiller Philippe Glorieux : Office municipal d'habitation de Longueuil;
-

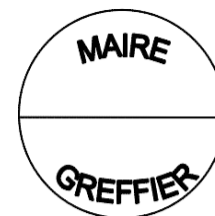
Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et au Réseau de transport de Longueuil (RTL)

Le maire fait rapport au conseil sur les sujets traités aux réunions de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du Réseau de transport de Longueuil (RTL).

(2020-07-191)

Adoption - Règlement modifiant le règlement concernant les nuisances - souffleurs à feuilles.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller L. Blancquaert et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 15 juin 2020.



CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet:

1° L'interdiction d'utiliser tout souffleur à feuilles à l'exception des souffleurs à feuilles électriques du 1^{er} juin au 30 septembre;

2° L'interdiction complète en tout temps, de l'usage des souffleurs à feuilles opérés par un moteur à essence à compter du 1^{er} mai 2021.

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le règlement 2020-19-4 modifiant le *Règlement concernant les nuisances - souffleurs à feuilles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des déboursés, des transactions bancaires et des subventions aux organismes.

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014-122) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

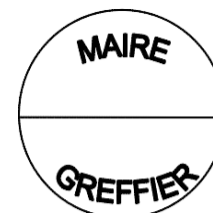
La greffière procède au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 21 juin 2020 pour les sommes respectives de 1 439 171,81 \$ et 528 409,33 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

* *La conseillère B. Marcotte quitte la rencontre à 20 h 27 dû à des problèmes de connexion internet.*

(2020-07-192)

Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à une émission d'obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint Lambert souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 20 947 000 \$ qui sera réalisé le 29 juillet 2020, réparti comme suit :



CM-2003-120	114 800 \$
2009-56	13 500 \$
2008-47	35 500 \$
2008-50	40 900 \$
2009-53	201 000 \$
2009-54	734 700 \$
2013-107	83 000 \$
2013-107	2 600 \$
2013-107	391 500 \$
2013-108	19 900 \$
2013-108	220 200 \$
2013-108	139 600 \$
2014-115	28 500 \$
2014-115	109 700 \$
2014-117	377 600 \$
2014-119	91 400 \$
2014-120	292 600 \$
2018-162	7 700 000 \$
2018-162	1 300 000 \$
2018-164	229 000 \$
2018-164	771 000 \$
2019-170	1 000 000 \$
2020-177	750 000 \$
2020-178	4 800 000 \$
2020-179	1 500 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2018-162, 2018-164, 2019-170, 2020-177, 2020-178 et 2020-179, la Ville de Saint Lambert souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 juillet 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 29 janvier et le 29 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;



5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02191
564, AVENUE VICTORIA
SAINT LAMBERT, QC J4P 2J5

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Saint Lambert, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 à 2030, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2018-162, 2018-164, 2019-170, 2020-177, 2020-178 et 2020-179 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 29 juillet 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2018-162, 2018-164, 2019-170, 2020-177, 2020-178 et 2020-179 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de dix (10) ans (à compter du 29 juillet 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

** La conseillère B. Marcotte est absente pour ce vote.*

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2020-07-193)

Country Club Montréal - Investissements

CONSIDÉRANT le bail emphytéotique qui lie le Country Club Montreal et la Ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT la décision prise par la Ville de Saint-Lambert sur ses investissements pour l'année financière 2020 en raison de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE dans un souci de bonne gestion, le Country Club Montreal propose de reporter à l'année financière 2021 certains projets d'investissement;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ACCEPTER la proposition du Country Club Montreal dans sa lettre du 22 juin 2020, à savoir:

- DE MAINTENIR en 2020 les projets d'amélioration prévus **pour la portion terrain;**
- DE REPORTER à l'année financière 2021 les projets d'investissements **pour la portion chalet.**

** Le conseiller P. Glorieux déclare un conflit d'intérêts à titre de membre du Country Club Montreal et s'abstient de voter sur cette résolution.*

** La conseillère B. Marcotte est absente pour ce vote.*

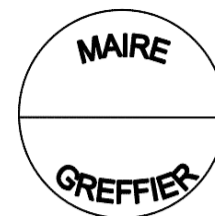
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents, avec l'abstention du vote du conseiller Glorieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution n° 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27);

La greffière procède au dépôt de la liste des embauches pour la période du 4 au 23 juin 2020.



(2020-07-194)

Projet de piétonnisation partielle de l'avenue Victoria.

CONSIDÉRANT QUE, dans le contexte de la pandémie, la Corporation de développement économique de Saint-Lambert (CDE) a initié une démarche de plan de relance commerciale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la CDE ont étudié un projet de fermeture partielle de l'avenue Victoria comme moyen à privilégier, dès la réouverture progressive des commerces;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert a mandaté la firme CIMA pour l'élaboration d'un projet de piétonnisation de l'avenue Victoria;

CONSIDÉRANT QUE, dans le contexte de la pandémie, la Corporation de développement économique de Saint-Lambert (CDE) a initié une démarche de plan de relance commerciale et a proposé la fermeture de l'avenue Victoria comme moyen à privilégier le commerce local.

CONSIDÉRANT que la Ville veut soutenir ses restaurateurs, durement touchés par la pandémie de Covid-19;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir un allègement significatif de la réglementation municipale relative à l'implantation des terrasses de restaurants;

CONSIDÉRANT que l'allègement réglementaire permettra aux restaurateurs d'empiéter sur les terrains, trottoirs, partie de la voie publique, là où la circulation automobile le permet;

CONSIDÉRANT que la CDE travaille actuellement sur un plan de relance de l'économie locale qui sera déposé au cours des prochains mois, mais entre-temps, la Ville met en place des mesures d'urgence afin d'aider ses commerçants à traverser cette crise;

CONSIDÉRANT les phases ultérieures du plan de relance visant à bonifier les mesures mises en place rapidement et également appuyer les entreprises d'autres secteurs d'activités

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère France Désaulniers

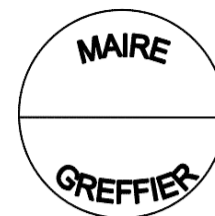
DE REPORTER l'étude et le projet de piétonnisation de l'avenue Victoria en 2021 et d'en faire l'étude spécifique dans le plan de mobilité durable;

D'AUTORISER le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection à délivrer des permis de cafés-terrasses sans frais pour la saison estivale 2020;

D'AUTORISER l'étalage extérieur de biens normalement vendus par le commerce de référence;

DE MANDATER l'administration municipale en vue de faire des installations temporaires dans l'espace du village, tel que du mobilier et des brumisateurs et d'y prévoir de l'animation.

* *La conseillère B. Marcotte est absente pour ce vote.*



La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-07-195)

UMQ - Regroupement d'achat de bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE la ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec, ci-après désignée « UMQ », de préparer, en son nom et au nom d'autres organismes municipaux intéressés, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et 14.7.1 du Code municipal :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ* pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite participer à cet achat regroupé afin de se procurer les bacs roulants et les mini-bacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE CONFIER à l'UMQ le mandat de préparer, au nom de la Ville et de celui d'autres organismes municipaux intéressés, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2021;

DE CONFIRMER l'adhésion de la Ville à ce regroupement d'achats gérés par l'UMQ pour l'année 2021;

DE S'ENGAGER à respecter, si l'UMQ adjudge un contrat, les modalités d'un tel contrat comme si la Ville avait elle-même contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

DE S'ENGAGER à fournir à l'UMQ, pour lui permettre de préparer son document d'appel d'offres, les quantités de produits dont la Ville aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, les fiches techniques d'inscription requises et en les retournant à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Ville à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels



anticipés de la Municipalité. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

DE S'ENGAGER, si l'UMQ adjuge un contrat, à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

DE S'ENGAGER, si l'UMQ adjuge un contrat, à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2021, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

DE RECONNAÎTRE que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire du contrat, à titre de frais de gestion, un pourcentage de 0,5 % du montant facturé avant taxes à chacun des participants de l'achat regroupé;

DE TRANSMETTRE un exemplaire de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer tout document au nom de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.

** La conseillère B. Marcotte est absente pour ce vote.*

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-07-196)

Aide financière - Foire d'art contemporain de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QUE la Foire d'art contemporain de Saint-Lambert est un organisme reconnu de la Ville de Saint-Lambert qui apporte une vitalité culturelle et économique à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les rassemblements intérieurs de cinquante personnes ou moins sont maintenant permis dans les lieux publics depuis le 22 juin 2020.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER la tenue de la 11e édition de l'événement la *Foire d'art contemporain de Saint-Lambert* devant se tenir du 1^{er} au 4 octobre 2020 au Centre multifonctionnel à titre gratuit incluant ses équipements, ainsi que le support logistique et technique de la Ville ;

D'OFFRIR l'intégration de l'événement dans les publications imprimées et sur le web de la Ville de Saint-Lambert.

D'ACCORDER l'aide financière de 15 000 \$ pour la tenue de l'événement; et

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-111-00-971.



* *La conseillère B. Marcotte est absente pour ce vote.*

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller B. Rodrigue fait une proposition technique ayant pour objet de reporter à plus tard l'étude ou l'adoption du point suivant concernant l'imposition de réserve pour fins publiques au 840 Notre-Dame.

La proposition n'est pas appuyée, elle est donc rejetée.

(2020-07-197)

Imposition d'une réserve pour fins publique - Expropriation du 840 Notre-Dame

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) et la *Loi sur l'expropriation* (R.L.R.Q., c. E-24), décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de tout immeuble nécessaire à des fins municipales et d'imposer les avis de réserve requis;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saint-Lambert de constituer une réserve pour fins publiques sur le terrain sis au 840 Notre-Dame, plus particulièrement sur les lots 2 116 412, 2 355 468 et 2 120 039 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;

CONSIDÉRANT QUE cette réserve pour fins publiques est imposée plus particulièrement aux fins de développement d'un établissement scolaire.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cet effet, de mandater la firme Municonseil avocats Inc. pour imposer une telle réserve.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la Ville impose une réserve pour fins publiques sur les lots 2 116 412, 2 355 468 et 2 120 039 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;

QUE la réserve est imposée pour une période initiale de deux (2) ans, avec la possibilité de renouveler ladite réserve pour une période additionnelle de deux (2) ans advenant son expiration, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'expropriation*;

QUE la Ville mandate la firme Municonseil avocats inc. aux fins de la préparation, la signification et la publication de l'avis d'imposition de réserve, de même qu'à comparaître à toutes les procédures pouvant en découler.

QUE la Ville autorise le directeur général à mandater une firme d'arpenteurs-géomètres, aux fins d'établir les descriptions techniques nécessaires pour entreprendre les procédures aux fins de la présente résolution;



QUE la Ville autorise le trésorier à défrayer les honoraires professionnels requis;

QUE la Ville autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Lambert, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Votent pour : Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, L. Blancquaert et le maire P. Brodeur.

Votent contre : Les conseillers B. Rodrigue et F. Desaulniers.

**Le conseiller D. Bowles, déclare un conflit d'intérêts en lien avec son poste de Directeur au sein du collège Charles Lemoyne et s'abstient de voter sur cette résolution.*

** La conseillère B. Marcotte est absente pour ce vote.*

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents, avec l'abstention du vote du conseiller Bowles.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

** La conseillère B. Marcotte est de retour à 20 h 45.*

(2020-07-198)

Analyse pour la création d'un point de dépôt pour le carton excédentaire - conseiller L. Blancquaert

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Blancquaert.****

CONSIDÉRANT que la pandémie force les citoyens à consommer de manière différente, ce qui génère des quantités de carton supérieure à la normale;

CONSIDÉRANT que la compagnie en charge de la collecte du recyclage ne peut ramasser le carton excédentaire à côté du bac bleu;

CONSIDÉRANT que plusieurs ménages n'ont pas l'espace pour acquérir un second bac de recyclage;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la ville de Saint-Lambert a à cœur la valorisation écologique des matières résiduelles et veut éviter l'enfouissement de matière recyclable;

CONSIDÉRANT que les dernières données publiées par Recyc-Québec indiquent un prix de vente moyen de 149 \$ par tonne en avril 2020 pour le carton ondulé;

CONSIDÉRANT que plusieurs villes offrent ce service à leurs citoyens et que ce dernier est très apprécié;

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte



DE DEMANDER à l'administration de la Ville de Saint-Lambert d'analyser la possibilité d'offrir aux citoyens un point de dépôt pour le carton excédentaire et de présenter un sommaire décisionnel en ce sens aux élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance du 20 mai 2020.

La greffière procède au dépôt du procès-verbal de la séance du 20 mai 2020 du comité consultatif d'urbanisme.

Avant la lecture de la résolution globale, le conseiller B. Rodrigue fait une proposition technique appuyée par le conseiller F. Le Chatelier afin de scinder la résolution globale, plus particulièrement quant au dossier du 825, rue Boissy.

(2020-07-199)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 160, avenue de Bedford (district 4)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1955;

CONSIDÉRANT QUE selon l'alinéa j) de l'article 4.7 du Règlement de zonage 2008-43, la brique ne peut être peinte par un produit non destiné à recouvrir la brique;

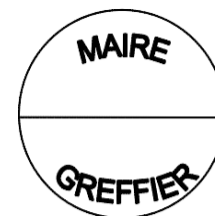
CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que les murs de fondation existants ne soient pas peints;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 160, avenue de Bedford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2020-07-200)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 171, avenue Hickson (district 4)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade, de la maison unifamiliale isolée construite vers 1957;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à remplacer le revêtement de pierre existant ainsi que le revêtement de brique d'argile existant par un nouveau revêtement de brique d'argile de format et de modèle similaires à la brique d'argile existante;

CONSIDÉRANT QU'un projet a été étudié par les membres du CCU lors de la rencontre de novembre dernier et que le conseil municipal a accepté le projet de PIIA par la résolution numéro 2019-12-381, adoptée lors de la rencontre du 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de pierre existant, situé à la gauche de la cheminée donnant sur l'élévation avant, devrait être conservé;

CONSIDÉRANT QUE les garde-corps et les mains courantes de la galerie donnant sur l'élévation avant devraient être en pierre tels que l'existant.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 171, avenue Hickson aux conditions suivantes :

- Le revêtement de pierre existant, situé à la gauche de la cheminée donnant sur l'élévation avant, doit être conservé;
- Les garde-corps et les mains courantes de la galerie donnant sur l'élévation avant doivent être en pierre tels que l'existant.

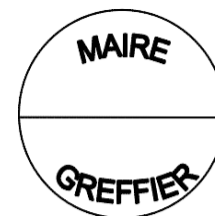
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-07-201)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 173, avenue Berkley (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1959;



CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que la maçonnerie de la cheminée soit teinte de couleur foncée afin de s'harmoniser avec le revêtement de toiture, les fascias et les soffites;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de maçonnerie proposé doit être un revêtement de brique d'argile afin d'être conforme au Règlement de zonage 2008-43;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de brique proposé devrait être de format identique ou plus petit que le revêtement de brique existant;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour le remplacement de la façade de l'immeuble situé au 173, avenue Berkley à la condition que :

- Le revêtement de brique proposé doit être de format identique ou plus petit que le revêtement de brique existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-07-202)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 220, rue Logan (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1923;

CONSIDÉRANT QUE l'option sans volet devrait être retenue;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 220, rue Logan à la condition suivante:

- L'option sans volet doit être retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2020-07-203)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 305, avenue de Stanley (district 5)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1960;

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres donnant sur l'élévation avant du bâtiment, de même que les soffites, fascias et gouttières, devraient être peints ou remplacés de la même couleur que le nouveau revêtement d'acier proposé, soit de couleur anthracite;

CONSIDÉRANT QUE si les propriétaires désirent conserver les fenêtres donnant sur l'élévation avant du bâtiment, de même que les soffites, fascias et gouttières, actuellement de couleur blanche, le nouveau revêtement proposé devra être également de couleur blanche;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle fenêtre fixe proposée au rez-de-chaussée devrait être composée de trois sections afin de s'harmoniser avec la fenêtre située à l'étage.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 305, avenue de Stanley aux conditions suivantes :

- Les fenêtres donnant sur l'élévation avant du bâtiment, de même que les soffites, fascias et gouttières, doivent être peints ou remplacés de la même couleur que le nouveau revêtement d'acier proposé, soit de couleur anthracite;
- La nouvelle fenêtre fixe proposée au rez-de-chaussée doit être composée de trois sections afin de s'harmoniser avec la fenêtre située à l'étage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-07-204)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 206, avenue de Merton (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1955;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées respectent les caractéristiques architecturales d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent qu'aucun volet ne soit installé au niveau du rez-de-chaussée;



CONSIDÉRANT QU' un certificat de localisation devra être fourni afin de valider la conformité de l'implantation de la nouvelle marquise;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 206, avenue de Merton tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-07-205)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 212, rue du Dauphiné (district 2)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1967;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées respectent les caractéristiques architecturales d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la brique devrait être de format « CSR » ou plus petit, et de modèle « Michigan-Arenac »;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 212, rue du Dauphiné à la condition que :

- La brique soit de format « CSR » ou plus petit, et de modèle « Michigan-Arenac »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2020-07-206)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 350, avenue Victoria (district 5)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade du bâtiment multifamilial isolé, comportant 14 logements, construit vers 1950;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à remplacer l'ensemble des fenêtres des logements en façade de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 350, avenue Victoria tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-07-207)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 593, boulevard Desaulniers (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation la façade de la maison unifamiliale construite en 1929;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à remplacer l'ensemble des fenêtres donnant sur la façade avant principale du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 593, boulevard Desaulniers, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2020-07-208)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 238, avenue Oak (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1923 et transformée dans les années 70;

CONSIDÉRANT QUE dans les cas de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés, les couleurs et les matériaux utilisés pour rénover la façade avant doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé;

CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées au niveau du bâtiment doivent être basées sur des fondements historiques afin d'éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle de la construction;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de clin de cèdre proposé en façade avant devrait être de largeur similaire au revêtement de clin de bois du bâtiment voisin jumelé;

CONSIDÉRANT QUE les garde-corps et les mains courantes proposés s'intègrent peu avec le bâtiment voisin jumelé et ne respectent pas les caractéristiques architecturales d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les garde-corps et les mains courantes devraient être posés à la verticale et être de plus petit gabarit;

CONSIDÉRANT QUE les modèles de garde-corps et de mains courantes devront être présentés à nouveau lors d'une prochaine rencontre du CCU.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 238, avenue Oak aux conditions suivantes :

- Le revêtement de clin de cèdre proposé en façade avant doit être de largeur similaire au revêtement de clin de bois du bâtiment voisin jumelé;
- Les modèles de garde-corps et de mains courantes doivent être présentés à nouveau lors d'une prochaine rencontre du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2020-07-209)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 588, avenue Mercille (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison bifamiliale contiguë construite en 1945;

CONSIDÉRANT QUE dans les cas de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés ou contigus, les couleurs et les matériaux utilisés pour rénover la façade avant doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé ou les bâtiments contigus;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées devraient être basées sur des fondements historiques afin d'éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle de la construction;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une deuxième porte d'entrée en façade avant ne respecte pas l'architecture d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le balcon à l'étage ne devrait pas être agrandi afin de conserver le caractère distinct de la construction;

CONSIDÉRANT QUE les garde-corps et les mains courantes devraient être de forme carrée;

CONSIDÉRANT QUE les linteaux en béton existants au-dessus des ouvertures devraient être conservés.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE REFUSER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 588, avenue Mercille tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-07-210)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 410, avenue Berkley (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1952;

CONSIDÉRANT QUE pour tous projets de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés, les couleurs et les matériaux utilisés pour rénover cette façade avant doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé;



CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées par rapport au projet initial répondent à la majorité des recommandations du CCU du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE la fenêtre proposée à l'étage, en projection gauche de l'élévation avant, n'a pas été modifiée contrairement aux recommandations des membres du CCU, en raison que l'aménagement intérieur (salle de bain) ne permet pas la construction d'une fenêtre de forme verticale;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de bois proposé à l'étage devrait être de couleur blanche afin de s'harmoniser avec le bâtiment voisin jumelé;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 410, avenue Berkley à la condition que :

- Le revêtement de bois proposé à l'étage soit de couleur blanche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-07-211)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 105, rue Upper Edison (district 8)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation des façades du bâtiment construit vers 1922;

CONSIDÉRANT QUE différents projets ont été déposés au courant des derniers mois pour obtenir une orientation de la part des membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE les rénovations et les agrandissements mettent en valeur le caractère architectural d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les arbres abattus pour permettre la construction de l'agrandissement et pour l'aménagement de l'aire de stationnement devront être remplacés ou replantés ailleurs sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des colonnes, garde-corps, mains courantes, planchers et escaliers des galeries donnant sur la rue Upper Edison et sur l'avenue Sainte-Hélène, devraient être composés de bois de couleur blanche;

CONSIDÉRANT QU'un calcul concernant la démolition des murs existants et du toit existant devra être fourni afin de valider si le projet est assujéti au comité de démolition;



CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour l'agrandissement et la transformation des façades de l'immeuble situé au 105, rue Upper Edison aux conditions suivantes:

- L'ensemble des colonnes, garde-corps, mains courantes, planchers et escaliers des galeries donnant sur la rue Upper Edison et sur l'avenue Sainte-Hélène, doivent être composés de bois de couleur blanche;
- Un calcul concernant la démolition des murs existants et du toit existant doit être fourni afin de valider si le projet est assujéti au comité de démolition.

**Le conseiller B. Rodrigue, déclare un conflit d'intérêts et s'abstient de voter sur cette résolution.*

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil, avec l'abstention du vote du conseiller Rodrigue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-07-212)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 578-580, avenue Victoria (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade et d'installation d'une enseigne projetante pour le commerce « Melanie X Victoria »;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne projetante proposée, composée d'un boîtier lumineux, est non conforme au Règlement de zonage 2008-43 en ce qui concerne le type d'éclairage;

CONSIDÉRANT QU' uniquement les enseignes lumineuses composées de lettres individuelles de type « Channel » et d'un éclairage par réflexion sont autorisées dans la zone CA-1;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade et affichage de l'immeuble situé au 578-580, avenue Victoria à la condition que :



- Le type d'éclairage pour l'enseigne projetante proposée soit composé de lettres individuelles de type « Channel » ou d'un éclairage par réflexion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-07-213)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 110, avenue de Sanford (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement à l'arrière de la résidence unifamiliale construite vers 1949;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est un lot transversal, et que dans ce sens, la demande doit être étudiée par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) selon le règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement est en recul important par rapport à l'emprise de l'avenue de Dulwich;

CONSIDÉRANT QUE l'option 2 devrait être retenue pour les travaux d'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 110, avenue de Sanford à la condition que:

- L'option 2 soit retenue pour les travaux d'agrandissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-07-214)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 459 , avenue Wickham (district 4)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1966;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à démolir le garage attaché existant en projection latérale droite, et à reconstruire un nouveau garage en conservant la même implantation;



CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux, il est proposé de prolonger la structure de la toiture jusqu'au mur latéral droit du nouveau garage;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement en vinyle proposé au niveau de l'élévation latérale droite du garage, n'est pas un matériau conforme selon la réglementation d'urbanisme en vigueur, et que dans ce sens, un revêtement conforme devra être proposé lors de la demande de permis;

CONSIDÉRANT QUE les fascias, soffites et gouttières du nouveau garage attaché devront être de couleur identique aux fascias, soffites et gouttières du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QU'un détail architectural en pierre ou en béton devrait être installé entre la nouvelle porte de garage et la nouvelle toiture;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 459, avenue Wickham à la condition suivante :

- Un détail architectural en pierre ou en béton doit être installé entre la nouvelle porte de garage et la nouvelle toiture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-07-215)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 790, avenue Oak (district 8)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1952;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement est en recul important par rapport à la façade principale du bâtiment, ce qui favorise l'intégration du nouveau volume;

CONSIDÉRANT QUE la ligne de toit de l'agrandissement devrait être alignée avec la ligne de toit du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment voisin jumelé possède actuellement des portes et fenêtres de couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte



D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 790, avenue Oak à la condition que :

- La ligne de toit de l'agrandissement soit alignée avec la ligne de toit du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-07-216)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 257, avenue du Dulwich (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1955;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 257, avenue du Dulwich tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-07-217)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 306, avenue de Putney (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade avant de la maison unifamiliale isolée construite vers 1951;

CONSIDÉRANT QUE les projets d'agrandissement des bâtiments doivent s'harmoniser avec le milieu et tenir compte du caractère et des lignes de force de l'environnement immédiat et s'en inspirer en vue d'une intégration;

CONSIDÉRANT QUE la physionomie et le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement et la transformation de la façade devraient mettre en valeur le caractère architectural d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur proposée du faite de toit de l'agrandissement devrait être abaissée;



CONSIDÉRANT QU'une lucarne similaire à la lucarne existante donnant sur la façade avant du bâtiment devrait être aménagée au niveau de l'étage de l'agrandissement donnant sur rue;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement d'acier à l'étage devrait être posé à l'horizontale tel que proposé sur les perspectives 3D.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 306, avenue de Putney aux conditions suivantes :

- La hauteur proposée du faite de toit de l'agrandissement doit être abaissée;
- Une lucarne similaire à la lucarne existante donnant sur la façade avant du bâtiment doit être aménagée au niveau de l'étage de l'agrandissement donnant sur rue;
- Le revêtement d'acier à l'étage doit être posé à l'horizontale tel que proposé sur les perspectives 3D.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-07-218)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 235, rue Logan (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de la maison unifamiliale isolée construite en 1910;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement est en recul important par rapport à la rue;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau volume sera peu visible de la rue en raison de la végétation présente en bordure de l'avenue Oak;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux utilisés pour l'agrandissement s'harmonisent bien avec le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 235, rue Logan tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2020-07-219)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 825, rue Boissy (district 3)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1970;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à l'étude, soit la résidence Henri-Mercier, fait partie du répertoire patrimonial de la ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE la physionomie et le caractère spécifique d'un bâtiment, notamment en termes de gabarit et de forme, doivent être préservés;

CONSIDÉRANT QUE la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification ne devrait être faite au niveau de la façade avant du bâtiment afin de conserver son caractère distinct;

CONSIDÉRANT QUE si les propriétaires désirent augmenter la superficie habitable du bâtiment, l'agrandissement devrait se faire en projection arrière et être non visible de la rue.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE REFUSER la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 825, rue Boissy, considérant que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Vote contre : Le conseiller B. Rodrigue.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 20 h 57 et se termine à 21 h 52.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 21 h 53 à 22 h 15.



Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 22 h 16.

Pierre Brodeur
Maire

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière



ANNEXE A

Texte remis par la conseillère F. Desaulnier concernant sa question privilège soulevée au début de la séance.

Mise au point

Non, le conseil municipal n'a pas demandé la tenue d'une enquête

(Saint-Lambert, le 6 juillet 2020) - Nous, conseillères et conseillers municipaux de Saint-Lambert, tenons à faire valoir notre point de vue à la suite des propos tenus par le maire de la municipalité lors de l'entrevue «Espionnage d'élus à Saint-Lambert: le maire se défend», diffusée sur les ondes de QUB Radio le mardi 30 juin 2020.

Au cours de cette entrevue avec Caroline Saint-Hilaire, (reprise en partie sur le réseau TVA), le maire de Saint-Lambert a affirmé que c'était à la demande du conseil municipal qu'il avait demandé une enquête au sujet de certains agissements des membres du conseil municipal qui contreviendraient au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Cette déclaration est fautive, le conseil municipal n'ayant jamais donné son aval à la tenue d'une enquête. Il s'agit d'une initiative du maire.

Le conseil n'a jamais voté en faveur, ni approuvé ou entériné la tenue d'une telle enquête. D'ailleurs, dans son mot d'ouverture lors de la séance publique du 2 juillet 2019, le maire a mentionné qu'il avait confié un mandat à une firme externe afin de veiller au respect des obligations d'ordre déontologique par les élus. Le conseil n'est pas au courant des termes exacts du mandat confié à la firme Investigation TRAK inc.

Il convient également de préciser que tous les membres du conseil municipal ont rencontré les enquêteurs de la firme Investigation TRAK inc. et que nous avons collaboré à l'enquête qui s'est déroulée entre les mois de juillet et de septembre 2019.

Nous n'avons reçu en fait qu'un rapport verbal succinct faisant état des résultats de l'enquête, nous disant sans autres détails, que les résultats étaient probants. Ce rapport, nous a-t-on dit, sans être dévoilé, allait être transmis aux instances appropriées, soit à la Commission municipale du Québec et une plainte serait déposée au Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes (CIME). Nous n'avons pas vu de nos yeux les conclusions de l'enquête, qui devaient demeurer confidentielles. Nous ne sommes pas au courant d'une quelconque suite.

Est-ce possible qu'il y ait eu des agissements particuliers et abusifs au cours de l'enquête? Est-il possible que des conseillers municipaux aient enfreint le code d'éthique et de déontologie? Nous laissons le soin aux instances pertinentes de le déterminer et nous leur demandons de statuer le plus tôt possible.

Nous tenons à assurer la population lambertoise que nous sommes fermement engagés à poursuivre notre travail et à faire en sorte que des projets porteurs animent la communauté de façon constructive.

Francis Le Chatelier, conseiller municipal, district 1

Philippe Glorieux, conseiller municipal, district 2

Julie Bourgoïn, conseillère municipale, district 4

David Bowles, conseiller municipal, district 7

France Désaulniers, conseillère municipale, district 8



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.4)

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 Centre multifonctionnel

81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1

Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2

Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3

Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4

Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5

Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6

David Bowles, conseiller du district n° 7

France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.5)

Mot du maire

Information à venir du Service des communications.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.6) **Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour
(30 minutes)**

Cette période de questions débute à *[indiquer l'heure du début de la période]* et se termine à *[indiquer l'heure de la fin de la période]*. Au cours de cette période, les personnes suivantes ont déposé les documents mentionnés ci-contre :

- *[indiquer le nom de la personne et le titre du document déposé];*
- *[indiquer le nom de la personne et le titre du document déposé].*



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.1)

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 9 juillet 2020

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 9 juillet 2020, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.2.1) **Orientations du conseil**

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 27 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants :

CA-200827-1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 9 juillet 2020, à 16 h;

CA-200827-2.1 Appui à une demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par la Ville de Boucherville concernant le lot 4 363 443 du cadastre du Québec (SD-2020-2078);

CA-200827-2.2 Adoption du rapport des activités 2019 du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SD-2020-0187);

CA-200827-2.7 Approbation de la recommandation CEN-2020-001 concernant la modification du titre du mandat 2 de la Commission de l'environnement et de l'aménagement (SD-2020-1988);

CA-200827-2.8 Approbation de la recommandation CEN-2020-002 de la Commission de l'environnement et de l'aménagement concernant l'approbation des demandes de modifications proposées au Schéma d'aménagement et de développement (SD-2020-1988);

CA-200827-2.9 Recommandation à la Table de concertation régionale de la Montérégie pour l'approbation du financement de trois projets déposés au Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie (SD-2020-2041);

- CA-200827-4.1 Autorisation à la trésorière d'inscrire au rapport financier 2020 les affectations au poste Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (SD-2020-1894);
- CA-200827-4.2 Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 29 juillet 2020 préparée par la Direction des finances (SD-2020-2154);
- CA-200827-4.3 Autorisation du versement d'une contribution financière à la Fondation des aveugles du Québec pour son projet HFAQ Grande Allée dans le cadre du Programme AccèsLogis (SD-2020-1950);
- CA-200827-4.4 Autorisation de verser une contribution financière pour la réalisation du projet immobilier Les résidences S.I.S.M.E, situé au 1023, 1025 boulevard Taschereau, à Longueuil (lot 2 631 275 du cadastre du Québec), dans le cadre du Programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SD-2020-1906);
- CA-200827-4.5 Autorisation de verser une contribution financière pour la réalisation du projet immobilier de la Coopérative de solidarité en habitation Montérégie / Rive-sud, situé sur le lot 5 627 346 du cadastre du Québec, dans le cadre du Programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SD-2020-1977);
- CA-200827-5.1 Embauche temporaire au poste de directrice adjointe - opérations au Service de police (SD-2020-1888);
- CA-200827-6.1 Adjudication du contrat APP-20-116 pour l'acquisition d'équipements de lavage et de séchage pour les vêtements de protection incendie pour le Service de sécurité incendie et emprunt au fonds de roulement (SD-2020-1877);
- CA-200827-6.2 Adjudication du contrat APP-20-074 pour la fourniture et livraison de chandails à col cheminée pour le Service de police (contrat 1) (SD-2020-1728);
- CA-200827-6.3 Adjudication du contrat APP-20-074 pour la fourniture et la livraison de chandails à col rond pour le Service de police (contrat 2) (SD-2020-1729);
- CA-200827-6.4 Adjudication du contrat APP-20-154 (2020-PAR-670) pour l'exécution de travaux d'entretien de divers cours d'eau de la Rivière au Trésor et du Ruisseau Massé (SD-2020-2063);
- CA-200827-6.5 Adjudication du contrat cadre APP-20-126 (2020-BAT-903) pour la fourniture de services professionnels en architecture (SD-2020-2064);
- CA-200827-6.6 Adjudication du contrat APP-20-115 pour la fourniture de service de nettoyage et d'inspection des vêtements de protection individuelle pour le Service de sécurité incendie (SD-2020-1876);
- CA-200827-6.7 Résiliation du contrat APP-19-167 (ÉQ-19-16) pour l'acquisition de 26 voitures pour le Service de police (contrat 1) (SD-2020-1935);
- CA-200827-6.8 Octroi de gré à gré de la partie d'agglomération du contrat pour l'acquisition de licences Microsoft Office 365 auprès du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (SD-2020-2278);
- CA-200827-8.1 Adoption du Règlement CA-2020-326 ordonnant l'acquisition

d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt (SD-2020-1779);

CA-200827-8.2 Adoption du document identifiant les modifications requises aux règlements d'urbanisme locaux suite à l'entrée en vigueur du Règlement CA-2019-321 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil afin de réviser certaines dispositions relatives aux plaines inondables (SD-2020-2072);

CA-200827-8.3 Approbation des prévisions budgétaires 2019 et 2020 de l'Office municipal d'habitation de Longueuil, entérinées par la Société d'habitation du Québec et des prévisions budgétaires 2020 du Programme de supplément au loyer (SD-2019-3914);

CA-200827-8.4 Approbation du Règlement numéro L-108 modifiant le Règlement L-05 concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par et pour le Réseau de transport de Longueuil (SD-2020-2229);

CA-200827-8.5 Approbation d'une entente relative au déversement d'eaux usées industrielles à intervenir entre la Ville de Longueuil et la compagnie Mirazed pour l'établissement industriel situé au 3715 boulevard Losch à Saint-Hubert. (SD-2020-1263);

CA-200827-8.7 Adoption du projet de Règlement CA-2020-339 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil (SD-2020-1769).

Séance ordinaire du 27 août 2020

Ordre du jour

Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil devant avoir lieu le 27 août 2020, à 16 h, avec participation par vidéoconférence.

1. OUVERTURE

- CA-200827-1.1 Ouverture de la séance
- CA-200827-1.2 Adoption de l'ordre du jour
- CA-200827-1.3 Période de questions du public
- CA-200827-1.4 Dépôt des orientations transmises au conseil d'agglomération avant cette séance et concernant les sujets dont il est saisi
- CA-200827-1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 9 juillet 2020, à 16 h

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

- CA-200827-2.1 Appui à une demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par la Ville de Boucherville concernant le lot 4 363 443 du cadastre du Québec (SD-2020-2078)
- CA-200827-2.2 Adoption du rapport des activités 2019 du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SD-2020-0187)
- CA-200827-2.3 Dépôt du rapport 2019-2020 de la vérificatrice générale de la Ville de Longueuil
- CA-200827-2.4 Dépôt du procès-verbal de la session régulière du comité consultatif agricole tenue le 12 février 2020 (SD-2020-1947)
- CA-200827-2.5 Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission du budget, des finances et de l'administration tenue le 10 juin 2020 (SD-2020-1990)
- CA-200827-2.6 Dépôt d'un procès-verbal de la réunion de la Commission de l'environnement et de l'aménagement tenue le 12 juin 2020 (SD-2020-1988)

- CA-200827-2.7 Approbation de la recommandation CEN-2020-001 concernant la modification du titre du mandat 2 de la Commission de l'environnement et de l'aménagement (SD-2020-1988)
- CA-200827-2.8 Approbation de la recommandation CEN-2020-002 de la Commission de l'environnement et de l'aménagement concernant l'approbation des demandes de modifications proposées au Schéma d'aménagement et de développement (SD-2020-1988)
- CA-200827-2.9 Recommandation à la Table de concertation régionale de la Montérégie pour l'approbation du financement de trois projets déposés au Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie (SD-2020-2041)

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

- CA-200827-4.1 Autorisation à la trésorière d'inscrire au rapport financier 2020 les affectations au poste Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (SD-2020-1894)
- CA-200827-4.2 Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 29 juillet 2020 préparée par la Direction des finances (SD-2020-2154)
- CA-200827-4.3 Autorisation du versement d'une contribution financière à la Fondation des aveugles du Québec pour son projet HFAQ Grande Allée dans le cadre du Programme AccèsLogis (SD-2020-1950)
- CA-200827-4.4 Autorisation de verser une contribution financière pour la réalisation du projet immobilier Les résidences S.I.S.M.E, situé au 1023, 1025 boulevard Taschereau, à Longueuil (lot 2 631 275 du cadastre du Québec), dans le cadre du Programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SD-2020-1906)
- CA-200827-4.5 Autorisation de verser une contribution financière pour la réalisation du projet immobilier de la Coopérative de solidarité en habitation Montérégie / Rive-sud, situé sur le lot 5 627 346 du cadastre du Québec, dans le cadre du Programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SD-2020-1977)

5. RESSOURCES HUMAINES

- CA-200827-5.1 Embauche temporaire au poste de directrice adjointe - opérations au Service de police (SD-2020-1888)

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

- CA-200827-6.1 Adjudication du contrat APP-20-116 pour l'acquisition d'équipements de lavage et de séchage pour les vêtements de protection incendie pour le Service de sécurité incendie et emprunt au fonds de roulement (SD-2020-1877)
- CA-200827-6.2 Adjudication du contrat APP-20-074 pour la fourniture et livraison de chandails à col cheminée pour le Service de police (contrat 1) (SD-2020-1728)

- CA-200827-6.3 Adjudication du contrat APP-20-074 pour la fourniture et la livraison de chandails à col rond pour le Service de police (contrat 2) (SD-2020-1729)
- CA-200827-6.4 Adjudication du contrat APP-20-154 (2020-PAR-670) pour l'exécution de travaux d'entretien de divers cours d'eau de la Rivière au Trésor et du Ruisseau Massé (SD-2020-2063)
- CA-200827-6.5 Adjudication du contrat cadre APP-20-126 (2020-BAT-903) pour la fourniture de services professionnels en architecture (SD-2020-2064)
- CA-200827-6.6 Adjudication du contrat APP-20-115 pour la fourniture de service de nettoyage et d'inspection des vêtements de protection individuelle pour le Service de sécurité incendie (SD-2020-1876)
- CA-200827-6.7 Résiliation du contrat APP-19-167 (ÉQ-19-16) pour l'acquisition de 26 voitures pour le Service de police (contrat 1) (SD-2020-1935)
- CA-200827-6.8 Octroi de gré à gré de la partie d'agglomération du contrat pour l'acquisition de licences Microsoft Office 365 auprès du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (SD-2020-2278)

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

- CA-200827-8.1 Adoption du Règlement CA-2020-326 ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt (SD-2020-1779)
- CA-200827-8.2 Adoption du document identifiant les modifications requises aux règlements d'urbanisme locaux suite à l'entrée en vigueur du Règlement CA-2019-321 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil afin de réviser certaines dispositions relatives aux plaines inondables (SD-2020-2072)
- CA-200827-8.3 Approbation des prévisions budgétaires 2019 et 2020 de l'Office municipal d'habitation de Longueuil, entérinées par la Société d'habitation du Québec et des prévisions budgétaires 2020 du Programme de supplément au loyer (SD-2019-3914)
- CA-200827-8.4 Approbation du Règlement numéro L-108 modifiant le Règlement L-05 concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par et pour le Réseau de transport de Longueuil (SD-2020-2229)
- CA-200827-8.5 Approbation d'une entente relative au déversement d'eaux usées industrielles à intervenir entre la Ville de Longueuil et la compagnie Mirazed pour l'établissement industriel situé au 3715 boulevard Losch à Saint-Hubert. (SD-2020-1263)
- CA-200827-8.6 Avis de motion d'un règlement modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil (SD-2020-1769)

CA-200827-8.7 Adoption du projet de Règlement CA-2020-339 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil (SD-2020-1769)

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11. AFFAIRES DIVERSES

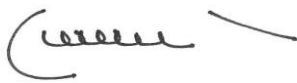
12. CLÔTURE

CA-200827-12.1 Période d'interventions des membres du conseil

CA-200827-12.2 Levée de la séance

Longueuil, le 14 août 2020.

L'assistante-greffière de la Ville de Longueuil,



Carole Leroux

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.2.2)

Autorisation au maire

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.3) **Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération**

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- [indiquer le nom du membre du conseil] : [indiquer le nom de la commission];
- [indiquer le nom du membre du conseil] : [indiquer le nom de la commission].



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.4)

Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et au Réseau de transport de Longueuil (RTL)

Le maire fait rapport au conseil sur les sujets traités aux réunions de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du Réseau de transport de Longueuil (RTL).

[OU – le cas échéant: Il mentionne qu'aucune réunion de ____ n'a été tenue ou qu'il n'a pu assister à la réunion de ____]



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.5) **Remplacement et nomination d'un membre du conseil à titre de membre du conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil - conseillère Marcotte**

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande de la conseillère Marcotte.****

CONSIDÉRANT qu'en vertu du paragraphe 3^o du premier alinéa de l'article 11 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01), une municipalité comprise dans l'agglomération de Longueuil autre que la Ville de Longueuil agissant par son conseil ordinaire et par son conseil d'agglomération, désigne parmi les membres de son conseil, une personne à titre de représentant de la ville au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux de mobilité et de transport collectif pour le conseil municipal de la ville de Saint-Lambert ;

CONSIDÉRANT l'importance de la réflexion nécessaire sur la desserte locale ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite désigner la personne la plus compétente pour représenter la ville de Saint-Lambert au conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (RTL) ;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la disponibilité du conseiller Bernard Rodrigue à représenter la ville de Saint-Lambert au conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (RTL) ;

DE DÉSIGNER le conseiller Bernard Rodrigue (district 3) à titre de représentant de la ville de Saint-Lambert au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (RTL) en remplacement du maire Pierre Brodeur ;

ET QUE cette nomination soit effective en date de ce jour.

De : [Comin Bergonzi, Cassandra](#)
A : [Angers, Lucille](#)
Objet : TR: Séance publique du conseil municipal - Ajout d'un point à l'ordre du jour
Date : 21 juillet 2020 10:07:07
Pièces jointes : [image003.png](#)
[image005.png](#)
Importance : Haute



Cassandra Comin Bergonzi

Directrice du service du greffe et du
contentieux et Greffière
450 466-3889 poste 3402
cassandra.cominbergonzi@saint-lambert.ca

55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3
www.saint-lambert.ca



De : Marcotte, Brigitte <Brigitte.Marcotte@saint-lambert.ca>

Envoyé : 20 juillet 2020 21:41

À : Comin Bergonzi, Cassandra <Cassandra.CominBergonzi@saint-lambert.ca>; Le Chatelier, Francis <Francis.LeChatelier@saint-lambert.ca>; Glorieux, Philippe <Philippe.Glorieux@saint-lambert.ca>; Rodrigue, Bernard <Bernard.Rodrigue@saint-lambert.ca>; Bourgoin, Julie <Julie.Bourgoin@saint-lambert.ca>; Blancquaert, Loic <Loic.Blancquaert@saint-lambert.ca>; Bowles, David <David.Bowles@saint-lambert.ca>; Desaulniers, France <France.Desaulniers@saint-lambert.ca>

Cc : Brodeur, Pierre <Pierre.Brodeur@saint-lambert.ca>; Pichet, Georges <Georges.Pichet@saint-lambert.ca>

Objet : Séance publique du conseil municipal - Ajout d'un point à l'ordre du jour

Importance : Haute

Bonjour,

En vertu de notre règlement, je souhaite que la résolution suivante soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance publique avec les considérants y afférant :

- **Remplacement et nomination d'un membre du conseil à titre de membre du conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du paragraphe 3o du premier alinéa de l'article 11 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), une municipalité comprise dans l'agglomération de Longueuil autre que la Ville de Longueuil agissant par son conseil ordinaire et par son conseil d'agglomération, désigne parmi les membres de son conseil, une personne à titre de représentant de la ville au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil ;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux de mobilité et de transport collectif pour le conseil

municipal de la ville de Saint-Lambert ;

CONSIDÉRANT l'importance de la réflexion nécessaire sur la desserte locale ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite désigner la personne la plus compétente pour représenter la ville de Saint-Lambert au conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (RTL) ;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la disponibilité du conseiller Bernard Rodrigue à représenter la ville de Saint-Lambert au conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (RTL) ;

Il est proposé par

Appuyé par

DE DÉSIGNER le conseiller Bernard Rodrigue (district 3) à titre de représentant de la ville de Saint-Lambert au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (RTL) en remplacement du maire Pierre Brodeur ;

ET QUE cette nomination soit effective en date de ce jour.

Meilleures salutations,



Brigitte Marcotte

Conseillère District 6

514 825-1824

brigitte.marcotte@saint-lambert.ca

55, avenue Argyle

Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3

www.saint-lambert.ca





EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.1) **Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux**

Le conseiller [indiquer le nom du membre du conseil qui donne l'avis de motion] donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le Règlement concernant les chiens, les chats et autres animaux (2010-73)] sera présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil. [Il ou Elle] dépose une copie de ce projet de règlement.

Ce projet de règlement a pour objet la mise à jour du règlement 2010-73 concernant les chiens, les chats et autre animaux de la Ville de Saint-Lambert afin d'y introduire les dispositions du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par le mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-28.002, r. 1).

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-73
CONCERNANT LES CHIENS, LES CHATS ET AUTRES ANIMAUX

À sa séance ordinaire du _____ 2020, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. Le préambule suivant est ajouté avant l'article 1 du règlement 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux :

« CONSIDÉRANT QUE, suite à l'adoption du Décret 1162-2019 le 20 novembre 2019, toutes les municipalités locales sont chargées de l'application du **Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, r. 1)**, les dispositions dudit règlement s'appliquent sur tout le territoire de la Ville de Saint-Lambert. Le règlement 2010-73 continue de s'appliquer dans la mesure où il contient des normes identiques ou des normes plus sévères qui ne sont pas incompatibles avec le Règlement d'application.

2. L'article 1.2 du règlement 2010-73 concernant la définition d'autorité compétente est remplacé par le suivant :

1.2 AUTORITÉ COMPÉTENTE : un fonctionnaire désigné par résolution du conseil de la Ville et le Service de police de la Ville de Longueuil, pour l'application de la totalité ou partie du présent règlement et du **Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, r. 1)**, ci-après le «*Règlement provincial*» reproduit à l'annexe C pour faire partie intégrante du présent règlement.

3. L'article 1.7 du règlement concernant la définition de « chien potentiellement dangereux » est ajouté après l'article 1.6 comme suit :

1.7 CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX : un chien dont l'autorité compétente a des motifs raisonnables de croire qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique en vertu du *Règlement provincial*.

4. L'article 3.1 du règlement est modifié en ajoutant l'alinéa suivant :

«Dans le cas d'un chien déclaré potentiellement dangereux, l'article 27 du *Règlement provincial* s'applique.»

[*Texte intégral*]

27. Un inspecteur qui a des motifs raisonnables de croire qu'un chien se trouve dans une maison d'habitation peut exiger que le propriétaire ou l'occupant des lieux lui montre le chien. Le propriétaire ou l'occupant doit obtempérer sur-le-champ.

L'inspecteur ne peut pénétrer dans la maison d'habitation qu'avec l'autorisation de l'occupant ou, à défaut, qu'en vertu d'un mandat de perquisition délivré par un juge, sur la foi d'une déclaration sous serment faite par l'inspecteur énonçant qu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un chien qui constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique se trouve dans la maison d'habitation, autorisant, aux conditions qu'il y indique, cet inspecteur à y pénétrer, à saisir ce chien et à en

disposer conformément aux dispositions de la présente section. Ce mandat peut être obtenu conformément à la procédure prévue au Code de procédure pénale (chapitre C-25.1) en faisant les adaptations nécessaires.

Tout juge de la Cour du Québec ou d'une cour municipale ou tout juge de paix magistrat a compétence pour délivrer un mandat de perquisition en vertu du deuxième alinéa.

5. L'article 3.2 du règlement est modifié pour désigner le Service de police et ses membres à titre d'autorité compétente dans l'application du *Règlement provincial* pour les infractions pénales.
6. L'article 4.1 du règlement est modifié en ajoutant la phrase suivante :

Les délais d'enregistrement des chiens sont stipulés à l'article 16 du *Règlement provincial*.

[Texte intégral]

16. Le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans une municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

Malgré le premier alinéa, l'obligation d'enregistrer un chien :

1° s'applique à compter du jour où le chien atteint l'âge de 6 mois lorsqu'un éleveur de chiens est propriétaire ou gardien du chien;

2° ne s'applique pas à une animalerie, soit un commerce où des animaux de compagnie sont gardés et offerts en vente au public, un établissement vétérinaire, un établissement d'enseignement ou un établissement qui exerce des activités de recherche ainsi qu'à une fourrière, un service animalier, un refuge ou toute personne ou organisme voué à la protection des animaux titulaire d'un permis visé à l'article 19 de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1).

Le propriétaire ou gardien d'un chien doit acquitter les frais annuels d'enregistrement fixés par la municipalité locale.

7. L'article 4.4 du règlement est modifié en retranchant toute mention de « chien » afin de se conformer au premier alinéa de l'article 18 du *Règlement provincial* :

L'enregistrement d'un chien dans une municipalité locale subsiste tant que le chien et son propriétaire ou gardien demeurent les mêmes.

8. L'article 4.5 du règlement concernant l'enregistrement d'un chat ou d'un chien est modifié en retranchant toute mention de « chien » dans le premier paragraphe et par l'ajout du 2^e alinéa suivant :

« Le propriétaire ou gardien du chien doit se conformer aux normes relatives à la possession d'un chien édictées par l'article 16 du *Règlement provincial* et fournir, pour l'enregistrement de ce dernier, les renseignements et documents énumérés à l'article 17 du *Règlement provincial*. Il doit également informer la ville de toute modification aux renseignements fournis, conformément à l'article 18 du *Règlement provincial*. »

9. L'article 4.12 du règlement est modifié par le remplacement, à la fin du paragraphe, de l'expression « est passible de la pénalité édictée par le présent règlement » par : « est passible de la pénalité édictée par l'article 34 du *Règlement provincial*, soit d'une amende de 250 \$ à 750 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 500 \$ à 1 500 \$, dans les autres cas. ».

10. L'article 5 du règlement concernant le Registre est modifié par l'ajout, à la fin du paragraphe, de la phrase suivante :
« , ainsi que toute information requise conformément à l'article 17 du *Règlement provincial* ».

[Texte intégral]

17. Le propriétaire ou gardien du chien doit fournir, pour l'enregistrement de ce dernier, les renseignements et documents suivants :

1° son nom et ses coordonnées;

2° la race ou le type, le sexe, la couleur, l'année de naissance, le nom, les signes distinctifs, la provenance du chien et si son poids est de 20 kg et plus;

3° s'il y a lieu, la preuve que le statut vaccinal du chien contre la rage est à jour, qu'il est stérilisé ou micropucé ainsi que le numéro de la micropuce, ou un avis écrit d'un médecin vétérinaire indiquant que la vaccination, la stérilisation ou le micropuçage est contre-indiqué pour le chien;

4° s'il y a lieu, le nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré ainsi que toute décision à l'égard du chien ou à son égard rendue par une municipalité locale en vertu du présent règlement ou d'un règlement municipal concernant les chiens.

11. L'article 7 du règlement est abrogé et remplacé par l'article 20 du *Règlement provincial* comme suit :

[Texte intégral]

20. Dans un endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser et doit être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m., conformément à l'article 20 du *Règlement provincial*. Un chien de 20 kg et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.

12. L'article 8.2 du règlement est modifié en abrogeant le deuxième alinéa.
13. L'article 9 du règlement est modifié en réduisant la longueur maximale de la laisse à 1.85 mètre et en ajoutant la disposition prévue à l'article 21 du *Règlement provincial* comme suit :

[Texte intégral]

21. Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément.

14. L'article 10.1 est modifié en supprimant l'expression «désignée par le conseil» et en remplaçant l'expression «chien jugé dangereux» par l'expression «chien potentiellement dangereux».
15. L'article 10.2 est modifié en supprimant l'expression «désignée par le conseil».
16. L'article 10.4 est modifié par le suivant:

«Après un délai de sept jours à compter de sa détention, un chien errant ou constituant une nuisance ou un chat enlevé dans les circonstances décrites aux articles 10.1 et 10.2 peut être stérilisé, euthanasié, vendu ou, s'il a été confié à une personne désignée par l'autorité compétente, cette personne peut en disposer conformément au règlement.

17. L'article 10.4.1 est ajouté après l'article 10.4 comme suit :

«Les normes de saisie applicables aux chiens déclarés potentiellement dangereux sont édictées aux articles 29 à 32 du *Règlement provincial*.»

18. L'article 10.6 est modifié en ajoutant, après les termes «une somme de 100 \$ plus une somme de 25 \$ par jour à compter du deuxième jour de garde», l'expression «ou tous autres frais encourus par la Ville».
19. L'article 10.8 du règlement est abrogé et remplacé par les articles 11, 12 et 13 du *Règlement provincial*.

[Texte intégral]

11. Une municipalité locale peut, lorsque des circonstances le justifient, ordonner au propriétaire ou gardien d'un chien de se conformer à une ou plusieurs des mesures suivantes :

1° soumettre le chien à une ou plusieurs des normes prévues à la section IV ou à toute autre mesure qui vise à réduire le risque que constitue le chien pour la santé ou la sécurité publique;

2° faire euthanasier le chien;

3° se départir du chien ou de tout autre chien ou lui interdire de posséder, d'acquérir, de garder ou d'élever un chien pour une période qu'elle détermine.

L'ordonnance doit être proportionnelle au risque que constitue le chien ou le propriétaire ou gardien pour la santé ou la sécurité publique.

§2. Modalités d'exercice des pouvoirs par les municipalités locales

12. Une municipalité locale doit, avant de déclarer un chien potentiellement dangereux en vertu des articles 8 ou 9 ou de rendre une ordonnance en vertu des articles 10 ou 11, informer le propriétaire ou gardien du chien de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée et lui indiquer le délai dans lequel il peut présenter ses observations et, s'il y a lieu, produire des documents pour compléter son dossier.

13. Toute décision de la municipalité est transmise par écrit au propriétaire ou gardien du chien. Lorsqu'elle déclare un chien potentiellement dangereux ou rend une ordonnance, la décision est motivée par écrit et fait référence à tout document ou renseignement que la municipalité locale a pris en considération.

La déclaration ou l'ordonnance est notifiée au propriétaire ou gardien du chien et indique le délai dont il dispose pour s'y conformer. Avant l'expiration de ce délai, le propriétaire ou gardien du chien doit, sur demande de la municipalité, lui démontrer qu'il s'est conformé à l'ordonnance. À défaut, celui-ci est présumé ne pas s'y être conformé. Dans ce cas, la municipalité le met en demeure de se conformer dans un délai donné et lui indique les conséquences de son défaut.

20. L'article 11 du règlement est modifié par l'ajout, à la fin du sous-paragraphe a), de la phrase suivante : l'article 8 du *Règlement provincial* définit les modalités relatives à la déclaration d'un chien potentiellement dangereux.
21. L'article 11 du règlement est modifié par l'ajout, à la fin du sous-paragraphe b), de la phrase suivante : l'article 9 du *Règlement provincial* définit les modalités relatives au chien qui a mordu ou attaqué.
22. L'article 11 du règlement est modifié par l'ajout du sous-paragraphe f) comme suit :
- f) les dispositions de la Section III – DÉCLARATIONS DE CHIENS POTENTIELLEMENT DANGEREUX ET ORDONNANCE À L'ÉGARD DES PROPRIÉTAIRES OU GARDIENS DE CHIENS du *Règlement provincial* s'appliquent.

[Texte intégral]

9. Un chien qui a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure peut également être déclaré potentiellement dangereux par une municipalité locale.

10. Une municipalité locale ordonne au propriétaire ou gardien d'un chien qui a mordu ou attaqué une personne et qui a causé sa mort ou lui a infligé une blessure grave de faire euthanasier ce chien. Elle doit également faire euthanasier un tel chien dont le propriétaire ou gardien est inconnu ou introuvable.

Jusqu'à l'euthanasie, un chien visé au premier alinéa doit en tout temps être muselé au moyen d'une muselière-panier lorsqu'il se trouve à l'extérieur de la résidence de son propriétaire ou gardien.

Pour l'application du présent article, constitue une blessure grave toute blessure physique pouvant entraîner la mort ou résultant en des conséquences physiques importantes.

11. Une municipalité locale peut, lorsque des circonstances le justifient, ordonner au propriétaire ou gardien d'un chien de se conformer à une ou plusieurs des mesures suivantes :

1° soumettre le chien à une ou plusieurs des normes prévues à la section IV ou à toute autre mesure qui vise à réduire le risque que constitue le chien pour la santé ou la sécurité publique;

2° faire euthanasier le chien;

3° se départir du chien ou de tout autre chien ou lui interdire de posséder, d'acquérir, de garder ou d'élever un chien pour une période qu'elle détermine.

L'ordonnance doit être proportionnelle au risque que constitue le chien ou le propriétaire ou gardien pour la santé ou la sécurité publique.

23. L'article 11.1 est ajouté après l'article 11 comme suit :

«Les dispositions relatives aux normes applicables aux chiens déclarés potentiellement dangereux sont édictées aux articles 22 à 25 du **Règlement provincial**.»

[Texte intégral]

22. Un chien déclaré potentiellement dangereux doit en tout temps avoir un statut vaccinal à jour contre la rage, être stérilisé et micropucé, à moins d'une contre-indication pour le chien établie par un médecin vétérinaire.

23. Un chien déclaré potentiellement dangereux ne peut être gardé en présence d'un enfant de 10 ans ou moins que s'il est sous la supervision constante d'une personne âgée de 18 ans et plus.

24. Un chien déclaré potentiellement dangereux doit être gardé au moyen d'un dispositif qui l'empêche de sortir des limites d'un terrain privé qui n'est pas clôturé ou dont la clôture ne permet pas de l'y contenir. En outre, une affiche doit également être placée à un endroit permettant d'annoncer à une personne qui se présente sur ce terrain la présence d'un chien déclaré potentiellement dangereux.

25. Dans un endroit public, un chien déclaré potentiellement dangereux doit porter en tout temps une muselière- panier. De plus, il doit y être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,25 m, sauf dans une aire d'exercice canin.

24. L'article 15.9 du règlement est remplacé par le suivant :

«Le fait pour un chien d'endommager la propriété publique ou privé. Les dispositions relatives aux pouvoirs de la municipalité concernant un chien qui a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure sont édictées aux articles 9 à 11 du Règlement provincial.»

25. L'article 15.17 du règlement est abrogé et remplacé par le premier paragraphe de l'article 21 du **Règlement provincial** comme suit :

«Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément».

26. L'article 15.19 est abrogé.

27. L'article 16.1 est remplacé par le suivant :

Les dispositions relatives à toute contravention au **Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens** sont édictées à la section VI – Dispositions pénales (articles 33 à 40) du **Règlement provincial** et s'appliquent au territoire de la Ville de Saint-Lambert comme suit :

Sans préjudice aux autres recours de la Ville, quiconque enfreint l'une des dispositions des articles 4, 6, 9, 11, 12, 13, 14 et 15 du règlement 2010-73, ou contrevient auxdits articles, commet une infraction et est passible:

- d'une amende de 100 \$ s'il s'agit d'une personne physique et de 200 \$ si le contrevenant est une personne morale; en cas de récidive, l'amende minimale est doublée;
- dans tous les cas, l'amende maximale est de 1 000 \$ s'il s'agit d'une personne physique et 2 000 \$ si le contrevenant est une personne morale; pour une récidive, l'amende maximale est doublée.

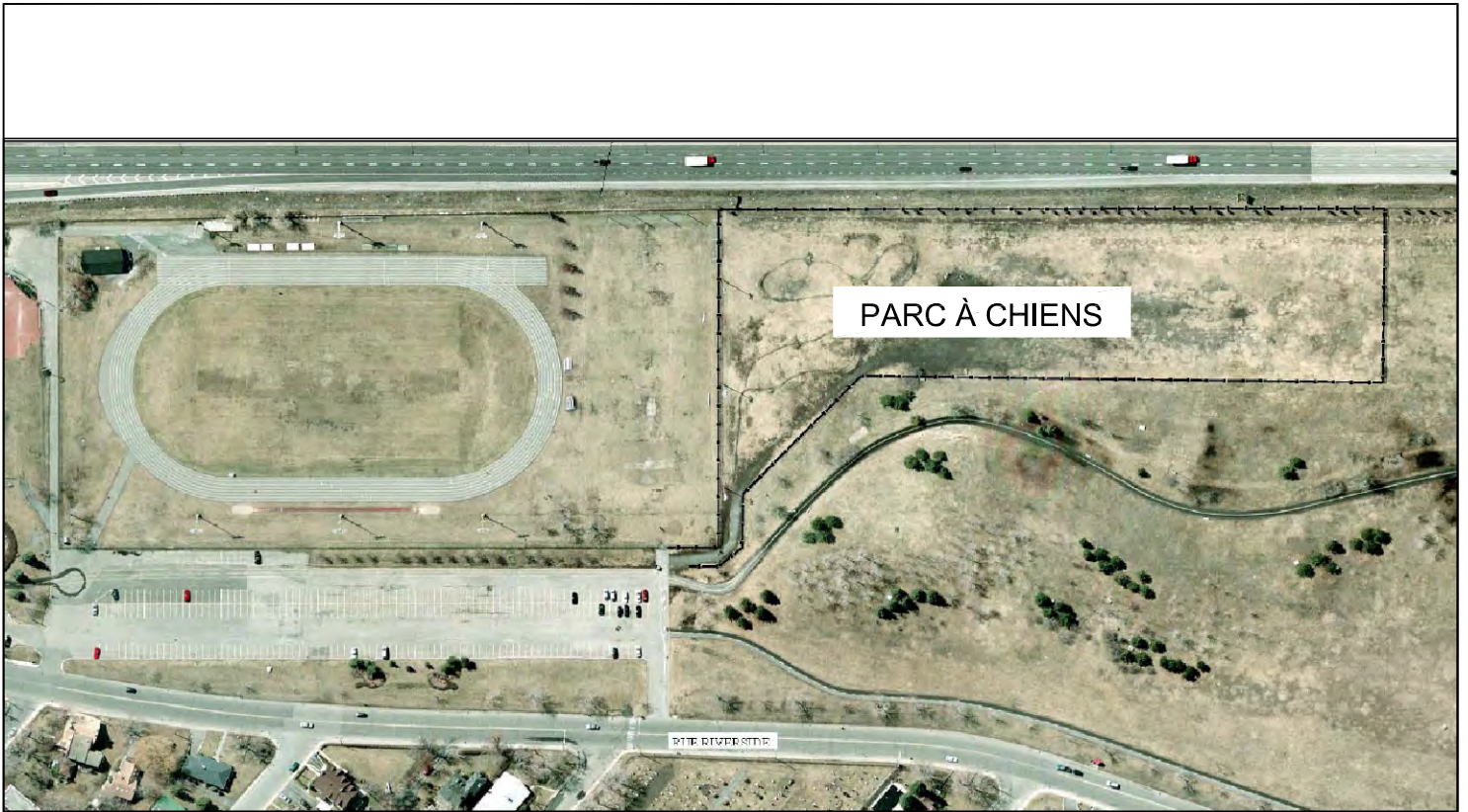
28. L'annexe «B» du règlement 2010-73 identifiant le plan des parcs à chien est remplacé par celui joint au présent règlement.

29. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pierre BRODEUR, maire

Cassandra Comin Bergonzi, greffière

CHEMIN: U:\Projets\Parcs\18-GN-03 Parc Lespérance\50_Conception\52_Plan\DWG\Plan d'integration des projets-Version Ville version 2_VM.dwg



PARC À CHIENS

PARC DE LA VOIE MARITIME



PARC À CHIENS

TERRAIN DE BOULINGRIN EXISTANT

PARC LESPERANCE

ÉCHELLE: N/A



VILLE DE SAINT-LAMBERT

DIRECTION DU GÉNIE
35, avenue Fort, Saint-Lambert (Québec) J4P 3S9
téléphone: (450) 466-3094 télécopieur: (450) 923-6525
genie@saint-lambert.ca

EMIS POUR:	
1	MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2010-73

TITRE:	
ANNEXE "B" RÈGLEMENT 2010-73 LOCALISATION DES PARCS À CHIENS	
Dessiné par: Emanuel CHAN YING	Format: 11X17
Vérifié par: S. Bédard-Goulet, Ing.	Émis le: 2020-08-20
NO: R 2010-73	RÉV. 01

RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS, LES CHATS ET AUTRES ANIMAUX (2010-73)

Avis au lecteur : La présente codification administrative n'a pas de valeur officielle et n'a été réalisée que pour la commodité du lecteur. Toute erreur ou omission relevée devrait être portée à l'attention de la Direction du greffe de la Ville de Saint-Lambert.

Dernière mise à jour le

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'adoption du Décret 1162-2019 le 20 novembre 2019, toutes les municipalités locales sont chargées de l'application du **Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, r. 1)**, les dispositions dudit règlement s'appliquent sur tout le territoire de la Ville de Saint-Lambert. Le règlement 2010-73 continue de s'appliquer dans la mesure où il contient des normes identiques ou des normes plus sévères qui ne sont pas incompatibles avec le Règlement d'application.

2020-73-5, a. 1

CHAPITRE I

DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES

1. Chaque fois qu'ils sont employés dans ce règlement, les mots suivants signifient :
 - 1.1 **ANIMAL SAUVAGE** : un animal qui, habituellement, vit dans les bois, dans les déserts ou dans les forêts; comprend notamment les animaux indiqués à l'annexe « A » faisant partie intégrante du présent règlement.
 - 1.2 **AUTORITÉ COMPÉTENTE** : un fonctionnaire désigné par résolution du conseil de la Ville et le Service de police de la Ville de Longueuil, pour l'application de la totalité ou partie du présent règlement et du **Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, r. 1)**, ci-après le «*Règlement provincial*» reproduit à l'annexe « C » pour faire partie intégrante du présent règlement.

2012-73-3, a. 1¹, 2020-73-5, a. 2
 - 1.3 **CHAT** : un chat, une chatte ou un chaton, de maison ou non.
 - 1.4 **CHAT DE MAISON** : un chat, une chatte ou un chaton confiné, par son gardien, à vivre de façon exclusive à l'intérieur d'un bâtiment.

¹ Une correction de style a dû être apportée à cette disposition.

Tout chat, chatte ou chaton qui est trouvé par l'autorité compétente à l'extérieur d'un bâtiment ou à un endroit d'un bâtiment qui ne permet pas physiquement de le contenir à l'intérieur dudit bâtiment est réputé ne pas être un chat de maison.

1.5 CHIEN : un chien, une chienne ou un chiot.

1.6 CHIEN GUIDE : un chien entraîné pour guider une personne handicapée.

1.7 CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX : un chien dont l'autorité compétente a des motifs raisonnables de croire qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique en vertu du Règlement provincial.

2020-73-5, a. 3

2. GARDIEN

La personne propriétaire d'un animal, celle qui lui donne refuge, le nourrit, l'accompagne ou qui pose à l'égard de cet animal des gestes de gardien, est pour les fins du présent règlement, réputée être son gardien et est sujette aux obligations de gardien édictées au présent règlement.

3. APPLICATION DU RÈGLEMENT

3.1. L'autorité compétente est autorisée à visiter et examiner toute propriété mobilière ou immobilière, ainsi que l'intérieur ou l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour s'assurer du respect du présent règlement, et tout propriétaire, locataire ou occupant de ces propriétés, maisons, bâtiments et édifices, doit le recevoir, le laisser pénétrer et répondre à toutes les questions qui lui sont posées relativement à l'application du présent règlement.

Dans le cas d'un chien déclaré potentiellement dangereux, l'article 27 du Règlement provincial s'applique :

[Texte intégral]

27. Un inspecteur qui a des motifs raisonnables de croire qu'un chien se trouve dans une maison d'habitation peut exiger que le propriétaire ou l'occupant des lieux lui montre le chien. Le propriétaire ou l'occupant doit obtempérer sur-le-champ.

L'inspecteur ne peut pénétrer dans la maison d'habitation qu'avec l'autorisation de l'occupant ou, à défaut, qu'en vertu d'un mandat de perquisition délivré par un juge, sur la foi d'une déclaration sous serment faite par l'inspecteur énonçant qu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un chien qui constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique se trouve dans la maison d'habitation, autorisant, aux conditions qu'il y indique, cet inspecteur à y pénétrer, à saisir ce chien et à en disposer conformément aux dispositions de la présente section. Ce mandat peut être obtenu conformément à la procédure prévue au Code de procédure pénale (chapitre C-25.1) en faisant les adaptations nécessaires.

Tout juge de la Cour du Québec ou d'une cour municipale ou tout juge de paix magistrat a compétence pour délivrer un mandat de perquisition en vertu du deuxième alinéa.

2020-73-5, a. 4

- 3.2** Le Service de Police et les membres du Service de Police sont chargés de voir à l'application du présent règlement et du *Règlement provincial* pour les infractions pénales et constituent également « l'autorité compétente » aux fins du présent règlement.

Cependant, quant à l'émission de permis requis par l'article 4, la tenue du registre prescrite à l'article 5 ainsi que pour l'annulation de la carte d'accès pour les parcs à chiens prévue à l'article 16, seuls sont désignés comme étant « l'autorité compétente » le Directeur général et le Directeur des finances et Trésorier.

2011-73-2, a. 1; 2020-73-5, a. 5

CHAPITRE II

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CHIENS ET AUX CHATS

4. PERMIS

- 4.1** Dans les limites de la ville, nul ne peut garder un chien ou un chat, à moins d'avoir obtenu au préalable un permis conformément aux dispositions de présent règlement. Les délais d'enregistrement des chiens sont stipulés à l'article 16 du Règlement provincial :

[Texte intégral]

16. Le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans une municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

Malgré le premier alinéa, l'obligation d'enregistrer un chien :

1° s'applique à compter du jour où le chien atteint l'âge de 6 mois lorsqu'un éleveur de chiens est propriétaire ou gardien du chien;

2° ne s'applique pas à une animalerie, soit un commerce où des animaux de compagnie sont gardés et offerts en vente au public, un établissement vétérinaire, un établissement d'enseignement ou un établissement qui exerce des activités de recherche ainsi qu'à une fourrière, un service animalier, un refuge ou toute personne ou organisme voué à la protection des animaux titulaire d'un permis visé à l'article 19 de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1).

Le propriétaire ou gardien d'un chien doit acquitter les frais d'enregistrement fixés par la municipalité locale.

2020-73-5, a. 6

- 4.2** Nul ne doit amener à l'intérieur des limites de la ville un chien vivant habituellement hors du territoire de la ville, à moins d'être muni :
- a) du permis prévu au présent règlement; ou
 - b) sauf dans le cas des chiens mentionnés aux paragraphes c), d) et e) de l'article 11, du permis valide émis par la municipalité où le chien vit habituellement si le chien est muni d'un médaillon correspondant à ce permis.

- 4.3** Dans les limites de la Ville, le gardien d'un chien ou d'un chat doit, au plus tard le 30 septembre de chaque année, obtenir un permis pour ce chien ou ce chat, valable pour la période du 1^{er} octobre de l'année en cours au 30 septembre de l'année suivante. L'article 16 du *Règlement provincial* stipule que : «Le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans la municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.»

2010-73-1, a. 1; 2011-73-2, a. 2

- 4.4** Le permis visé à l'article 4.3 est transférable à un chat qui remplace celui pour lequel le permis a été originalement accordé si le gardien avise la municipalité de ce transfert et fournit les renseignements et le certificat requis par l'article 4.5 pour ce chat.

2020-73-5, a. 7

- 4.5** La demande de permis doit énoncer les nom, prénom, domicile et numéro de téléphone du gardien et toutes les indications requises pour établir l'identité de de chaque chat, soit la race, la couleur, le poids, l'âge, le nom et, s'il y a lieu, le numéro d'enregistrement. De plus, dans le cas où la demande de permis concerne un chat âgé de six (6) mois ou plus, le gardien doit produire un certificat de vaccination contre la rage; un tel certificat doit également être produit par le gardien d'un chat qui atteint l'âge de (6) mois.

Le propriétaire ou gardien du chien doit se conformer aux normes relatives à la possession d'un chien édictées par l'article 16 du *Règlement provincial* et fournir, pour l'enregistrement de ce dernier, les renseignements et documents énumérés à l'article 17 du *Règlement provincial*. Il doit également informer la ville de toute modification aux renseignements fournis, conformément à l'article 18 du *Règlement provincial*.

2020-73-5, a.8

- 4.6** Ce permis est annuel; il est indivisible et non remboursable et son prix est celui fixé au règlement de tarification de la Ville.
- 4.7** Si un chien ou un chat devient sujet à l'application du présent règlement, après le 31 juillet, son gardien doit obtenir, dans les huit (8) jours, le permis requis par le présent règlement.
- 4.8** Le gardien d'un chat de maison est dispensé de l'obligation d'obtenir un permis pour ce chat.
- 4.9** Contre paiement du prix, le permis est émis par l'autorité compétente qui remet également au gardien un médaillon officiel indiquant le millésime de l'année du permis et le numéro d'immatriculation, lequel médaillon doit être porté en tout temps par le chien ou le chat.
- 4.10** Le gardien d'un chien ou d'un chat doit faciliter la vérification du médaillon par l'autorité compétente.
- 4.11** Nonobstant l'article 4.9, le gardien d'un chien ou d'un chat peut être dispensé de faire porter à ce chien ou à ce chat le médaillon à condition que le numéro d'immatriculation soit tatoué visiblement sur l'animal. Dans ce cas, le numéro d'immatriculation devient

permanent pour cet animal et le médaillon officiel indiquant le millésime de l'année doit être conservé par le gardien comme preuve de renouvellement annuel du permis.

- 4.12** Le gardien d'un chien ou d'un chat trouvé dans la ville sans être muni du médaillon pour l'année en cours ou du tatouage prévu au présent règlement, ou du médaillon mentionné au sous-paragraphe b) de l'article 4.2 du présent règlement, est passible de la pénalité édictée par l'article 34 du *Règlement provincial*, soit d'une amende de 250 \$ à 750 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 500 \$ à 1 500 \$, dans les autres cas.

2020-73-5, a. 9

5. REGISTRE

L'autorité compétente tient un registre où sont entrés les nom, prénom, domicile et numéro de téléphone du gardien, le numéro de permis émis pour le chien ou le chat, l'identification du chien ou du chat et les autres renseignements mentionnés à l'article 4.5, ainsi que toute information requise conformément à l'article 17 du *Règlement provincial*.

[*Texte intégral*]

17. Le propriétaire ou gardien du chien doit fournir, pour l'enregistrement de ce dernier, les renseignements et documents suivants :

1° son nom et ses coordonnées;

2° la race ou le type, le sexe, la couleur, l'année de naissance, le nom, les signes distinctifs, la provenance du chien et si son poids est de 20 kg et plus;

3° s'il y a lieu, la preuve que le statut vaccinal du chien contre la rage est à jour, qu'il est stérilisé ou micropuçé ainsi que le numéro de la micropuce, ou un avis écrit d'un médecin vétérinaire indiquant que la vaccination, la stérilisation ou le micropuçage est contre-indiqué pour le chien;

4° s'il y a lieu, le nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré ainsi que toute décision à l'égard du chien ou à son égard rendue par une municipalité locale en vertu du présent règlement ou d'un règlement municipal concernant les chiens.

2020-73-5, a. 10

6. NOMBRE DE CHIENS ET DE CHATS

6.1 Il est interdit de garder plus de deux (2) chiens âgés de plus de six (6) mois dans une unité d'habitation et ses dépendances.

6.2 Il est interdit de garder plus de deux (2) chats âgés de plus de trois (3) mois dans une unité d'habitation et ses dépendances.

7. LAISSE

Les dispositions relatives au port d'une laisse sont édictées par l'article 20 du *Règlement provincial* s'applique comme suit :

[Texte intégral]

20. Dans un endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser.

Sauf dans une aire d'exercice canin ou lors de sa participation à une activité canine, notamment la chasse, une exposition, une compétition ou un cours de dressage, un chien doit également être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m. Un chien de 20 kg et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.

2020-73-5, a. 11

8. PARCS À CHIENS

8.1 Toute personne qui désire avoir accès aux parcs à chiens identifiés à l'annexe « B » du présent règlement doit, en plus d'avoir obtenu le permis émis en vertu de l'article 4, obtenir une carte d'accès délivrée par l'autorité compétente.

8.2 Cette carte d'accès est valide, pour les non résidents et les non résidents membres de l'Association des propriétaires de chiens de Saint-Lambert, pour la même période que celle du permis émis en vertu de l'article 4.

Son coût est fixé au règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la Ville, il est indivisible et non remboursable.

2011-73-2, a. 3; 2020-73-5, a.12

8.3 Il est interdit pour un gardien d'amener plus de deux (2) chiens à la fois dans les parcs à chiens.

9. CHIEN ERRANT

Un chien trouvé sur la propriété, privée ou publique, d'autrui sans son consentement et qui n'est pas tenu par son gardien au moyen d'une laisse dont la longueur maximale ne peut excéder 1.85 mètre est présumé errer illégalement au sens du présent règlement et de l'article 21 du *Règlement provincial*.

[Texte intégral]

21. Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément.

2020-73-5, a. 13

10. CAPTATION ET DISPOSITION D'UN CHIEN OU D'UN CHAT ERRANT

10.1 L'autorité compétente peut s'emparer et garder en hébergement ou dans un autre endroit ou confier à une personne, un chien errant ou un chien potentiellement dangereux ou constituant une nuisance.

2012-73-3, a. 2; 2020-73-5, a.14

- 10.2** L'autorité compétente peut garder en hébergement ou dans un autre endroit ou confier à une personne, un chat trouvé errant et capturé sur une propriété privée par l'occupant ou le propriétaire de cette propriété privée au moyen d'une cage fournie par la municipalité ou son représentant moyennant des frais de location sur une base journalière.

2012-73-3, a. 2; 2020-73-5, a. 15

- 10.3** Nul ne peut placer une cage mentionnée à l'article 10.2, dans une position permettant la capture d'animaux, ailleurs que sur sa propriété ou celle qu'il occupe ou celle d'autrui avec le consentement du propriétaire ou de l'occupant.

- 10.4** Après un délai de sept jours à compter de sa détention, un chien errant ou constituant une nuisance ou un chat enlevé dans les circonstances décrites aux articles 10.1 et 10.2 peut être stérilisé, euthanasié, vendu ou, s'il a été confié à une personne désignée par l'autorité compétente, cette personne peut en disposer conformément au règlement.

2012-73-3, a. 3; 2012-73-4, a. 1²; 2020-73-5, a. 16

- 10.4.1 Les normes de saisie applicables aux chiens déclarés potentiellement dangereux sont édictées aux articles 29 à 32 du Règlement provincial :

[Texte intégral]

29. *Un inspecteur peut saisir un chien aux fins suivantes :*

- 1° le soumettre à l'examen d'un médecin vétérinaire conformément à l'article 5 lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique;*
- 2° le soumettre à l'examen exigé par la municipalité locale lorsque son propriétaire ou gardien est en défaut de se présenter à l'examen conformément à l'avis transmis en vertu de l'article 6;*
- 3° faire exécuter une ordonnance rendue par la municipalité locale en vertu des articles 10 ou 11 lorsque le délai prévu au deuxième alinéa de l'article 13 pour s'y conformer est expiré.*

30. L'inspecteur a la garde du chien qu'il a saisi. Il peut détenir le chien saisi ou en confier la garde à une personne dans un établissement vétérinaire ou dans un refuge, dans un service animalier, dans une fourrière ou dans un lieu tenu par une personne ou un organisme voué à la protection des animaux titulaire d'un permis visé à l'article 19 de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1).

31. La garde du chien saisi est maintenue jusqu'à ce qu'il soit remis à son propriétaire ou gardien.

Sauf si le chien a été saisi pour exécuter une ordonnance rendue en vertu du premier alinéa de l'article 10 ou du paragraphe 2° ou 3° du premier alinéa de l'article 11 ou si la municipalité rend une ordonnance en vertu d'une de ces dispositions, il est remis à son propriétaire ou gardien lorsque survient l'une ou l'autre des situations suivantes :

- 1° dès que l'examen du chien a été réalisé, lorsque le médecin vétérinaire est d'avis qu'il ne constitue pas un risque pour la santé ou la sécurité publique, ou dès que l'ordonnance a été exécutée;*

² Une correction de style a dû être apportée à cette disposition.

2° lorsqu'un délai de 90 jours s'est écoulé depuis la date de la saisie sans que le chien n'ait été déclaré potentiellement dangereux ou, avant l'expiration de ce délai, si l'inspecteur est avisé qu'il n'y a pas lieu de déclarer le chien potentiellement dangereux ou que le chien a été déclaré potentiellement dangereux.

32. Les frais de garde engendrés par une saisie sont à la charge du propriétaire ou gardien du chien, incluant notamment les soins vétérinaires, les traitements, les interventions chirurgicales et les médicaments nécessaires pendant la saisie ainsi que l'examen par un médecin vétérinaire, le transport, l'euthanasie ou la disposition du chien.

2020-73-5, a. 17

- 10.5** Lorsque le chien ou le chat porte à son collier le médaillon ou est muni du tatouage, tel que requis par le présent règlement, l'autorité compétente expédie un avis, par courrier recommandé ou courrier certifié, au gardien enregistré du chien ou du chat, à l'effet qu'elle le détient et qu'il en sera disposé après sept jours de l'envoi de l'avis si le gardien n'en recouvre pas possession.

2012-73-3, a. 4

- 10.6** Le gardien peut reprendre possession de son chien ou de son chat, à moins qu'il n'en soit disposé, en payant à la Ville ou à la personne désignée par le conseil, à titre de frais de pension, une somme de 100 \$ plus une somme de 25 \$ par jour à compter du deuxième jour de garde ou tous autres frais encourus par la Ville, le tout sans préjudice aux droits de la municipalité de poursuivre pour infraction au présent règlement s'il y a lieu.

2012-73-3, a. 5; 2020-73-5, a. 18

- 10.7** Si aucun permis n'a été émis pour ce chien ou ce chat durant l'année en cours, conformément au présent règlement, le gardien doit également, pour reprendre possession de son chien ou de son chat, obtenir le permis requis pour l'année en cours, le tout, sans préjudice aux droits de la Ville de poursuivre pour infraction au présent règlement s'il y a lieu.

- 10.8** Les articles 11, 12 et 13 du *Règlement provincial* s'appliquent en matière d'euthanasie :

[Texte intégral]

11. Une municipalité locale peut, lorsque des circonstances le justifient, ordonner au propriétaire ou gardien d'un chien de se conformer à une ou plusieurs des mesures suivantes :

1° soumettre le chien à une ou plusieurs des normes prévues à la section IV ou à toute autre mesure qui vise à réduire le risque que constitue le chien pour la santé ou la sécurité publique;

2° faire euthanasier le chien;

3° se départir du chien ou de tout autre chien ou lui interdire de posséder, d'acquérir, de garder ou d'élever un chien pour une période qu'elle détermine.

L'ordonnance doit être proportionnelle au risque que constitue le chien ou le propriétaire ou gardien pour la santé ou la sécurité publique.

§2. Modalités d'exercice des pouvoirs par les municipalités locales

12. Une municipalité locale doit, avant de déclarer un chien potentiellement dangereux en vertu des articles 8 ou 9 ou de rendre une ordonnance en vertu des articles 10 ou 11, informer le propriétaire ou gardien du chien de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée et lui indiquer le délai dans lequel il peut présenter ses observations et, s'il y a lieu, produire des documents pour compléter son dossier.

13. Toute décision de la municipalité est transmise par écrit au propriétaire ou gardien du chien. Lorsqu'elle déclare un chien potentiellement dangereux ou rend une ordonnance, la décision est motivée par écrit et fait référence à tout document ou renseignement que la municipalité locale a pris en considération.

La déclaration ou l'ordonnance est notifiée au propriétaire ou gardien du chien et indique le délai dont il dispose pour s'y conformer. Avant l'expiration de ce délai, le propriétaire ou gardien du chien doit, sur demande de la municipalité, lui démontrer qu'il s'est conformé à l'ordonnance. À défaut, celui-ci est présumé ne pas s'y être conformé. Dans ce cas, la municipalité le met en demeure de se conformer dans un délai donné et lui indique les conséquences de son défaut.

2012-73-3, a. 5; 2020-73-5, a. 19

11. CHIEN DANGEREUX

La garde des chiens ci-après mentionnés constitue une nuisance et est prohibée :

- a) tout chien méchant, dangereux ou ayant la rage; (l'article 8 du Règlement provincial définit les modalités relatives à la déclaration d'un chien potentiellement dangereux.) :

[Texte intégral]

8. Un chien peut être déclaré potentiellement dangereux par la municipalité locale qui est d'avis, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique.

- b) tout chien qui attaque ou qui est entraîné à attaquer, sur commande ou par un signal, un être humain ou un animal; (l'article 9 du *Règlement provincial* définit les modalités relatives au chien qui a mordu ou attaqué).
- c) tout chien de race bull-terrier, staffordshire bull-terrier, american bull-terrier ou american staffordshire terrier;
- d) tout chien hybride issu d'un chien d'une des races mentionnées au paragraphe c) du présent article et d'un chien d'une autre race;
- e) tout chien de race croisée qui possède les caractéristiques substantielles d'un chien d'une des races mentionnées au paragraphe c) du présent article.
- f) les dispositions de la Section III – DÉCLARATIONS DE CHIENS POTENTIELLEMENT DANGEREUX ET ORDONNANCE À L'ÉGARD DES PROPRIÉTAIRES OU GARDIENS DE CHIENS du *Règlement provincial* s'appliquent.

[Texte intégral]

9. Un chien qui a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure peut également être déclaré potentiellement dangereux par une municipalité locale.

10. Une municipalité locale ordonne au propriétaire ou gardien d'un chien qui a mordu ou attaqué une personne et qui a causé sa mort ou lui a infligé une blessure grave de faire euthanasier ce chien. Elle doit également faire euthanasier un tel chien dont le propriétaire ou gardien est inconnu ou introuvable.

Jusqu'à l'euthanasie, un chien visé au premier alinéa doit en tout temps être muselé au moyen d'une muselière-panier lorsqu'il se trouve à l'extérieur de la résidence de son propriétaire ou gardien.

Pour l'application du présent article, constitue une blessure grave toute blessure physique pouvant entraîner la mort ou résultant en des conséquences physiques importantes.

11. Une municipalité locale peut, lorsque des circonstances le justifient, ordonner au propriétaire ou gardien d'un chien de se conformer à une ou plusieurs des mesures suivantes :

1° soumettre le chien à une ou plusieurs des normes prévues à la section IV ou à toute autre mesure qui vise à réduire le risque que constitue le chien pour la santé ou la sécurité publique;

2° faire euthanasier le chien;

3° se départir du chien ou de tout autre chien ou lui interdire de posséder, d'acquérir, de garder ou d'élever un chien pour une période qu'elle détermine.

L'ordonnance doit être proportionnelle au risque que constitue le chien ou le propriétaire ou gardien pour la santé ou la sécurité publique.

2020-73-5, a. 20, 21, 22

11.1 «Les dispositions relatives aux normes applicables aux chiens déclarés potentiellement dangereux sont édictées aux articles 22 à 25 du *Règlement provincial*.»

[Texte intégral]

22. Un chien déclaré potentiellement dangereux doit en tout temps avoir un statut vaccinal à jour contre la rage, être stérilisé et micropucé, à moins d'une contre-indication pour le chien établie par un médecin vétérinaire.

23. Un chien déclaré potentiellement dangereux ne peut être gardé en présence d'un enfant de 10 ans ou moins que s'il est sous la supervision constante d'une personne âgée de 18 ans et plus.

24. Un chien déclaré potentiellement dangereux doit être gardé au moyen d'un dispositif qui l'empêche de sortir des limites d'un terrain privé qui n'est pas clôturé ou dont la clôture ne permet pas de l'y contenir. En outre, une affiche doit également être placée à un endroit permettant d'annoncer à une personne qui se présente sur ce terrain la présence d'un chien déclaré potentiellement dangereux.

25. Dans un endroit public, un chien déclaré potentiellement dangereux doit porter en tout temps une muselière- panier. De plus, il doit y être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,25 m, sauf dans une aire d'exercice canin.

2020-73-5, a. 23

CHAPITRE III DISPOSITIONS APPLICABLES À TOUS LES ANIMAUX

12. NOMBRE D'ANIMAUX

Nonobstant l'article 6, il est interdit de garder plus de deux (2) animaux non prohibés par une autre disposition du présent règlement, âgés de plus de trois (3) mois, dans une unité d'habitation et ses dépendances.

13. Tout animal gardé à l'extérieur de l'unité d'habitation de son gardien ou des dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

14. Il est défendu en tout temps de laisser errer un animal dans une rue, ruelle, place publique ou sur une propriété privée autre que l'unité d'habitation et les dépendances du gardien de l'animal.

CHAPITRE IV NUISANCES

15. Les faits, circonstances, gestes et actes détaillés ci-après sont des «nuisances» et sont à ce titre interdits et le gardien lui-même auteur d'une telle nuisance ou dont l'animal agit de façon à constituer une telle nuisance, contrevient au présent règlement et est passible de la pénalité édictée par le présent règlement.

15.1 Le fait de garder, élever ou alimenter tout animal sauvage.

15.2 Le fait de garder à l'extérieur des aliments destinés aux animaux dans des contenants non hermétiques.

15.3 Le fait d'aller en des lieux de vente ou de consommation de nourriture avec des animaux autres que les chiens-guides.

15.4 Le fait de garder des animaux pour fins commerciales ou industrielles dans les zones résidentielles.

15.5 Le fait de garder des abeilles et des ruches.

15.6 Le fait de nourrir des pigeons non bagués, des goélands, des bernaches du Canada.

15.7 Le fait de circuler de façon ostensible sur la voie publique avec tout animal autre qu'un chien ou un chat.

15.8 Le fait pour un animal d'aboyer, hurler, crier ou chanter de façon à troubler la paix ou la tranquillité d'une ou de plusieurs personnes.

15.9 Le fait pour un chien d'endommager la propriété publique ou privée.

2020-73-5, a. 24

- 15.10** La présence d'un chien sans gardien hors des limites de la propriété de celui-ci.
- 15.11** La présence d'un chien, non tenu en laisse par son gardien, hors de la propriété de celui-ci.
- 15.12** La présence d'un chien sans gardien, sur la propriété de celui-ci, alors que ce chien n'est pas attaché ou que la propriété du gardien n'est pas suffisamment clôturée pour contenir ce chien.
- 15.13** La présence d'un chien dans un parc, un terrain de jeux ou un espace vert ou dans un bâtiment de la municipalité, sauf aux endroits ou circonstances ci-après :
- a) à l'endroit désigné comme étant un parc à chiens et identifié à l'annexe « B » du présent règlement;
 - b) en étant tenu en laisse, sur les sentiers identifiés par un pictogramme dans le but de traverser un parc, un terrain de jeux ou un espace vert;
 - c) en étant tenu en laisse, dans un parc, un terrain de jeux ou un espace vert lorsque son gardien assiste, comme spectateur, à une activité sportive ou culturelle.
- 15.14** La présence d'un chien dans un des parcs à chiens identifiés à l'annexe « B » du présent règlement, sans que son gardien ait en sa possession la carte d'accès prévue à l'article 8 du présent règlement.
- 15.15** La présence d'un chien dans un des parcs à chiens identifiés à l'annexe « B » du présent règlement, sans y être accompagné d'un gardien âgé d'au moins douze (12) ans.
- 15.16** La présence, dans les parcs à chiens, de plus de deux (2) chiens accompagnés par un même gardien.
- 15.17** Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément.

2020-73-5, a. 25

- 15.18** L'omission par le gardien d'un chien, sauf d'un chien-guide, d'enlever immédiatement les défécations de son chien sur la propriété publique ou privée et l'omission d'en disposer de façon hygiénique.

- 15.19** Abrogé.

2020-73-5, a. 26

CHAPITRE V CONTRAVENTIONS, PÉNALITÉS ET RECOURS

16.1. Sans préjudice aux autres recours de la Ville, quiconque enfreint l'une des dispositions des articles 4, 6, 9, 11, 12, 13, 14 et 15 du règlement 2010-73, ou contrevient auxdits articles, commet une infraction et est passible:

- d'une amende de 100 \$ s'il s'agit d'une personne physique et de 200 \$ si le contrevenant est une personne morale; en cas de récidive, l'amende minimale est doublée;
- dans tous les cas, l'amende maximale est de 1 000 \$ s'il s'agit d'une personne physique et 2 000 \$ si le contrevenant est une personne morale; pour une récidive, l'amende maximale est doublée.

Les dispositions relatives à toute contravention au **Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens** sont édictées à la section VI – Dispositions pénales (articles 33 à 40) du *Règlement provincial* et s'appliquent au territoire de la Ville de Saint-Lambert :

[Texte intégral]

33. Le propriétaire ou gardien d'un chien qui contrevient à l'article 6 ou ne se conforme pas à une ordonnance rendue en vertu des articles 10 ou 11 est passible d'une amende de 1 000 \$ à 10 000 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 2 000 \$ à 20 000 \$, dans les autres cas.

34. Le propriétaire ou gardien d'un chien qui contrevient à l'un ou l'autre des articles 16, 18 et 19 est passible d'une amende de 250 \$ à 750 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 500 \$ à 1 500 \$, dans les autres cas.

35. Le propriétaire ou gardien d'un chien qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions des articles 20 et 21 est passible d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 1 000 \$ à 3 000 \$, dans les autres cas.

36. Les montants minimal et maximal des amendes prévues aux articles 34 et 35 sont portés au double lorsque l'infraction concerne un chien déclaré potentiellement dangereux.

37. Le propriétaire ou gardien d'un chien qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions des articles 22 à 25 est passible d'une amende de 1 000 \$ à 2 500 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 2 000 \$ à 5 000 \$, dans les autres cas.

38. Le propriétaire ou gardien d'un chien qui fournit un renseignement faux ou trompeur ou un renseignement qu'il aurait dû savoir faux ou trompeur relativement à l'enregistrement d'un chien est passible d'une amende de 250 \$ à 750 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 500 \$ à 1 500 \$, dans les autres cas.

39. Quiconque entrave de quelque façon que ce soit l'exercice des fonctions de toute personne chargée de l'application de la loi, la trompe par réticences ou fausses déclarations ou refuse de lui fournir un renseignement qu'elle a droit d'obtenir en vertu du présent règlement est passible d'une amende de 500 \$ à 5 000 \$.

40. *En cas de récidive, les montants minimal et maximal des amendes prévues par la présente section sont portés au double.*

2020-73-5, a. 27

- 16.2.** Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus.
- 16.3.** Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.
- 16.4.** L'autorité compétente est autorisée à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement, et est autorisée en conséquence à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin.
- 16.5.** L'autorité compétente est autorisée, en cas de contraventions au présent règlement, à annuler la carte d'accès aux parcs à chiens.

2011-73-2, a. 4

CHAPITRE VI

REMPLACEMENT ET ENTRÉE EN VIGUEUR

- 17.** Le présent règlement remplace le règlement numéro 2255 et ses amendements.
- 18.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Historique

NUMÉRO	TITRE DU RÈGLEMENT	ADOPTION	ENTRÉE EN VIGUEUR
2010-73	<i>Règlement concernant les chiens, les chats et autres animaux</i>	2010-07-19	2010-07-29
2010-73-1	<i>Règlement modifiant le Règlement 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux</i>	2010-10-18	2010-10-27
2011-73-2	<i>Règlement modifiant le Règlement 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux</i>	2011-09-19	2011-09-27
2012-73-3	<i>Règlement modifiant le Règlement numéro 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux</i>	2012-02-20	2012-02-29
2012-73-4	<i>Règlement modifiant le Règlement numéro 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux</i>	2012-05-14	2012-05-23
2012-73-5	<i>Règlement modifiant le Règlement numéro 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux – loi provinciale concernant l'encadrement des chiens</i>	2020-09-xx	2020-09-xx

Annexe A

ANIMAUX SAUVAGES

- Tous les marsupiaux (exemple : kangourou, koala);
- tous les primates non humains (exemple : singe, etc.);
- tous les félins, à l'exception du chat domestique;
- tous les canins (exemple : loup, etc.) à l'exception du chien domestique;
- tous les mustélidés (exemple : mouffette, loutre, etc.) à l'exception du furet domestique;
- tous les ursidés (exemple : mammifères carnivores, plantigrades dont le type est l'ours);
- tous les artiodactyles ongulés (exemple : ruminant, porc, girafe, antilope);
- toutes les hyènes;
- tous les périssodactyles ongulés (exemple : rhinocéros);
- tous les éléphants;
- tous les pinnipèdes (exemple : morse, otarie, phoque, etc.);
- toutes les espèces de serpents et de reptiles;
- tous les rapaces diurnes et nocturnes, les oiseaux carnivores (exemple : aigle, vautour, faucon, etc.);
- tous les édentés;
- toutes les chauves-souris;
- tous les arachnides (exemple : scorpion, tarentule, etc.),
- toutes les tortues marines;
- tous les crocodiliens;
- tous les oiseaux ratites (exemple : autruche);
- tous les gallinacés (volailles);
- tous les anatidés (canards);
- toutes les espèces indigènes d'amphibiens, autres que celles énumérées aux règlements d'application de la Loi sur la conservation de la faune (L.R.Q., c. c-61.1) et qu'en conformité avec ladite loi;
- toutes les espèces indigènes d'oiseaux;
- toutes les espèces de mammifères;
- tous les mammifères appartenant aux familles suivantes : bovidés, cervidés, équidés, suidés.

Attendu que, en vertu du premier alinéa de l'article 177 de cette loi, le taux de cotisation du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics applicable chaque année est déterminé selon les règles, conditions et modalités prévues par règlement, que ce taux est basé sur le résultat de l'évaluation actuarielle visée au premier alinéa de l'article 174 de cette loi et qu'il est ajusté à compter du 1^{er} janvier suivant la réception par le ministre du rapport de l'actuaire-conseil et, pour les deux années qui suivent, au 1^{er} janvier de chaque année;

Attendu que le ministre a reçu le rapport de l'actuaire-conseil le 30 octobre 2019;

Attendu que, en vertu du même alinéa de cet article 177, le règlement visé peut également prévoir un facteur basé sur l'évaluation actuarielle, lequel est ajusté suivant les mêmes modalités et est utilisé pour la formule de cotisation prévue en application de l'article 29 de cette loi afin que les cotisations retenues dans l'année par les employeurs ou les assureurs pour un traitement admissible n'excédant pas le maximum des gains admissibles de l'année soient comparables à celles qui auraient été retenues si la formule de cotisation prévue à cet article, tel qu'il se lisait le 31 décembre 2010, avait été maintenue;

Attendu que la plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite indique que les taux de cotisation applicables et les facteurs utilisés pour les années 2020, 2021 et 2022 devraient être ajustés;

Attendu que, en vertu du premier alinéa de l'article 134 de cette loi, le gouvernement édicte ce règlement après consultation par Retraite Québec auprès du Comité de retraite visé à l'article 163 de cette loi;

Attendu que ce comité a été consulté;

Attendu que le gouvernement a édicté le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10, r. 2);

Attendu qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

Il est ordonné, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor:

Que le Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, annexé au présent décret, soit édicté.

Le greffier du Conseil exécutif,
Yves Ouellet

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics
(chapitre R-10, a. 134, 1^{er} al., par. 18^o)

1. L'annexe IV.4 du Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10, r. 2) est modifiée par l'ajout, à la fin et sous les mentions « Année », « Taux de cotisations » et « Facteur », de :

«

2020	10,63 %	1,89
2021	10,33 %	1,84
2022	10,04 %	1,78

».

2. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

71560

Gouvernement du Québec

Décret 1162-2019, 20 novembre 2019

Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens
(chapitre P-38.002)

Règlement d'application

Concernant le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

Attendu que, en vertu des paragraphes 1^o à 5^o du deuxième alinéa de l'article 1 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002), le gouvernement peut, par règlement, afin de favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens :

— établir des normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens;

— établir les pouvoirs qu'une municipalité locale peut exercer à l'égard d'un chien ou de son propriétaire ou gardien ainsi que les modalités de l'exercice de ces pouvoirs;

— exempter, en tout ou en partie et dans les cas et aux conditions qu'il détermine, tout chien de l'application des dispositions du règlement pris en vertu de cet article;

— assujettir les médecins vétérinaires, les médecins ou toute autre personne à l'obligation de signaler des blessures infligées par un chien, déterminer les renseignements devant être communiqués lors du signalement et préciser toute autre modalité relative au signalement;

— déterminer, parmi les dispositions établies en vertu des paragraphes 1^o et 2^o de cet article, celles dont le non-respect constitue une infraction et déterminer les montants des amendes qui s'y rapportent;

Attendu que, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (chapitre R-18.1), un projet de Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens a été publié à la Partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* du 15 mai 2019 avec avis qu'il pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de cette publication;

Attendu qu'il y a lieu d'édicter ce règlement avec modifications;

Il est ordonné, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Sécurité publique:

Que le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, annexé au présent décret, soit édicté.

Le greffier du Conseil exécutif,
Yves Ouellet

Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens
(chapitre P-38.002, a. 1, 2^e al.).

SECTION I CHIENS EXEMPTÉS

1. Les chiens suivants ne sont pas visés par le présent règlement:

1^o un chien dont une personne a besoin pour l'assister et qui fait l'objet d'un certificat valide attestant qu'il a été dressé à cette fin par un organisme professionnel de dressage de chiens d'assistance;

2^o un chien d'une équipe cynophile au sein d'un corps de police;

3^o un chien utilisé dans le cadre des activités du titulaire d'un permis délivré en vertu de la Loi sur la sécurité privée (chapitre S-3.5);

4^o un chien utilisé dans le cadre des activités d'un agent de protection de la faune.

SECTION II SIGNALEMENT DE BLESSURES INFLIGÉES PAR UN CHIEN

2. Un médecin vétérinaire doit signaler sans délai à la municipalité locale concernée le fait qu'un chien dont il a des motifs raisonnables de croire qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique a infligé une blessure par morsure à une personne ou à un animal domestique en lui communiquant, lorsqu'ils sont connus, les renseignements suivants:

1^o le nom et les coordonnées du propriétaire ou gardien du chien;

2^o tout renseignement, dont la race ou le type, permettant l'identification du chien;

3^o le nom et les coordonnées de la personne blessée ou du propriétaire ou gardien de l'animal domestique blessé ainsi que la nature et la gravité de la blessure qui a été infligée.

3. Un médecin doit signaler sans délai à la municipalité locale concernée le fait qu'un chien a infligé une blessure par morsure à une personne en lui communiquant la nature et la gravité de cette blessure et, lorsqu'ils sont connus, les renseignements prévus aux paragraphes 1^o et 2^o du premier alinéa de l'article 2.

4. Aux fins de l'application des articles 2 et 3, la municipalité locale concernée est celle de la résidence principale du propriétaire ou gardien du chien qui a infligé la blessure ou, lorsque cette information n'est pas connue, celle où a eu lieu l'événement.

SECTION III DÉCLARATIONS DE CHIENS POTENTIELLEMENT DANGEREUX ET ORDONNANCES À L'ÉGARD DES PROPRIÉTAIRES OU GARDIENS DE CHIENS

§1. *Pouvoirs des municipalités locales*

5. Lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'un chien constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique, une municipalité locale peut exiger que son propriétaire ou gardien le soumette à l'examen d'un médecin vétérinaire qu'elle choisit afin que son état et sa dangerosité soient évalués.

6. La municipalité locale avise le propriétaire ou gardien du chien, lorsque celui-ci est connu, de la date, de l'heure et du lieu où il doit se présenter avec le chien pour l'examen ainsi que des frais qu'il devra déboursier pour celui-ci.

7. Le médecin vétérinaire transmet son rapport à la municipalité locale dans les meilleurs délais. Il doit contenir son avis concernant le risque que constitue le chien pour la santé ou la sécurité publique.

Il peut également contenir des recommandations sur les mesures à prendre à l'égard du chien ou de son propriétaire ou gardien.

8. Un chien peut être déclaré potentiellement dangereux par la municipalité locale qui est d'avis, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique.

9. Un chien qui a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure peut également être déclaré potentiellement dangereux par une municipalité locale.

10. Une municipalité locale ordonne au propriétaire ou gardien d'un chien qui a mordu ou attaqué une personne et qui a causé sa mort ou lui a infligé une blessure grave de faire euthanasier ce chien. Elle doit également faire euthanasier un tel chien dont le propriétaire ou gardien est inconnu ou introuvable.

Jusqu'à l'euthanasie, un chien visé au premier alinéa doit en tout temps être muselé au moyen d'une muselière-panier lorsqu'il se trouve à l'extérieur de la résidence de son propriétaire ou gardien.

Pour l'application du présent article, constitue une blessure grave toute blessure physique pouvant entraîner la mort ou résultant en des conséquences physiques importantes.

11. Une municipalité locale peut, lorsque des circonstances le justifient, ordonner au propriétaire ou gardien d'un chien de se conformer à une ou plusieurs des mesures suivantes :

1^o soumettre le chien à une ou plusieurs des normes prévues à la section IV ou à toute autre mesure qui vise à réduire le risque que constitue le chien pour la santé ou la sécurité publique;

2^o faire euthanasier le chien;

3^o se départir du chien ou de tout autre chien ou lui interdire de posséder, d'acquérir, de garder ou d'élever un chien pour une période qu'elle détermine.

L'ordonnance doit être proportionnelle au risque que constitue le chien ou le propriétaire ou gardien pour la santé ou la sécurité publique.

§2. *Modalités d'exercice des pouvoirs par les municipalités locales*

12. Une municipalité locale doit, avant de déclarer un chien potentiellement dangereux en vertu des articles 8 ou 9 ou de rendre une ordonnance en vertu des articles 10 ou 11, informer le propriétaire ou gardien du chien de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée et lui indiquer le délai dans lequel il peut présenter ses observations et, s'il y a lieu, produire des documents pour compléter son dossier.

13. Toute décision de la municipalité est transmise par écrit au propriétaire ou gardien du chien. Lorsqu'elle déclare un chien potentiellement dangereux ou rend une ordonnance, la décision est motivée par écrit et fait référence à tout document ou renseignement que la municipalité locale a pris en considération.

La déclaration ou l'ordonnance est notifiée au propriétaire ou gardien du chien et indique le délai dont il dispose pour s'y conformer. Avant l'expiration de ce délai, le propriétaire ou gardien du chien doit, sur demande de la municipalité, lui démontrer qu'il s'est conformé à l'ordonnance. À défaut, celui-ci est présumé ne pas s'y être conformé. Dans ce cas, la municipalité le met en demeure de se conformer dans un délai donné et lui indique les conséquences de son défaut.

14. Une municipalité locale peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la municipalité responsable de l'exercice des pouvoirs prévus à la présente section.

15. Les pouvoirs d'une municipalité locale de déclarer un chien potentiellement dangereux et de rendre des ordonnances en vertu du présent règlement s'exercent à l'égard des chiens dont le propriétaire ou gardien a sa résidence principale sur son territoire.

Toutefois, une déclaration ou une ordonnance rendue par une municipalité locale s'applique sur l'ensemble du territoire du Québec.

SECTION IV NORMES RELATIVES À L'ENCADREMENT ET À LA POSSESSION DES CHIENS

§1. Normes applicables à tous les chiens

16. Le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans une municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

Malgré le premier alinéa, l'obligation d'enregistrer un chien :

1° s'applique à compter du jour où le chien atteint l'âge de 6 mois lorsqu'un éleveur de chiens est propriétaire ou gardien du chien;

2° ne s'applique pas à une animalerie, soit un commerce où des animaux de compagnie sont gardés et offerts en vente au public, un établissement vétérinaire, un établissement d'enseignement ou un établissement qui exerce des activités de recherche ainsi qu'à une fourrière, un service animalier, un refuge ou toute personne ou organisme voué à la protection des animaux titulaire d'un permis visé à l'article 19 de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1).

Le propriétaire ou gardien d'un chien doit acquitter les frais annuels d'enregistrement fixés par la municipalité locale.

17. Le propriétaire ou gardien du chien doit fournir, pour l'enregistrement de ce dernier, les renseignements et documents suivants :

1° son nom et ses coordonnées;

2° la race ou le type, le sexe, la couleur, l'année de naissance, le nom, les signes distinctifs, la provenance du chien et si son poids est de 20 kg et plus;

3° s'il y a lieu, la preuve que le statut vaccinal du chien contre la rage est à jour, qu'il est stérilisé ou micropuqué ainsi que le numéro de la micropuce, ou un avis écrit d'un médecin vétérinaire indiquant que la vaccination, la stérilisation ou le micropuçage est contre-indiqué pour le chien;

4° s'il y a lieu, le nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré ainsi que toute décision à l'égard du chien ou à son égard rendue par une municipalité locale en vertu du présent règlement ou d'un règlement municipal concernant les chiens.

18. L'enregistrement d'un chien dans une municipalité locale subsiste tant que le chien et son propriétaire ou gardien demeurent les mêmes.

Le propriétaire ou gardien d'un chien doit informer la municipalité locale dans laquelle ce dernier est enregistré de toute modification aux renseignements fournis en application de l'article 17.

19. La municipalité locale remet au propriétaire ou gardien d'un chien enregistré une médaille comportant le numéro d'enregistrement du chien.

Un chien doit porter la médaille remise par la municipalité locale afin d'être identifiable en tout temps.

20. Dans un endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser.

Sauf dans une aire d'exercice canin ou lors de sa participation à une activité canine, notamment la chasse, une exposition, une compétition ou un cours de dressage, un chien doit également être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m. Un chien de 20 kg et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.

21. Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément.

§2. Normes applicables aux chiens déclarés potentiellement dangereux

22. Un chien déclaré potentiellement dangereux doit en tout temps avoir un statut vaccinal à jour contre la rage, être stérilisé et micropucé, à moins d'une contre-indication pour le chien établie par un médecin vétérinaire.

23. Un chien déclaré potentiellement dangereux ne peut être gardé en présence d'un enfant de 10 ans ou moins que s'il est sous la supervision constante d'une personne âgée de 18 ans et plus.

24. Un chien déclaré potentiellement dangereux doit être gardé au moyen d'un dispositif qui l'empêche de sortir des limites d'un terrain privé qui n'est pas clôturé ou dont la clôture ne permet pas de l'y contenir. En outre, une affiche doit également être placée à un endroit permettant d'annoncer à une personne qui se présente sur ce terrain la présence d'un chien déclaré potentiellement dangereux.

25. Dans un endroit public, un chien déclaré potentiellement dangereux doit porter en tout temps une muselière-panier. De plus, il doit y être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,25 m, sauf dans une aire d'exercice canin.

SECTION V
INSPECTION ET SAISIE

§1. Inspection

26. Aux fins de veiller à l'application des dispositions du présent règlement, un inspecteur qui a des motifs raisonnables de croire qu'un chien se trouve dans un lieu ou dans un véhicule peut, dans l'exercice de ses fonctions:

1° pénétrer à toute heure raisonnable dans ce lieu et en faire l'inspection;

2° faire l'inspection de ce véhicule ou en ordonner l'immobilisation pour l'inspecter;

3° procéder à l'examen de ce chien;

4° prendre des photographies ou des enregistrements;

5° exiger de quiconque la communication, pour examen, reproduction ou établissement d'extrait, de tout livre, compte, registre, dossier ou autre document, s'il a des motifs raisonnables de croire qu'il contient des renseignements relatifs à l'application du présent règlement;

6° exiger de quiconque tout renseignement relatif à l'application du présent règlement.

Lorsque le lieu ou le véhicule est inoccupé, l'inspecteur y laisse un avis indiquant son nom, le moment de l'inspection ainsi que les motifs de celle-ci.

27. Un inspecteur qui a des motifs raisonnables de croire qu'un chien se trouve dans une maison d'habitation peut exiger que le propriétaire ou l'occupant des lieux lui montre le chien. Le propriétaire ou l'occupant doit obtenir sur-le-champ.

L'inspecteur ne peut pénétrer dans la maison d'habitation qu'avec l'autorisation de l'occupant ou, à défaut, qu'en vertu d'un mandat de perquisition délivré par un juge, sur la foi d'une déclaration sous serment faite par l'inspecteur énonçant qu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un chien qui constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique se trouve dans la maison d'habitation, autorisant, aux conditions qu'il y indique, cet inspecteur à y pénétrer, à saisir ce chien et à en disposer conformément aux dispositions de la présente section. Ce mandat peut être obtenu conformément à la procédure prévue au Code de procédure pénale (chapitre C-25.1) en faisant les adaptations nécessaires.

Tout juge de la Cour du Québec ou d'une cour municipale ou tout juge de paix magistrat a compétence pour délivrer un mandat de perquisition en vertu du deuxième alinéa.

28. L'inspecteur peut exiger que le propriétaire, le gardien ou le responsable d'un véhicule ou d'un lieu qui fait l'objet d'une inspection, ainsi que toute personne qui s'y trouve, lui prête assistance dans l'exercice de ses fonctions.

§2. Saisie

29. Un inspecteur peut saisir un chien aux fins suivantes :

1° le soumettre à l'examen d'un médecin vétérinaire conformément à l'article 5 lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique;

2° le soumettre à l'examen exigé par la municipalité locale lorsque son propriétaire ou gardien est en défaut de se présenter à l'examen conformément à l'avis transmis en vertu de l'article 6;

3° faire exécuter une ordonnance rendue par la municipalité locale en vertu des articles 10 ou 11 lorsque le délai prévu au deuxième alinéa de l'article 13 pour s'y conformer est expiré.

30. L'inspecteur a la garde du chien qu'il a saisi. Il peut détenir le chien saisi ou en confier la garde à une personne dans un établissement vétérinaire ou dans un refuge, dans un service animalier, dans une fourrière ou dans un lieu tenu par une personne ou un organisme voué à la protection des animaux titulaire d'un permis visé à l'article 19 de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1).

31. La garde du chien saisi est maintenue jusqu'à ce qu'il soit remis à son propriétaire ou gardien.

Sauf si le chien a été saisi pour exécuter une ordonnance rendue en vertu du premier alinéa de l'article 10 ou du paragraphe 2^o ou 3^o du premier alinéa de l'article 11 ou si la municipalité rend une ordonnance en vertu d'une de ces dispositions, il est remis à son propriétaire ou gardien lorsque survient l'une ou l'autre des situations suivantes :

1^o dès que l'examen du chien a été réalisé, lorsque le médecin vétérinaire est d'avis qu'il ne constitue pas un risque pour la santé ou la sécurité publique, ou dès que l'ordonnance a été exécutée;

2^o lorsqu'un délai de 90 jours s'est écoulé depuis la date de la saisie sans que le chien n'ait été déclaré potentiellement dangereux ou, avant l'expiration de ce délai, si l'inspecteur est avisé qu'il n'y a pas lieu de déclarer le chien potentiellement dangereux ou que le chien a été déclaré potentiellement dangereux.

32. Les frais de garde engendrés par une saisie sont à la charge du propriétaire ou gardien du chien, incluant notamment les soins vétérinaires, les traitements, les interventions chirurgicales et les médicaments nécessaires pendant la saisie ainsi que l'examen par un médecin vétérinaire, le transport, l'euthanasie ou la disposition du chien.

SECTION VI DISPOSITIONS PÉNALES

33. Le propriétaire ou gardien d'un chien qui contrevient à l'article 6 ou ne se conforme pas à une ordonnance rendue en vertu des articles 10 ou 11 est passible d'une amende de 1 000 \$ à 10 000 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 2 000 \$ à 20 000 \$, dans les autres cas.

34. Le propriétaire ou gardien d'un chien qui contrevient à l'un ou l'autre des articles 16, 18 et 19 est passible d'une amende de 250 \$ à 750 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 500 \$ à 1 500 \$, dans les autres cas.

35. Le propriétaire ou gardien d'un chien qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions des articles 20 et 21 est passible d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 1 000 \$ à 3 000 \$, dans les autres cas.

36. Les montants minimal et maximal des amendes prévues aux articles 34 et 35 sont portés au double lorsque l'infraction concerne un chien déclaré potentiellement dangereux.

37. Le propriétaire ou gardien d'un chien qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions des articles 22 à 25 est passible d'une amende de 1 000 \$ à 2 500 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 2 000 \$ à 5 000 \$, dans les autres cas.

38. Le propriétaire ou gardien d'un chien qui fournit un renseignement faux ou trompeur ou un renseignement qu'il aurait dû savoir faux ou trompeur relativement à l'enregistrement d'un chien est passible d'une amende de 250 \$ à 750 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 500 \$ à 1 500 \$, dans les autres cas.

39. Quiconque entrave de quelque façon que ce soit l'exercice des fonctions de toute personne chargée de l'application de la loi, la trompe par réticences ou fausses déclarations ou refuse de lui fournir un renseignement qu'elle a droit d'obtenir en vertu du présent règlement est passible d'une amende de 500 \$ à 5 000 \$.

40. En cas de récidive, les montants minimal et maximal des amendes prévues par la présente section sont portés au double.

SECTION VII DISPOSITIONS TRANSITOIRE ET FINALE

41. Le propriétaire ou gardien d'un chien à la date de l'entrée en vigueur du présent règlement dispose de 3 mois suivant cette date pour l'enregistrer conformément à l'article 16.

42. Le présent règlement entre en vigueur le quatre-vingt-dixième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

71572



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.2) **Modification au Règlement concernant la procédure des séances publiques - conseillère Marcotte**

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande de la conseillère Marcotte.****

CONSIDÉRANT qu'à la séance publique du 19 février 2018, le conseil a procédé à l'adoption du Règlement modifiant le Règlement concernant la procédure des séances du conseil (2018-125-1) ;

CONSIDÉRANT que chaque séance ordinaire du conseil comprend une première période de questions d'une durée maximale de 30 minutes en début de séance ainsi qu'une seconde période de questions d'une durée d'une heure en fin de séance ;

CONSIDÉRANT que depuis les modifications apportées au Règlement concernant la procédure des séances publiques du conseil, la durée maximale allouée à chacune des périodes de questions n'a jamais été dépassée ;

CONSIDÉRANT que Saint-Lambert peut compter sur une communauté engagée qui se traduit par une forte implication des résidents au niveau de la gouvernance locale et que cette cohésion sociale constitue un atout que la Ville de Saint-Lambert souhaite renforcer et consolider ;

CONSIDÉRANT qu'une emphase est mise sur la gestion du temps des périodes de questions et du temps de parole des conseillers lors du tour des tables des membres du conseil et que cela exerce une pression inutile sur l'ensemble des élus et des citoyens ;

DE MODIFIER le Règlement concernant la procédure des séances du conseil afin d'éliminer la durée des périodes de questions et de modifier le temps alloué lors du tour de table pour permettre 5 minutes à chacun des membres du conseil.

De : [Comin Bergonzi, Cassandra](#)
A : [Angers, Lucille](#)
Objet : TR: Séance publique du conseil municipal - Ajout d'un point à l'ordre du jour
Date : 21 août 2020 10:01:27
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image004.png](#)

Voici un deuxième ajout de la conseillère Marcotte.

Svp mettre à jour l'agenda.



Cassandra Comin Bergonzi

Directrice du service du greffe et du
contentieux et Greffière
450 466-3889 poste 3401
cassandra.cominbergonzi@saint-lambert.ca

55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3

www.saint-lambert.ca



De : Marcotte, Brigitte <Brigitte.Marcotte@saint-lambert.ca>

Envoyé : 11 août 2020 13:57

À : Comin Bergonzi, Cassandra <Cassandra.CominBergonzi@saint-lambert.ca>; Brodeur, Pierre <Pierre.Brodeur@saint-lambert.ca>; Le Chatelier, Francis <Francis.LeChatelier@saint-lambert.ca>; Glorieux, Philippe <Philippe.Glorieux@saint-lambert.ca>; Rodrigue, Bernard <Bernard.Rodrigue@saint-lambert.ca>; Bourgoin, Julie <Julie.Bourgoin@saint-lambert.ca>; Blancquaert, Loic <Loic.Blancquaert@saint-lambert.ca>; Bowles, David <David.Bowles@saint-lambert.ca>; Desaulniers, France <France.Desaulniers@saint-lambert.ca>; Pichet, Georges <Georges.Pichet@saint-lambert.ca>

Objet : Séance publique du conseil municipal - Ajout d'un point à l'ordre du jour

Bonjour,

En vertu de notre règlement, je souhaite que la résolution suivante soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance publique avec les considérants y afférant :

- **Modification au Règlement concernant la procédure des séances publiques**

CONSIDÉRANT qu'à la séance publique du 19 février 2018, le conseil a procédé à l'adoption du Règlement modifiant le Règlement concernant la procédure des séances du conseil (2018-125-1) ;

CONSIDÉRANT que chaque séance ordinaire du conseil comprend une première

période de questions d'une durée maximale de 30 minutes en début de séance ainsi qu'une seconde période de questions d'une durée d'une heure en fin de séance ;

CONSIDÉRANT que depuis les modifications apportées au Règlement concernant la procédure des séances publiques du conseil, la durée maximale allouée à chacune des périodes de questions n'a jamais été dépassée ;

CONSIDÉRANT que Saint-Lambert peut compter sur une communauté engagée qui se traduit par une forte implication des résidents au niveau de la gouvernance locale et que cette cohésion sociale constitue un atout que la Ville de Saint-Lambert souhaite renforcer et consolider ;

CONSIDÉRANT qu'une emphase est mise sur la gestion du temps des périodes de questions et du temps de parole des conseillers lors du tour des table des membres du conseil et que cela exerce une pression inutile sur l'ensemble des élus et des citoyens ;

Il est proposé par

Appuyé par

DE MODIFIER le Règlement concernant la procédure des séances du conseil afin d'éliminer la durée des périodes de questions et de modifier le temps alloué lors du tour de table pour permettre 5 minutes à chacun des membres du conseil.

Meilleures salutations,

Brigitte Marcotte



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.1)

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

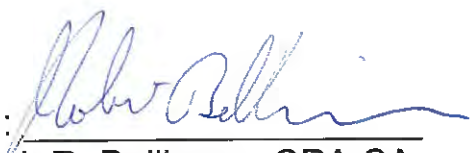
CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122);

La greffière procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le trésorier, couvrant la période du 22 juin au 31 juillet 2020 pour les sommes respectives de 3 463 396,07\$ et 10 018 574,98 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.



Je confirme avoir vérifié la liste des chèques, les transactions bancaires et les transactions de MasterCard pour la période du 22 juin au 31 juillet 2020.

Date : 12/08/2020

Signature : 
J. R. Belliveau, CPA CA
(Directeur des finances et trésorier)

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: 161849	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 52163	Nom: ANDREA CLEARY	Montant: 7 372,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200612	2020-06-12	REMBOURSEMENT POUR PROGRAMME PAD - AIDE FINANCIÈRE - PAIEMENT FINAL	Julie Larose		7 372,00 \$
No paiement: 161850	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 241,22 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9236554-04-06-20	2020-06-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		64,41 \$
9236579-04-06-20	2020-06-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		176,81 \$
No paiement: 161851	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 59835	Nom: CAN-INSPEC INC.	Montant: 7 075,53 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1332	2020-05-28	NETTOYAGE ET INSPECTION DES CONDUITES CCTV (2020-1251)	Eric Painchaud	Georges Pichet (2020-1251)	7 075,53 \$
No paiement: 161852	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 04530	Nom: CENTRAIDE DU GRAND MONTREAL	Montant: 42,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200625	2020-06-25	REMISES DONS CENTRADE NO. DE COMPTE 294328	Maxime Marquis		42,00 \$
No paiement: 161853	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 00477	Nom: CENTRE DE JARDIN BROSSARD INC	Montant: 215,63 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
102009382	2020-05-26	FOURNITURE DE PLANTES (2020-1144)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-1144)	215,63 \$
No paiement: 161854	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 04827	Nom: Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	Montant: 792,44 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
137254	2020-05-25	ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR HORTICULTURE (2020-5944)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5944)	684,01 \$
137255	2020-05-25	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8228)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8228)	108,43 \$
No paiement: 161855	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 03600	Nom: CLOTURE ACTUEL INC	Montant: 1 856,85 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
10309	2020-05-28	RÉPARATION D'URGENCE POUR LE BOULINGRIN (2020-5976)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5976)	1 856,85 \$
No paiement: 161856	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 04790	Nom: CROIX-ROUGE CANADIENNE (DIVISION DU QUÉBEC)	Montant: 22,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200625	2020-06-25	REMISE DONS CROIX-ROUGE	Maxime Marquis		22,00 \$
No paiement: 161857	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 50856	Nom: DGFP	Montant: 1 813,84 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161857		2020-06-26	50856	DGFP	1 813,84 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2589	2020-05-26	SERVICES PROFESSIONNELS - PROGRAMME PAD	Julie Larose		906,92 \$
2588	2020-05-26	SERVICES PROFESSIONNELS - PROGRAMME PAD	Julie Larose		906,92 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161858		2020-06-26	01710	DISTRIBUTIONS PLA-M INC	21,36 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
130648	2020-05-29	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2020-5950)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5950)	21,36 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161859		2020-06-26	04139	DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.	2 328,24 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
363358	2020-05-27	SERVICES PROFESSIONNELS - PARC JEAN DRAPEAU - NOTRE DOSSIER 70184	Georges Pichet		2 328,24 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161860		2020-06-26	51045	VALERO INC (ULTRAMAR)	7 896,17 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
4112569503	2020-05-27	ACHAT D'ESSENCE DIÉSEL	Ronald Laurin		7 896,17 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161861		2020-06-26	59293	EQUIPEMENT SMS INC.	3 341,58 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
PSI/20320008	2020-02-12	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8110)	Sébastien Gravel	Jean-François Bergevin (2020-8110)	3 341,58 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161862		2020-06-26	52208	FFA SERVICES D'EXPERTISES MÉDICALES	2 316,75 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
00082378	2020-05-26	EXPERTISE MÉDICALE	Mélissa Mercure		2 316,75 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161863		2020-06-26	00066	REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGADIERS	115 416,38 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200625-2	2020-06-26	CAISSE DE RETRAITE BRIGADIERS SCOLAIRE	Maxime Marquis		1 811,60 \$
20200625-1	2020-06-25	CAISSE DE RETRAITE COLS BLEUS	Maxime Marquis		39 112,02 \$
20200625	2020-06-25	CAISSE DE RETRAITES CADRES	Maxime Marquis		74 492,76 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161864		2020-06-26	03870	FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)	3 073,95 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200625	2020-06-25	REMISES DU 24 MAI AU 20 JUIN 2020 RÉFÉRENCE NO 25965	Maxime Marquis		3 073,95 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161865		2020-06-26	05310	HOPITAL VETERINAIRE ST-LAMBERT INC.	208,21 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
87089	2020-05-27	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	208,21 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161866		2020-06-26	04525	HYDRO QUEBEC	162,19 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
624 402 204 979	2020-05-28	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 003 253 000)	Maxime Marquis		29,17 \$
616 302 226 251	2020-06-08	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 664 855)	Maxime Marquis		27,88 \$
631 602 197 964	2020-06-16	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 056 757 162)	Maxime Marquis		105,14 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161867		2020-06-26	04288	IRRIGATION MULTI-JETS INC	799,13 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
200179	2020-05-25	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2020-5951)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5951)	615,12 \$
200188	2020-05-26	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2020-5958)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5958)	97,78 \$
200211	2020-05-29	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2020-5966)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5966)	86,23 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161868		2020-06-26	04387	J P COTE ET FRERES (1980) LTEE	628,54 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1-1445025	2020-05-25	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8234)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8234)	96,09 \$
1-1445557	2020-05-26	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8245)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8245)	74,14 \$
1-1445358	2020-05-26	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8239)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8239)	95,58 \$
1-1445582	2020-05-27	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8245)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8245)	92,98 \$
1-1445817	2020-05-28	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8246)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8246)	46,24 \$
1-1446324	2020-05-29	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8249)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8249)	120,13 \$
1-1446335	2020-05-29	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8249)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8249)	103,38 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161869		2020-06-26	50943	LIZETTE GENDRON	1 350,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
015	2020-06-15	REMPLACEMENT AU POSTE DE COMMIS AUX COMPTES À PAYER DU 08 AU 11 JUIN 2020	Robert Belliveau		1 350,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161870		2020-06-26	04319	LOCATION SAUVAGEAU	1 912,03 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
M254184-06	2020-04-01	LOCATION DE CAMION (2019-9648)	Sébastien Gravel	Georges Pichet (2019-9648)	1 912,03 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161871		2020-06-26	01248	MANDERLEY TURF PRODUCTS INC.	41,39 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: 161871	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 01248	Nom: MANDERLEY TURF PRODUCTS INC.	Montant: 41,39 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
INV-BRO84957	2020-05-27	TOURBE EN ROULEAU (2020-5946)	Sylvain Bujold	Vasco Morgado (2020-5946)	41,39 \$
No paiement: 161872	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 59497	Nom: MICHAEL CHARRON PLANTE	Montant: 8 349,51 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200623	2020-06-23	REMBOURSEMENT VS TROP PAYÉ 3E ET 4E VERSEMENT2020 MOINS FRAIS D'ADMINISTF	Maxime Marquis		8 349,51 \$
No paiement: 161873	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 57845	Nom: MICRO LOGIC	Montant: 1 558,14 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
312605	2020-05-25	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1272)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1272)	1 558,14 \$
No paiement: 161874	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 04780	Nom: PHARMACIE PROXIM SAINT-LAMBERT	Montant: 1 264,09 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200527	2020-05-27	ACHAT D'ÉPIPEN (2020-2510)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-2510)	1 264,09 \$
No paiement: 161875	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 03621	Nom: PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	Montant: 1 398,18 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
127515	2020-05-06	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8206)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8206)	1 398,18 \$
No paiement: 161876	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 02428	Nom: PREMA CANADA ULC	Montant: 156,14 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
77805	2020-05-05	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-6041)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6041)	156,14 \$
No paiement: 161877	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 03293	Nom: PUROLATOR INC.	Montant: 14,99 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
444647491	2020-05-29	SERVICE DE COURRIER	Maxime Marquis		10,11 \$
444592686	2020-05-22	FRAIS DE POSTE	Maxime Marquis		4,88 \$
No paiement: 161878	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 04705	Nom: QUINCAILLERIE BERGER INC	Montant: 1 146,20 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0767730	2020-05-27	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-5643)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5643)	147,22 \$
0767879	2020-05-29	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-5643)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5643)	90,22 \$
0767768	2020-05-27	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-1282)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-1282)	625,23 \$
0767645	2020-05-26	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-8243)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8243)	283,53 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
161879	2020-06-26	00064	REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL	43 473,32 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200625	2020-06-25	RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL REMISE: MOIS JIU	Maxime Marquis		43 473,32 \$
161880	2020-06-26	00061	SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE	4 487,51 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200625	2020-06-25	COTISATIONS SYNDICALES COL BLEUS	Maxime Marquis		4 487,51 \$
161881	2020-06-26	05967	SECURMAX	342,63 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
24686	2020-05-29	APPEL DE SERVICE AU PARC DE TENNIS PRÉVILLE	Maxime Marquis		342,63 \$
161882	2020-06-26	03131	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	361,37 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FC-276700	2020-05-29	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2020-5963)	Sylvain Bujold	Jean-François Blanchette (2020-5963)	361,37 \$
161883	2020-06-26	03693	TENAQUIP	34,24 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
13078493-01	2020-05-25	SUPPORT DE VISIÈRE POUR CASQUE (2020-1235)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2020-1235)	100,88 \$
13146540-00	2020-06-03	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACRUEW 13084399-00 (2020-1216)	Vasco Morgado	Martin Roy (2020-1216)	(66,64 \$)
161884	2020-06-26	59675	TERRASSEMENT JOPAT INC	16 999,05 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
725	2020-05-29	REVÊTEMENT ET LIGNAGE DE SURFACE (2019-1892)	Georges Pichet	Georges Pichet (2019-1892)	16 999,05 \$
161885	2020-07-03	58015	ACCESS INFORMATION MANAGEMENT OF CANADA (DOCU-DEPOT INC.)	265,50 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
149417	2020-05-31	SERVICE DE DÉCHIQUETAGE (2019-9561)	Cassandra Comin Bergor	Mario Gerbeau (2019-9561)	265,50 \$
161886	2020-07-03	59217	AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTÉE	4 459,84 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
117527	2020-06-11	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINCTEURS (2019-9628, 2020-6043)	Ghislain l'Écuyer	Ronald Laurin (2019-9628), Ghislain L'Écuyer (2020-6043)	165,39 \$
117531	2020-06-11	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINCTEURS (2019-9628, 2020-6042)	Ghislain l'Écuyer	Ronald Laurin (2019-9628), Ghislain L'Écuyer (2020-6042)	767,75 \$
117525	2020-06-11	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINCTEURS (2019-9628, 2020-6042)	Ghislain l'Écuyer	Ronald Laurin (2019-9628), Ghislain L'Écuyer (2020-6042)	393,50 \$
117530	2020-06-11	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINCTEURS (2019-9628, 2020-6042)	Ghislain l'Écuyer	Ronald Laurin (2019-9628), Ghislain L'Écuyer (2020-6042)	325,20 \$
117528	2020-06-11	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINCTEURS (2020-6043)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6043)	306,70 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161886		2020-07-03	59217	AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTÉE	4 459,84 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
117529	2020-06-11	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINCTEURS (2019-9628, 2020-6043)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2019-9628), Ghislain L'Écuyer (2020-6043)	1 095,14 \$
117532	2020-06-11	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINCTEURS (2019-9628, 2020-6042)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2019-9628), Ghislain L'Écuyer (2020-6042)	278,24 \$
117526	2020-06-11	INSPECTIONS ANNUELLES DES INSTECTEURS (2019-9628, 2020-6043)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2019-9628), Ghislain L'Écuyer (2020-6043)	553,61 \$
117524	2020-06-11	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINCTEURS (2019-9628, 2020-6042)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2019-9628), Ghislain L'Écuyer (2020-6042)	574,31 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161887		2020-07-03	04802	BELL CANADA	163,07 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
6722217-10-06-20	2020-06-10	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		163,07 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161888		2020-07-03	05895	BIBLIOTHECA CANADA INC	5 049,70 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
INV-CA03472	2020-05-31	ACHAT D'ÉTIQUETTES AVEC CODE À BARRE (2020-6047)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-6047)	5 049,70 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161889		2020-07-03	50167	CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE	362,17 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
21-144	2020-06-01	RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE ET F/	Georges Pichet		362,17 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161890		2020-07-03	01914	CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT	4 156,02 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
A000203911	2020-05-31	LOCATION D'AUTO (2020-5029)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-5029)	4 156,02 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161891		2020-07-03	05769	CERVIDÉS MÉDIA INC.	63,24 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1997	2020-06-09	ACHAT DE PÉRIODIQUES (2020-6036)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-6036)	63,24 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161892		2020-07-03	05501	CLIMATRANS INC.	305,02 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
10995	2020-06-09	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8262)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8262)	305,02 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161893		2020-07-03	04470	CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU ST-LAURENT	114,98 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
90156367	2020-06-03	LOCATION DE PARCELLE DE TERRAIN POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC RÉCRÉATIF (2	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5975)	114,98 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
161894		2020-07-03	01710	DISTRIBUTIONS PLA-M INC		28,60 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
130786	2020-06-03	ACHAT DE MATÉRIEL POUR PARCS (2020-5781)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5781)	28,60 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
161895		2020-07-03	05010	Duret & Landry Inc		336,92 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
FC-0106837	2020-06-01	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-5985)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-5985)	336,92 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
161896		2020-07-03	05365	ÉDILEX INC.		3 882,16 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
3669	2020-05-31	ABONNEMENT EDILEX 2020-2021 (2020-9069)	Stéphanie Fournier	Patricia Gutierrez (2020-9069)	3 882,16 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
161897		2020-07-03	52302	ENERGIR (GAZ METRO PLUS)		1 436,87 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
730002108368	2020-06-17	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		111,36 \$	
730002108397	2020-06-17	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		15,84 \$	
70002180282	2020-06-17	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		534,90 \$	
700002650556	2020-06-17	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		32,27 \$	
700002650530	2020-06-17	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		476,06 \$	
730002108375	2020-06-17	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		127,56 \$	
730002108377	2020-06-17	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		82,74 \$	
720002180288	2020-06-17	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		29,66 \$	
750001919782	2020-06-17	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		26,48 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
161898		2020-07-03	04050	FERTILEC LTEE		1 357,88 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
66669	2020-06-06	ACHAT DE MATÉRIEL POUR HORTICULTURE (2020-1249)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-1249)	1 357,88 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
161899		2020-07-03	04227	G. DAVIAULT LTEE		2 144,28 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
047853	2020-06-02	RÉPARER DEUX BARRIÈRES POUR TERRAINS DE TENNIS (2020-2511)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-2511)	2 144,28 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
161900		2020-07-03	05310	HOPITAL VETERINAIRE ST-LAMBERT INC.		366,86 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
87090	2020-06-11	CONTRÔLE D'ANIMAUX (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	366,86 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: 161901	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 624,69 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
615 402 234 804	2020-06-25	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 088 693 955)	Maxime Marquis		624,69 \$
No paiement: 161902	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 02095	Nom: IDENTIFICATION MULTI SOLUTIONS INC.	Montant: 597,06 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
STA-0143187	2020-06-02	ACHAT DE RUBAN POUR IDENTIFICATION (2020-1241)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-1241)	597,06 \$
No paiement: 161903	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 04555	Nom: INDUSTRIES GARANTIES LTEE (LES)	Montant: 6 051,95 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
S 58819	2020-06-08	APPEL DE SERVICE AU 55 ARGYLE (2020-5981)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5981)	288,59 \$
K 86897	2020-04-20	CONTRAT D'ENTRETIEN DE JANVIER À DÉCEMBRE 2020 (2020-9043)	Ghislain l'Ecuyer	Jean-François Bernier (2020-9043)	5 763,36 \$
No paiement: 161904	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 04288	Nom: IRRIGATION MULTI-JETS INC	Montant: 219,65 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
200262	2020-06-05	PIÈCES ET SERVICE - PARC ET TERRAIN DE JEU (2020-6044)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6044)	219,65 \$
No paiement: 161905	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 04387	Nom: J P COTE ET FRERES (1980) LTEE	Montant: 815,28 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1-1449020	2020-06-12	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8275)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8275)	31,88 \$
1-1448293	2020-06-09	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8267)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8267)	129,98 \$
1-1446525	2020-06-01	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8253)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8253)	653,42 \$
No paiement: 161906	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 00870	Nom: KING GEORGE ELECTRONIQUE INC	Montant: 48,46 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
5111	2020-06-05	ACHAT DE MATÉRIAUX ÉLECTRIQUES (2020-8264)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8264)	48,46 \$
No paiement: 161907	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 04814	Nom: L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant: 505,52 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
150234	2020-03-06	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2019-9633, 2020-5965)	Ronald Laurin	Dominique Anne-Soucie (2019-9633), Ronald Laurin (2020-5965)	126,55 \$
29033	2020-05-25	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)	378,97 \$
No paiement: 161908	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 04702	Nom: LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	Montant: 369,93 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
21038806-00	2020-06-12	ACCESSOIRES POUR PARCS ET TERRAINS DE JEUX (2020-5654)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5654)	369,93 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: 161909	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 01248	Nom: MANDERLEY TURF PRODUCTS INC.	Montant: 82,78 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
INV-BRO85223	2020-06-08	TOURBE EN ROULEAU (2020-5972)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-5972)	82,78 \$
No paiement: 161910	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 01441	Nom: MEDIAS TRANSCONTINENTAL	Montant: 483,73 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2257694	2020-06-01	PUBLICATION D'ADDENDA SUR SEO (2020-1042)	Stéphanie Fournier	J.Robert Belliveau (2020-1042)	483,73 \$
No paiement: 161911	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 04803	Nom: MESSER (LINDE CANADA LIMITED)	Montant: 971,95 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2102412510	2020-06-08	GAZ PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS DIVERS (2020-8259)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8259)	971,95 \$
No paiement: 161912	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 57845	Nom: MICRO LOGIC	Montant: 1 643,28 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
312647	2020-05-27	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1274)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1274)	1 643,28 \$
No paiement: 161913	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 59326	Nom: MIREILLE LEVESQUE	Montant: 40,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200622	2020-06-22	REMBOURSEMENT DE BILLETS POUR LE SPECTACLE VIKINGS	Josée Véronneau		40,00 \$
No paiement: 161914	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 54521	Nom: MORNEAU SHEPELL LTD	Montant: 448,72 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1188215	2020-06-02	SERVICES PROFESSIONNELS	Mélissa Mercure		448,72 \$
No paiement: 161915	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 05029	Nom: PIECES DE REMORQUES TEXTRAIL (NUERA TRANSPORT)	Montant: 45,56 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
393210-00	2020-06-01	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8254)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8254)	45,56 \$
No paiement: 161916	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 03621	Nom: PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	Montant: 2 125,56 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
127881	2020-06-03	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8248)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8248)	208,96 \$
127866	2020-06-03	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-5961)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-5961)	1 916,60 \$
No paiement: 161917	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 05019	Nom: PROMOTION LEPINE INC.	Montant: 115,89 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: 161917	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 05019	Nom: PROMOTION LEPINE INC.	Montant: 115,89 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
4115851	2020-06-12	DISTRIBUTEUR À SAVON (2020-1316)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-1316)	115,89 \$
No paiement: 161918	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 03293	Nom: PUROLATOR INC.	Montant: 9,76 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
444699230	2020-06-05	SERVICE DE COURRIER	Maxime Marquis		9,76 \$
No paiement: 161919	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 04683	Nom: QUEBEC LINGE (ARAMARK)	Montant: 190,56 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9002673078	2020-06-09	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9047)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9047)	190,56 \$
No paiement: 161920	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 04705	Nom: QUINCAILLERIE BERGER INC	Montant: 1 072,57 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0768220	2020-06-04	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-5649)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5649)	212,88 \$
0767947	2020-06-01	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-5959)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-5959)	700,06 \$
0768028	2020-06-02	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-5646)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5646)	159,63 \$
No paiement: 161921	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 03109	Nom: RIVE-SUD CHRYSLER DODGE INC	Montant: 116,12 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FR82326	2020-06-11	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8274)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8274)	116,12 \$
No paiement: 161922	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 04316	Nom: RONA INC. - BROSSARD	Montant: 1 285,91 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
41460-12073301	2020-06-01	ACHAT DE MATÉRIAUX (2020-5780)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5780)	922,68 \$
41460-12105691	2020-06-12	ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LE 35 FORT (2020-5653)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-5653)	49,21 \$
41460-12093521	2020-06-08	ACHAT DE MATÉRIAUX (2020-5651)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5651)	314,02 \$
No paiement: 161923	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 03772	Nom: SCHINDLER ELEVATOR CORPORATION	Montant: 375,59 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
8300804175	2020-06-01	SERVICE POUR L'ASCENSEUR AU 600 OAK (2020-9018)	Ghislain l'Ecuyer	Jean-François Bernier (2020-9018)	375,59 \$
No paiement: 161924	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 05321	Nom: Servicorp	Montant: 28,74 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
IN416149	2019-09-07	FRAIS DE TRANSPORT (2020-6049)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6049)	28,74 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
161925		2020-07-03	02514	SONORISATION RANGER		298,94 \$
106445	2020-06-10	APPEL DE SERVICE (2020-6038)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2020-6038)	298,94 \$	
161926		2020-07-03	03131	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC		359,61 \$
FC-277433	2020-06-11	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2020-6050)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-6050)	359,61 \$	
161927		2020-07-03	03693	TENAQUIP		379,43 \$
13034649-00	2020-06-02	VOIR CRÉDIT 13034633-00 (2020-1145)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-1145)	27,91 \$	
13146265-00	2020-06-10	RUBAN DE DÉLIMITATION (2020-1300)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-1300)	379,42 \$	
13034633-00	2020-04-16	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 12963751-00 (2020-1145)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-1145)	(27,90 \$)	
161928		2020-07-03	04869	NAPA Longueuil (0077) Division de UAP Inc.		116,16 \$
077-057786	2020-06-11	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8273)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8273)	116,16 \$	
161929		2020-07-03	50226	VILLE DE BROSSARD		6 108,74 \$
202000-000000051	2020-06-03	FRAIS DE TÉLÉPHONE (MÉGALINK)	Maxime Marquis		159,60 \$	
202000-000000052	2020-06-03	FRAIS DE RÉSEAU ÉTENDU PRIVÉ DU 15 MAI AU 14 JUIN 2020	Maxime Marquis		1 051,24 \$	
202000-000000050	2020-06-03	SERVICE DE RELÈVE VDI MARS ET AVRIL 2020	Maxime Marquis		4 897,90 \$	
161930		2020-07-03	50148	VILLE DE LONGUEUIL		74 972,52 \$
202001-031900026	2020-06-03	CONSOMMATION DE L'EAU POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À MARS 2020	Robert Belliveau		74 972,52 \$	
161931		2020-07-03	05063	ZAP MONTEREGIE (RÉSEAU SANS FIL DE LA MONTEREGIE)		689,86 \$
1668	2020-06-08	RENOUVELLEMENT COTISATION ANNUELLE DU 2 MAI 2020 AU 1 MAI 2021	Maxime Marquis		287,44 \$	
1669	2020-06-08	RENOUVELLEMENT COTISATION ANNUELLE DU 2 MAI 2020 AU 1 MAI 2021	Maxime Marquis		114,98 \$	
1670	2020-06-08	RENOUVELLEMENT COTISATION ANNUELLE DU 2 MAI 2020 AU 1 MAI 2021	Maxime Marquis		287,44 \$	
161932		2020-07-10	05747	ALLFETT SOLUTIONS		980,17 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: 161932	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 05747	Nom: ALLFETT SOLUTIONS	Montant: 980,17 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
19665	2020-05-21	ENTRETIEN DE VÉHICULES (2020-8241)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8241)	980,17 \$
No paiement: 161933	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 01148	Nom: ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUEBEC	Montant: 149,47 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2004812	2020-06-17	ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC DU 30 JUIN 2020 AU 29 JUIN	Marie-Eve Ferland		149,47 \$
No paiement: 161934	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 45,35 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
4664719-25-06-20	2020-06-25	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		19,80 \$
4657829-28-06-20	2020-06-28	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		25,55 \$
No paiement: 161935	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 50103	Nom: BELL CANADA	Montant: 67,73 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0131369-17-06-20	2020-06-17	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		67,73 \$
No paiement: 161936	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 59498	Nom: BLANCHET AVRIL	Montant: 147,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200707	2020-07-07	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		147,00 \$
No paiement: 161937	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 04186	Nom: CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant: 626,87 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
5311	2020-06-10	ACHAT DE PETITS ÉLECTROMÉNAGERS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (2020-1310)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1310)	539,52 \$
5328	2020-06-16	ACHAT D'ACCESSOIRES POUR LES LOISIRS (2020-1327)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-1327)	87,35 \$
No paiement: 161938	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 51695	Nom: CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE (LA)	Montant: 67 821,74 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
R-0000315303	2020-06-30	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR JUILLET 2020	Robert Belliveau		26 074,22 \$
R-0000313228	2020-06-30	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR JUILLET 2020	Robert Belliveau		41 747,52 \$
No paiement: 161939	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 50031	Nom: COUR MUNICIPALE DE LONGUEUIL	Montant: 64,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200703	2020-07-03	CONSTAT D'INFRACTION NO. 18 187 330	Maxime Marquis		64,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161940		2020-07-10	00329	CYCLES GASTONGUAY	455,24 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
220000087949	2020-06-16	ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LA PATROUILLE VERTE	Marie-Eve Ferland		455,24 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161941		2020-07-10	03225	EQUIPEMENT MEDICAL RIVE-NORD INC	1 665,19 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
129877	2020-06-19	ACHAT DE MATÉRIEL POUR PISCINES (2020-1331)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-1331)	1 665,19 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161942		2020-07-10	04525	HYDRO QUEBEC	20 534,88 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
646 002 421 477	2020-07-02	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 576)	Maxime Marquis		2 206,87 \$
693 701 874 999	2020-07-02	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 062 157 514)	Maxime Marquis		141,66 \$
646 002 421 476	2020-07-02	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	Maxime Marquis		8 921,92 \$
646 002 421 475	2020-07-02	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 451)	Maxime Marquis		3 758,38 \$
633 402 197 686	2020-06-30	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 0133 410)	Maxime Marquis		3 257,88 \$
666 702 115 506	2020-06-29	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 362 296)	Maxime Marquis		1 029,59 \$
662 202 140 332	2020-07-02	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 040 260 067)	Maxime Marquis		908,73 \$
672 102 094 875	2020-06-29	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 060 466 172)	Maxime Marquis		150,81 \$
637 902 191 920	2020-07-02	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 855 461)	Maxime Marquis		125,56 \$
647 802 162 134	2020-07-02	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 071 169 070)	Maxime Marquis		33,48 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161943		2020-07-10	04555	INDUSTRIES GARANTIES LTEE (LES)	829,09 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
S 58810	2020-06-08	APPEL DE SERVICE AU 31 FORT (2020-6060)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6060)	829,09 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161944		2020-07-10	04288	IRRIGATION MULTI-JETS INC	237,66 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
200348	2020-06-20	PIÈCES ET SERVICES - TERRAIN DE JEUX (2020-6052)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6052)	237,66 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161945		2020-07-10	04387	J P COTE ET FRERES (1980) LTEE	55,38 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1-1449802	2020-06-16	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8281)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8281)	41,54 \$
1-1450547	2020-06-19	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8293)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8293)	13,84 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161946		2020-07-10	04867	KEYSTONE INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE QC. INC.	417,32 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: 161946	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 04867	Nom: KEYSTONE INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE QC. INC.	Montant: 417,32 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
BQ326625	2020-06-11	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-6080)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6080)	417,32 \$
No paiement: 161947	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 00870	Nom: KING GEORGE ELECTRONIQUE INC	Montant: 54,96 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
5117	2020-06-16	ACCESSOIRE POUR VÉHICULE (2020-8279)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8279)	54,96 \$
No paiement: 161948	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 59499	Nom: LAREAU GENEVIEVE	Montant: 160,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200707	2020-07-07	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		160,00 \$
No paiement: 161949	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 04814	Nom: L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant: 430,12 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
150336	2020-05-25	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)	277,04 \$
150341	2020-05-26	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)	153,08 \$
No paiement: 161950	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 50943	Nom: LIZETTE GENDRON	Montant: 2 370,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
016	2020-06-20	REPLACEMENT AU POSTE DE COMMIS AUX COMPTES À PAYER DU 15 AU 18 JUIN 2020	Robert Belliveau		1 350,00 \$
017	2020-06-25	REPLACEMENT AU POSTE DE COMMIS AUX COMPTES À PAYER DU 22 AU 25 JUIN 2020	Maxime Marquis		1 020,00 \$
No paiement: 161951	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 04319	Nom: LOCATION SAUVAGEAU	Montant: 1 912,03 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
M254184-08	2020-06-01	LOCATION DE CAMION (2019-9648)	Sébastien Gravel	Georges Pichet (2019-9648)	1 912,03 \$
No paiement: 161952	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 04702	Nom: LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	Montant: 80,53 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
21038806-01	2020-06-15	ACCESSOIRES POUR PARCS ET TERRAINS DE JEUX (2020-5654)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5654)	80,53 \$
No paiement: 161953	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 59684	Nom: MAERIX INC.	Montant: 229,67 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
34534	2020-06-16	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2019-9640)	Mélissa Mercure	Maxime Marquis (2019-9640)	229,67 \$
No paiement: 161954	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 59665	Nom: MAILI-JADE OUELLET	Montant: 500,00 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: 161954	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 59665	Nom: MAILI-JADE OUELLET	Montant: 500,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200124	2020-01-24	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES			500,00 \$
No paiement: 161955	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 02312	Nom: MARTECH INC	Montant: 94,28 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
182062	2020-06-17	PANNEAU D'ALUMINIUM (2020-1277)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1277)	94,28 \$
No paiement: 161956	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 04803	Nom: MESSER (LINDE CANADA LIMITED)	Montant: 906,41 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2102440280	2020-06-17	GAZ PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS DIVERS (2020-6045)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6045)	906,41 \$
No paiement: 161957	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 57845	Nom: MICRO LOGIC	Montant: 4 745,48 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
313413	2020-06-17	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1323)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1323)	4 745,48 \$
No paiement: 161958	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 05955	Nom: ORIZON MOBILE	Montant: 195,23 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
933656	2020-06-17	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8277)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8277)	195,23 \$
No paiement: 161959	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 59319	Nom: PIANO HERITAGE	Montant: 13 682,03 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
640016	2020-04-16	ACHAT D'UN PIANO ET D'UNE CHAISE (2020-1137)	Martin Latulippe	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-1137)	13 682,03 \$
No paiement: 161960	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 03293	Nom: PUROLATOR INC.	Montant: 15,55 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
444806889	2020-06-19	FRAIS DE POSTE	Maxime Marquis		15,55 \$
No paiement: 161961	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 04683	Nom: QUEBEC LINGE (ARAMARK)	Montant: 391,92 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9002681831	2020-06-30	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9047)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9047)	127,05 \$
9002678832	2020-06-23	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9047)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9047)	133,78 \$
9002675829	2020-06-16	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9047)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9047)	131,09 \$
No paiement: 161962	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 04316	Nom: RONA INC. - BROSSARD	Montant: 176,03 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: 161962	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 04316	Nom: RONA INC. - BROSSARD	Montant: 176,03 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
41460-12119271	2020-06-16	ACHAT DE MATÉRIAUX (2020-5986)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-5986)	176,03 \$
No paiement: 161963	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 05967	Nom: SECURMAX	Montant: 1 897,93 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
24768	2020-06-18	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1301)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1301)	1 897,93 \$
No paiement: 161964	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 04913	Nom: Service d'entretien menager Vimont inc.	Montant: 160,97 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
16194	2020-06-18	LAVAGE DE TAPIS AU 81 HOOPER (2020-4013)	Josée Véronneau	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4013)	160,97 \$
No paiement: 161965	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 02514	Nom: SONORISATION RANGER	Montant: 149,47 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
106452	2020-06-15	APPEL DE SERVICE (2020-6055)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2020-6055)	149,47 \$
No paiement: 161966	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 59350	Nom: SPECTRUM NASCO QUEBEC	Montant: 658,58 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9126213/M	2020-05-08	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LES LOISIRS (2020-1195)	Eric Carignan	Éric Carignan (2020-1195)	658,58 \$
No paiement: 161967	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 00313	Nom: TELUS	Montant: 2 039,29 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
35290023018	2020-06-16	FRAIS DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE	Maxime Marquis		2 039,29 \$
No paiement: 161968	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 03693	Nom: TENAQUIP	Montant: 1 355,96 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
13175722-00	2020-06-17	ACHAT DE GANTS (2020-1314)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1314)	677,98 \$
13169133-00	2020-06-18	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-1314)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1314)	677,98 \$
No paiement: 161969	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 04869	Nom: NAPA Longueuil (0077) Division de UAP Inc.	Montant: 360,46 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
077-058578	2020-06-15	NETTOYEUR À PLANCHER (2020-8273)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8273)	360,46 \$
No paiement: 161970	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 05490	Nom: UBA inc.	Montant: 463,18 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161970		2020-07-10	05490	UBA inc.	463,18 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1034047	2020-06-17	ACHAT DE HYPOCHLORITE DE SODIUM (2020-9078)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9078)	228,25 \$
1034048	2020-06-17	ACHAT DE HYPOCHLORITE DE SODIUM (2020-9078)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9078)	234,93 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161971		2020-07-10	04724	VIDEOTRON	65,33 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
00013778/01	2020-06-19	FRAIS DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 55 ARGYLE	Maxime Marquis		65,33 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161972		2020-07-10	50644	VILLE DE BOUCHERVILLE	103,89 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
202020-300000012	2020-06-19	FRAIS DE TÉLÉPHONE - MÉGALINK	Maxime Marquis		103,89 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161973		2020-07-10	50226	VILLE DE BROSSARD	2 448,95 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
202000-000000056	2020-06-19	SERVICES INFORMATIQUES	Robert Belliveau		2 448,95 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161974		2020-07-10	01103	VITRERIE L.M ET ROUX LTEE	355,93 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
F-57377	2020-06-12	RÉPARATION DE BÂTIMENT (2020-6062)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6062)	355,93 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161975		2020-07-10	50006	PETITE CAISSE (GUYLAINE BENOIT)	249,90 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200702	2020-07-02	PETITE CAISSE ET (GUYLAINE BENOIT)	Maxime Marquis		249,90 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161976		2020-07-17	04802	BELL CANADA	254,35 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
6711336-01-07-20	2020-07-01	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		59,40 \$
6714803-01-07-20	2020-07-01	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		19,80 \$
6711443-01-07-20	2020-07-01	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		76,00 \$
4650898-28-06-20	2020-06-28	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		19,80 \$
6719680-01-07-20	2020-07-01	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		19,95 \$
6713324-01-07-20	2020-07-01	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		59,40 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161977		2020-07-17	500104	BELL CANADA	10,63 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: 161977	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 500104	Nom: BELL CANADA	Montant: 10,63 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
41361628-01-07-20	2020-07-01	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		10,63 \$
No paiement: 161978	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 50103	Nom: BELL CANADA	Montant: 227,65 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
517682929-01-07-20	2020-07-01	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		227,65 \$
No paiement: 161979	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 59510	Nom: BENJAMIN NIAULIN	Montant: 563,34 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200528	2020-05-28	PAIEMENT FINAL - TRANSACTION EN RÉGLEMENT DE VOTRE RÉCLAMATION DU 2020-03-	Cassandra Comin Bergor		563,34 \$
No paiement: 161980	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 05934	Nom: BIDON TAVERNE CULINAIRE	Montant: 570,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200709	2020-07-09	REMBOURSEMENT DE PERMIS CAFÉ TERRASSE À CAUSE DE LA COVID-19 RÉOLUTION	Julie Larose		570,00 \$
No paiement: 161981	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 59511	Nom: BROSSEAU FREDERIC	Montant: 80,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200714	2020-07-14	REMBOURSEMENT POUR ANNULATION DE DEMANDE DE PERMIS 2020-00679	Julie Larose		80,00 \$
No paiement: 161982	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 59506	Nom: CAFE CREPERIE ST-L	Montant: 370,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200709	2020-07-09	REMBOURSEMENT DE PERMIS CAFÉ TERRASSE À CAUSE DE LA COVID-19 RÉOLUTION	Julie Larose		370,00 \$
No paiement: 161983	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 59508	Nom: CAFE PASSION	Montant: 390,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200709	2020-07-09	REMBOURSEMENT DE PERMIS CAFÉ TERRASSE À CAUSE DE LA COVID-19 RÉOLUTION	Julie Larose		390,00 \$
No paiement: 161984	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 59503	Nom: CAFE WEBSTER	Montant: 270,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200709	2020-07-09	REMBOURSEMENT DE PERMIS CAFÉ TERRASSE À CAUSE DE LA COVID-19 RÉOLUTION	Julie Larose		270,00 \$
No paiement: 161985	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 04186	Nom: CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant: 294,86 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
5353	2020-06-26	ACHAT DE CAFETIÈRE (2020-1349)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-1349)	185,67 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161985		2020-07-17	04186	CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	294,86 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
5345	2020-06-25	ACHAT DE FOUR/GRILLE-PAIN (2020-1345)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1345)	109,19 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161986		2020-07-17	00477	CENTRE DE JARDIN BROSSARD INC	351,83 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
103053675	2020-06-26	RETOUR DE PALETTES (2020-1144)	Vasco Morgado	Sylvain Cadieux (2020-1144)	(45,99 \$)
103053674	2020-06-26	ACHAT DE GAZON (2020-1144)	Vasco Morgado	Sylvain Cadieux (2020-1144)	20,70 \$
109000756	2020-06-25	ACHAT DE GAZON (2020-6053)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6053)	242,60 \$
101042211	2020-06-23	ACHAT DE GAZON (2020-6053)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6053)	134,52 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161987		2020-07-17	52904	CHARRON JESSICA	108,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200629	2020-06-29	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		108,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161988		2020-07-17	59507	CHOCOLATERIE HARTLEY	310,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200709	2020-07-09	REMBOURSEMENT DE PERMIS CAFÉ TERRASSE À CAUSE DE LA COVID-19 RÉOLUTION	Julie Larose		310,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161989		2020-07-17	54661	DAMIEN TERNEST	403,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200630	2020-06-30	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		403,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161990		2020-07-17	59513	DESALLIERS VIVIANE	50,17 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200710	2020-07-10	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		50,17 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161991		2020-07-17	59512	DESCHENES GENEVIEVE	68,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200714	2020-07-14	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		68,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
161992		2020-07-17	03700	DISTRIBUTION PIERRE LAROCHELLE INC	887,61 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
40868	2020-06-21	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LA BIBLIOTHÈQUE (2019-2067)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2019-2067)	887,61 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
161993	2020-07-17	04562	ENTANDEM (SOCAN)	879,57 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
30433	2020-01-02	LICENCE ANNUELLE - ACTIVITÉS PHYSIQUES ET COURS DE DANSE (2020-6087)	Eric Carignan	Éric Carignan (2020-6087)	879,57 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
161994	2020-07-17	59504	ESPACE RICARDO INC.	670,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200709	2020-07-09	REMBOURSEMENT DE PERMIS CAFÉ TERRASSE À CAUSE DE LA COVID-19 RÉOLUTION	Julie Larose		670,00 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
161995	2020-07-17	03190	GRAND ET TOY	862,77 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
R068068	2020-06-25	ACHAT DE PAPIER 8½ PAR 11 (2020-9012)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-9012)	862,77 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
161996	2020-07-17	01055	GROUPE LML LTEE (LE)	301,81 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
087674	2020-03-02	APPEL DE SERVICE (2020-5874)	Sylvain Bujold	Jean-François Blanchette (2020-5874)	301,81 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
161997	2020-07-17	59505	GYOKA IZAKA BAR	210,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200709	2020-07-09	REMBOURSEMENT DE PERMIS CAFÉ TERRASSE À CAUSE DE LA COVID-19 RÉOLUTION	Julie Larose		210,00 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
161998	2020-07-17	04525	HYDRO QUEBEC	10 307,86 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
614 502 448 791	2020-07-13	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 891 870)	Robert Belliveau		87,07 \$
635 202 203 609	2020-07-10	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 891 888)	Robert Belliveau		210,83 \$
612 702 303 719	2020-07-10	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 003 679 949)	Robert Belliveau		60,71 \$
621 702 227 761	2020-07-08	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	Maxime Marquis		9 882,42 \$
651 402 160 575	2020-07-08	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 227 786)	Maxime Marquis		66,83 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
161999	2020-07-17	04555	INDUSTRIES GARANTIES LTEE (LES)	5 763,36 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
K 86998	2020-05-08	CONTRAT D'ENTRETIEN DE JANVIER À DÉCEMBRE 2020 - DEUXIÈME VERSEMENT MAI 20	Ghislain l'Écuyer	Jean-François Bernier (2020-9043)	5 763,36 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162000	2020-07-17	59748	INNOVA INC.	344,93 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3513	2020-06-26	INSPECTION ANNUELLE ÉQUIPEMENT DE LEVAGE (2020-1332)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-1332)	344,93 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: 162001	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 04387	Nom: J P COTE ET FRERES (1980) LTEE	Montant: 990,30 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1-1451299	2020-06-25	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8299)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8299)	67,97 \$
1-1451301	2020-06-25	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8299)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8299)	67,11 \$
1-1451412	2020-06-25	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8300)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8300)	33,29 \$
1-1451592	2020-06-26	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8303)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8303)	5,89 \$
1-1451297	2020-06-25	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8299)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8299)	11,21 \$
1-1451193	2020-06-25	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8322)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8322)	804,83 \$

No paiement: 162002	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 00709	Nom: L'ANCIEN CHABLIS	Montant: 590,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200709	2020-07-09	REMBOURSEMENT DE PERMIS CAFÉ TERRASSE À CAUSE DE LA COVID-19 RÉOLUTION	Julie Larose		590,00 \$

No paiement: 162003	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 04814	Nom: L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant: 1 785,50 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
11861	2020-06-16	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)	48,62 \$
150427	2020-06-19	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)	381,65 \$
150420	2020-06-01	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-1110)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1110)	1 355,23 \$

No paiement: 162004	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 59500	Nom: LES ASSOIFFES BISTRO	Montant: 670,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200709	2020-07-09	REMBOURSEMENT DE PERMIS CAFÉ TERRASSE À CAUSE DE LA COVID-19 RÉOLUTION	Julie Larose		670,00 \$

No paiement: 162005	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 05896	Nom: MACPEK INC.	Montant: 286,29 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
74085133-00	2020-06-22	ACHAT D'EXTINCTEUR POUR VÉHICULE (2020-8294)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8294)	286,29 \$

No paiement: 162006	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 01248	Nom: MANDERLEY TURF PRODUCTS INC.	Montant: 945,48 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
INV-BRO85489	2020-06-26	ACHAT DE SEMENCE (2020-6051)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6051)	945,48 \$

No paiement: 162007	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 52490	Nom: PIAZZETTA ST-LAMBERT	Montant: 750,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200709	2020-07-09	REMBOURSEMENT DE PERMIS CAFÉ TERRASSE À CAUSE DE LA COVID-19 RÉOLUTION	Julie Larose		750,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: 162008	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 05029	Nom: PIECES DE REMORQUES TEXTRAIL (NUERA TRANSPORT)	Montant: 185,64 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
395308-00	2020-06-22	PIÈCES ET SERVICES SUR MACHINERIE (2020-8295)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2020-8295)	185,64 \$
No paiement: 162009	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 59501	Nom: PISTACHE INC.	Montant: 600,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200709	2020-07-09	REMBOURSEMENT DE PERMIS CAFÉ TERRASSE À CAUSE DE LA COVID-19 RÉOLUTION	Julie Larose		600,00 \$
No paiement: 162010	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 59502	Nom: PIZZERIA NO 900 SAINT-LAMBERT	Montant: 570,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200709	2020-07-09	REMBOURSEMENT DE PERMIS CAFÉ TERRASSE À CAUSE DE LA COVID-19 RÉOLUTION	Julie Larose		570,00 \$
No paiement: 162011	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 05019	Nom: PROMOTION LEPINE INC.	Montant: 830,02 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
4117053	2020-06-22	ACHAT D'ANTISEPTIQUE ET BOUTEILLES POUR LA COVID-19 (2020-1328)	Mélissa Mercure	Maxime Marquis (2020-1328)	755,29 \$
4117052	2020-06-22	ACHAT DE MATÉRIAUX POUR PARCS (2020-1316)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-1316)	74,73 \$
No paiement: 162012	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 04683	Nom: QUEBEC LINGE (ARAMARK)	Montant: 134,11 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9002685004	2020-07-07	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9047)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9047)	134,11 \$
No paiement: 162013	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 04705	Nom: QUINCAILLERIE BERGER INC	Montant: 422,48 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0769209	2020-06-22	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-5988)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5988)	422,48 \$
No paiement: 162014	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 03999	Nom: RETRAITE QUEBEC	Montant: 3 428,83 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200716	2020-07-16	RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX: M1021047 NO DE REMISE PPES880651338	Robert Belliveau		3 428,83 \$
No paiement: 162015	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 03236	Nom: ROGERS	Montant: 623,98 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2185079268	2020-06-24	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		623,98 \$
No paiement: 162016	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 04316	Nom: RONA INC. - BROSSARD	Montant: 238,50 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162016		2020-07-17	04316	RONA INC. - BROSSARD	238,50 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
41460-12133131	2020-06-23	ACHAT D'OUTILS (2020-6048)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-6048)	166,95 \$
41460-12133741	2020-06-23	ACHAT DE MATÉRIAUX (2020-5990)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5990)	71,55 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162017		2020-07-17	58824	SOPHIE ROUSSEAU	187,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200629	2020-06-29	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		187,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162018		2020-07-17	03131	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	25,52 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FC-278167	2020-06-25	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2020-6058)	Sébastien Gravel	Jean-François Blanchette (2020-6058)	25,52 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162019		2020-07-17	59509	TROINI KARINE	175,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200630	2020-06-30	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		175,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162020		2020-07-17	04724	VIDEOTRON	71,14 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
00006614/01	2020-06-26	FRAIS DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 600 OAK	Maxime Marquis		71,14 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162021		2020-07-17	50096	PETITE CAISSE (DOMINIQUE ANNE SOUCIE)	972,71 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200703	2020-07-03	PETITE CAISSE (DOMINIQUE ANNE SOUCIE)	Martin Latulippe		524,94 \$
202007003	2020-07-03	PETITE CAISSE (DOMINIQUE ANNE SOUCIE)	Martin Latulippe		447,77 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162022		2020-07-24	04802	BELL CANADA	3 067,57 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9238621-04-07-20	2020-07-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		775,71 \$
9236576-04-07-20	2020-07-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		21,52 \$
9236514-04-07-20	2020-07-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		61,12 \$
9236554-04-07-20	2020-07-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		64,41 \$
9236579-04-07-20	2020-07-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		176,81 \$
9236510-04-07-20	2020-07-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		99,03 \$
9236612-04-07-20	2020-07-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		21,52 \$
9236601-04-07-20	2020-07-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		21,52 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162022		2020-07-24	04802	BELL CANADA	3 067,57 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9236529-04-07-20	2020-07-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		1 782,89 \$
9236575-04-07-20	2020-07-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		21,52 \$
9236582-04-07-20	2020-07-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		21,52 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162023		2020-07-24	50027	BFL CANADA	949,80 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2598	2020-02-07	PAIEMENT DE LA RÉCLAMATION NO. 2019-011R	Cassandra Comin Bergor		949,80 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162024		2020-07-24	52308	BIBLIOPRESTO.CA	199,07 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3401	2020-06-23	LICENCE POUR PRÊT NUMÉRIQUE (2020-6097)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-6097)	199,07 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162025		2020-07-24	05895	BIBLIOTHECA CANADA INC	2 278,88 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
INV-CA03628	2020-06-30	LOGICIEL OU LICENCE (INFORMATIQUE) (2020-1290)	Elizabeth Jacques	Maxime Marquis (2020-1290)	2 278,88 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162026		2020-07-24	58864	BOUCHRA ABASSISSE	9,10 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20190130.	2019-01-30	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS - ABONNEMENT ANNUEL - PISCINE	Robert Belliveau		9,10 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162027		2020-07-24	04321	CEDROM-SNI	2 341,76 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
INV0080717	2020-03-24	ABONNEMENT AU SERVICE EUREKA.CC POUR LA BIBLIOTHÈQUE (2020-5032)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-5032)	2 341,76 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162028		2020-07-24	01914	CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT	4 156,02 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
A000204806	2020-06-30	LOCATION CLÉ EN MAIN (2020-5031)	Ronald Laurin	Sébastien Gravel (2020-5031)	4 156,02 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162029		2020-07-24	53840	CHARLAND VANESSA	160,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200717	2020-07-17	REMBOURSEMENT - TENNIS ALEXANDRA	Dominique-Anne Soucie		160,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162030		2020-07-24	52464	CLAUDINE GOULET	30,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162030		2020-07-24	52464	CLAUDINE GOULET	30,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200714	2020-07-14	REMBOURSEMENT DE BILLETS DE SPECTACLE VIKINGS	Josée Véronneau		30,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162031		2020-07-24	03225	EQUIPEMENT MEDICAL RIVE-NORD INC	556,14 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
127745	2020-06-05	BOUEILLES D'ANTISEPTIQUE ET LINGUETTES DÉSINFECTANTES (2020-1247)	Mélissa Mercure	J.Robert Belliveau (2020-1247)	672,26 \$
130172	2020-06-29	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LES LOISIRS (2020-1331)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-1331)	280,54 \$
127936	2020-05-11	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 127745 (2020-1247)	Mélissa Mercure	J.Robert Belliveau (2020-1247)	(396,66 \$)
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162032		2020-07-24	03425	ESRI CANADA LIMITEE	1 437,19 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
90151562	2020-06-30	LICENCE INFORMATIQUE ARCGIS ONLINE GIS PROFESSIONAL BASIC TERM LICENSE (2020-1247)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-9086)	1 437,19 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162033		2020-07-24	03428	ESSA-TECH INC	377,12 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
055813	2020-06-30	PIÈCES/MATÉRIEL - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2020-6059)	Sylvain Bujold	Jean-François Blanchette (2020-6059)	377,12 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162034		2020-07-24	04048	FOURGONS RIVE-SUD INC (LES)	1 555,68 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
7082	2020-06-30	PIÈCES ET SERVICES SUR ÉQUIPEMENTS (2020-6107)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6107)	1 555,68 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162035		2020-07-24	59517	GONZALEZ JULIEN	93,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200716	2020-07-16	REMBOURSEMENT - ABONNEMENT TENNIS BCITI	Eric Carignan		93,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162036		2020-07-24	03281	GROUPE BISSENETTE INC	160,40 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
176475	2020-06-26	ACHAT DE MATÉRIEL POUR ENTRETIEN DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX (2020-1336)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-1336)	160,40 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162037		2020-07-24	05310	HOPITAL VETERINAIRE ST-LAMBERT INC.	764,60 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
87091	2020-07-02	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	613,86 \$
87092	2020-07-02	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	150,74 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162038		2020-07-24	04525	HYDRO QUEBEC	149,99 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
671 202 111 628	2020-07-15	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 056 757 162)	Robert Belliveau		108,89 \$
661 302 142 381	2020-07-16	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 867 633)	Robert Belliveau		41,10 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162039		2020-07-24	04555	INDUSTRIES GARANTIES LTEE (LES)	5 839,26 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
S 58995	2020-07-01	APPEL DE SERVICE POUR ENTRETIEN DE BÂTIMENT (2020-5030)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-5030)	5 207,47 \$
S 58983	2020-07-01	APPEL DE SERVICE AU 31/35 FORT (2020-6085)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6085)	631,79 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162040		2020-07-24	04288	IRRIGATION MULTI-JETS INC	130,84 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
200369	2020-06-26	ACHAT DE MATÉRIEL POUR ENTRETIEN DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX (2020-6105)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6105)	130,84 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162041		2020-07-24	04387	J P COTE ET FRERES (1980) LTEE	1 302,91 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1-1448287	2020-06-09	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-6121)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6121)	266,42 \$
1-1452271	2020-06-30	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8308)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8308)	16,55 \$
1-1452204	2020-06-30	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8308)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8308)	44,00 \$
1-1451824	2020-06-29	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8305)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8305)	621,24 \$
1-1451948	2020-06-29	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8306)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8306)	354,70 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162042		2020-07-24	50943	LIZETTE GENDRON	2 370,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
019	2020-07-09	REPLACEMENT AU POSTE DE COMMIS AUX COMPTES À PAYER DU 6 JUILLET AU 9 JUIL	Maxime Marquis		1 350,00 \$
018	2020-07-02	REPLACEMENT AU POSTE DE COMMIS AUX COMPTES À PAYER DU 29 JUIN AU 7 JUILLE	Maxime Marquis		1 020,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162043		2020-07-24	04319	LOCATION SAUVAGEAU	2 058,85 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
M266436-01	2020-06-26	LOCATION DE CAMION (2020-8297)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8297)	214,37 \$
M265183-01	2020-06-09	LOCATION DE CAMIOON (2020-8260)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2020-8260)	922,24 \$
M265182-01	2020-06-09	LOCATION DE CAMION (2020-8260)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2020-8260)	922,24 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162044		2020-07-24	05896	MACPEK INC.	1 601,14 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
21167684-00	2020-07-02	ACHAT DE MATÉRIEAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2020-1352)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-1352)	1 601,14 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162045	2020-07-24	58101	MARCO SAVOIE	2 000,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200721	2020-07-21	PAIEMENT FINAL - TRANSACTION EN RÈGLEMENT DE VOS RÉCLAMATIONS: DOSSIER 20:	Cassandra Comin Bergor		2 000,00 \$
162046	2020-07-24	02312	MARTECH INC	527,74 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
182377	2020-06-30	PIÈCES ET OU ACCESSOIRES POUR SIGNALISATION (2020-6057)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6057)	527,74 \$
162047	2020-07-24	01441	MEDIAS TRANSCONTINENTAL	40,27 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2272267	2020-07-01	PUBLICATION D'ADDENDA SUR SEO (2020-1042)	Stéphanie Fournier	J.Robert Belliveau (2020-1042)	40,27 \$
162048	2020-07-24	04803	MESSER (LINDE CANADA LIMITED)	40,32 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2102484158	2020-06-27	ENTRETIEN DE VÉHICULE (2020-6063)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6063)	40,32 \$
162049	2020-07-24	54521	MORNEAU SHEPELL LTD	448,72 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1205945	2020-07-03	PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS	Mélissa Mercure		448,72 \$
162050	2020-07-24	05019	PROMOTION LEPINE INC.	1 138,62 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
4118030	2020-06-29	ACHANT DE DÉSINFECTANT (2020-1337)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-1337)	1 138,62 \$
162051	2020-07-24	03293	PUROLATOR INC.	21,26 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
444923159	2020-07-03	SERVICE DE COURRIER	Robert Belliveau		21,26 \$
162052	2020-07-24	04683	QUEBEC LINGE (ARAMARK)	128,05 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9002688607	2020-07-14	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9047)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9047)	128,05 \$
162053	2020-07-24	04705	QUINCAILLERIE BERGER INC	327,81 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0769755	2020-07-02	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-6082)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6082)	62,72 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162053		2020-07-24	04705	QUINCAILLERIE BERGER INC	327,81 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0769537	2020-06-29	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-5992)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5992)	80,93 \$
0769548	2020-06-29	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-5784)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5784)	29,25 \$
0769538	2020-06-29	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-5993)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-5993)	111,85 \$
0769581	2020-06-29	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-5993)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-5993)	43,06 \$
No paiement: 162054		Date: 2020-07-24	Référence Fourn.: 04316	Nom: RONA INC. - BROSSARD	Montant: 277,78 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
41460-12143941	2020-06-29	ACHAT DE MATÉRIAUX POUR PARCS (2020-5783)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5783)	210,91 \$
41460-12151201	2020-07-02	ACHAT DE MATÉRIEL POUR PARCS (2020-6070)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6070)	66,87 \$
No paiement: 162055		Date: 2020-07-24	Référence Fourn.: 03772	Nom: SCHINDLER ELEVATOR CORPORATION	Montant: 375,59 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
8300807516	2020-07-01	ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AU 600 OAK (2020-9018)	Ghislain l'Ecuyer	Jean-François Bernier (2020-9018)	375,59 \$
No paiement: 162056		Date: 2020-07-24	Référence Fourn.: 04799	Nom: SECURITE INCENDIE SAINT-HUBERT INC	Montant: 172,46 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
37304	2020-07-01	SURVEILLANCE DE BÂTIMENT DU 1ER JUILLET 2020 AU 30 JUIN 2021 - 81 RUE HOOPER (2	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6086)	172,46 \$
No paiement: 162057		Date: 2020-07-24	Référence Fourn.: 05967	Nom: SECURMAX	Montant: 813,73 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
24755	2020-05-29	VOIR CRÉDIT NO. 24876	Maxime Marquis		342,63 \$
24876	2020-05-29	CRÉDIT POUR ANNULER LA FACTURE 24755	Maxime Marquis		(342,63 \$)
24816	2020-06-30	APPEL DE SERVICE (2020-1359)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1359)	256,97 \$
24822	2020-06-30	APPEL DE SERVICE (2020-1358)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1358)	556,76 \$
No paiement: 162058		Date: 2020-07-24	Référence Fourn.: 05321	Nom: Servicorp	Montant: 897,35 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
IN425866	2020-07-01	ACHAT DE POUBELLE POUR MATIÈRE ORGANIQUES AU CENTRE DES LOISIRS (2019-2053)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2019-2053)	897,35 \$
No paiement: 162059		Date: 2020-07-24	Référence Fourn.: 59554	Nom: SYLVIE DEPONT	Montant: 640,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
46	2020-07-16	ACHAT DE MASQUES POUR LA COVID-19 (2020-1381)	Mélissa Mercure	J.Robert Belliveau (2020-1381)	640,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162060		2020-07-24	50226	VILLE DE BROSSARD	100 115,66 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
202000-000000058	2020-06-29	FACTURATION POUR LA GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DE JANVIER	Maxime Marquis		99 064,42 \$
202000-000000059	2020-06-29	SERVICES INFORMATIQUES - RÉSEAU ÉTENDU PRIVÉ DU 15 JUIN AU 14 JUILLET 2020	Maxime Marquis		1 051,24 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162061		2020-07-24	03686	WM QUEBEC INC (RCI ENVIRONNEMENT)	845,07 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0114550-0733-3	2020-06-01	LEVÉE DE CONTENEUR DE VERRE POUR MAI 2020 (2019-9638)	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2019-9638)	845,07 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162062		2020-07-24	50002	PETITE CAISSE (FRANCE BILODEAU)	188,20 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200721	2020-07-21	PETITE CAISSE (FRANCE BILODEAU)	Ronald Laurin		188,20 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162064		2020-07-31	02142	ACIER ATLANTIQUE - 130165 CANADA INC	396,66 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
8780	2020-07-08	SERVICE DE GRUE POUR ÉCLAIRAGE DE RUES (2020-6131)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-6131)	396,66 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162065		2020-07-31	59217	AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTÉE	267,26 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
117735	2020-07-08	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINCTEURS (2020-6092)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6092)	267,26 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162066		2020-07-31	58415	ANASTASIA SAPRYKINA	30,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200420	2020-04-20	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		30,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162067		2020-07-31	51184	AUDREY HARDY	160,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200721	2020-07-21	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		160,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162068		2020-07-31	59533	BEDARD MAUDE	30,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200420	2020-04-20	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		30,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162069		2020-07-31	04802	BELL CANADA	163,07 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: 162069	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 163,07 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
6722217-10-07-20	2020-07-10	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Robert Belliveau		163,07 \$
No paiement: 162070	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 52930	Nom: BRAULT SONIA	Montant: 18,25 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200326	2020-03-26	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		18,25 \$
No paiement: 162071	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 59272	Nom: CATHY EUGENE, CRHA	Montant: 812,50 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
102	2020-06-15	FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE DU 24 FÉVRIER ET 15 JUIN 2020	Mélissa Mercure		468,75 \$
103	2020-07-24	FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE - RENCONTRE DU 8 JUILLET ET FORMATION DU 21 JUIN 2020	Mélissa Mercure		343,75 \$
No paiement: 162072	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 59530	Nom: CELVIA NALALIA GARCES OTALORA	Montant: 30,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200427	2020-04-27	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		30,00 \$
No paiement: 162073	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 54601	Nom: CLAUDINE MORIN	Montant: 15,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200420	2020-04-20	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		15,00 \$
No paiement: 162074	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 05501	Nom: CLIMATRANS INC.	Montant: 833,13 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
11079	2020-07-08	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8320)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8320)	833,13 \$
No paiement: 162075	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 04827	Nom: Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	Montant: 1 383,43 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
135456	2020-03-17	ACHAT DE COUPE HERBE POUR PARCS ET TERRAINS DE JEUX (2020-6134)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6134)	1 383,43 \$
No paiement: 162076	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 05404	Nom: Clinique familiale de St-Lambert	Montant: 20,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200722	2020-07-22	FRAIS D'ADMINISTRATION	Mélissa Mercure		20,00 \$
No paiement: 162077	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 59351	Nom: CONFERENCES DIALOGUE	Montant: 29,43 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162077	2020-07-31	59351	CONFERENCES DIALOGUE	29,43 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0041705	2020-07-08	SERVICES DE CONFÉRENCE - SOUS PROJET COVID-19	Maxime Marquis		29,43 \$
162078	2020-07-31	04470	CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU ST-LAURENT	4 532,02 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
90157003	2020-07-06	BAIL 63-00062, LOCATION DE TERRAIN GRÈVE ET EN EAU PROFONDE POUR CLUB DE Y/	Robert Belliveau		4 532,02 \$
162079	2020-07-31	59525	COTE CAROLINE	75,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200722	2020-07-22	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75,00 \$
162080	2020-07-31	59600	DESCARREAUX ISABELLE	80,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200721	2020-07-21	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		80,00 \$
162081	2020-07-31	03495	DICOM EXPRESS INC	41,34 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
02802578	2020-07-10	TRANSPORT DE SAINT-LAMBERT VERS LONGUEUIL	Robert Belliveau		41,34 \$
162082	2020-07-31	59529	EBRAHEEM ANTONIOUS	15,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200427	2020-04-27	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		15,00 \$
162083	2020-07-31	04477	ELECTRONIQUE MASTER VOX	135,60 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
IN225599	2020-06-30	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-5995)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-5995)	135,60 \$
162084	2020-07-31	51045	VALERO INC (ULTRAMAR)	12 777,67 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
4112607096	2020-07-10	ACHAT D'ESSENCE DIESEL	Ronald Laurin		12 777,67 \$
162085	2020-07-31	51950	EUGENIE GAILLARD	36,50 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200326	2020-03-26	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		36,50 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162086		2020-07-31	05158	Excellence hydraulique Inc.	68,99 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
33482	2020-07-08	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8315)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8315)	68,99 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162087		2020-07-31	58433	FLORENCE LUCAS	80,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200720	2020-07-20	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		80,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162088		2020-07-31	04525	HYDRO QUEBEC	2 371,85 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
633 402 157 880	2020-03-30	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 003 253 000)	Maxime Marquis		(50,51 \$)
661 302 148 315	2020-07-28	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 087 925 879)	Robert Belliveau		21,80 \$
668 502 403 412	2020-07-28	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 003 253 000)	Robert Belliveau		368,73 \$
637 902 203 467	2020-07-27	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 362 296)	Robert Belliveau		2 031,83 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162089		2020-07-31	02095	IDENTIFICATION MULTI SOLUTIONS INC.	431,16 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
STA-0144044	2020-07-09	PIÈCES ET OU SERVICE DIVERS POUR ENTRETIEN - VOIRIE (2020-6101)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6101)	431,16 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162090		2020-07-31	04555	INDUSTRIES GARANTIES LTEE (LES)	6 109,15 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
S 59018	2020-07-06	APPEL DE SERVICE AU 55 ARGYLE (2020-6073)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6073)	231,38 \$
S 59017	2020-07-06	APPEL DE SERVICE AU CENTRE DES LOISIRS (2020-6073)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6073)	114,41 \$
K 87499	2020-07-06	CONTRAT D'ENTRETIEN DU 1 NOVEMBRE 2019 AU 31 OCTOBRE 2020 TROISIÈME VERSEN	Ronald Laurin	Jean-François Bernier (2020-9043)	5 763,36 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162091		2020-07-31	04288	IRRIGATION MULTI-JETS INC	989,36 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
200393	2020-07-07	ACHAT DE MATÉRIEL POUR ENTRETIEN DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX (2020-6105)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6105)	837,59 \$
200398	2020-07-08	ACHAT DE MATÉRIEL POUR ENTRETIEN DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX (2020-6105)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6105)	151,77 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162092		2020-07-31	04387	J P COTE ET FRERES (1980) LTEE	123,52 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1-1452983	2020-07-06	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8309)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8309)	79,16 \$
1-1453332	2020-07-07	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8318)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8318)	48,08 \$
1-1453390	2020-07-07	RETOUR DE PIÈCES (2020-8323)	Sébastien Gravel	Isabelle Nault (2020-8323)	(41,76 \$)
1-1454083	2020-07-10	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8323)	Sébastien Gravel	Isabelle Nault (2020-8323)	30,75 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: 162092	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 04387	Nom: J P COTE ET FRERES (1980) LTEE	Montant: 123,52 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1-1454094	2020-07-10	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8323)	Sébastien Gravel	Isabelle Nault (2020-8323)	7,29 \$
No paiement: 162093	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 03521	Nom: J.C. LANCTOT INC.	Montant: 59,80 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1221948	2020-07-07	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE 55 ARGYLE (2020-5628)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-5628)	59,80 \$
No paiement: 162094	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 59524	Nom: JEAN FRANCINE	Montant: 75,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200722	2020-07-22	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75,00 \$
No paiement: 162095	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 59531	Nom: LAPOINTE JULES FOISY	Montant: 15,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200420	2020-04-20	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		15,00 \$
No paiement: 162096	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 59523	Nom: LAROUCHE MARYSE	Montant: 150,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200722	2020-07-22	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		150,00 \$
No paiement: 162097	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 59521	Nom: LAUZON ANDRE	Montant: 75,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200722	2020-07-22	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75,00 \$
No paiement: 162098	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 59602	Nom: LAVOIE DANIEL	Montant: 138,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200722	2020-07-22	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		138,00 \$
No paiement: 162099	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 53849	Nom: LEMOINE CELINE	Montant: 75,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200722	2020-07-22	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75,00 \$
No paiement: 162100	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 04814	Nom: L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant: 215,14 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
37853	2020-07-05	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)	215,14 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162101	2020-07-31	01002	LOCATION D AUTOS ET CAMIONS DISCOUNT	1 017,07 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
7394031645	2020-07-09	LOCATION DE CAMION (2020-8257)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2020-8257)	1 017,07 \$
162102	2020-07-31	05896	MACPEK INC.	241,86 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
21168133-01	2020-07-08	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8312)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8312)	241,86 \$
162103	2020-07-31	59601	MAILLE DIANE	40,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200721	2020-07-21	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		40,00 \$
162104	2020-07-31	59528	MANSOUR REMON	15,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200427	2020-04-27	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		15,00 \$
162105	2020-07-31	59526	MARCILLE CLAUDE	75,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200722	2020-07-22	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75,00 \$
162106	2020-07-31	54574	MARIE-ANDREE LEVESQUE	175,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200723	2020-07-23	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		95,00 \$
20200526	2020-05-26	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		80,00 \$
162107	2020-07-31	52448	MELANIE CHAUSSE	18,25 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200326	2020-03-26	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		18,25 \$
162108	2020-07-31	57852	MELISSA DUHAMEL	411,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200721	2020-07-21	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		411,00 \$
162109	2020-07-31	02483	REGIE DU BATIMENT DU QUEBEC	354,36 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162109		2020-07-31	02483	REGIE DU BATIMENT DU QUEBEC	354,36 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
AS-8556D8	2020-07-06	FRAIS ANNUELS ASCENCEUR AU 600 OAK (2020-6089)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6089)	88,59 \$
AS-855A8D	2020-07-06	FRAIS ANNUELS ASCENCEUR AU (2020-6089)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6089)	88,59 \$
AS-85579B	2020-07-06	FRAIS ANNUELS ASCENCEUR AU 490 MERCILLE (2020-6089)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6089)	88,59 \$
AS-855756	2020-07-06	FRAIS ANNUELS ASCENCEUR AU 55 ARGYLE (2020-6089)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6089)	88,59 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162110		2020-07-31	04164	NATIONAL POST	386,32 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
495274-28-07-20	2020-07-28	RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT (2020-6137)	Robert Belliveau	Georges Pichet (2020-6137)	386,32 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162111		2020-07-31	04220	NEDCO INC	535,58 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9680287	2020-05-03	ACHAT DE MATÉRIEL POUR ÉCLAIRAGE DE RUES ET TERRAINS SPORTIFS (2020-6115)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-6115)	535,58 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162112		2020-07-31	59522	PARSLOW MATHIEU	75,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200722	2020-07-22	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162113		2020-07-31	03293	PUROLATOR INC.	4,88 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
444974810	2020-07-10	SERVICE DE COURRIER	Robert Belliveau		4,88 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162114		2020-07-31	59527	QARBOUA HICHAM	15,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200427	2020-04-27	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		15,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162115		2020-07-31	04683	QUEBEC LINGE (ARAMARK)	128,05 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9002692027	2020-07-21	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9047)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9047)	128,05 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162116		2020-07-31	04705	QUINCAILLERIE BERGER INC	1 217,30 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0770034	2020-07-08	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-6091)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6091)	255,74 \$
0770103	2020-07-09	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-6002)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6002)	26,48 \$
0770102	2020-07-09	ACHAT D'OUTILS POUR L'ATELIER (2020-6002)	Sylvain Cadieux	Ronald Laurin (2020-6002)	141,24 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162116		2020-07-31	04705	QUINCAILLERIE BERGER INC	1 217,30 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0770000	2020-07-08	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-6082)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6082)	414,69 \$
0769980	2020-07-08	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-6126)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-6126)	49,15 \$
0769838	2020-07-06	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-6067)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6067)	289,77 \$
0769950	2020-07-07	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-6082)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6082)	40,23 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162117		2020-07-31	00064	REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL	28 705,42 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200727	2020-07-27	COTISATIONS ADDITIONNELLES POUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE L	Robert Belliveau		28 705,42 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162118		2020-07-31	04799	SECURITE INCENDIE SAINT-HUBERT INC	388,05 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
37965	2020-07-11	APPEL DE SERVICE AU 600 OAK (2020-6109)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-6109)	388,05 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162119		2020-07-31	05321	Servicorp	182,81 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
IN435862	2020-06-30	BOUEILLES AVEC VAPORISATEUR (2020-1340)	Ronald Laurin	Ghislain L'Écuyer (2020-1340)	182,81 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162120		2020-07-31	59599	SOUDRE MIREILLE	30,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200722	2020-07-22	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		30,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162121		2020-07-31	05773	STATION SERVICE ALAIN BLONDEAU INC.	234,22 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
38180	2020-05-21	ACHAT DE GAZ PROPANE (2020-2513)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-2513)	100,38 \$
38418	2020-07-02	ACHAT DE GAZ PROPANE (2020-2513)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-2513)	133,84 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162122		2020-07-31	04924	TECNICO CHAUFFAGE LTÉE	125,61 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
387197	2020-07-08	ACHAT DE PIÈCES POUR LE 31 ABERDEEN (2020-6000)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6000)	125,61 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162123		2020-07-31	05490	UBA inc.	137,80 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1034730	2020-07-09	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-9078)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9078)	137,80 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: 162124	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 05930	Nom: ULINE CANADA CORPORATION	Montant: 248,04 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
6711958	2020-05-25	ACHAT DE SACS DE PAPIER BRUN POUR LA BIBLIOTHÈQUE (2020-1276)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-1276)	248,04 \$
No paiement: 162125	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 59532	Nom: ZINSZER KATHLEEN	Montant: 30,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200420	2020-04-20	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		30,00 \$
No paiement: 162126	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 01011	Nom: ZONE LOISIR MONTEREGIE	Montant: 75,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200708	2020-07-08	FORMULAIRE D'ADHÉSION DU 1 AVRIL 2020 AU 31 MARS 2021 (2020-6084)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-6084)	75,00 \$
No paiement: S12754	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 59737	Nom: COESIO (9039-1731 QUEBEC INC.)	Montant: 8 278,20 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
4	2020-05-28	CONFECTION PRÉLIMINAIRE D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (2019-9654)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9654)	8 278,20 \$
No paiement: S12755	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC	Montant: 1 001,74 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020 18002626	2020-05-26	SERVICE DE REBUT-BÉTON ET OU ASPHALTE (2020-1153)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2020-1153)	177,98 \$
2020 18005468	2020-05-28	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	97,19 \$
2020 18004077	2020-05-28	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	726,57 \$
No paiement: S12756	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 59768	Nom: COOP DE SOLIDARITE WEBTV	Montant: 1 678,64 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2041	2020-05-25	WEBDIFFUSION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020 (2020-2801)	Georges Pichet	Georges Pichet (2020-2801)	1 678,64 \$
No paiement: S12757	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 05925	Nom: ENTREPRISE FORM-EVAL INC	Montant: 586,37 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
104094	2020-05-27	ACHAT DE CARNET POUR RONDE DE SÉCURITÉ (2020-8242)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8242)	586,37 \$
No paiement: S12758	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 01969	Nom: ENVIROMET INTERNATIONAL INC	Montant: 304,68 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020203	2020-05-15	PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES POUR MAI 2020 (2020-9032)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9032)	304,68 \$
No paiement: S12759	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 05560	Nom: EXCAVATION CIVILPRO INC.	Montant: 2 043,54 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12759		2020-06-26	05560	EXCAVATION CIVILPRO INC.	2 043,54 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
R03486	2020-06-16	LIBÉRATION DE RETENUE PAVAGE COUCHE DE SURFACE POUR DÉCOMPTE PROGRESS	Eric Painchaud		2 043,54 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12760		2020-06-26	01112	FASKEN MARTINEAU DUMOULIN S R L	3 229,53 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1478491	2020-05-26	SERVICES PROFESSIONNELS - CONSULTATIONS GÉNÉRALES EN DROIT DU TRAVAIL	Mélissa Mercure		3 229,53 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12761		2020-06-26	04064	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	45,97 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
342789	2020-05-25	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1280)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1280)	45,97 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12762		2020-06-26	59082	GFL ENVIRONMENTAL INC.	224,20 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
M30015524965	2020-04-25	COLLECTE DE DÉCHETS (2019-9578)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9578)	224,20 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12763		2020-06-26	59197	IMPRESSION ND	712,85 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1454	2020-05-27	ACHAT DE COROPLAST (2020-1271)	Catherine Langevin	Martin Latulippe (2020-1271)	57,49 \$
1421	2020-05-12	ACHAT AFFICHES COVID-19 (2020-1259)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2020-1259)	80,48 \$
1472A	2020-05-27	ACHAT DE VISIÈRES (2020-1284)	Mélissa Mercure	Maxime Marquis (2020-1284)	574,88 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12764		2020-06-26	00613	INSIGHT CANADA INC	84,54 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
721200050	2020-05-28	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1262)	Julie Larose	Maxime Marquis (2020-1262)	84,54 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12765		2020-06-26	04880	JARDINS W.G. CHARLEBOIS INC. (LES)	10 783,70 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2079	2020-05-26	FOURNITURES DE FLEURS ANNUELLES (2020-9044)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9044)	10 783,70 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12766		2020-06-26	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR	391,26 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
163225	2020-05-28	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	86,83 \$
163226	2020-05-28	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	42,89 \$
163223	2020-05-25	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	167,41 \$
163224	2020-05-25	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	120,33 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: S12766	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant: 391,26 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
162957	2020-05-22	RETOUR DE VOLUMES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	(26,20 \$)
No paiement: S12767	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 05775	Nom: MBM EXTERMINATION INC.	Montant: 120,72 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
5036	2020-05-14	GESTION PARASITAIRE (2019-9000)	Ghislain l'Ecuyer	Jean-François Bernier (2019-9000)	120,72 \$
No paiement: S12768	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 01441	Nom: MEDIAS TRANSCONTINENTAL	Montant: 1 112,04 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
CN764768	2020-05-14	PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES 20ENV04 (2020-1042)	Stéphanie Fournier	J.Robert Belliveau (2020-1042)	556,02 \$
CN764752	2020-05-14	PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES 20ENV04 (2020-1042)	Stéphanie Fournier	J.Robert Belliveau (2020-1042)	556,02 \$
No paiement: S12769	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 04926	Nom: Mobiliers H.Moquin	Montant: 13 599,30 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
18434	2020-05-22	ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU (2020-1081)	Maxime Marquis	Georges Pichet (2020-1081)	13 599,30 \$
No paiement: S12770	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 04347	Nom: MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant: 369,45 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
943942	2020-05-28	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8247)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8247)	289,55 \$
943743	2020-05-26	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8247)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8247)	13,32 \$
943741	2020-05-26	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8240)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8240)	66,58 \$
No paiement: S12771	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 00168	Nom: OUTILS PIERRE BERGER INC	Montant: 344,89 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
444569	2020-05-29	ACHAT D'OUTILS (2020-5949)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5949)	344,89 \$
No paiement: S12772	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 03034	Nom: PAYSAGISTE RIVE-SUD LTEE	Montant: 99 915,58 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
39483	2020-05-29	FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES PRINTEMPS 2020 (2020-9068)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9068)	99 915,58 \$
No paiement: S12773	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 05742	Nom: PREFAIR IMRICO LTEE	Montant: 591,20 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
352021	2020-05-21	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-1107)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1107)	591,20 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: S12774	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 53433	Nom: QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	Montant: 426,38 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
Q1101493	2020-05-29	ENTRETIEN DES IMPRIMANTES - MAI 2020	Maxime Marquis		426,38 \$
No paiement: S12775	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 04719	Nom: RG TECHNILAB	Montant: 155,22 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
21385	2020-03-18	CALIBRATION D'UN DÉTECTEUR DE GAZ (2019-1077)	Ghislain l'Ecuyer	Jean-François Bernier (2019-1077)	155,22 \$
No paiement: S12776	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 59302	Nom: SAC AU SOL	Montant: 130,61 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
IN00073022	2020-02-20	DOUBLURE DE PAPIER POUR BAC DE COMPOST (2020-1105)	Martin Latulippe	J.Robert Belliveau en remplacement de Rémi Richard (2020-1105)	130,61 \$
No paiement: S12777	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 04747	Nom: SERVICES DE PORTES COMEAU 1998 INC	Montant: 416,79 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
16978	2020-05-28	RÉPARATION DE PORTE (2020-5955)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5955)	416,79 \$
No paiement: S12778	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 00062	Nom: SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX LOCAL 306	Montant: 4 120,27 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200625	2020-06-25	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLANCS	Maxime Marquis		4 120,27 \$
No paiement: S12779	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 03710	Nom: TESSIER RECREO-PARC INC	Montant: 942,80 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
31,002	2020-05-28	ACHAT DE MATÉRIEL POUR PARCS ET TERRAINS DE JEUX (2020-1224)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-1224)	942,80 \$
No paiement: S12780	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 04053	Nom: TRILOGIE GROUPE CONSEIL	Montant: 2 122,56 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1923-783	2020-05-25	SERVICES INFORMATIQUES	Maxime Marquis		2 122,56 \$
No paiement: S12781	Date: 2020-06-26	Référence Fourn.: 52403	Nom: WILLIAM BASTIEN	Montant: 1 093,43 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
24	2020-05-27	ENSEIGNEMENT DE COURS (2020-5952)	Eric Carignan	Martin Latulippe (2020-5952)	1 093,43 \$
No paiement: S12782	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 03058	Nom: ACIER PICARD INC.	Montant: 95,52 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1497156	2020-06-11	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8272)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8272)	95,52 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12782		2020-07-03	03058	ACIER PICARD INC.	95,52 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1497148	2020-06-11	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8272)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8272)	67,52 \$
1498468	2020-06-16	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 1497418 (2020-8272)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8272)	(67,52 \$)
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12783		2020-07-03	05888	ADAM SERVICES	252,95 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-0859	2020-05-31	INSPECTION RÉGRIGÉRATION CLASS B À L'ARÉNA ÉRIC-SHARP (2020-5954)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5954)	252,95 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12784		2020-07-03	02837	AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC	487,80 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
306480	2019-12-21	RETOUR DE MATÉRIEL POUR LA PISCINE INTÉRIEURE - CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA F	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2019-1977)	(1 309,62 \$
311093	2020-03-11	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE (2020-1141)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-1141)	151,66 \$
311131	2020-03-12	LOCATION TIGER SHARK II (2020-9037)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-9037)	1 144,00 \$
313837	2020-06-09	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE CENTRE DES LOISIRS (2020-1180)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-1180)	501,76 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12785		2020-07-03	02787	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	7 602,51 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
62605	2020-06-10	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE PARC PRÉVILLE (2020-1298)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-1298)	465,77 \$
62604	2020-06-10	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE PARC DE LA VOIE MARITIME (2020-1298)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-1298)	6 635,50 \$
62606	2020-06-10	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE PARC ALEXANDRA (2020-1298)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-1298)	501,24 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12786		2020-07-03	02700	ARCHE DE NOE	907,15 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
6134	2020-06-02	SERVICE ANIMALIER (2020-9009)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9009)	447,25 \$
6135	2020-06-02	SERVICE ANIMALIER (2020-9009)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9009)	459,90 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12787		2020-07-03	58573	ARCHITECTURE BL	1 322,21 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20-0606	2020-06-15	HONORAIRES EN ARCHITECTURE - REMPLACEMENT DE LA TOITURE DE LA MAISON DES	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-4014)	1 322,21 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12788		2020-07-03	00036	ASCENSEURS THYSSENKRUPP CANADA LTÉE (ASCENSEURS RIVE-NORI	107,34 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1765369	2020-06-01	ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AU 55 ARGYLE (2020-9019)	Ghislain l'Ecuyer	Jean-François Bernier (2020-9019)	107,34 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12789		2020-07-03	05977	SOLUTIONS BCITI INC.	1 684,96 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
671	2020-06-01	TARIFICATION MENSUELLE B-CITI (2020-1074, 2020-1075)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1074), Georges Pichet (2020-1075)	1 684,96 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12790		2020-07-03	01852	BELANGER SAUVE AVOCATS	797,50 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
385766	2020-06-03	SERVICES PROFESSIONNELS	Cassandra Comin Bergor		797,50 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12791		2020-07-03	02116	BIRON-SANTE EN ENTREPRISE SEC	195,46 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
T0056397-31-05-20	2020-05-31	EXAMEN MÉDICAL - PRE-EMPLOI	Mélissa Mercure		195,46 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12792		2020-07-03	03232	BRANDT (NORTRAX)	1 479,76 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
8205881	2020-06-11	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8269)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8269)	117,71 \$
8205788	2020-06-08	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8266)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8266)	37,31 \$
8205690	2020-06-04	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8258)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8258)	85,32 \$
8205689	2020-06-04	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8258)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8258)	1 239,42 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12793		2020-07-03	04844	B2B2C Inc.	635,41 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
31567-18720	2020-05-07	LOCATION DE MODEM (2020-9033)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9033)	635,41 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12794		2020-07-03	03205	CHAUSSURES 22 SECURITE	291,44 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
200539	2020-05-31	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9015)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9015)	291,44 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12795		2020-07-03	04640	CONSTRUCTION DJL INC	3 770,68 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020 18008983	2020-06-09	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	890,38 \$
2020 18008848	2020-06-10	ASPHALTE ROUTIER (2020-6040)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6040)	345,27 \$
2020 18009003	2020-06-10	ASPHALTE ROUTIER	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	702,05 \$
2020 18010038	2020-06-12	SERVICE DE REBUT-BÉTON ET OU ASPHALTE (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	72,02 \$
2020 18008908	2020-06-04	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	784,38 \$
2020 18008868	2020-06-02	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	608,21 \$
2020 18008925	2020-06-05	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	368,37 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12796		2020-07-03	04349	ELECTRIMAT LTEE	1 314,45 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FC00287025	2020-05-26	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-5635)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-5635)	1 265,87 \$
FC00287027	2020-05-26	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-5635)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-5635)	23,04 \$
FC00288408	2020-06-02	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-5645)	Ghislain l'Ecuyer	Sébastien Gravel (2020-5645)	25,54 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12797		2020-07-03	04453	ELECTROMEGA LTEE	342,63 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
INV21R-10314	2020-06-02	RÉPARATION D'ÉCLAIRAGE DE RUES ET TERRAINS SPORTIFS (2020-5647)	Ghislain l'Ecuyer	Sébastien Gravel (2020-5647)	158,67 \$
INV21R-10264	2020-06-01	RÉPARATION DE FEUX DE CIRCULATION (2020-5960)	Ghislain l'Ecuyer	Sébastien Gravel (2020-5960)	183,96 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12798		2020-07-03	00041	ENSEIGNES BROMAR INC (LES)	649,61 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
52182	2020-06-12	ACHAT DE VIVYLE BLANC AUTOCOLLAANT (2020-8268)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8268)	649,61 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12799		2020-07-03	03036	ENTREPRISES MICHAUVILLE INC (LES)	362 844,65 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
32119	2020-06-11	DECOMPTE NO. 10 - PROJET RIVERSIDE - PORTION SAINT-LAMBERT (2019-9574)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9574)	280 766,30 \$
32120	2020-06-11	DECOMPTE NO. 10 - PROJET RIVERSIDE - PORTION CGVMSL (2019-9574)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9574)	82 078,35 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12800		2020-07-03	05892	EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH	79,94 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
30486	2020-06-11	LOCATION/REPLISSAGE BONBONNE PROPANE (2020-5983)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-5983)	79,94 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12801		2020-07-03	03398	EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC	283,35 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
50762	2020-06-09	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-5978)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-5978)	283,35 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12802		2020-07-03	04064	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	62,57 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
351857	2020-06-01	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1294)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1294)	41,20 \$
355076	2020-06-02	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1273)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1273)	21,37 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12803		2020-07-03	01289	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	540,78 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
7114348	2020-06-12	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8276)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8276)	203,54 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
S12803		2020-07-03	01289	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.		540,78 \$
7114132	2020-06-10	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8271)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8271)	337,24 \$	
S12804		2020-07-03	03560	GROUPE SPORTS INTER PLUS (LE)		1 207,20 \$
3302657	2020-06-12	ACHAT DE FILETS DE TENNIS (2020-1318)	Eric Carignan	Éric Carignan (2020-1318)	1 207,20 \$	
S12805		2020-07-03	59197	IMPRESSION ND		2 006,33 \$
1513	2020-06-10	ACHAT AFFICHES COVID-19 (2020-1309)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2020-1309)	431,16 \$	
1506	2020-06-10	ACHAT AFFICHES COVID-19 (2020-1305)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2020-1305)	103,48 \$	
1492	2020-06-03	ACHAT D'AUTOCOLLANT (2020-1299)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2020-1299)	1 471,69 \$	
S12806		2020-07-03	04797	KEREN PENNEY		1 720,53 \$
1611	2020-06-02	SERVICE DE TRADUCTION POUR LE SERVICE DU GREFFE	Cassandra Comin Bergor		189,56 \$	
1613	2020-06-03	SERVICES PROFESSIONNELS DE TRADUCTION (2020-2505)	Catherine Langevin	Georges Pichet (2020-2505)	1 530,97 \$	
S12807		2020-07-03	59368	PRODUITS MIROPAC INC (LES)		4 539,68 \$
6647384	2020-06-10	ACHAT DE GEL ANTIBACTÉRIEN ET ACCESSOIRES (2020-1312)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1312)	4 539,68 \$	
S12808		2020-07-03	00166	LESLIE MACDONALD		1 561,13 \$
100620-1	2020-06-10	SERVICE DE TRADUCTION (2020-2506)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2020-2506)	1 561,13 \$	
S12809		2020-07-03	04101	LIBRAIRIE ALIRE		165,48 \$
164966	2020-06-05	ACHAT DE LIVRES (2020-1057)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1057)	165,48 \$	
S12810		2020-07-03	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR		2 687,29 \$
163335	2020-06-02	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	28,30 \$	
163337	2020-06-02	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	80,69 \$	
163336	2020-06-02	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	76,49 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: S12810	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant: 2 687,29 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
163334	2020-06-02	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	119,28 \$
163522	2020-06-11	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	98,54 \$
163333	2020-06-02	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	175,08 \$
163153	2020-06-02	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	435,16 \$
163159	2020-06-02	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	836,69 \$
163154	2020-06-02	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	329,75 \$
163160	2020-06-02	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	507,31 \$

No paiement: S12811	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 59113	Nom: LVS CONCEPT INC.	Montant: 119,35 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
SI-210	2020-06-08	ACHAT DE COROPLAST (2020-1233)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2020-1233)	119,35 \$

No paiement: S12812	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 04718	Nom: M. BRIEN ELECTRIQUE INC	Montant: 5 961,30 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
33612	2020-06-11	RÉPARATION DE FEUX DE CIRCULATION (2020-5771)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-5771)	5 961,30 \$

No paiement: S12813	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 03046	Nom: MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	Montant: 1 423,89 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
I44688	2020-06-01	ACHAT DE MÉLANGE DE TERRE (2020-5953)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5953)	425,59 \$
I45517	2020-06-01	ACHAT DE MÉLANGE DE TERRE (2020-5953)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5953)	410,78 \$
I45627	2020-06-02	ACHAT DE SUPER MÉLANGE (2020-5953)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5953)	587,52 \$

No paiement: S12814	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 05775	Nom: MBM EXTERMINATION INC.	Montant: 580,67 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
5033	2020-05-14	GESTION PARASITAIRE (EXTERMINATION) (2020-5984)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-5984)	115,00 \$
5235	2020-06-11	GESTION PARASITAIRE (EXTERMINATION) (2019-9615, 2020-5984)	Ghislain l'Écuyer	Ronald Laurin (2019-9615), Ghislain L'Écuyer (2020-5984)	115,00 \$
5236	2020-06-11	GESTION PARASITAIRE (EXTERMINATION) (2020-5984)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-5984)	86,23 \$
5210	2020-06-10	APPEL DE SERVICE - EXTERMINATION (2020-5977)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5977)	143,72 \$
5238	2020-06-11	GESTION PARASITAIRE (2019-9000)	Ghislain l'Écuyer	Jean-François Bernier (2019-9000)	120,72 \$

No paiement: S12815	Date: 2020-07-03	Référence Fourn.: 01441	Nom: MEDIAS TRANSCONTINENTAL	Montant: 955,22 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
CN764978	2020-06-11	PUBLICATION D'AVIS D'APPEL D'OFFRES (2020-1042)	Stéphanie Fournier	J.Robert Belliveau (2020-1042)	477,61 \$
CN764962	2020-06-11	PUBLICATION D'AVIS D'APPEL D'OFFRES (2020-1042)	Stéphanie Fournier	J.Robert Belliveau (2020-1042)	477,61 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12816		2020-07-03	04926	Mobiliers H.Moquin	343,78 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
18491	2020-06-10	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1296)	Cassandra Comin Bergor	Maxime Marquis (2020-1296)	343,78 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12817		2020-07-03	04347	MONTMORENCY FORD (1997) INC	2 166,52 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
944448	2020-06-03	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8261)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8261)	132,25 \$
944971	2020-06-10	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8270)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2020-8270)	1 055,49 \$
944141	2020-06-01	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8252)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8252)	760,03 \$
944449	2020-06-03	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8261)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8261)	218,75 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12818		2020-07-03	01304	PARAGRAPHE LIBRAIRIE	1 564,84 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
208240	2020-06-12	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	18,89 \$
208156	2020-06-06	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	1 349,21 \$
208096	2020-05-30	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	121,17 \$
208095	2020-05-30	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	75,57 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12819		2020-07-03	03226	PAYSAGISTE ROGER MARTEL INC	5 161,12 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
18717	2020-05-26	ÉLAGAGE D'ARBRES (2020-9085)	Eric Painchaud	Georges Pichet (2020-9085)	5 161,12 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12820		2020-07-03	51529	PG SOLUTIONS INC.	150,90 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
STD39408	2020-06-08	DROIT MENSUEL ET FRAIS TRANSACTIONNELS - TRANSPHERE (LUDIK) (2019-9534)	Maxime Marquis	René Gauvreau (2019-9534)	150,90 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12821		2020-07-03	58197	PIANOZIK	1 200,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0995	2020-06-11	ACCORD DE PIANOS (2020-6039)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2020-6039)	1 200,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12822		2020-07-03	05742	PREFAIR IMRICO LTEE	886,81 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
356071	2020-06-12	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-1107)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1107)	886,81 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12823		2020-07-03	04196	PRO-BALLAST INC	1 830,40 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12823		2020-07-03	04196	PRO-BALLAST INC	1 830,40 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
143044	2020-06-13	ACHAT DE MATÉRIEL POUR ÉCLAIRAGE DE RUE (2019-1893)	Ghislain l'Ecuyer	Jean-François Bergevin (2019-1893)	1 830,40 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12824		2020-07-03	50685	PROGAZON INC.	39 201,71 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
7114	2020-05-31	VOIR CRÉDIT NO. 7114-ANN	Georges Pichet		30 869,90 \$
7186	2020-05-31	NETTOYAGE PRINTANIER ET TONTE DE GAZON LOT A B ET C (2020-9062)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9062)	39 884,72 \$
7114-ANN	2020-05-31	CRÉDIT POUR ANNULER LA FACTURE 7114	Georges Pichet		(30 869,90 \$)
6613	2020-05-15	AÉRATION DE TERRAIN (2020-5923)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5923)	1 994,82 \$
5687	2020-03-11	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 3782 (2020-9062)	Sylvain Cadieux	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9062)	(2 677,83 \$)
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12825		2020-07-03	58092	PROPRECAN INC.	6 316,89 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1005	2020-06-01	ENTRETIEN MÉNAGER DANS DIVERS BÂTIMENTS (2019-9529)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9529)	6 316,89 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12826		2020-07-03	01541	RABAIS CAMPUS	1 358,01 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
764004423	2020-06-04	ACHAT DE LIVRES (2020-5969)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-5969)	169,80 \$
764004220	2020-06-04	ACHAT DE LIVRES (2020-5968)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-5968)	1 188,21 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12827		2020-07-03	00950	RELIURE TRAVACTION (1991) INC	346,88 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
112280	2020-06-10	RELIURE DE VOLUMES (2020-1060)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1060)	346,88 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12828		2020-07-03	05020	ROBERT HYDRAULIQUE INC.	275,25 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
00414572	2020-06-02	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8255)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8255)	275,25 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12829		2020-07-03	03653	SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC	165,74 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3088	2020-06-05	DISPOSITION DE SOLS ET DE MATÉRIAUX (2020-6037)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2020-6037)	165,74 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12830		2020-07-03	03971	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	854,16 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
249906	2020-06-11	SERVICE DE SERRURIER (2020-5652)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5652)	300,26 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12830		2020-07-03	03971	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	854,16 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
249748	2020-06-08	SERVICE DE SERRURIER (2020-5973)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5973)	409,60 \$
249604	2020-06-03	SERVICE DE SERRURIER (2020-5648)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5648)	15,53 \$
249623	2020-06-04	SERVICE DE SERRURIER (2020-5650)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5650)	128,77 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12831		2020-07-03	03184	STELEM (CANADA) INC	1 737,28 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
084045	2020-06-01	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2020-5957)	Sylvain Bujold	Jean-François Blanchette (2020-5957)	1 057,77 \$
084046	2020-06-01	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2020-5956)	Sylvain Bujold	Jean-François Blanchette (2020-5956)	616,27 \$
084056	2020-06-02	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2020-5964)	Sylvain Bujold	Jean-François Blanchette (2020-5964)	63,24 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12832		2020-07-03	58264	TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. (LES)	21 848,39 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
016134	2020-06-02	DÉCOMPTE #9 RÉAMÉNAGEMENT DU PARC L'ESPÉRANCE ET DE LA COULÉE VERTE	Georges Pichet		21 848,39 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12833		2020-07-03	04053	TRILOGIE GROUPE CONSEIL	2 391,48 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1924-814	2020-06-08	SERVICES INFORMATIQUES	Maxime Marquis		2 391,48 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12834		2020-07-03	00019	WURTH CANADA LTEE	1 592,47 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
23921334	2020-06-01	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8250)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8250)	192,18 \$
23922632	2020-06-01	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8250)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8250)	1 400,29 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12835		2020-07-03	03052	ZONE TECHNOLOGIE	573,69 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
107742	2020-06-04	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8256)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8256)	199,19 \$
107654	2020-06-02	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8251)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8251)	374,50 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12836		2020-07-10	05888	ADAM SERVICES	252,95 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-0861	2020-05-30	INSPECTION CLASS B À L'ARÉNA (2020-6064)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6064)	252,95 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12837		2020-07-10	02700	ARCHE DE NOE	258,69 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S12837		2020-07-10	02700	ARCHE DE NOE		258,69 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
6146	2020-06-21	SERVICE ANIMALIER (2020-9009)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9009)	258,69 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S12838		2020-07-10	05705	AXIA SERVICES (ADAPTES TRANSIT)		565,95 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
35133	2020-05-31	ENTRETIEN MÉNAGER AU 81 HOPPER (2019-9580)	Josée Véronneau	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9580)	565,95 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S12839		2020-07-10	03232	BRANDT (NORTRAX)		714,95 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
8206028	2020-06-18	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8284)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8284)	599,22 \$	
8206065	2020-06-19	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8288)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8288)	115,73 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S12840		2020-07-10	03604	BRAULT ET BOUTHILLIER		97,93 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
F 467164	2020-04-17	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LES LOISIRS (2020-1196)	Eric Carignan	Éric Carignan (2020-1196)	97,93 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S12841		2020-07-10	01187	CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.		176,67 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
144756	2020-06-17	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-1287)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-1287)	176,67 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S12842		2020-07-10	05131	CIMA+ S.E.N.C.		25 737,15 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
22007638	2020-06-10	VOIR CRÉDIT 22007638	Eric Painchaud		33 141,54 \$	
22007638CR	2020-06-17	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 22007638	Eric Painchaud		(33 141,54 \$)	
22008220	2020-06-19	SERVICES PROFESSIONNELS - PLAN DE MOBILITÉ DURABLE (2019-9649)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9649)	25 737,15 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S12843		2020-07-10	04061	COMMUNAUTE METROPOLITAINE DE MTL		304 260,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2020-000095	2020-04-17	QUOTE-PART 2020 - DEUXIÈME VERSEMENT DE DEUX	Robert Belliveau		304 260,00 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S12844		2020-07-10	04640	CONSTRUCTION DJL INC		1 040,04 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2020 18008295	2020-06-02	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)	200,52 \$	
2020 18010865	2020-06-15	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	641,41 \$	
2020 18011941	2020-06-17	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)	198,11 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12845		2020-07-10	59768	COOP DE SOLIDARITE WEBTV	1 678,64 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2059	2020-06-15	WEBDIFFUSION DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE VILLE (2020-2801)	Georges Pichet	Georges Pichet (2020-2801)	1 678,64 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12846		2020-07-10	05253	CT Copieur	54,33 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
440416	2020-06-16	LECTURE DE COMPTEUR SUR COPIEUR	Maxime Marquis		54,33 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12847		2020-07-10	04490	DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC	1 507,15 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
129075	2020-06-18	ACHAT DE MATÉRIEL - TENNIS (2020-1306)	Eric Carignan	Éric Carignan (2020-1306)	1 507,15 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12848		2020-07-10	01969	ENVIROMET INTERNATIONAL INC	304,68 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020218	2020-06-15	PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES POUR JUIN 2020 (2020-9032)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9032)	304,68 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12849		2020-07-10	05649	EQUIPEMENTS C.M. INC. (LES)	637,70 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
CM13786	2020-06-19	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8291)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8291)	637,70 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12850		2020-07-10	05840	EQUIPEMENTS ROBERT INC.	11,49 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
48985	2020-05-25	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-6079)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6079)	11,49 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12851		2020-07-10	05560	EXCAVATION CIVILPRO INC.	10 212,11 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
R03495	2020-06-18	DECOMPTE PROGRESSIF NO. 10 POUR LIBÉRATION DE RETENUE POUR LA GARANTIE DE	Eric Painchaud		10 212,11 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12852		2020-07-10	50102	FRANCINE GRAVEL GESTION DESIGN	1 107,82 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2910	2020-06-15	SERVICE DE GRAPHISME (2020-4005)	Catherine Langevin	Marie-Eve Ferland (2020-4005)	1 107,82 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12853		2020-07-10	59082	GFL ENVIRONMENTAL INC.	89 955,87 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
N60001688534	2020-03-31	COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES (2019-9578)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9578)	89 955,87 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: S12853	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 59082	Nom: GFL ENVIRONMENTAL INC.	Montant: 89 180,07 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	------------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
M30015544992	2020-06-13	COLLECTE MATÉRIAUX SECS (2020-1132)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2020-1132)	224,20 \$

No paiement: S12854	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 02427	Nom: RESEAU D'INFORMATION MUNICIPALE (LE)	Montant: 994,53 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FA20-50410	2020-06-18	ABONNEMENT ANNUEL (MUNICIPAL 10 001 À 25 000)	Georges Pichet		994,53 \$

No paiement: S12855	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 04880	Nom: JARDINS W.G. CHARLEBOIS INC. (LES)	Montant: 2 855,37 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2108	2020-06-18	FOURNITURE DE PLANTS DE MOSAIQUES (2020-9046)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-9046)	2 855,37 \$

No paiement: S12856	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant: 5 598,28 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
163684	2020-06-18	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	154,97 \$
163598	2020-06-16	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	1 048,61 \$
163686	2020-06-18	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	26,20 \$
163599	2020-06-16	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	67,04 \$
163521	2020-06-15	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	57,65 \$
163683	2020-06-18	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	27,25 \$
163687	2020-06-18	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	20,95 \$
163685	2020-06-18	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	173,78 \$
160926	2020-03-17	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	40,92 \$
162747	2020-05-13	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	318,61 \$
160925	2020-03-17	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	51,35 \$
162727	2020-05-13	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	1 031,73 \$
162738	2020-05-13	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	832,44 \$
163519	2020-06-15	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	20,95 \$
163517	2020-06-15	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	781,83 \$
163516	2020-06-15	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	527,31 \$
163520	2020-06-15	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	416,69 \$

No paiement: S12857	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 01258	Nom: LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant: 413,08 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
CW23159258	2020-06-19	LOCATION DE LIVRES (2020-1059)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1059)	137,34 \$
CWQ23159259	2020-06-19	LOCATION DE LIVRES (2020-1059)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1059)	67,10 \$
CW23160125	2020-06-19	LOCATION DE LIVRES (2020-1059)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1059)	175,09 \$
CWQ23160126	2020-06-19	LOCATION DE LIVRES (2020-1059)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1059)	33,55 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: S12858	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 04926	Nom: Mobiliers H.Moquin	Montant: 576,71 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
18534.	2020-06-18	ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU (2020-1081)	Mélissa Mercure	Georges Pichet (2020-1081)	576,71 \$

No paiement: S12859	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 04347	Nom: MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant: 2 584,91 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
503053	2020-06-18	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8290)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8290)	657,33 \$
945671	2020-06-18	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8286)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8286)	436,54 \$
945500	2020-06-17	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8285)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8285)	37,28 \$
CM945500	2020-06-17	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 945500 (2020-8285)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8285)	(3,65 \$)
945470	2020-06-16	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8285)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8285)	220,05 \$
945411	2020-06-16	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8285)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8285)	726,27 \$
945483	2020-06-16	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8287)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8287)	511,09 \$

No paiement: S12860	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 03499	Nom: NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	Montant: 3 635,29 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
403164205	2020-03-20	RETOUR DE FOURNITURE DE BUREAU CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTUR 40310677	Maxime Marquis	Mélissa Mercure (2020-1129)	(47,56 \$)
403164079	2020-03-20	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 403019494 (2020-1085)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1085)	(167,52 \$)
403173498	2020-03-26	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 403019494 (2020-1085)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1085)	(78,55 \$)
403017309	2020-02-07	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1085)	Ronald Laurin	Maxime Marquis (2020-1085)	86,98 \$
403047895	2020-02-18	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1085)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1085)	23,97 \$
403061651	2020-02-20	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1108)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2020-1108)	37,03 \$
403101764	2020-03-04	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1091)	Maxime Marquis	Mélissa Mercure (2020-1091)	16,74 \$
403148177	2020-03-16	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 403106735 (2020-1129)	Maxime Marquis	Mélissa Mercure (2020-1129)	(116,30 \$)
403159543	2020-03-19	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1154)	Maxime Marquis	Éric Painchaud (2020-1154)	155,57 \$
403370793	2020-06-17	ACHAT DE TABLES PLIANTES (2020-1307)	Ronald Laurin	Sylvain Cadieux (2020-1307)	3 587,22 \$
403240981	2020-04-30	VOIR CREDIT # 403257972	Maxime Marquis		51,73 \$
403257972	2020-05-07	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE À LA FACTURE 403240981	Maxime Marquis		(51,73 \$)
403278793	2020-05-15	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1232)	Maxime Marquis	Éric Painchaud (2020-1232)	51,73 \$
403319016	2020-06-01	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1293)	Elizabeth Jacques	Maxime Marquis (2020-1293)	34,82 \$
403317231	2020-06-01	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1293)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1293)	22,98 \$
403233383	2020-04-27	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1215)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1215)	28,17 \$
403178529	2020-03-30	RETOUR DE MARCHANDISES EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 403161055 (2020-1154)	Maxime Marquis	Éric Painchaud (2020-1154)	(38,95 \$)
403161055	2020-03-19	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1154)	Maxime Marquis	Éric Painchaud (2020-1154)	326,73 \$
403189479	2020-04-03	RETOUR DE MARCHANDISE CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 403161055 (2020-1154)	Maxime Marquis	Éric Painchaud (2020-1154)	(287,77 \$)

No paiement: S12861	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 01304	Nom: PARAGRAPHE LIBRAIRIE	Montant: 186,86 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
------------	--------------	------------	--------------	------------------------------	---------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: S12861	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 01304	Nom: PARAGRAPHE LIBRAIRIE	Montant: 186,86 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
208340	2020-06-20	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	186,86 \$
No paiement: S12862	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 03226	Nom: PAYSAGISTE ROGER MARTEL INC	Montant: 1 588,03 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
18766	2020-06-19	ÉLAGAGE D'ARBRES (2020-9085)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet (2020-9085)	1 588,03 \$
No paiement: S12863	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 01390	Nom: PRUDENT MESURES D'URGENCE ET SECURITE CIVILE INC	Montant: 804,83 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
11913	2020-01-22	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE # 11458	Georges Pichet		(4 080,46 \$
11458	2020-01-22	VOIR CRÉDIT # 11913	Georges Pichet		4 080,46 \$
12040	2020-06-22	HONORAIRES PROFESSIONNELS - ACCOMPAGNEMENT EN SÉCURITÉ CIVILE (2019-4023)	Georges Pichet	Georges Pichet (2019-4023)	804,83 \$
No paiement: S12864	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 00823	Nom: REGULVAR INC	Montant: 459,91 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
245476	2020-06-02	APPEL DE SERVICE À L'ARÉNA (2020-6061)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6061)	459,91 \$
No paiement: S12865	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 03653	Nom: SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC	Montant: 329,92 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3205	2020-06-19	VOYAGE DE TERRE (2019-9644)	Vasco Morgado	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9644)	329,92 \$
No paiement: S12866	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 03971	Nom: SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant: 34,49 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
249984	2020-06-15	SERVICE DE SERRURIER (2020-5655)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-5655)	34,49 \$
No paiement: S12867	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 01217	Nom: SOCIETE DE SAUVETAGE	Montant: 91,25 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
196143	2020-06-15	BREVET ÉTOILE DE BRONZE	Dominique-Anne Soucie		91,25 \$
No paiement: S12868	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 05604	Nom: TOITURES TROIS ETOILES	Montant: 58 746,25 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
19-077	2020-06-16	FACTURATION PROGRESSIVE NO. 2 POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE AU 574 NOTRE	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9630)	58 746,25 \$
No paiement: S12869	Date: 2020-07-10	Référence Fourn.: 03884	Nom: TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	Montant: 1 026,91 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12869		2020-07-10	03884	TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	1 026,91 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9012574475	2020-06-16	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8282)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8282)	1 026,91 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12870		2020-07-17	02603	AQUA DATA	9 656,06 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
19778	2020-06-26	INSPECTION ANNUELLE DES BORNES D'INCENDIE (2019-9575)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2019-9575)	9 656,06 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12871		2020-07-17	01625	BEAUMONT-ROBITAILLE SERVICE	153,50 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
725437	2020-06-23	APPEL DE SERVICE SUR POMPE (2020-6078)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6078)	153,50 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12872		2020-07-17	02116	BIRON-SANTE EN ENTREPRISE SEC	195,46 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
T0056397-19-06-20	2020-06-19	EXAMEN MÉDICAL - PRE-EMPLOI	Mélissa Mercure		195,46 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12873		2020-07-17	52295	CARPELL SURFACES	1 782,12 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
5601	2020-06-01	5 IÈME ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL AU PARC DE LA VOIE MARITIME TERRAIN	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6090)	891,06 \$
5602	2020-06-01	5 IÈME ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL AU PARC DE LA VOIE MARITIME TERRAIN	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6090)	891,06 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12874		2020-07-17	04640	CONSTRUCTION DJL INC	2 576,61 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020 18015687	2020-06-23	ASPHALTE ROUTIER (2020-6083)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6083)	155,22 \$
2020 18012872	2020-06-22	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	450,75 \$
2020 18015801	2020-06-25	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	1 015,33 \$
2019 68016673	2019-11-05	PIERRE CONCASSÉE (2019-9581)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2019-9581)	359,40 \$
2019 68016530	2019-11-04	PIERRE CONCASSÉE (2019-9581)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2019-9581)	595,91 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12875		2020-07-17	04349	ELECTRIMAT LTEE	223,60 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FC00292354	2020-06-23	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-5989)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5989)	223,60 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12876		2020-07-17	02154	EUROFINS ENVIRONEX	1 200,35 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
578802	2020-05-31	ANALYSE D'EAU (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	23,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: S12876	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 02154	Nom: EUROFINS ENVIRONEX	Montant: 1 200,35 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
578799	2020-05-31	ANALYSE D'EAU (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	825,52 \$
578800	2020-05-31	ANALYSE D'EAU (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	8,05 \$
578801	2020-05-31	ANALYSE D'EAU (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	155,22 \$
578798	2020-05-31	PRÉLÈVEMENT POUR ANALYSE EN LABORATOIRE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU DÉPÔT	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2019-9569)	188,56 \$

No paiement: S12877	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 04064	Nom: FOURNITURES DE BUREAU DENIS	Montant: 402,35 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
376487	2020-06-16	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1325)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-1325)	241,41 \$
381205	2020-06-18	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1325)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-1325)	80,47 \$
387678	2020-06-23	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1342)	Julie Larose	Julie Larose (2020-1342)	80,47 \$

No paiement: S12878	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 59197	Nom: IMPRESSION ND	Montant: 3 903,41 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1611	2020-06-24	AFFICHES POUR COLONNE MORRIS (2020-1338)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2020-1338)	206,96 \$
1579	2020-06-22	ACHAT DE VISIÈRES POUR LA COVID-19 (2020-1329)	Mélissa Mercure	Maxime Marquis (2020-1329)	574,88 \$
1602	2020-06-22	AFFICHAGE PISCINE - COVID-19 (2020-1335)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2020-1335)	103,48 \$
1605	2020-06-22	AUTOCOLLANT POUR SOL - COVID-19 (2020-1333)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2020-1333)	3 018,09 \$

No paiement: S12879	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 00166	Nom: LESLIE MACDONALD	Montant: 589,63 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
220620-2	2020-06-22	TRADUCTION DE DOCUMENTS (2020-2506)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2020-2506)	589,63 \$

No paiement: S12880	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant: 1 225,25 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
163780	2020-06-23	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	56,60 \$
163688	2020-06-18	RETOUR DE VOLUMES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	(301,76 \$)
163694	2020-06-18	RETOUR DE VOLUMES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	(31,45 \$)
163778	2020-06-23	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	777,84 \$
163689	2020-06-18	RELIURE DE VOLUMES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	(70,14 \$)
163783	2020-06-23	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	184,27 \$
163779	2020-06-23	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	527,15 \$
163782	2020-06-23	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	82,74 \$

No paiement: S12881	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 03046	Nom: MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	Montant: 1 059,73 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
------------	--------------	------------	--------------	------------------------------	---------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: S12881	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 03046	Nom: MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	Montant: 1 059,73 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
I44195	2020-05-11	MÉLANGE DE TERRE ET SABLE (2020-6081)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6081)	1 059,73 \$
No paiement: S12882	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 04347	Nom: MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant: 1 238,76 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
945881	2020-06-22	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8296)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8296)	1 238,76 \$
No paiement: S12883	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 04007	Nom: MULTI PRESSION L C INC	Montant: 152,62 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FA-51454	2020-06-23	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8298)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8298)	152,62 \$
No paiement: S12884	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 03499	Nom: NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	Montant: 629,70 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
403304593	2020-05-27	ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU (2020-1159)	Ronald Laurin	Maxime Marquis (2020-1159)	611,49 \$
403392556	2020-06-23	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1334)	Martin Latulippe	Maxime Marquis (2020-1334)	18,21 \$
No paiement: S12885	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 51529	Nom: PG SOLUTIONS INC.	Montant: 1 207,24 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
STD39667	2020-06-26	INSTALLATION D'IC3 (2019-1868)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2019-1868)	1 207,24 \$
No paiement: S12886	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 50007	Nom: SOCIETE CANADIENNE DES POSTES (POSTES CANADA)	Montant: 1 862,86 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9733293210	2020-06-22	DISTRIBUTION DU BULLETIN DE ST-LAMBERT	Catherine Langevin		1 862,86 \$
No paiement: S12887	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 59368	Nom: PRODUITS MIROPAC INC (LES)	Montant: 2 345,49 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
6647498	2020-06-26	MASQUE DE PROCEDURE BLEU -COVID-19 (2020-1350)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1350)	2 345,49 \$
No paiement: S12888	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 03653	Nom: SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC	Montant: 4 150,14 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3247	2020-06-26	VOYAGE DE TERRE (2019-9644)	Vasco Morgado	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9644)	2 509,85 \$
3125	2020-06-12	DISPOSITION DE VOYAGE DE TERRE (2019-9644)	Vasco Morgado	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9644)	1 640,29 \$
No paiement: S12889	Date: 2020-07-17	Référence Fourn.: 03971	Nom: SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant: 510,20 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12889		2020-07-17	03971	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	510,20 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
250272	2020-06-23	SERVICE DE SERRURIER (2020-5991)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-5991)	380,85 \$
250182	2020-06-19	SERVICE DE SERRURIER (2020-6046)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6046)	129,35 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12890		2020-07-17	03884	TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	462,07 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9012581336	2020-06-25	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8301)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8301)	462,07 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12891		2020-07-17	04053	TRILOGIE GROUPE CONSEIL	2 330,24 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1925-851	2020-06-22	SERVICES INFORMATIQUES	Maxime Marquis		2 330,24 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12892		2020-07-24	02700	ARCHE DE NOE	459,90 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
6154	2020-07-01	SERVICE ANIMALIER (2020-9009)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9009)	459,90 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12893		2020-07-24	00036	ASCENSEURS THYSSENKRUPP CANADA LTÉE (ASCENSEURS RIVE-NORI	107,34 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1782204	2020-07-01	ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AU 55 ARGYLE (2020-9019)	Ghislain l'Ecuyer	Jean-François Bernier (2020-9019)	107,34 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12894		2020-07-24	04766	ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU QUEBEC (ABPQ	4,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
4171.	2020-06-29	COTISATION DE BASE (2020-5888)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-5888)	4,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12895		2020-07-24	05977	SOLUTIONS BCITI INC.	1 684,96 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
684	2020-07-01	TARIFICATION MENSUELLE ET TRANSACTIONNEL DU 1 AU 31 JUILLET 2020 (2020-1074, 2020-1075)	Catherine Langevin	Maxime Marquis (2020-1074), Georges Pichet (2020-1075)	1 684,96 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12896		2020-07-24	03205	CHAUSSURES 22 SECURITE	687,49 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
200612	2020-06-30	ACHAT DE CHAUSSURES DE TRAVAIL (2020-9015)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9015)	687,49 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12897		2020-07-24	04640	CONSTRUCTION DJL INC	1 189,34 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12897		2020-07-24	04640	CONSTRUCTION DJL INC	1 189,34 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020 18020295	2020-07-02	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	368,37 \$
2020 18017295	2020-06-30	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	820,97 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12898		2020-07-24	04349	ELECTRIMAT LTEE	131,47 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FC00294265	2020-07-02	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE GOLF (2020-5997)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5997)	24,82 \$
FC00294266	2020-07-02	ACHAT DE MATÉRIEL POUR ÉCLAIRAGE DE RUE ET TERRAINS SPORTIFS (2020-5997)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5997)	106,65 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12899		2020-07-24	00041	ENSEIGNES BROMAR INC (LES)	191,78 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
52275	2020-07-01	LETTAGE POUR IDENTIFICATION DE VÉHICULE (2020-8289)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8289)	103,02 \$
52276	2020-07-01	ACHAT D'AUTOCOLLANT (2020-1343)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2020-1343)	88,76 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12900		2020-07-24	03036	ENTREPRISES MICHAUVILLE INC (LES)	1 255 174,26 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
32230	2020-07-17	T (2019-9574)	Robert Belliveau	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9574)	1 194 751,09
32231	2020-07-17	DECOMPTE NO. 11 - PROJET RIVERSIDE - PORTION AGGLO (2019-9574)	Robert Belliveau	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9574)	49 247,72 \$
32232	2020-07-17	DECOMPTE NO. 11 - PROJET RIVERSIDE - PORTION CGVMSL (2019-9574)	Robert Belliveau	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9574)	11 175,45 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12901		2020-07-24	02154	EUROFINS ENVIRONEX	1 666,57 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
585985	2020-06-30	ANALYSE D'EAU (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	689,85 \$
586323	2020-06-30	ANALYSE D'EAU À LA PISCINE INTÉRIEUR (2020-9000)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9000)	74,16 \$
585983	2020-06-30	ANALYSE D'EAU (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	57,49 \$
585984	2020-06-30	ANALYSE D'EAU (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	8,05 \$
585982	2020-06-30	ANALYSE D'EAU (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	648,46 \$
585981	2020-06-30	PRÉLÈVEMENT POUR ANALYSE EN LABORATOIRE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU DÉPÔT	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2019-9569)	188,56 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12902		2020-07-24	04064	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	80,47 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
394953	2020-06-30	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1342)	Julie Larose	Julie Larose (2020-1342)	80,47 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12903		2020-07-24	59082	GFL ENVIRONMENTAL INC.	24 676,87 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12903		2020-07-24	59082	GFL ENVIRONMENTAL INC.	24 676,87 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
M30015513769	2020-03-07	COLLECTE ET TRANSPORT - DÉCHETS DOMESTIQUES (2019-9578)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9578)	224,20 \$
M30015513768	2020-03-07	COLLECTE ET TRANSPORT - DÉCHETS DOMESTIQUES (2019-9578)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9578)	224,20 \$
N60001688620	2020-04-09	COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES (2019-9578)	Robert Belliveau	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9578)	24 228,47 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12904		2020-07-24	05124	Groupe ABS Inc.	2 610,07 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
129448	2020-06-09	CONTRÔLE DES MATÉRIAUX POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE F	Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2017-9050)	307,37 \$
129473	2020-06-10	ANALYSE DE SOL POUR LE PARC ALEXANDRA (2020-9067)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9067)	2 302,70 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12905		2020-07-24	03560	GROUPE SPORTS INTER PLUS (LE)	856,45 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3303373	2020-07-02	ACHAT DE FOURNITURE POUR PARCS (2020-1354)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-1354)	856,45 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12906		2020-07-24	59197	IMPRESSION ND	574,88 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1489	2020-06-03	ACHAT DE COROPLAST (2020-1291)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-1291)	517,39 \$
1625	2020-06-29	ACHAT DE CARTES DE VISITE (2020-1346)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1346)	57,49 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12907		2020-07-24	04880	JARDINS W.G. CHARLEBOIS INC. (LES)	500,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200623	2020-06-23	REMBOURSEMENT DE LA GARANTIE DE SOUMISSION POUR LA DEMANDE DE PRIX 20DDI	Stéphanie Fournier		500,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12908		2020-07-24	00166	LESLIE MACDONALD	530,74 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
290620-1	2020-06-29	TRADUCTION DE DOCUMENTS (2020-2506)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2020-2506)	530,74 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12909		2020-07-24	04101	LIBRAIRIE ALIRE	213,31 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
165693	2020-06-30	ACHAT DE LIVRES (2020-1057)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1057)	47,12 \$
165694	2020-06-30	ACHAT DE LIVRES (2020-1057)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1057)	166,19 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12910		2020-07-24	01258	LIBRAIRIE RENAUD BRAY	144,69 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
CW23184524	2020-06-30	LOCATION DE LIVRES (2020-1059)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1059)	144,69 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: S12911	Date: 2020-07-24	Référence Fourn.: 01441	Nom: MEDIAS TRANSCONTINENTAL	Montant: 498,99 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
CN765053	2020-06-29	PUBLICATIONS D'AVIS D'APPEL-D'OFFRES (2020-1042)	Stéphanie Fournier	J.Robert Belliveau (2020-1042)	498,99 \$
No paiement: S12912	Date: 2020-07-24	Référence Fourn.: 04926	Nom: Mobiliers H.Moquin	Montant: 626,61 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
18576	2020-06-30	ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU (2020-1296)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1296)	626,61 \$
No paiement: S12913	Date: 2020-07-24	Référence Fourn.: 04347	Nom: MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant: 411,96 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
946387	2020-06-30	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8310)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8310)	411,96 \$
No paiement: S12914	Date: 2020-07-24	Référence Fourn.: 05715	Nom: NORADCOM	Montant: 77,03 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
6283	2020-06-04	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-1263)	Ronald Laurin	Sébastien Gravel (2020-1263)	77,03 \$
No paiement: S12915	Date: 2020-07-24	Référence Fourn.: 03499	Nom: NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	Montant: 611,49 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
403304594	2020-05-27	ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU (2020-1159)	Robert Belliveau	Maxime Marquis (2020-1159)	611,49 \$
No paiement: S12916	Date: 2020-07-24	Référence Fourn.: 01304	Nom: PARAGRAPHE LIBRAIRIE	Montant: 644,90 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
208403	2020-06-27	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	644,90 \$
No paiement: S12917	Date: 2020-07-24	Référence Fourn.: 05742	Nom: PREFAIR IMRICO LTEE	Montant: 295,61 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
352959	2020-05-29	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-1107)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1107)	295,61 \$
No paiement: S12918	Date: 2020-07-24	Référence Fourn.: 04116	Nom: PRESCOTT S.M.	Montant: 343,78 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
451623	2020-06-29	ACHAT DE MATÉRIEL POUR PARCS (2020-1351)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-1351)	343,78 \$
No paiement: S12919	Date: 2020-07-24	Référence Fourn.: 58092	Nom: PROPRECAN INC.	Montant: 6 316,89 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1017	2020-07-01	ENTRETIEN MÉNAGER AU 55 ARGYLE, 31/35 FORT ET 490 MERCILLE (2019-9529)	Ghislain l'Ecuyer	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9529)	6 316,89 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12920		2020-07-24	04706	QUINCAILLERIE DEMERS INC	119,87 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0491233	2020-07-03	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-6056)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6056)	119,87 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12921		2020-07-24	00950	RELIURE TRAVACTION (1991) INC	364,42 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
112526	2020-06-29	RELIURE DE VOLUMES (2020-1060)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1060)	364,42 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12922		2020-07-24	03971	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	1 673,42 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
250473	2020-06-29	SERVICE DE SERRURIER (2020-5994)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-5994)	195,46 \$
250530	2020-06-30	APPEL DE SERVICE AU CENTRE DES LOISIRS (2020-6065)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6065)	291,75 \$
250543	2020-06-30	APPEL DE SERVICE AU CHALET ET PISCINE ALEXANDRA (2020-6065)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6065)	189,71 \$
250541	2020-06-30	SERVICE DE SERRURIER (2020-5996)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-5996)	341,71 \$
250478	2020-06-29	APPEL DE SERVICE AU TERRAIN DE SOCCER 3 PVM (2020-6066)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6066)	654,79 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12923		2020-07-24	50091	SYLVIE THEROUX	3 128,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200714	2020-07-14	ENSEIGNEMENT DE COURS SEMAINES DU 29 JUIN ET 6 JUILLET 2020 (2020-9091)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9091)	3 128,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12924		2020-07-24	03884	TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	95,22 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9012582797	2020-06-29	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8304)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8304)	95,22 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12925		2020-07-24	01128	VITRERIE LONGUEUIL	258,69 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
V1761170	2020-07-02	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8307)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8307)	258,69 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12926		2020-07-24	00019	WURTH CANADA LTEE	1 636,46 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
23961842	2020-07-03	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8314)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8314)	1 612,32 \$
23961312	2020-07-03	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-6069)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6069)	24,14 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12927		2020-07-24	03052	ZONE TECHNOLOGIE	113,43 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
108435	2020-06-29	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-8302)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8302)	113,43 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12928		2020-07-31	02787	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	661,11 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
63009	2020-07-08	ACHAT DE PIÈCES ET ACCESSOIRES POUR LA PISCINE ALEXANDRA (2020-5782)	Sylvain Cadieux	Ghislain L'Écuyer (2020-5782)	661,11 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12929		2020-07-31	59121	BC2 GROUPE CONSEIL INC.	13 797,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FAC34628	2020-05-29	RÉVISION DE LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME (2019-9622)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9622)	11 497,50 \$
FAC34629	2020-05-29	CONCEPT D'AMÉNAGEMENT POUR LE SECTEUR SAINT-CHARLES - APPEL D'OFFRES 19U	Julie Larose	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9622)	2 299,50 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12930		2020-07-31	01852	BELANGER SAUVE AVOCATS	981,79 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
386792	2020-07-10	HONORAIRES PROFESSIONNELS -	Georges Pichet		189,14 \$
384361	2020-04-02	HONORAIRES PROFESSIONNELS - DROIT DU TRAVAIL	Mélissa Mercure		792,65 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12931		2020-07-31	03604	BRAULT ET BOUTHILLIER	492,50 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
F 484932	2020-07-08	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE CENTRE DES LOISIRS (2020-1326)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-1326)	492,50 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12932		2020-07-31	04640	CONSTRUCTION DJL INC	3 589,96 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020 18020444	2020-07-09	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	541,46 \$
2020 18019325	2020-07-06	PIERRE CONCASSÉE (2019-9581)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2019-9581)	200,18 \$
2020 18020396	2020-07-07	SERVICE DE REBUT-BÉTON ET OU ASPHALTE (2020-1153)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-1153)	147,15 \$
2020 18020410	2020-07-08	ASPHALTE ROUTIER (2020-6110)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6110)	320,09 \$
2020 18019639	2020-07-07	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-9075)	398,80 \$
2020 18020366	2020-07-07	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	822,82 \$
2020 18020341	2020-07-06	SERVICE DE REBUT ASPHALTE (2020-1153)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-1153)	147,83 \$
2020 18021629	2020-07-06	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	1 011,63 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12933		2020-07-31	59768	COOP DE SOLIDARITE WEBTV	1 678,64 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2076	2020-07-06	CAPTATION-WEBDIFFUSION ET MISE EN LIGNE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL I	Georges Pichet	Georges Pichet (2020-2801)	1 678,64 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12934		2020-07-31	54757	DE LA COUR A LA TABLE	1 200,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
090-20	2020-07-10	INSCRIPTION - CAMPS DE JOUR (2020-9090)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-9090)	1 200,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement: S12935	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 05840	Nom: EQUIPEMENTS ROBERT INC.	Montant: 18 970,88 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	------------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
01-16000-0	2020-01-31	LOCATION D'ÉQUIPEMENT POUR L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE (2019-1674)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-1674)	9 485,44 \$
01-16207-0	2020-04-20	LOCATION D'ÉQUIPEMENT POUR L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE (2019-1674)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-1674)	9 485,44 \$

No paiement: S12936	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 03398	Nom: EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC	Montant: 2 140,05 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
51035	2020-07-06	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8313)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8313)	1 133,37 \$
51047	2020-07-06	ACHAT DE PEINTURE DE SIGNALISATION (2020-6072)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6072)	827,89 \$
51036	2020-07-06	ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT (2020-6071)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6071)	178,79 \$

No paiement: S12937	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 50102	Nom: FRANCINE GRAVEL GESTION DESIGN	Montant: 2 173,02 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2911	2020-07-06	GRAPHISME POUR LA MAQUETTE DU MAGAZINE (2020-4016)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2020-4016)	2 173,02 \$

No paiement: S12938	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 59082	Nom: GFL ENVIRONMENTAL INC.	Montant: 114 873,29 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	-------------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
M30015545888	2020-06-20	COLLECTE RÉGULIÈRE ET TRANSPORT (2020-9087)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	224,20 \$
N60001688866	2020-05-12	COLLECTE DÉCHETS DOMESTIQUES (2020-9087)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	40 904,81 \$
N60001689167	2020-06-18	COLLECTE RÉGULIÈRE ET TRANSPORT (2020-9087)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	4 278,85 \$
N60001688868	2020-05-12	COLLECTE DE MATIÈRE ORGANIQUE (2020-9087)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	24 878,18 \$
N60001688867	2020-05-12	COLLECTE MATIÈRES SÉLECTIVES (RECYCLABLES) (2020-9087)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	43 000,50 \$
M30015534616	2020-05-16	COLLECTE RÉGULIÈRE ET TRANSPORT (2020-9087)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	224,20 \$
M30015544991	2020-06-13	COLLECTE RÉGULIÈRE ET TRANSPORT (2020-9087)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	448,40 \$
M30015539896	2020-05-31	COLLECTE RÉGULIÈRE ET TRANSPORT (2020-9087)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	224,20 \$
M30015533915	2020-05-09	COLLECTE RÉGULIÈRE ET TRANSPORT (2020-9087)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	224,20 \$
M30015405885	2019-05-31	LOCATION, LEVÉE ET TRANSPORT DE CONTENEUR DE VERRE (2019-9572)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2019-9572)	465,75 \$

No paiement: S12939	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 05124	Nom: Groupe ABS Inc.	Montant: 3 960,27 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
129935	2020-07-06	ANALYSE DE SOL POUR LE PARC ALEXANDRA (2020-9067)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9067)	3 960,27 \$

No paiement: S12940	Date: 2020-07-31	Référence Fourn.: 59197	Nom: IMPRESSION ND	Montant: 28,75 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	--------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1656	2020-07-08	ACHAT DE COROPLAST (2020-1362)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-1362)	28,75 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12941		2020-07-31	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR	1 426,63 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
164097	2020-07-10	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	495,71 \$
164096	2020-07-10	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	701,51 \$
164099	2020-07-10	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	11,50 \$
164098	2020-07-10	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	217,91 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12942		2020-07-31	05690	MANUTEL PRODUITS INDUSTRIELS	1 566,12 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
92874	2020-07-06	COMMANDE D'ÉTAGÈRES (2020-1319)	Eric Carignan	Ronald Laurin (2020-1319)	1 566,12 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12943		2020-07-31	05775	MBM EXTERMINATION INC.	120,72 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
5398	2020-07-09	GESTION PARASITAIRE (2019-9000)	Ghislain l'Ecuyer	Jean-François Bernier (2019-9000)	120,72 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12944		2020-07-31	04347	MONTMORENCY FORD (1997) INC	66,12 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
946692	2020-07-06	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8311)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8311)	66,12 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12945		2020-07-31	03499	NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	163,85 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
403161119	2020-03-20	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 403106774 (2020-1129)	Maxime Marquis	Mélissa Mercure (2020-1129)	(441,86 \$)
403106774	2020-03-05	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1129)	Maxime Marquis	Mélissa Mercure (2020-1129)	605,71 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12946		2020-07-31	01304	PARAGRAPHE LIBRAIRIE	563,31 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
208473	2020-07-04	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	417,41 \$
208556	2020-07-11	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	145,90 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12947		2020-07-31	03226	PAYSAGISTE ROGER MARTEL INC	727,85 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
18834	2020-07-06	ÉLAGAGE D'ARBRES (2020-9085)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet (2020-9085)	727,85 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12948		2020-07-31	51529	PG SOLUTIONS INC.	79,62 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
STD39705	2020-07-07	TRANSPHERE DROIT MENSUEL DE LA PASSERELLE LUDIK JUIN (2019-9534)	Maxime Marquis	René Gauvreau (2019-9534)	79,62 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12949		2020-07-31	95886	PROANIMA	219,03 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
38954	2020-07-07	SERVICE ANIMALIER (2020-6093)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-6093)	219,03 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12950		2020-07-31	50685	PROGAZON INC.	22 540,91 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
7264	2020-06-30	TONTE DE GAZON LOT A, B ET C (2020-9062)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9062)	22 540,91 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12951		2020-07-31	53433	QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	636,97 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
Q2002940	2020-07-01	ENTRETIEN DES IMPRIMANTES - JUIN 2020	Robert Belliveau		636,97 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12952		2020-07-31	03653	SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC	4 454,02 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3255	2020-07-03	DISPOSITION DE VOYAGES DE TERRE (2019-9644)	Sylvain Bujold	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9644)	4 454,02 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12953		2020-07-31	50611	SANTINEL INC.	1 492,20 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
M47909	2020-07-03	ACHAT DE DÉFIBRILATEUR (2020-1320)	Robert Belliveau	Maxime Marquis (2020-1320)	1 492,20 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12954		2020-07-31	03971	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	322,40 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
250966	2020-07-10	RÉPARATION D'OUVRE PORTE AU 55 ARGYLE (2020-6094)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6094)	110,09 \$
250939	2020-07-10	ACHAT DE CLÉS (2020-6003)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6003)	34,49 \$
250857	2020-07-08	SERVICE DE SERRURIER (2020-6088)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6088)	113,54 \$
250817	2020-07-07	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE BOULINGRIN (2020-6001)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6001)	64,28 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12955		2020-07-31	05745	SUNNY ISLAND BOOT CAMP INC.	448,40 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200403	2020-03-04	ENSEIGNEMENT DE COURS DE MISE EN FORME 18+ (2020-6120)	Eric Carignan	Éric Carignan (2020-6120)	448,40 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12956		2020-07-31	58199	TETRA TECH QI INC.	1 643,86 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
60664297	2020-06-25	ACCOMPAGNEMENT POUR COMPTEURS D'EAU (2018-4006)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-4006)	1 643,86 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-22 AU 2020-07-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12957		2020-07-31	04053	TRILOGIE GROUPE CONSEIL	1 907,86 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1926-890	2020-07-06	SERVICES INFORMATIQUES DU 21 JUIN AU 4 JUILLET 2020	Robert Belliveau		1 907,86 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S12958		2020-07-31	00019	WURTH CANADA LTEE	818,49 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
23968860	2020-07-10	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8321)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8321)	818,49 \$
Grand total :					3 463 396,07 \$



Transactions bancaires
Du : 2020-06-22 au : 2020-07-31
Compte de banque : 04346-29

Date de transaction	Annotation	Montant
2020-06-22	Salaires nets période 26	177 607,65
2020-06-25	Déductions à la source - fédéral - période 25	2 821,43
2020-06-25	Déductions à la source - fédéral - période 25	5 542,95
2020-06-25	Déductions à la source - provincial - période 25	21 709,39
2020-06-25	Remise - Pension alimentaire période 25	287,09
2020-06-25	Remise mensuelle - Régime volontaire d'épargne retraite	91,92
2020-06-29	Salaires nets période 27	48 090,37
2020-07-02	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	4,50
2020-07-02	Frais Interac - Global Payments - Loisirs	149,43
2020-07-02	Frais Interac - Global Payments - Finance	136,69
2020-07-02	Frais Interac - Global Payments - Urbanisme	151,01
2020-07-02	Frais Interac - Global Payments - 81 Hooper	143,29
2020-07-02	Frais Interac - Global Payments - Bibliothèque	143,29
2020-07-02	Frais Interac - Global Payments - Loisirs # 2	981,50
2020-07-02	Frais Interac - Global Payments - B-CITI	594,05
2020-07-02	Frais Interac - Global Payments - Ludik Internet	420,64
2020-07-02	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	76,17
2020-07-06	Déductions à la source - fédéral - période 26	7 278,95
2020-07-06	Déductions à la source - fédéral - période 26	26 574,98
2020-07-06	Déductions à la source - provincial - période 26	88 254,93
2020-07-06	Remise - Pension alimentaire période 26	287,09
2020-07-06	Remise - Pension alimentaire période 26	370,26
2020-07-06	Achat carte de crédit	599,60
2020-07-07	Salaires nets période 28	205 301,18
2020-07-10	Déductions à la source - fédéral - période 27	2 351,54
2020-07-10	Déductions à la source - fédéral - période 27	5 760,75
2020-07-10	Déductions à la source - provincial - période 27	22 626,54
2020-07-10	Remise - Pension alimentaire période 27	287,09
2020-07-10	Frais perception comptes de taxes	1 534,60
2020-07-14	Salaires nets période 29	71 582,53
2020-07-15	Frais bancaire pour B-CITI	40,00
2020-07-17	Déductions à la source - fédéral - période 28	10 675,97
2020-07-17	Déductions à la source - fédéral - période 28	26 853,66
2020-07-17	Déductions à la source - provincial - période 28	97 729,96
2020-07-17	Remise - Pension alimentaire période 28	287,09
2020-07-17	Remise - Pension alimentaire période 28	370,26
2020-07-21	Salaires nets période 30	219 256,34
2020-07-23	Intérêts sur obligations - VSL-2019-1	7 318,50
2020-07-23	Intérêts sur obligations - VSL-2019-1	7 492,75
2020-07-23	Intérêts sur obligations - VSL-2019-1	7 854,00
2020-07-23	Intérêts sur obligations - VSL-2019-1	7 181,00
2020-07-23	Intérêts sur obligations - VSL-2019-1	44 385,00
2020-07-23	Intérêts sur obligations - VSL-2019-1	118 937,00
2020-07-23	Capital émission VSL-2019-1	714 000,00
2020-07-24	Déductions à la source - fédéral - période 29	5 825,94
2020-07-24	Déductions à la source - fédéral - période 29	5 479,02
2020-07-24	Déductions à la source - provincial - période 29	29 164,25
2020-07-24	Remise - Pension alimentaire période 29	287,09
2020-07-24	Intérêts sur obligations - VSL-2012-1	121 236,50
2020-07-27	Intérêts sur obligations - VSL-2012-2	224 680,50
2020-07-27	Intérêts sur obligations - VSL-2017-1	27 300,00
2020-07-27	Intérêts sur obligations - VSL-2017-1	31 830,00
2020-07-27	Intérêts sur obligations - VSL-2017-1	68 929,00
2020-07-27	Intérêts sur obligations - VSL-2017-1	134 473,50
2020-07-27	Capital émission VSL-2017-1	3 120 000,00
2020-07-28	Salaires nets période 31	57 637,53
2020-07-29	Intérêts sur obligations - VSL-2015-1	43 134,00
2020-07-29	Intérêts sur obligations - VSL-2015-1	83 341,25
2020-07-29	Capital émission VSL-2015-1	4 108 000,00
2020-07-29	Remise mensuelle - Régime volontaire d'épargne retraite	3 113,46
		10 018 574,98

Ville de Saint-Lambert
Rapport mensuel des transactions portées aux cartes de crédit MasterCard

Période: mi-mai à mi-juin 2020
Date effective de paiement : 2020-07-06

Détenteur	Fournisseur	Description	Montant
Belliveau, Robert	ISTOCK.COM	Achat d'une image sur iStock photo - Communication	14,95
Fournier, Stéphanie	Amazon	Achat 2 étuis cellulaires	87,78
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Secteur aquatique	163,26
	BestBuy	Achat d'un support d'écran - Greffe	52,37
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Secteur sportif	25,29
Gutierrez, Patricia	Courrielleur	Envoi de l'Infolettre - 07 mars 2020 au 07 avril 2020	85,91
	Courrielleur	Envoi de l'Infolettre - 07 mai 2020 au 07 juin 2020	109,04
Pichet, Georges	Zoom	Conférence Zoom	20,00
	Zoom	Conférence Zoom	20,00
	Zoom	Conférence Zoom	21,00
Total des achats déclarés à la liste des transactions bancaires			599,60

Christina Semper
 Commis comptes à payer
 2020-08-11

CM-SUBVENTIONS AUX ORGANISMES
Centre de responsabilité: 02-111-00-971

Budget 2020	Réalisé en 2019	Budget 2020	Réalisé	Disponible 2020	No. Résolution 2020	Date du paiement
Festival Classica - Versement 1	92 500,00 \$	95 000,00 \$	95 000,00 \$	- \$	2019-01-021	5 février 2020
Festival Classica - Versement 2 (Arabesque)	25 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	- \$	2019-01-021	2 mars 2020
Festival Classica - Versement 3	92 500,00 \$	95 000,00 \$		95 000,00 \$	2019-01-021	Paiement en attente
Festival Classica - autres	34 027,63 \$	- \$	- \$	- \$		
Sous-total - Festival Classica	244 027,63 \$	205 000,00 \$	110 000,00 \$	95 000,00 \$		
Corporation développement économique - Versement 1	125 000,00 \$	50 000,00 \$	50 000,00 \$	- \$	2018-05-149 et 2019-02-050	17 janvier 2020
Corporation développement économique - Versement 2	50 000,00 \$	125 000,00 \$	- \$	125 000,00 \$	2018-05-149 et 2019-02-050	Paiement à faire en août 2020
Corporation développement économique - Versement 3	125 000,00 \$	125 000,00 \$	- \$	125 000,00 \$	2018-05-149 et 2019-02-050	Paiement annulé
Saint-Lambert en fête - annulé en raison de COVID-19	- \$	(125 000,00) \$		(125 000,00) \$		Réduction du budget CDE
Corporation développement économique - Autres	16 710,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Parc du village - projet de piétonnisation partielle de l'avenue Victoria	- \$	15 000,00 \$	- \$	15 000,00 \$	2020-07-194	
Sous-total - Corporation développement économique	316 710,00 \$	190 000,00 \$	50 000,00 \$	125 000,00 \$		
Sous-total	560 737,63 \$	395 000,00 \$	160 000,00 \$	220 000,00 \$	-	-
Autres organismes						
AQAIRS	145,00 \$					
Association de hockey mineur	2 000,00 \$					
Associaton des femmes diplômées des universités	50,00 \$			- \$		
Centre d'art Prévile	100,00 \$			- \$		
Chambre de commerce	172,18 \$			- \$		
Chloé Mcara	450,00 \$			- \$		
Chorale des enfants de la rive-sud	80,00 \$			- \$		
Club de patinage artistique de St-Lambert	919,13 \$			- \$		
Conseil du troisième âge	25 000,00 \$		15 000,00 \$	(15 000,00) \$	2020-03-071	24 mars 2020
Club de Water-Polo Saint-Lambert	1 188,00 \$			- \$		
Club Richelieu St-Lambert	525,00 \$			- \$		
Communauté Juive de la rive-sud	75,00 \$			- \$		
Conservatoire de musique	6 000,00 \$		5 000,00 \$	(5 000,00) \$	2020-01-008	30 janvier 2020
Corporate Express	61,93 \$			- \$		
Daniel Morris	300,00 \$			- \$		
David La Rue	1 100,00 \$			- \$		
Diocèse	250,00 \$			- \$		
Emily Derome	900,00 \$			- \$		
Enseignes Bromar inc.	2 246,73 \$			- \$		
Équipe de natation de St-Lambert	6 890,33 \$			- \$		
(FAC) Foire Art Contemporain	23 000,00 \$		15 000,00 \$	(15 000,00) \$	2020-07-196	28 juillet 2020
Fondation Charles Bruneau	200,00 \$			- \$		
Fondation Eulalie-Durocher	180,00 \$			- \$		
Fondation Hôpital Charles-LeMoyne	100,00 \$			- \$		
Fondatioon la mosaïque	250,00 \$			- \$		
Grande Guignolée			500,00 \$	(500,00) \$		10 janvier 2020
Hockey les Sages	100,00 \$			- \$		
Impatients	3 000,00 \$			- \$		
La traversée Rive-Sud	456,57 \$			- \$		
Lea-Jeanne Tremblay	450,00 \$			- \$		
l'entreclefs	3 800,00 \$			- \$		
Ma deuxième maison à moi	1 100,00 \$			- \$		
Maili-Jade Ouellet			500,00 \$	(500,00) \$	2020-01-009	30 janvier 2020
Marie Bolduc	450,00 \$			- \$		
Opération nez rouge	250,00 \$			- \$		
Orchestre symphonique Montréal	324,14 \$			- \$		
Paroisse Saint-Lambert	200,00 \$			- \$		
Petite Caisse - Sara Brunelle	182,63 \$			- \$		
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert	1 250,00 \$			- \$		
Saint-Lambert en fête	2 624,69 \$		2 874,38 \$	(2 874,38) \$		5 février 2020
Saint-Lambert en fête (Poste Canada)	8 000,00 \$			- \$		
Scout de la Montérégie billets pour le Grand Bal des Scouts	390,00 \$			- \$		
Shred-It International	1 333,34 \$			- \$		
Société canadienne du cancer	- \$		45,00 \$	(45,00) \$		
Société Chorale St-Lambert	5 800,00 \$		5 000,00 \$	(5 000,00) \$	2020-02-033	2 mars 2020
Société d'histoire Mouilleped	- \$		1 550,00 \$	(1 550,00) \$	2020-05-138	5 juin 2020
Transport des aînés accès RTL	56 261,13 \$		7 642,18 \$	(7 642,18) \$		
Un vélo une ville	3 000,00 \$			- \$		
103,3 FM la radio allumée	819,95 \$			- \$		
Autre (budget 2020 - discrétionnaire)		130 000,00 \$		130 000,00 \$		
Sous-total - Autres Organismes	161 975,75 \$	130 000,00 \$	53 111,56 \$	76 888,44 \$	-	-
Transfert budgétaire	- \$	- \$	- \$	- \$	-	-
Total :	722 713,38 \$	525 000,00 \$	213 111,56 \$	296 888,44 \$	-	-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.2)

Dépôt du rapport de trésorier sur l'adjudication d'un contrat conformément à l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes

CONSIDÉRANT les articles 554 et 555.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement sur la délégation au trésorier du pouvoir d'accorder un contrat conformément à l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes (2015-131) qui permet au trésorier d'accorder un contrat au nom de la ville pour la vente d'une émission d'obligations à la personne qui y a droit conformément à l'article 554 de la loi;

CONSIDÉRANT QUE suivant ce règlement, le trésorier doit transmettre au conseil un rapport à la première séance qui suit l'exercice de ce pouvoir;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a accordé un contrat, le 13 juillet 2020, concernant la vente d'une émission d'obligations datée du 29 juillet 2020;

Il est procédé au dépôt du rapport d'adjudication du trésorier daté du 13 juillet 2020, concernant la vente d'une émission d'obligations d'un montant de 20 947 000 \$ datée du 23 juillet 2020.

VILLE DE SAINT-LAMBERT**Soumissions pour l'émission d'obligations**

Date d'ouverture :	13 juillet 2020	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	6 ans et 10 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	29 juillet 2020
Montant :	20 947 000 \$		

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre c-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

1 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

1 267 000 \$	0,70000 %	2021
1 289 000 \$	0,75000 %	2022
1 312 000 \$	0,85000 %	2023
1 334 000 \$	0,95000 %	2024
5 353 000 \$	1,10000 %	2025
10 392 000 \$	1,65000 %	2030

Prix : 98,45288

Coût réel : 1,71180 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

1 267 000 \$	0,70000 %	2021
1 289 000 \$	0,85000 %	2022
1 312 000 \$	0,90000 %	2023
1 334 000 \$	1,00000 %	2024
5 353 000 \$	1,10000 %	2025
10 392 000 \$	1,70000 %	2030

Prix : 98,69300

Coût réel : 1,71502 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

1 267 000 \$	0,80000 %	2021
1 289 000 \$	0,90000 %	2022
1 312 000 \$	1,00000 %	2023
1 334 000 \$	1,10000 %	2024
5 353 000 \$	1,15000 %	2025
10 392 000 \$	1,70000 %	2030

Prix : 98,68000

Coût réel : 1,73534 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

1 267 000 \$	0,75000 %	2021
1 289 000 \$	0,80000 %	2022
1 312 000 \$	0,95000 %	2023
1 334 000 \$	1,05000 %	2024
5 353 000 \$	1,15000 %	2025
10 392 000 \$	1,70000 %	2030

Prix : 98,54174

Coût réel : 1,75145 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, conformément au pouvoir qui m'a été délégué en vertu du règlement numéro 2015-131 adopté le 6 juillet 2015, j'ai adjugé l'émission de 20 947 000 \$ à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC., et ce, en accord avec l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1);

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission.

Signée à SAINTE-LAMBERT, ce 13 JUILLET 2020
Province de Québec



TITRE

J. ROBERT BELLIVEAU
DIRECTEUR DES FINANCES



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.3)

Dépôt du rapport financier au 30 juin 2020

Le Directeur des finances et trésorier explique le rapport financier au 30 juin 2020;

Il est procédé au dépôt du rapport financier au 30 juin 2020 dressé par le trésorier.



Rapport trimestriel au 30 juin 2020

Août 2020



Rapport trimestriel au 30 juin 2020

Contenu de la présentation

- Objectifs
- Revenus
- Frais d'exploitation



Rapport trimestriel au 30 juin 2020

Objectifs

- Présenter les résultats au 30 juin 2020.
- Présenter les données selon une présentation par service, comme le budget.
- Le budget présenté tient compte de la révision suite à la COVID-19 qui a été adoptée le 15 juin 2020.



Rapport trimestriel au 30 juin 2020

Revenus

Description	Réel	Budget révisé	Différence		Réel
	2020-06-30	2020-06-30	\$	%	2019-06-30
Taxes foncières	22 930 120 \$	23 024 489 \$	(94 369) \$	-0,4%	22 401 236 \$
Tenant lieu de taxes	164 729 \$	162 854 \$	1 875 \$	1,2%	1 485 304 \$
Droits de mutations	3 135 317 \$	1 179 161 \$	1 956 156 \$	165,9%	2 053 481 \$
Constats d'infractions	254 450 \$	247 623 \$	6 827 \$	2,8%	330 260 \$
Travaux publics, génie et urbanisme	231 286 \$	172 496 \$	58 790 \$	34,1%	393 499 \$
Subventions	571 122 \$	548 999 \$	22 123 \$	4,0%	421 448 \$
Loisirs, sports et vie communautaire	388 150 \$	371 574 \$	16 576 \$	4,5%	845 031 \$
Bibliothèque, arts et culture	19 138 \$	10 708 \$	8 430 \$	78,7%	31 931 \$
Autres revenus	1 007 694 \$	991 487 \$	16 207 \$	1,6%	769 835 \$
Intérêts et pénalités	108 863 \$	126 497 \$	(17 634) \$	-13,9%	264 097 \$
Total des revenus	28 810 869 \$	26 835 888 \$	1 974 981 \$	7,4%	28 996 122 \$



Rapport trimestriel au 30 juin 2020
Revenus (suite)

- **Droits de mutation** : Hausse suite à l'augmentation du taux d'imposition à 3% pour les valeurs supérieures à 500K\$ et transaction importante en fin de trimestre pour un peu plus de 1M\$.



Rapport trimestriel au 30 juin 2020

Frais d'exploitation

Description	Réel	Budget révisé	Différence		Réel
	2020-06-30	2020-06-30	\$	%	2019-06-30
Conseil	567 845 \$	541 910 \$	25 935 \$	4,8%	602 807 \$
Direction générale	168 284 \$	161 475 \$	6 809 \$	4,2%	207 420 \$
Ressources humaines	264 733 \$	258 653 \$	6 080 \$	2,4%	243 822 \$
Communications	144 484 \$	158 998 \$	(14 514) \$	-9,1%	135 220 \$
Greffé	325 483 \$	339 116 \$	(13 633) \$	-4,0%	290 782 \$
Finances	885 535 \$	919 835 \$	(34 300) \$	-3,7%	927 281 \$
Contributions de l'employeur	2 038 236 \$	1 577 991 \$	460 245 \$	29,2%	1 593 545 \$
Travaux publics, génie et urbanisme	265 683 \$	235 259 \$	30 424 \$	12,9%	210 120 \$
Réseau routier	1 737 341 \$	1 625 193 \$	112 148 \$	6,9%	1 993 240 \$
Hygiène du milieu	1 200 769 \$	1 281 083 \$	(80 314) \$	-6,3%	1 162 933 \$
Entretien des bâtiments	561 601 \$	651 113 \$	(89 512) \$	-13,7%	833 028 \$
Entretien des équipements	561 563 \$	573 170 \$	(11 607) \$	-2,0%	655 579 \$
Entretien des parcs, foresterie et horticulture	689 242 \$	680 763 \$	8 479 \$	1,2%	697 096 \$
Loisirs, sports et vie communautaire	745 755 \$	964 255 \$	(218 500) \$	-22,7%	1 242 347 \$
Bibliothèque, arts et culture	570 602 \$	643 793 \$	(73 191) \$	-11,4%	628 990 \$
Service de la dette	542 119 \$	542 119 \$	- \$	0,0%	217 381 \$
Autres	1 520 000 \$	1 520 000 \$	- \$	0,0%	1 558 390 \$
Frais d'exploitation locaux	12 789 275 \$	12 674 726 \$	114 549 \$	0,9%	13 199 981 \$
Quotes-parts - Agglomération et CMM	11 691 310 \$	11 701 714 \$	(10 404) \$	-0,1%	11 327 764 \$
Total des frais d'exploitation	24 480 585 \$	24 376 440 \$	104 145 \$	0,4%	24 527 745 \$
Résultats – Surplus (déficit)	4 330 284 \$	2 459 448 \$	1 870 836 \$	76,1%	4 468 377 \$



Rapport trimestriel au 30 juin 2020

Frais d'exploitation (suite)

- **Contributions de l'employeur** : Provision de 570K\$ pour le montant à pourvoir dans le futur du régime de retraite.
- **Réseau routier** : Hausse principalement au niveau de l'enlèvement de la neige.
- **Loisirs, sports et vie communautaire** : Baisse principalement au niveau de l'aquatique (bain libre et piscines intérieures).
- **COVID-19** : Les dépenses directement liées à la COVID-19 s'élève à 63 712 \$ au 30 juin 2020.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.4) **Demande d'appui financier par le Réseau Écocitoyen pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Écocitoyen appuie la Ville dans le développement de sa démarche de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE toutes les actions de cet organisme sont complémentaires aux activités de la Division de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'activités aux citoyens est grandement bonifiée à Saint-Lambert avec les activités offertes par le Réseau;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Écocitoyen permet d'avoir des projets d'agriculture urbaine collectifs pour les Lambertois;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division de l'environnement.

CONSIDÉRANT QUE le conseil es favorable à l'implantation d'un jardin collectif/communautaire dans le parc Pas-de-Calais et à l'éventuel octroi d'un montant de 4 000 \$ au réseau Ecocitoyen en 2021 ;

D'ACCORDER une subvention de 3 000\$ au réseau Ecocitoyen afin de couvrir les frais annuels de subsistance de l'organisme et de permettre une offre d'activités plus variée aux Lambertois ainsi qu' une offre environnementale plus intéressante;

D'IMPUTER la dépense de 3 000\$ au poste budgétaire 02-111-00-971;



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.5) **Demande de subvention de la Corporation de développement économique (CDE) pour la relance économique des commerces du centre-ville**

CONDIDÉRANT QUE le Conseil a reçu la recommandation de la CDE d'annuler l'édition 2020 de "Saint-Lambert en fête", compte tenu du contexte relié à la pandémie;

CONDIDÉRANT QUE la ville veut néanmoins appuyer la CDE dans son aide aux commerçants;

CONSIDÉRANT QUE la CDE travaille sur un plan qui renforcerait le positionnement du centre-ville comme lieu de vie sociale, culturelle et communautaire afin de relancer l'économie et encourager l'achat local;

D'OCTROYER une subvention au montant de 64 180 \$ à la Corporation de développement économique (CDE), payable à même le montant initialement prévu de 125 000 \$;

QUE la CDE dépose au conseil un calendrier de réalisation de la campagne d'achat local, le détail des différents volets du programme de relancement économique ainsi qu'une reddition de comptes quant à l'utilisation des sommes subventionnées par la Ville; et

D'IMPUTER la dépense au budget d'exploitation.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.1)

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution no 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution no 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 30 juin au 8 août 2020.



Ville de Saint-Lambert

LISTE DES EMBAUCHES ET NOMINATIONS

Période du 30 juin au 8 août 2020

Date	Embauche ou nomination	Période d'embauche	Nom	Fonction	Direction / Service	Groupe	Statut
2020-06-30	Réembauche	Indéterminée		Surveillant-sauveteur	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Temporaire
2020-07-13	Nomination	Saisonnier (3 mois)		Ouvrier de canalisation municipale	Direction des travaux publics	Col bleu	Permanent
2020-07-20	Embauche	Indéterminée		Surveillant du centre des loisirs	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Temporaire
2020-07-22	Embauche	Indéterminée		Secrétaire du greffe et du contentieux	Direction du greffe et du contentieux	Col blanc	Remplaçant

Approuvé par:

Mélissa Mercure, Directrice des ressources humaines et des communications



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.1) **Poursuite des démarches de financement - Programme du fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)**

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué une demande d'aide financière au programme FIMEAU ;

ATTENDU QUE la municipalité a produit la résolution 2019-12-396 pour autoriser le directeur du génie, de l'urbanisme et de l'environnement à présenter une demande d'aide financière révisée au programme du fond pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

ATTENDU QUE la municipalité accepte la position du gouvernement fédéral au sujet de la non-admissibilité des travaux réalisés en régie;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige une résolution du conseil municipal de la ville de Saint-Lambert avant de confirmer le financement au programme FIMEAU;

QUE la Municipalité confirme au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), son intérêt à poursuivre le projet avec l'aide maximale consentie en fonction des règles et normes du programme du fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.2) **Adjudication du contrat 20ÉQUI03 - acquisition de trois (3) véhicules compacts électriques.**

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement n°20ÉQUI03 ayant pour objet l'acquisition de trois véhicules compacts électriques à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Les Solutions Enovert Inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 112 032,71 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au fonds de roulement (poste budgétaire 22-300-08-750);

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES N° : 20ÉQUI03

PUBLIC

INVITATION

OBJET : Acquisition des trois véhicules compacts électriques

6 JUL '20 11:01

UNITÉ ADMIN. RESPONSABLE : Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux

Je, soussigné, certifie par la présente que, suite à la demande de soumissions relative au projet ci-haut, nous avons reçu les soumissions suivantes :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT SOUMISSIONNÉ
LES SOLUTIONS ENOUBERT INC	112 032,70
STE-MARIE AUTOMOBILE L.L.E.	119 755,20

Celles-ci ont été officiellement ouvertes, conformément aux procédures prévues par la loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Saint-Lambert le 6 juillet 2020

Étaient présents :

Gabrielle Coche
Responsable de l'ouverture

J. Cartier
Signature

S. Foulner
Témoin

[Signature]
Signature

Maxime Marquis
Témoin

[Signature]
Signature



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.3) **Adjudication du contrat 20TP01- Fourniture et installation de systèmes GPS pour les véhicules de la Ville.**

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement n° 20TP01 ayant pour objet la fourniture et l'installation de systèmes GPS pour la Ville à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Géothentic inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 73 910,53 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au fonds d'immobilisation (poste budgétaire 22-300-39-730);

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES N°: 20TP01 Public _____ Invitation X 5 JUL '20 11:01

OBJET : Fourniture et installation de systèmes GPS pour les véhicules de la Ville

UNITÉ ADMIN. RESPONSABLE : Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux

Je, soussigné, certifie par la présente que, suite à la demande de soumissions relative au projet ci-haut, nous avons reçu les soumissions suivantes :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT SOUMISSIONNÉ
AMBIX TECHNOLOGIES INC	82 139,06 \$
GEOMETRIC INC	73 910,53 \$

Celles-ci ont été officiellement ouvertes, conformément aux procédures prévues par la loi

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Saint-Lambert le 6 JUILLET 2020

Étaient présents :

Gabrielle Carlier
Responsable de l'ouverture

J. Carlier
Signature

S. FOURNIER
Témoin

[Signature]
Signature

Maxime Marquis
Témoin

[Signature]
Signature



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.4) **Adjudication du contrat 20ÉQUI04 - Acquisition de trois (3) véhicules VUS hybrides.**

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement n°20ÉQUI04 ayant pour objet l'acquisition de trois véhicules VUS hybrides à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Boucherville Mitsubishi (9163-9781 Québec Inc.)*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 125 268,90 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au fonds de roulement (poste budgétaire 22-300-08-750);

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES N° : 20ÉQUI04

PUBLIC

INVITATION

OBJET : Acquisition des trois véhicules VUS hybrides

6 JUL '20 11:01

UNITÉ ADMIN. RESPONSABLE : Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux

Je, soussigné, certifie par la présente que, suite à la demande de soumissions relative au projet ci-haut, nous avons reçu les soumissions suivantes :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT SOUMISSIONNÉ
	6 JUL '20 11:01
BOUCHERUIE MITSUBISHI	122 247,38

Celles-ci ont été officiellement ouvertes, conformément aux procédures prévues par la loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Saint-Lambert le 6 JUILLET 2020

Étaient présents :

Gabrielle Cartier
Responsable de l'ouverture

G. Cartier
Signature

S. Fournier
Témoïn

[Signature]
Signature

Maxime Marquis
Témoïn

[Signature]
Signature



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.5) **Adjudication du contrat 20GN14 - Inspections CCTV de conduites d'égout sur diverses rues**

D'ADJUGER le contrat de construction n° 20GN14 ayant pour objet l'inspection CCTV de conduites d'égout sur diverses rues à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *InspecVision 3D Inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 146 014,23 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 149 664,59 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 146 014,23 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 2,5 % (3 650,36 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la dépense à même le fonds d'immobilisation;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution



PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES N° : 20GN14

PUBLIC INVITATION

OBJET : Inspections CCTV de conduites d'égout sur diverses rues

UNITÉ ADMIN. RESPONSABLE : Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux

Je, soussigné, certifie par la présente que, suite à la demande de soumissions relative au projet ci-haut, nous avons reçu les soumissions suivantes :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT SOUMISSIONNÉ
CAN EXPLORE INC	172 269,92\$
INSPECTION 3D INC	146 014,23\$
SERVICES INFRAPEC INC	222 655,70\$
VEOLIA CANADA INDUST. INC	241 342,30\$
CAN-INSPEC INC	153 564,65\$
SIMO MANAGEMENT INC.	340 091,74\$

Celles-ci ont été officiellement ouvertes, conformément aux procédures prévues par la loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Saint-Lambert le 11 AOÛT 2020

Étaient présents :

G. Cartier
Responsable de l'ouverture

G. Cartier
Signature

S. FOURNIER
Témoïn

[Signature]
Signature

KAREN GENDRON
Témoïn

Karen Gendron
Signature

11 AOÛ '20 11:01



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.6) **Adjudication du contrat 20CL04 - services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur des parcs et espaces verts**

D'ADJUGER le contrat de services professionnels n° 20CL04 ayant pour objet les services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur des parcs et espaces verts à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme qualifiée qui a obtenu le meilleur pointage, soit *Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 61 626,60 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense à même le fonds de parc;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



13 JUL '20 11:02

PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES N° : 20CL04 PUBLIC INVITATION

OBJET : Services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur des parcs et espaces verts

UNITÉ ADMIN. RESPONSABLE : Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux

Je, soussigné, certifie par la présente que, suite à la demande de soumissions relative au projet ci-haut, nous avons reçu les soumissions suivantes :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT SOUMISSIONNÉ
Groupe TBM inc.	
Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc.	
BC2 Groupe Conseil inc.	
AECOM Consultants inc.	

Celles-ci ont été officiellement ouvertes, conformément aux procédures prévues par la loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Saint-Lambert le 13 juillet 2020

Étaient présents :

<u>S. Fournier</u> Responsable de l'ouverture	<u>[Signature]</u> Signature
<u>Catherine Langevin</u> Témoïn	<u>[Signature]</u> Signature
<u>Nathalie Brisson</u> Témoïn	<u>[Signature]</u> Signature



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.7) **Prolongation du délai - Stratégie d'économie d'eau potable du Ministère des affaires municipales**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des conditions de la Stratégie d'économie d'eau potable émise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une résolution du conseil est requise pour l'obtention d'un délai concernant l'installation des compteurs d'eau résidentiels afin que le formulaire de la stratégie d'économie d'eau potable 2017 soit accepté;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du formulaire est nécessaire pour avoir accès aux programmes de subvention avec des critères d'écoconditionnalité;

QUE la Ville s'engage d'ici le 31 décembre 2021 :

- à assumer les frais pour l'installation des compteurs d'eau ;
- à transmettre un échéancier de réalisation révisé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- à compléter l'installation des 380 compteurs d'eau dans les résidences privées.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.1) **Modification de la composition du comité consultatif culturel**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif culturel a été créé par résolution du conseil (2016-10-264) lors de la séance ordinaire du 17 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'administration est représentée par la chef de division Arts et culture, la chef de division Bibliothèque et le directeur du Service Culture et Loisirs, le maire et le directeur général étant membres d'office;

CONSIDÉRANT QUE la composition du comité a été modifiée par résolution du conseil (2020-01-015) lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2020 comme suit:

- Un membre du conseil municipal;
- Un membre de la Corporation de développement économique;
- Un citoyen; et
- Cinq représentants sectoriels :
 - un représentant du livre et de la lecture (vacant);
 - une représentant des arts visuels (vacant);
 - un représentant des arts de la scène;
 - un représentant du patrimoine;
 - un représentant des événements culturels.

DE PROLONGER le mandat de mesdames Julie Domenjoz, Marie-Anne Rozankovic, Monette Saint-Jacques ainsi que de messieurs René Bonenfant et Martin Duchesneau à titre de membres du Comité consultatif culturel pour un mandat d'un an à compter du 24 août 2020, les membres demeurant en fonction, nonobstant l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés;

DE modifier la composition du comité consultatif culturel à compter du 23 août 2021 comme suit:

- Un (1) membre du conseil municipal;
- Sept (7) citoyens bénévoles;
- Un (1) représentant du secteur scolaire.

DE FIXER la durée du mandat des nouveaux membres à deux ans renouvelable, à l'exception de celui du membre du conseil;

D'ÉTABLIR à quatre le nombre minimal de rencontres régulières annuellement, des séances spéciales pouvant être convoquées à la demande du conseil municipal ou du directeur général.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.2) **Dépôt des documents concernant l'enquête Trak au conseil municipal - Conseiller Blancquaert**

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Loïc Blancquaert.****

CONSIDÉRANT qu'une enquête a été confiée à la firme Trak pour enquêter sur les fonctionnaires et les élus de la ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette enquête les courriels des élus ont été consultés à leur insu ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette enquête les dossiers de crédits d'élus ont été consultés par la firme Trak sans l'autorisation de ces derniers ;

CONSIDÉRANT qu'il est possible que des informations confidentielles personnelles nominatives ait été transmises à la firme Trak en contravention avec la législation québécoise applicable ;

CONSIDÉRANT que le maire de Saint-Lambert, dans une entrevue radiophonique, maintien le flou sur qui a demandé cette enquête, à savoir lui-même ou bien l'administration de la ville ;

CONSIDÉRANT que plusieurs questions des élus en lien avec cette enquête sont demeurées sans réponse ;

DE DEMANDER à l'administration de la Ville de Saint-Lambert de déposer au conseil municipal dans les 30 jours suivant l'adoption de cette résolution copie du mandat octroyé à la firme Trak, copie de toutes les communications entre fonctionnaires et élus avec la firme Trak ainsi qu'une copie détaillée de toutes les factures d'avocats relatives à l'enquête de Trak.

De : [Comin Bergonzi, Cassandra](#)
A : [Angers, Lucille](#)
Objet : TR: Ajout d'un point à l'ordre du jour
Date : 11 août 2020 09:33:23
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image004.png](#)



Cassandra Comin Bergonzi

Directrice du service du greffe et du
contentieux et Greffière
450 466-3889 poste 3401
cassandra.cominbergonzi@saint-lambert.ca

55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3
www.saint-lambert.ca



De : Blancquaert, Loic <Loic.Blancquaert@saint-lambert.ca>

Envoyé : 10 août 2020 10:15

À : Comin Bergonzi, Cassandra <Cassandra.CominBergonzi@saint-lambert.ca>

Cc : Brodeur, Pierre <Pierre.Brodeur@saint-lambert.ca>; Le Chatelier, Francis <Francis.LeChatelier@saint-lambert.ca>; Glorieux, Philippe <Philippe.Glorieux@saint-lambert.ca>; Rodrigue, Bernard <Bernard.Rodrigue@saint-lambert.ca>; Bourgoin, Julie <Julie.Bourgoin@saint-lambert.ca>; Marcotte, Brigitte <Brigitte.Marcotte@saint-lambert.ca>; Bowles, David <David.Bowles@saint-lambert.ca>; Desaulniers, France <France.Desaulniers@saint-lambert.ca>; Pichet, Georges <Georges.Pichet@saint-lambert.ca>

Objet : Ajout d'un point à l'ordre du jour

Bonjour,

En vertu de notre règlement, je souhaite que le point suivant soit rajouté à l'ordre du jour de la prochaine séance publique:

Dépôt des documents concernant l'enquête Trak au conseil municipal

CONSIDÉRANT qu'une enquête a été confiée à la firme Trak pour enquêter sur les fonctionnaires et les élus de la ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette enquête les courriels des élus ont été consultés à leur insu ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette enquête les dossiers de crédits d'élus ont été consultés par la firme Trak sans l'autorisation de ces derniers ;

CONSIDÉRANT qu'il est possible que des informations confidentielles personnelles

nominatives ait été transmises à la firme Trak en contravention avec la législation québécoise applicable ;

CONSIDÉRANT que le maire de Saint-Lambert, dans une entrevue radiophonique, maintient le flou sur qui a demandé cette enquête, à savoir lui-même ou bien l'administration de la ville ;

CONSIDÉRANT que plusieurs questions des élus en lien avec cette enquête sont demeurées sans réponse ;

Il est proposé par

Appuyé par

DE DEMANDER à l'administration de la Ville de Saint-Lambert de déposer au conseil municipal dans les 30 jours suivant l'adoption de cette résolution copie du mandat octroyé à la firme Trak, copie de toutes les communications entre fonctionnaires et élus avec la firme Trak ainsi qu'une copie détaillée de toutes les factures d'avocats relatives à l'enquête de Trak.

Loïc Blancquaert
Conseiller municipal Saint-Lambert - District 5
438-922-1502



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.3) **Mandat à une firme d'avocat - Réclamation en dommages suite à l'abattage d'arbres sur le domaine public**

CONSIDÉRANT QUE lors de la rénovation sur la propriété située au 171, avenue Hickson, des arbres appartenant à la ville ont dû être abattus en raison des dommages sérieux causés par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE les arbres abattus avaient une valeur considérable et que les mesures de protection des arbres n'ont pas été prises lors des travaux de construction;

DE MANDATER le cabinet Dunton Rainville afin d'intenter une poursuite judiciaire en dommages contre le propriétaire de l'immeuble situé au 171, avenue Hickson suite à l'abattage d'arbres sur le domaine public et de faire valoir les droits de la Ville de Saint-Lambert; et

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire no 02-141-11-412.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.4)

Requête en cessation - Quartier Victoria

CONSIDÉRANT la recommandation du service de l'urbanisme et de la direction du greffe;

DE MANDATER le cabinet Bélanger Sauv , s.e.n.c.r.l. afin d'instituer les proc dures judiciaires n cessaires dans le dossier concernant le projet Quartier Victoria, et ce, afin d'assurer le respect de la r glementation municipale applicable.

D'IMPUTER la d pense au poste budg taire no 02-14-111-412.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.5)

Demande d'appui à un projet de Vivre en ville

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert travaille actuellement à la refonte de son plan d'urbanisme et est notamment préoccupée par l'adhésion de la population aux projets de requalification de secteurs stratégiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert souhaite identifier les défis et les solutions à la transformation des milieux de vie mieux adaptés aux changements climatiques;

D'OFFRIR à *Vivre en ville* une contribution totale en nature d'une valeur de 3 000 \$ sur 3 ans en participation à des ateliers et en diffusion d'activités et d'événements liés au projet dans nos réseaux.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.6) **Demande au Ministère des Transports du Québec d'abaisser la limite de vitesse sur la route 132 à un maximum de 70kms/h - conseiller Rodrigue**

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Rodrigue.****

Considérant que la route 132 est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

Considérant que seul le ministère des Transports du Québec peut gérer cette portion de la voie publique et, entre autres, y décréter les limites de vitesse pour la circulation des véhicules routiers;

Considérant que la circulation automobile a fortement augmenté sur le tronçon de la route 132 qui traverse le territoire de la Ville de St-Lambert;

Considérant que la Ville de St-Lambert est située dans un milieu urbain densément peuplé;

Considérant qu'il est reconnu que les nuisances sonores causées par les corridors autoroutiers à haut débit de circulation ont un impact sur la santé publique;

En conséquence, il est proposé par
Appuyer par

De demander au ministère des Transports du Québec d'abaisser la vitesse à un maximum de 70kms/h sur la route 132 sur le tronçon qui traverse la Ville de St-Lambert.

De mandater le maire pour faire les représentations nécessaires auprès des instances concernées;

De transmettre, pour appui, la présente résolution à la mairesse de l'agglomération de Longueuil ainsi qu' à la mairesse de Brossard et aux maires des villes de Boucherville et St-Bruno-de-Montarville;

De transmettre, pour information, la présente résolution au ministre des Transports, à la députée de la circonscription provinciale de Laporte et à la direction de la santé publique de la Montérégie.

De : [Comin Bergonzi, Cassandra](#)
A : [Angers, Lucille](#)
Objet : TR: Séance publique du conseil municipal - Ajout d'un point à l'ordre du jour
Date : 12 août 2020 08:26:54
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image004.png](#)

Nouvelle résolution



Cassandra Comin Bergonzi

Directrice du service du greffe et du
contentieux et Greffière
450 466-3889 poste 3401
cassandra.cominbergonzi@saint-lambert.ca

55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3
www.saint-lambert.ca



De : Bernard Rodrigue <brodrigue@me.com>

Envoyé : 11 août 2020 22:11

À : Comin Bergonzi, Cassandra <Cassandra.CominBergonzi@saint-lambert.ca>; Brodeur, Pierre <Pierre.Brodeur@saint-lambert.ca>

Cc : Le Chatelier, Francis <Francis.LeChatelier@saint-lambert.ca>; Glorieux, Philippe <Philippe.Glorieux@saint-lambert.ca>; Bourgoin, Julie <Julie.Bourgoin@saint-lambert.ca>; Blancquaert, Loic <Loic.Blancquaert@saint-lambert.ca>; Marcotte, Brigitte <Brigitte.Marcotte@saint-lambert.ca>; Bowles, David <David.Bowles@saint-lambert.ca>; Desaulniers, France <France.Desaulniers@saint-lambert.ca>; danielj.chapdelaine@mamh.gouv.qc.ca

Objet : Séance publique du conseil municipal - Ajout d'un point à l'ordre du jour

Demande au Ministère des Transports du Québec d'abaisser la limite de vitesse sur la route 132 à un maximum de 70kms/h

- Considérant que la route 132 est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);
- Considérant que seul le ministère des Transports du Québec peut gérer cette portion de la voie publique et, entre autres, y décréter les limites de vitesse pour la circulation des véhicules routiers;
- Considérant que la circulation automobile a fortement augmenté sur le tronçon de la route 132 qui traverse le territoire de la Ville de St-Lambert;
- Considérant que la Ville de St-Lambert est située dans un milieu urbain densément peuplé;
- Considérant qu'il est reconnu que les nuisances sonores causées par les corridors autoroutiers à haut débit de circulation ont un impact sur la santé publique;

- En conséquence, il est proposé par
Appuyer par
De demander au ministère des Transports du Québec d'abaisser la vitesse à un maximum de 70kms/h sur la route 132 sur le tronçon qui traverse la Ville de St-Lambert.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.7)

Appellation de l'Oasis de papillons: Espace Claude Trudeau

CONSIDÉRANT la demande du Réseau Écocitoyen et de la Société d'horticulture de Saint-Lambert pour reconnaître la contribution inestimable de M. Claude Trudeau au projet l'Oasis de papillons au parc du Golf;

CONSIDÉRANT QUE le but de ce projet est la création d'une oasis pour les pollinisateurs et, en particulier, pour les papillons monarques.

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division de l'environnement.

DE NOMMER officiellement l'oasis de papillon au parc du Golf : «Espace Claude Trudeau»;

D'APPROUVER la mise en place d'un panneau pédagogique d'information réalisée par la Division de l'environnement et de prévoir une cérémonie d'inauguration.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.8) **Demande de la Société chorale de Saint-Lambert - usage gratuit de la salle du Centre multifonctionnel (81 Hooper)**

CONSIDÉRANT QUE la Société chorale de Saint-Lambert est un organisme reconnu accrédité régional A;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme contribue au rayonnement culturel de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QU'afin de reprendre leurs activités, la Société chorale est à la recherche d'une salle pouvant accueillir un grand nombre de choristes pour leurs répétitions;

CONSIDÉRANT la demande de la Société chorale de Saint-Lambert pour la gratuité de location du Centre multifonctionnel (81 Hooper).

D'ACCORDER la gratuité de la salle du Centre multifonctionnel (81 Hooper) jusqu'à la fin du mois de novembre 2020, à la Société chorale de Saint-Lambert.

Depuis 1919
**Société chorale
de Saint-Lambert**

Xavier Brossard-Ménard, directeur artistique
DAVID CHRISTIANI, CHEF ÉMÉRITE



Since 1919

**St. Lambert
Choral Society**

Xavier Brossard-Ménard, Artistic Director
DAVID CHRISTIANI, CONDUCTOR EMERITUS

Le 13 janvier 2020

Madame Josée Véronneau
Chef de division Arts et culture
Ville de Saint-Lambert

Madame,

En février 2019, la Société chorale de Saint-Lambert devenait le premier chœur centenaire au Québec, ce dont nous sommes bien fiers, comme citoyens de Saint-Lambert, de la Montérégie et comme choristes également.

Nous avons profité de ce momentum pour mettre en valeur notre patrimoine musical et historique en organisant une exposition commémorative, en publiant un livre sur notre parcours peu commun et en présentant surtout trois concerts de haut niveau, en février, en mai et en novembre 2019, lesquels ont fait salle comble. Cette saison exceptionnelle a été parrainée par feu Joseph Rouleau, basse canadienne de réputation internationale qui nous a appuyés avec beaucoup d'enthousiasme.

Nous avons fait l'objet d'une importante couverture médiatique locale et nationale en plus de recevoir de nombreux hommages, dont une médaille de l'Assemblée nationale et le Prix Lambertois de la culture.

Tout ce travail accompli pour assurer le rayonnement de notre chœur a porté fruit, et nous vaut aujourd'hui des invitations et des propositions de collaboration avec des organismes musicaux et des solistes de très haut niveau, dont l'Orchestre classique de Montréal et Marie-Josée Lord, ainsi que que The Elora Singers, un des meilleurs chœurs de chambre professionnels du Canada. Des défis artistiques extrêmement stimulants qui confirment notre poussée de croissance sous la direction avisée et inspirante de notre chef de chœur, Xavier Brossard-Ménard.

Mûs par cet élan, nous offrirons en 2020 une série de 5 concerts dont nous vous présentons ici les grandes lignes.

Notez que notre saison régulière couvre habituellement la période de septembre à mai, qui correspond aussi à notre année fiscale.

À votre demande, nous ajustons notre présentation en fonction de l'année fiscale de la Ville, soit de janvier à décembre 2020.

Bonne lecture!

FÉVRIER 2020

Messe Solennelle pour chœur et deux orgues Cocathédrale de Longueuil

Le 22 février 2020, nous chanterons la *Messe solennelle* de Louis Vierne, un compositeur français majeur qui fut pendant 37 ans titulaire des grandes orgues de Notre-Dame de Paris. Une oeuvre que nous présentons en hommage à cette grande cathédrale en reconstruction suite à l'incendie dévastateur du mois d'avril 2019, ainsi qu'à la mémoire de feu Joseph Rouleau qui nous a quittés en juillet dernier.

Cette *Messe solennelle* rarement interprétée requiert l'utilisation de deux orgues, ce qui explique notre présence à la Cocathédrale de Longueuil, l'église catholique de Saint-Lambert n'étant pas si bien dotée.

Également au programme: le *Kiddush* de Kurt Weill, le *Record of John de Gibbons* et *Rejoice in the Lamb* de Britten.

“ Ce concert illustre le sacré de différentes cultures et époques. La messe de Vierne, catholique et romantique, fait dialoguer les orgues dans l'espace; le *Kiddush* de Kurt Weill présente la tradition juive de musique avec orgue et cantor; le *Record of John de Gibbons* nous amène dans la Renaissance anglicane et *Rejoice in the Lamb* de Britten nous fait découvrir la spiritualité d'un poète interné du XVIIIe siècle.”

Citation de Xavier Brossard-Ménard, chef de chœur SCSL

MAI 2020

Concert printanier Église catholique de Saint-Lambert

Pour célébrer l'arrivée du printemps, la Société chorale de Saint-Lambert profite de la présence au Québec d'un des meilleurs chœurs de chambre professionnels du Canada, The Elora Singers. Formé de 24 choristes professionnels, cet ensemble fondé en 1980 a produit de nombreux enregistrements sonores dont certains ont été en nomination aux prix JUNO et aux GRAMMY.

“Le concert mettra en valeur les deux chœurs, séparément et ensemble. La SCSL chantera des oeuvres qui célèbrent les manifestations printanières (danse, cour, mariage, éveil de la nature, retraite de l'hiver) dans différentes cultures et traditions. Les Elora Singers présenteront un répertoire étoffé des pays baltes et britanniques, amenant à Saint-Lambert une expertise chorale internationale.”

Citation de Xavier Brossard-Ménard, chef de chœur SCSL

JUIN 2020

Ode à la joie

À la Maison symphonique, dans le cadre du Festival CLASSICA

Pour clôturer la saison artistique 2019-2020, la Société chorale de Saint-Lambert est invitée par l'Orchestre classique de Montréal à présenter la *9e Symphonie* de Beethoven à la Maison symphonique de Montréal, le dimanche 7 juin 2020.

Ce concert-hommage, qui marque le 250e anniversaire de naissance du compositeur allemand réunira plus de 200 interprètes sur scène, dont deux chœurs.

Il s'inscrit dans l'offre de concerts à nos abonnés de la saison actuelle, et devrait faire salle comble. Une occasion pour nous de rayonner à Montréal dans une des plus belles salles nord-américaines.

OCTOBRE 2020

***MisaTango* de Martin Palmeri, avec Marie-Josée Lord et l'OCM**

Salle Pierre-Mercure

Le 20 octobre 2020, toujours à l'invitation de l'Orchestre classique de Montréal, nous présenterons la *MisaTango* du compositeur argentin Martin Palmeri que dirigera notre chef Xavier Brossard-Ménard.

Soliste invitée: la soprano québécoise Marie-Josée Lord (sous embargo et à confirmer).

La SCSL est fière d'accepter cette invitation qui nous permet de rayonner sur le territoire montréalais.

Cette *MisaTango* pourrait être par la suite présentée à Saint-Lambert dans le cadre de l'édition 2021 du Festival CLASSICA avec qui nous discutons actuellement de ce projet **pour le moment CONFIDENTIEL**.

DÉCEMBRE 2020

Le *Messie* de Haendel, avec l'OCM

Église catholique de Saint-Lambert

Oratoire Saint-Joseph

La Société chorale de Saint-Lambert, de nouveau accompagnée par l'Orchestre classique de Montréal, présentera le *Messie* de Haendel à l'église catholique de Saint-Lambert le jeudi 3 décembre et en reprise à l'Oratoire Saint-Joseph à Montréal le dimanche 6 décembre.

Cette oeuvre puissante réunira 16 choristes professionnels, l'orchestre de 16 musiciens et 4 solistes de haut calibre. Ce sera d'ailleurs une première prestation de l'Orchestre classique de Montréal à Saint-Lambert.

“Le *Messie* de Haendel est sans doute une des oeuvres les plus prisées du répertoire classique. Il contient le célèbre Hallelujah et des pages qui résonnent depuis des siècles.

Sa magnificence en fait un incontournable du temps des Fêtes. C'est aussi un grand honneur de pouvoir recevoir l'OCM qui fête son 80e anniversaire et de chanter accompagné de cet orchestre de réputation nationale. La taille de notre chœur et sa renommée permettront d'offrir un *Messie* de grande envergure à nos abonnés lambertois et au public de la Rive-Sud.”

Demande d'aide financière pour l'année fiscale 2020

Afin de pouvoir réaliser tous ces concerts de qualité, nous sollicitons une aide financière de la Ville de Saint-Lambert de l'ordre de 21 000\$ pour l'année civile 2020, sur un budget global de 76 000\$. Elle couvrira une partie des frais de production de 3 de nos 5 concerts, soit ceux de février, mai et décembre 2020 tous présentés à Saint-Lambert et Longueuil.

Nous avons déjà trouvé le financement nécessaire pour les 2 autres concerts de juin et d'octobre qui auront lieu à la Maison symphonique et à la salle Pierre-Mercure, à l'invitation de l'Orchestre classique de Montréal.

AUTOFINANCEMENT

- **73% de nos revenus proviennent de nos activités de financement** : Publicités dans nos programmes, dons individuels et corporatifs, cotisations des choristes, vente de billets, activités de financement, etc;
- Nous poursuivons nos efforts d'autofinancement auprès de nos donateurs et commanditaires qui sont la Maison Simons, la Pharmacie Jean Coutu, les Services Funéraires Darche, Delarosbil Chaput, la RBC Banque Royale et la Caisse Desjardins Charles-LeMoynes, entre autres;
- Nous sollicitons tous ceux qui nous ont appuyé lors des dernières années bien conscients qu'il s'agissait dans plusieurs cas d'une aide non récurrente. Bien conscients aussi que nous évoluons dans une municipalité qui n'abrite aucun siège social, qui ne dispose pas d'un parc industriel, et qui est déjà sursollicitée;
- Nos choristes participent très activement à nos recherches de financement, en plus de vendre des billets pour chacun de nos concerts.

NOTRE CONTRIBUTION À LA VIE MUNICIPALE DE SAINT-LAMBERT

- Nous sommes très proactifs et cherchons à développer des synergies avec d'autres organismes de Saint-Lambert;
- Nous louons depuis janvier 2020 le Centre multifonctionnel Hooper pour y tenir nos répétitions;
- Nous participons activement à la *Soirée des nouveaux résidents*, à *Saint-Lambert en Fête*, à la cérémonie du *Jour du souvenir* et au *Gift of Music* qui vient en aide aux plus démunis;
- La SCSL est à l'origine du regroupement des organismes communautaires et culturels qui ont participé à l'édition 2019 de Saint-Lambert en Fête. Une occasion pour nous de réseauter, d'augmenter notre visibilité et notre membership;
- Notre exposition du 100e a été organisée en collaboration avec d'autres organismes de Saint-Lambert dont la Société d'histoire Mouillepied et un membre du club photo AREMAC;
- Notre conférence pré-concert gratuite sur les CHANTS NORDIQUES a été organisée en collaboration avec la Bibliothèque de Saint-Lambert avec laquelle nous avons monté un kiosque de livres sur la nordicité;
- Nous présentons des concerts de grande qualité, aux contenus originaux et à prix accessibles contribuant ainsi à la vie culturelle de notre communauté.

BÉNÉVOLAT

- Notre conseil d'administration est entièrement formé de bénévoles qui assurent la gestion, le financement et la promotion de notre organisme: demandes de subventions, sollicitation de dons, vente de publicité, rédaction de programmes de concerts, location de salles, vente de billets, recrutement de choristes, etc.
- Nous comptons aussi sur la collaboration d'une vingtaine de jeunes bénévoles pour accueillir le public lors de nos concerts.

POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

Notre mission est en parfaite concordance avec la vision et les principes directeurs de la **Politique culturelle de la Ville de Saint-Lambert** publiée en 2016, qui stipule entre autres à la **page 8** que:

- **La culture constitue un des piliers du développement durable;**
- **Le patrimoine est un élément fondamental de l'identité culturelle de la Ville;**
- **Le partenariat avec les organismes culturels, le milieu des affaires et les citoyens est le modèle d'intervention et de développement privilégié par la Ville;**
- **Le leadership exercé par la Ville est indispensable au maintien et à l'accroissement de sa vitalité culturelle.**

CONCLUSION

Considérant que notre chœur désormais patrimonial connaît une poussée de croissance suite au succès de notre 100e, que cela se confirme par des projets de collaboration très stimulants et par un rayonnement grandissant qui suscite un immense sentiment de fierté, considérant tout cela et l'importance de votre rôle, nous espérons que vous serez sensibles à notre requête.

Vous trouverez en pièces jointes:

- Le montage financier de nos projets incluant les frais du directeur artistique, du pianiste répétiteur et concert, des chefs de section, des choristes professionnels, des solistes, des musiciens, ainsi que les frais de régie et de location de salles;
- Le PORTRAIT DE LA SOCIÉTÉ CHORALE DE SAINT-LAMBERT qui présente notre mission, notre structure administrative et organisationnelle et notre directeur artistique Xavier Brossard-Ménard;
- Une REVUE DE PRESSE qui témoigne de notre dynamisme.

Au nom des membres de notre conseil d'administration qui déploient une énergie considérable à la réalisation de ces projets, au nom de nos choristes qui travaillent avec tant d'assiduité, au nom de notre chef de chœur, Xavier Brossard-Ménard, nous tenons à remercier la Ville de son appui financier, toujours motivé par notre quête d'excellence.

Bien à vous,



Michèle Bureau
Présidente
Société chorale de Saint-Lambert
514-241-2649

CC: France Désaulniers

C.P 36546, Saint-Lambert, QC, J4P 3S8 www.chorale-stlambert.qc.ca info.choeur.scsl@gmail.com 450-878-0200

Depuis 1919
**Société chorale
de Saint-Lambert**
Xavier Brossard-Ménard, directeur artistique
DAVID CHRISTIANI, CHEF ÉMÉRITE



Since 1919

**St. Lambert
Choral Society**

Xavier Brossard-Ménard, Artistic Director
DAVID CHRISTIANI, CONDUCTOR EMERITUS

PORTRAIT DE LA SOCIÉTÉ CHORALE DE SAINT-LAMBERT

Premier chœur centenaire au Québec

Page 2: Historique, Mission, Financement

Page 3: Structure administrative et organisationnelle

Page 4: Notre chef et directeur artistique, Xavier Brossard-Ménard

Page 5: Retour sur des événements marquants

Page 6: Pour nous joindre

**Présenté au Comité consultatif culturel de Saint-Lambert
Le mercredi 15 janvier 2020**

HISTORIQUE

Fondée en 1919, la Société chorale de Saint-Lambert/St.Lambert Choral Society a célébré ses 100 ans en février 2019. Elle est le plus ancien chœur amateur toujours en activité au Québec, et le 3e au Canada. La SCSL recevait en 2019 une **médaille de l'Assemblée nationale** et **le Prix Lambertois de la culture**.

La force de notre chœur réside dans la qualité de ses voix mixtes, sa diversité ethnique, sa direction artistique éclairée et son souci de développer des liens avec sa communauté.

La longévité exemplaire de ce véritable fleuron culturel, témoigne de l'implication au fil des ans de ses choristes, chefs de chœur, abonnés, mélomanes, ainsi que des commerçants de la ville de Saint-Lambert où elle évolue depuis un siècle.

Partenaire culturel, et partenaire économique aussi, la SCSL attire tous les ans pas moins de 1650 amateurs de chant choral et de musique classique à ses concerts. Un public curieux venu se divertir, visiter les commerces et se restaurer dans le vieux Saint-Lambert.

MISSION

La SCSL s'est donné pour mission de promouvoir et diffuser le chant choral à Saint-Lambert et en Montérégie grâce à ses programmes novateurs et accessibles à un large public. Notre répertoire comprend une variété de styles: musique classique, œuvres sacrées, extraits d'opéras et chants de diverses cultures à travers le monde.

Bien ancrée dans sa communauté, la SCSL joue un rôle important dans notre écosystème musical. Elle permet aux choristes amateurs d'ici de développer leur talent sous la direction d'un chef choisi pour ses qualités pédagogiques et artistiques. Elle leur offre aussi la chance de partager la scène avec des solistes et des musiciens professionnels qui sont également très fiers de s'associer à un chœur de cette qualité et qui comprend aujourd'hui une cinquantaine de choristes.

Nous présentons tous les ans une série de trois concerts, en plus de proposer différentes activités de médiation culturelle en partenariat avec d'autres organismes sans but lucratif dont la Bibliothèque de Saint-Lambert.

Notre chœur participe aussi au *Gift of Music* qui vient en aide aux plus démunis, à la cérémonie du *Jour du souvenir*, à la *Soirée des nouveaux résidents de Saint-Lambert* et à *Saint-Lambert en fête*.

FINANCEMENT

Nos revenus proviennent de diverses sources, et toutes les activités de financement servent uniquement à payer les dépenses liées à la production des concerts.

- cotisation annuelle des choristes
- abonnements de saison et vente de billets individuels
- activités de financement
- dons corporatifs et privés
- subventions, commandites et annonceurs

La SCSL émet des reçus officiels pour fins d'impôt pour toute partie déductible.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE

La Société chorale de Saint-Lambert/St.Lambert Choral Society est un organisme sans but lucratif enregistré légalement à l'Agence de Revenu du Canada et à Revenu Québec.

Le conseil d'administration

Les administrateurs et administratrices de la SCSL sont élus par les choristes-membres, au cours de l'assemblée générale annuelle qui se tient au mois de juin.

Année fiscale 2019-2020

Présidente: Michèle Bureau

Vice-présidente et Responsable des communications: Louise Rousseau

2e Vice-présidente et Responsable du financement : Marie-Josée Chapdelaine

Trésorière: Hélène Poulin

Secrétaire : Elizabeth Bourdon

Administrateurs: Henriette D'Aoust, Jean-Jacques Grill, Marissa Halil, Geneviève Sarda (Présidente sortante)

Chef et Directeur artistique : Xavier Brossard-Ménard (ex-officio)

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

- ❖ Enregistré en tant qu'OSBL à l'Agence du Canada et à Revenu Québec
- ❖ Exercice financier du 1^{er} juin au 31 mai
- ❖ Un conseil d'administration entièrement bénévole
- ❖ Participation active de bénévoles dans divers secteurs : communications, graphisme, accueil aux concerts et activités, etc.
- ❖ Une cinquantaine de choristes amateurs, un pianiste accompagnateur professionnel, des musiciens et chanteurs solistes professionnels
- ❖ Saison de trois concerts présentés annuellement à Saint-Lambert et les environs (de novembre à mai)
- ❖ 1 650 spectateurs par année
- ❖ Une salle comble à 80% et plus par concert
- ❖ Affiliation: Membre de l'Alliance chorale du Québec et de Culture Montérégie



XAVIER BROSSARD-MÉNARD DIRECTEUR ARTISTIQUE

Crédit photo: Christian Barrette 2016

Reconnu pour sa fougue, ses interprétations intelligentes, sa programmation originale et novatrice, **Xavier Brossard-Ménard** est directeur artistique de la Société chorale de Saint-Lambert depuis la saison **2015-2016**.

Dépisteur artistique-Chanteurs et instrumentistes au Cirque du Soleil depuis le printemps 2017, il mène des auditions au Québec et à l'étranger à la recherche de nouveaux talents pour les spectacles du Cirque.

Clarinettiste chambriste chevronné, il a été directeur artistique de l'ensemble QAT, récipiendaire de la bourse LOJIQ-RIDEAU et du Prix de tournée du Conseil des arts de Montréal pour son spectacle *1938*.

Il a également dirigé plusieurs ensembles de renom dont le Toronto Children's Chorus, les McGill Conservatory Singers, le Chœur des jeunes de la Faculté de musique de l'Université de Montréal, les chœurs de l'École de musique Vincent-d'Indy et fut artiste en résidence à l'École F.A.C.E.

Il dirige aussi le chœur professionnel Les Rugissants.

Au **théâtre**, il a été consultant pour la pièce *Quills* de la compagnie Ex Machina de Robert Lepage et pour *Les dévoilements simples* de Félix-Antoine Boutin.

Au **cinéma**, il a enregistré la musique de *Pour l'amour de Dieu* de Micheline Lanctôt et a joué dans le film *Chorus* de François Delisle.

RETOUR SUR DES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

- ❖ La Société chorale de Saint-Lambert devenait en février 2019 le premier chœur centenaire au Québec. Une saison historique parrainée par la grande basse canadienne **Joseph Rouleau**;
- ❖ Au cours de cette 100e saison, nous avons reçu de nombreux hommages, dont le **Prix Lambertois de la culture** et la **médaille de l'Assemblée nationale**, où nous avons d'ailleurs été salués lors de notre visite à Québec;
- ❖ Toujours en février, nous avons signé le **Livre d'or de la Ville de Saint-Lambert** à l'issue d'un concert thématique célébrant notre appartenance lambertoise;
- ❖ Notre **Grand concert du centenaire**, présenté en mai 2019 à la cathédrale de Longueuil, a réuni de nombreuses personnalités, dont la ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, ainsi que plusieurs élus de la région. Un concert historique, animé par Mme Françoise Davoine, avec l'Orchestre symphonique de Longueuil et 3 solistes réputés;
- ❖ Cette saison du 100e nous a aussi permis de présenter la *Misatango* de Palmeri dans 3 églises de la Montérégie: Boucherville, Saint-Bruno et Saint-Lambert;
- ❖ Nous avons de plus organisé plusieurs **activités commémoratives**, dont une exposition de photographies sur notre histoire, un concert mettant en vedette de jeunes musiciens virtuoses et des choristes de la relève, ainsi que 2 conférences et des projections de films;
- ❖ **Un livre, publié en mai 2019, retrace aussi l'histoire de notre institution.** Il a pour titre *Une centenaire pleine de vie*;
- ❖ Notre saison du 100e a fait l'objet de reportages dans les médias nationaux, dont Radio-Canada et CBC qui nous ont consacré du temps d'antenne dans leurs téléjournaux, et des entrevues radiophoniques (CATHERINE PERRIN et ICI MUSIQUE). La presse régionale et la presse musicale spécialisée ont aussi témoigné de notre effervescence.

AUTRES TEMPS FORTS

- ❖ Participation en octobre 2019 au **concert inaugural de la 1^{ère} saison d'Alexandre Da Costa à la barre de l'OSDL**;
- ❖ Participation en décembre 2018 au **SING ALONG de l'Orchestre Métropolitain, à la Maison symphonique**, sous la direction de Yannick Nézet-Séguin. L'OM saluait ainsi notre 100e anniversaire;
- ❖ Présentation de ***Carmina Burana*** avec l'Orchestre Symphonique de Longueuil (avril 2018);
- ❖ Participation à ***La Virée classique de l'OSM***, sous la direction de Kent Nagano, à la Maison symphonique (août 2017);
- ❖ En 1994, le Gala du 75^e anniversaire de notre chœur a lieu à la **Basilique Notre-Dame de Montréal** devant 2 000 personnes. Au programme: le *Gloria* de Francis Poulenc et le *Requiem allemand* de Johannes Brahms;
- ❖ En 1992, à l'occasion du **350^e anniversaire de la Ville de Montréal**, la Société chorale est invitée à chanter à la Basilique Notre-Dame, le *Stabat Mater* de Gioachino Rossini, accompagnée de l'Orchestre de chambre McGill sous la direction d'Alexander Brott;
- ❖ Concert bénéfique de Noël avec I Musici de Montréal, Les Elmer Iseler Singers (Toronto) et le Chœur du centenaire (Ottawa) (1991);
- ❖ Participation aux cérémonies d'inauguration de l'amphithéâtre du **Festival de Lanaudière (1989)**;

- ❖ La SCSL participe aux fêtes du **125e anniversaire de Saint-Lambert** où elle présente *Le Messie* de Haendel (1979).

POUR NOUS JOINDRE

Michèle Bureau, Présidente

Cell: 514-241-2649

m.bureau@videotron.ca

Louise Rousseau, Vice-présidente et Responsable des communications

Cell: 514-953-0293

louiserousseau155@gmail.com

Marie-Josée Chapdelaine, 2e Vice-présidente et Responsable du financement

Cell: 514-799-8337

mjchapdelaine@bell.net

POUR CONSULTER NOTRE SITE INTERNET

www.chorale-stlambert.qc.ca

RÉSEAUX SOCIAUX

Nous sommes également présents sur FACEBOOK et INSTAGRAM

Montage financier sommaire- Programmation année 2020- Février, Mai et Décembre 2020

Nom du demandeur Société chorale de Saint-Lambert

Concerts produits par la SCSL en 2020 (3 concerts)

REVENUS % (calculé sur le total des revenus reliés au projet)

Revenus de spectacles

Billetterie

	MESSIE-dec 2020		Hors-série mai 2020		Messe solon.fev 2020	
	Prévu	%	Révisé	%	Réel	%
	10,000 \$	38%	8,000 \$	55%	6,300 \$	31%
Sous-total	10,000 \$	38%	8,000 \$	55%	6,300 \$	31%

Autres revenus

Collecte de fonds

Vente d'espaces publicitaires dans le programme (1/3 de 7000\$)

Autres (préciser) dons privés et des membres
cachet

	- \$		- \$		3,000 \$	15%
	2,300 \$	9%	- \$		2,300 \$	11%
	2,000 \$	8%	- \$		2,000 \$	10%
	2,400 \$	25%	- \$		- \$	
Sous-total	6,700 \$	26%	- \$		7,300 \$	35%

Subventions

Municipalité ou région (Ville Saint-Lambert)

Autres Prov/Féd

	9,000 \$	34%	6,000 \$	41%	6,000 \$	29%
	500 \$	2%	500 \$	8%	1,000 \$	14%
Sous-total	9,500 \$	36%	6,500 \$	45%	7,000 \$	34%

Total des revenus

	26,200 \$	100%	14,500 \$	100%	20,600 \$	100%
--	-----------	------	-----------	------	-----------	------

DÉPENSES % (calculé sur le total des dépenses reliées au projet)

Production

Chef, directeur musical, pianiste

Musiciens

Choristes professionnels, solistes, cachet, cotisations, droits

Régie

Location salle de répétition, spectacle, instruments, partitions

Autres (préciser) _____

	Prévu		Révisé		Réel	
		%		%		%
	6,400 \$	24%	3,500 \$	24%	6,600 \$	32%
	5,100 \$	19%	- \$		950 \$	5%
	10,250 \$	39%	5,750 \$	40%	5,950 \$	29%
	750 \$	3%	750 \$	5%	2,500 \$	12%
	1,700 \$	6%	2,500 \$	17%	3,100 \$	15%
	- \$		- \$		- \$	
	- \$		- \$		- \$	
Sous-total	24,200 \$	92%	12,500 \$	86%	19,100 \$	93%

Promotion

Publicité et outils promotionnels (affiches, billets, pub, ..)

Frais généraux de promotion et programme

Autres (préciser) _____

	500 \$	2%	500 \$	3%	500 \$	2%
	1,000 \$	4%	1,000 \$	7%	500 \$	2%
					- \$	
Sous-total	1,500 \$	6%	1,500 \$	10%	1,000 \$	5%

Administration

Frais généraux d'administration

Autres (préciser) _____

	500 \$	2%	500 \$	3%	500 \$	2%
Sous-total	500 \$	2%	500 \$	3%	500 \$	2%

Total des dépenses de préparation et de production

	26,200 \$	100%	14,500 \$	100%	20,600 \$	100%
--	-----------	------	-----------	------	-----------	------

Excédent / (Déficit) relié au projet

	- \$	100%	- \$	100%	- \$	100%
--	------	------	------	------	------	------

PLUS Dépenses de préparation pour les 2 concerts auxquels la SCSL est invitée: 16 000\$

REVUE DE PRESSE

Des citoyens honorés à la soirée annuelle de reconnaissance de Saint-Lambert

Source: Le Courrier du Sud, 22 novembre 2019



Le maire Pierre Brodeur a accueilli les bénévoles de Saint-Lambert et les récipiendaires des prix Lambertois lors d'une soirée de reconnaissance organisée en leur honneur, le 16 novembre.

Le maire a d'abord souligné l'altruisme des nombreux bénévoles présents et les a chaudement remerciés de leur implication essentielle au sein de la communauté.

«Notre ville ne serait pas la même sans ses bénévoles. Leur implication et leur dévouement passent souvent inaperçus. Pourtant, ils sont un maillon indispensable au dynamisme de notre collectivité», a-t-il exprimé.

Il a invité par ailleurs tous les Lambertois à donner quelques heures de leur temps pour participer activement à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens.

Prix Lambertois

Huit citoyens dont les actions suscitent un sentiment de fierté qui rejaillit sur l'ensemble de notre communauté ont reçu le prix Lambertois.

«Au nom de la population de Saint-Lambert, je félicite les lauréats du prix Lambertois, car leurs actions nous grandissent. Ils nous démontrent qu'avec de l'effort et de la persévérance, nous sommes tous capables d'accomplir de grandes réalisations», a témoigné M. Brodeur.

Les récipiendaires

Jacynthe McNicoll

Un prix lambertois « De coeur et d'action » est remis à Jacynthe McNicoll pour la remercier de son dévouement au cours des 18 dernières années envers le « Boisé des citoyens ». C'est avec un attachement infini pour ce parc qu'elle a pris en charge, à elle seule, son entretien afin d'en préserver la continuité pour les générations futures.

Donna Tremblay

Donna Tremblay reçoit un prix Lambertois dans la catégorie « Sport » en reconnaissance de sa participation au sein de l'équipe de bateau dragon Côte-à-Côte composée de survivantes du cancer. Mme Tremblay est une fière ambassadrice depuis une vingtaine d'années de cette équipe sportive, dont le but est de démontrer que la vie continue après le cancer.

Helen Allen

Un prix lambertois «De coeur et d'action» est décerné à Helen Allen pour souligner son implication auprès des jeunes Lambertois à travers le mouvement scout. Elle est très impliquée comme animatrice bénévole au sein du groupe Scout St-Barnabas depuis maintenant 13 ans et elle coordonne le travail de l'équipe d'animation pour les Scouts-Castors.

Maili-Jade Ouellet

Un prix lambertois dans la catégorie « culture » est remis à Maili-Jade Ouellet qui, déjà à son jeune âge, se distingue au niveau international pour son talent aux échecs. Parmi ses réalisations, cette jeune lambertoise est sacrée championne canadienne à l'hiver 2017. À 15 ans, elle devient ainsi la plus

jeune championne d'échecs de l'histoire et la 3e Québécoise à obtenir ce titre depuis 1975.

Jeannine Mongeau

Jeannine Mongeau reçoit un prix lambertois « De coeur et d'action » pour souligner son implication bénévole indispensable au sein du comité d'entraide Saint-Lambert depuis bientôt 10 ans. Citoyenne engagée, dévouée et toujours prête à aider, Mme Mongeau a participé grandement à accueillir au sein de notre communauté plus de 200 familles.

Marc Chadillon

Ce prix lambertois « Vie professionnelle » souligne l'implication professionnelle de Marc Chadillon qui dépasse largement le simple cadre de son travail d'architecte. C'est en autres pour cette raison qu'en juin 2019, Marc Chadillon s'est vu décerné un prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec. Il s'agit du cinquième architecte à recevoir cet honneur en 30 ans.

Serge Émond

Ce prix lambertois de « Coeur et d'action » témoigne de l'implication de Serge Émond au sein des jardins communautaires. Fort de son expertise acquise au fils des ans à titre de jardinier lui-même et de sa formation en design de l'environnement, Serge Émond a contribué à la modernisation des jardins. Il a entre autres conçu bénévolement le plan d'aménagement et le système de délimitation des lots.

Société chorale de Saint-Lambert

La Société chorale de Saint-Lambert reçoit un prix lambertois en l'honneur de son centième anniversaire et de sa grande réputation d'excellence. En 2019, elle est devenue le premier chœur centenaire au Québec et le 3e, au Canada. Au cours de cette année exceptionnelle, elle a présenté une programmation spéciale témoignant de son dynamisme. Elle a également reçu de nombreux hommages, dont la médaille de l'Assemblée nationale.

(Source : Ville de Saint-Lambert)

CHANTS NORDIQUES

Dans un article publié sur Facebook, le journaliste [Claude Deschênes](#) résume bien l'ambiance qui régnait sur scène et dans la salle le dimanche 17 novembre 2019 à l'occasion de notre dernier concert du centenaire.



« Un autre concert exceptionnel de la Société Chorale de Saint-Lambert Choral Society, un chœur formé de chanteurs amateurs dirigé de main de maître par le très inspiré Xavier Brossard-Ménard.

Le chœur a terminé cet après-midi à l'église catholique de Saint-Lambert, son année centenaire avec un programme exigeant d'œuvres nordiques: Edvard Grieg (Norvège), Andrejs Jansons (Lettonie), Jean Sibelius (Finlande), Toivo Kuula (Finlande), ainsi que Johannes Brahms (Allemagne) et Benjamin Britten (Angleterre) et des airs traditionnels de Donald Patriquin (Canada) et Ørjan Matre (Norvège).

Le chœur était accompagné des cornistes Lyne Santamaria et Simon Harel, du pianiste Benjamin Kwong et de la harpiste Alexandra Tibbitts.

Belle façon d'entrer dans la saison froide.

Ajoutons que la Société chorale de Saint-Lambert a remporté en fin de semaine le prix Lambertois de la culture de la Ville de Saint-Lambert. Bien mérité! »

[\(Source: page Facebook de Claude Deschênes\)](#)

[La revue *SCENA MUSICALE*](#)

[parle de nous...](#)

Cliquez [ICI](#) pour lire l'article publié à la page 45.

Un concert majestueux pour les 100 ans de la Chorale de Saint-Lambert

(Source: *LA RELÈVE* de Boucherville 17.-05.19)

Par Diane Lapointe



Le Grand concert du centenaire a connu un très vif succès. La chorale était accompagnée de l'OSDL et des choristes réputés, Myriam Leblanc, Nicolas Burns et Hugo Laporte.

(Photo : ©Maxence Bilodeau 2019)

Les cinquante choristes de la Chorale de Saint-Lambert, accompagnés de musiciens de l'Orchestre symphonique de Longueuil (OSDL), ont présenté Le grand concert du centenaire, le 11 mai dernier à la cocathédrale Saint-Antoine-de-Padoue de Longueuil. Pour cette occasion, le chœur sous la direction artistique de Xavier Brossard-Ménard a interprété les «Chichester Psalms», une œuvre de Leonard Bernstein, alors qu'en seconde partie, il a livré le Dona Nobis Pacem de Vaughan Williams.

En présence de Joseph Rouleau, parrain d'honneur, le concert a connu un grand succès. Il a été animé par Françoise Davoine.

Le seul centenaire

Il existe au Québec 3 300 chœurs, mais un seul est centenaire, et c'est celui de Saint-Lambert. La chorale de Saint-Lambert a été dirigée durant ce siècle d'histoire par 17 chefs. D'ailleurs, David Christiani, qui a assuré la direction artistique durant 36 ans, a été invité au podium.

Tout juste avant le concert, la députée de Laporte et Whip en chef de l'opposition officielle, Nicole Ménard, a remis à la Société chorale de Saint-Lambert la médaille de l'Assemblée nationale du Québec qui souligne la contribution au rayonnement culturel et éducatif de la plus ancienne chorale au Québec.

La ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, a pour sa part remis un certificat d'honneur de l'Assemblée nationale.



Médaille de l'Assemblée nationale



Certificat d'honneur de l'Assemblée nationale

UN ARTICLE À LIRE...

Cliquez sur le lien suivant pour lire cet article publié dans la revue CHANTER de l'Alliance chorale du Québec

[CLIQUEZ ICI](#)

[Une publication du journaliste Claude Deschênes sur Facebook 11.05. 2019](#)

Magnifique soirée à la Cocathédrale de Longueuil où la

[Société Chorale de Saint-Lambert Choral Society](#) donnait son concert 100e anniversaire accompagnée de [Orchestre symphonique de Longueuil - OSDL](#).

L'ancien chef David Christiani, et le nouveau Xavier Brossard-Ménard se sont relayés au lutrin pour tirer le meilleur de leur chœur dans un programme exigeant composé d'œuvres de Leonard Bernstein et Ralph Vaughan Williams.

Ce genre de répertoire ne serait pas possible sans l'apport d'un grand orchestre. C'est à souhaiter que la SCSL collabore plus souvent avec l'OSDL.

Fidèle à ses habitudes, la Société chorale de Saint-Lambert a aussi fait appel à trois solistes exceptionnels pour ce concert.

Bravo à la soprano Myriam Leblanc, au baryton Hugo Laporte et au contreténor Nicolas Burns (quelles voix!), qui ont amené les choristes à se dépasser.

En janvier j'écrivais cette chronique sur la chorale de Saint-Lambert sur [Avenues.ca](#):

<https://avenues.ca/chroni.../societe-chorale-de-saint-lambert/>



La Société chorale de Saint-Lambert reçoit la médaille de l'Assemblée nationale

(Source: *Le Courrier du Sud* 14.05.19)



Crédit photo : ©Maxence Bilodeau 2019

À l'occasion de son grand concert du centenaire qui vient clore sa saison historique, la députée de Laporte Nicole Ménard a remis la médaille de l'Assemblée nationale du Québec à la Société chorale de Saint-Lambert.

«Depuis 100 ans, la Société chorale émerveille notre communauté, a lancé la députée. Cette médaille souligne la contribution au rayonnement culturel et éducatif de la plus ancienne chorale de ce genre au Québec. Elle favorise la connaissance et l'appréciation de la musique classique des personnes de tous âges et offre une première scène aux artistes formés dans les institutions québécoises. Je félicite tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la longévité et la renommée de la chorale.»

«Nous recevons avec beaucoup de fierté et d'émotion la médaille de l'Assemblée nationale qui honore le travail passé, présent et avenir de cet ensemble qui traverse le temps avec grâce et inspiration», s'est de son côté réjoui le directeur artistique et chef de chœur de la Société chorale Xavier Brossard-Ménard.

Sur la photo, on aperçoit la députée Nicole Ménard; le directeur artistique et chef de chœur Xavier Brossard-Ménard; la présidente de la Société chorale Geneviève Sarda; Louise Rousseau, membre du C.A. de la Société chorale; et le parrain de la 100e saison Joseph Rouleau.

(Source: Bureau de la députée de Laporte)

PHOTO SOUVENIR DU GRAND CONCERT DU CENTENAIRE



Photo©Maxence Bilodeau 2019

De gauche à droite: David Christiani, chef émérite, Mme Nicole Ménard, députée de Laporte et Whip en chef de l'opposition officielle, Xavier Brossard-Ménard, directeur artistique de la SCSL Mme Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications, Joseph Rouleau, parrain d'honneur, Françoise Davoine, animatrice de la soirée et Geneviève Sarda, Présidente de la SCSL

Chronique de Stéphane Leclair à RDI



À la veille de notre Grand concert du 11 mai 2019, Stéphane Leclair présente les artisans de la SCSL.

CBC NEWS présente aussi notre chœur, et une histoire de cœur...

Le reportage en anglais débute à 18:00



2 heures d'antenne... à ICI Musique.ca!

Une entrevue de l'animateur Frédéric Cardin avec notre chef de chœur Xavier Brossard-Ménard et une de nos choristes pour parler de notre histoire, de notre GRAND CONCERT DU CENTENAIRE, de nos goûts musicaux et surtout, de notre amour du chant choral...

Diffusée le 4 mai 2019 sur ICI Musique.ca

CLIQUEZ sur le lien suivant pour écouter l'entrevue : [ICI Musique.ca](https://www.ici-musique.ca)



The screenshot shows a web browser interface for ICI Musique.ca. At the top, there is a navigation bar with the ICI Musique logo, a search icon, and a menu icon. Below the navigation bar, there is a radio player interface showing 'RADIO Vi@Fehmiu avec Philippe Fehmiu - CAHIER CANADA par PATRICE MICHAUD'. The main content area features a large group photograph of the Saint-Lambert Choral Society, with many members in formal attire. Overlaid on the photo is the text 'De tout chœur avec... la Société chorale de Saint-Lambert pour son centenaire!'. Below the photo, there is a 'CLASSIQUE' tag and a profile picture of Frédéric Cardin with the text 'Par Frédéric Cardin'.

MEDIUM LARGE AVEC CATHERINE PERRIN

Entrevue de l'animatrice Catherine Perrin avec notre chef de chœur Xavier Brossard-Ménard et une choriste de la Société chorale de Saint-Lambert.
Diffusée le 25 janvier 2019, à MEDIUM LARGE, ICI RADIO-CANADA.

CLIQUEZ sur le lien suivant pour écouter l'entrevue [MEDIUM LARGE](#)

Médium large

En semaine de 9 h à 11 h 30
(en rediffusion à 22 h)
CATHERINE PERRIN

ACCUEIL MUSIQUES DIFFUSÉES ÉCRIVEZ-NOUS À PROPOS



← AUDIO FIL DU VENDREDI 25 JANVIER 2019

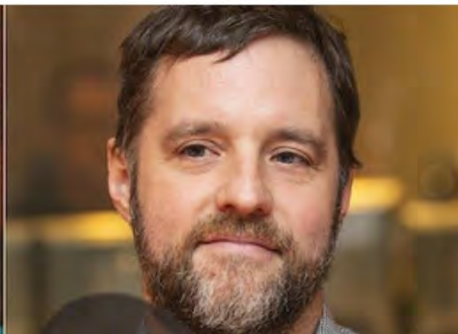
Les 100 ans de la Société chorale de Saint-Lambert

PUBLIÉ LE VENDREDI 25 JANVIER 2019



10 h 17 Entrevue avec Louise Rousseau et Xavier Brossard-Ménard

13 min 12 s



PUBLICITÉ



**Photo prise le 26 février 2019, à l'occasion de notre visite au
Salon bleu de l'Assemblée nationale**



De gauche à droite:

Christian Dubé, Président du Conseil du trésor et Ministre responsable de la région de la Montérégie

Michèle Bureau, vp de la SCSL

Nicole Ménard, députée de Laporte

Xavier Brossard-Ménard, directeur artistique et chef de chœur de la SCSL

Geneviève Sarda, présidente de la SCSL

France Désaulniers, conseillère municipale à la Ville de Saint-Lambert, responsable de la culture

Louise Rousseau, choriste responsable des communications SCSL

Nathalie Roy, Ministre de la Culture et des Communications

Déclaration complète de Mme Nicole Ménard sur le 100e anniversaire de la Société chorale de Saint-Lambert, le mardi 26 février 2019, au Salon bleu de l'Assemblée nationale (Durée: 1:00)

[DÉCLARATION DE Mme NICOLE MÉNARD, DÉPUTÉE DE LAPORTE](#)

3 articles sur le 100e, publiés dans *Le Courrier du Sud*

[Le Courrier du Sud. 2 mars / Retour sur hommage Assemblée nationale](#)

[Le Courrier du Sud / bilan 8 février](#)

[Le Courrier du Sud / annonce festivités](#)

Reportage de Julie-Jasmine Boudreau, 6 février 2019

CLIQUEZ SUR LE LIEN SUIVANT: [TÉLÉJOURNAL DE RADIO-CANADA](#)



ICI.RADIO-CANADA.CA

LES 100 ANS DE LA CHORALE DE ST-LAMBERT

On peut parler d'une véritable institution à Saint-Lambert. La Société chorale de la Ville vient de célébrer ses 100 ans. Julie Jasmine Boudreau.

Un article de Claude Deschênes

Publié sur avenues.ca (18.01. 2019)

UN CENTENAIRE FESTIF POUR LA SOCIÉTÉ CHORALE DE SAINT-LAMBERT

LE SAVIEZ-VOUS? AU QUÉBEC, 510 000 PERSONNES PRATIQUENT LE CHANT CHORAL. S'ILS HABITAIENT TOUS LA MÊME MUNICIPALITÉ, CE SERAIT LA TROISIÈME VILLE EN IMPORTANCE APRÈS MONTRÉAL ET QUÉBEC.

Il y a 3 300 chœurs, mais un seul est centenaire, et c'est celui de Saint-Lambert. La vénérable [Société chorale de Saint-Lambert](#) aura officiellement cent ans en février, et durant tout le mois, une panoplie d'événements sont prévus pour souligner cet anniversaire.



Le chœur en 1920 Fonds Société chorale de Saint-Lambert. Photo: Société d'histoire Mouillepie

Pour prendre la mesure de ce que ça veut dire cent ans, remontons dans le temps. L'année 1919 est marquée par la mort de Wilfrid Laurier, la naissance de Pierre Elliot Trudeau, le début du règne de William Lyon Mackenzie King, l'inauguration du [pont de Québec](#) et du

monument à Sir Georges-Étienne Cartier sur le mont Royal, la signature du traité de Versailles et l'annulation de la finale de la coupe Stanley à cause de la grippe espagnole.

Pendant ce temps, sur la rive sud de Montréal, un groupe de mélomanes de Saint-Lambert, alors une municipalité de 4 000 âmes à 62% anglophone, décide de fonder la St. Lambert Amateur Operatic Society. À l'époque, le public est très friand des opéras-comiques et des opérettes. On lui offre régulièrement des œuvres de Gilbert et Sullivan.



THE MIKADO (1934) une opérette de Gilbert & Sullivan Fonds Société chorale de Saint-Lambert. Photo: Société d'histoire Mouillepied

En 1919 et en 1920, une partie des revenus engendrés par les productions *The Yeomen of the Guard* et *The Gondoliers* de ce célèbre duo vont à la construction du mémorial des soldats de Saint-Lambert. Le niveau des spectacles est tel qu'on les reproduit au Théâtre Saint-Denis et au chalet du Mont-Royal.

Cette orientation dure jusqu'à la moitié des années 1960, après quoi le répertoire prend une tangente plus classique; même que le nom de l'organisme change en 1971 pour St. Lambert Choral Society.

En 1991, à la faveur de l'accroissement de la présence francophone, la chorale ajoute à son nom l'appellation française Société chorale de Saint-Lambert (SCSL).

Depuis 2015, un vent de renouveau souffle sur la SCSL.

Le jeune chef Xavier Brossard-Ménard succède à David Christiani, qui occupait la direction artistique depuis 35 ans. Selon Geneviève Sarda, présidente du conseil d'administration et choriste, ce 18^e chef dans l'histoire de la société lambertoise amène une nouvelle dynamique. «Aujourd'hui, les chefs sont très formés, c'est le cas de Xavier. En plus d'être facile d'accès, direct et ouvert, il a de grandes habiletés sur le plan pédagogique. Sa capacité à nous faire comprendre le texte qu'on chante nous fait avancer collectivement.»



Xavier Brossard-Ménard, directeur artistique de 2015 à aujourd'hui. Photo: Christian Barrette

Xavier Brossard-Ménard, qui est clarinettiste de formation, a dirigé plusieurs chœurs avant d'arriver à Saint-Lambert, notamment à l'Université de Montréal.

«Quand on m'a approché pour la direction, j'étais emballé à l'idée d'être à la tête d'une formation bientôt centenaire. Il y a dans une organisation qui a résisté au temps une

capacité d'adaptation et un désir d'excellence. Cela permet de mettre la barre haute. Le chœur de Saint-Lambert est certainement parmi les dix meilleurs chœurs du Québec. Quand je suis arrivé, en 2015, j'ai fait un plan sur quatre ans, et déjà, en novembre 2017, on est arrivé à faire le *Requiem allemand* de Brahms, 70 minutes d'une musique très difficile. Ça a été miraculeux.»



La Société chorale de Saint-Lambert, novembre 2018, Église Saint-Famille, Boucherville. Photo: Denis Germain

Les choristes qui font partie de cette formation sont issus de différents milieux et formations, et ont en commun de ne pas être des professionnels du chant. Leur chef s'attend d'eux qu'ils s'engagent à travailler.

«C'est une chorale où l'on vient plus que pour le social. Je peux être drôle, faire des niaiseries, dit-il, mais je travaille sérieusement, ce qu'apprécient les choristes. Et si tu allies le plaisir à la confiance et à l'exigence, tu réussis.»

Geneviève Sarda insiste pour que le côté amateur demeure.

«Il faut que nos rangs restent ouverts aux gens qui ont envie de chanter. Du reste, on passe des auditions, on demande que nos membres aient une connaissance du solfège, et on s'attend d'eux qu'ils travaillent fort. Tout ça est important pour atteindre les défis qu'on se donne. Et c'est tellement gratifiant quand on y arrive.»

Pour être membre de la Société chorale de Saint-Lambert, il faut même mettre la main à sa poche. S'inscrire coûte 300\$, une somme qui inclut les frais pour les partitions et la location des salles de répétition. D'aucuns diraient que c'est bien peu pour le bien que le fait de chanter rapporte.

Pour Geneviève Sarda, cette contribution financière des choristes est essentielle, car le financement des chorales est de plus en plus difficile. Selon elle, les chœurs amateurs sont très peu soutenus par les programmes d'aide des gouvernements même s'il s'agit d'une pratique très répandue.

Selon une étude réalisée pour l'Alliance chorale du Québec, un Québécois sur quatre a déjà chanté dans une chorale et plus d'un million d'adultes québécois ont assisté à des concerts de chœurs en 2016.

Selon la même étude, les organisations chorales qui ont déclaré des recettes doivent compter sur leurs propres revenus pour vivre, la contribution des gouvernements ne représentant que 5% de leurs revenus. Le budget restreint de la SCSL empêche entre autres d'augmenter les effectifs, et par conséquent impose des limites sur le plan du répertoire.

Pour le concert du centenaire du 11 mai, qui prévoit des œuvres de Leonard Bernstein et Ralph Vaughan Williams, Geneviève Sarda souhaite faire passer de 50 à 70 le nombre de choristes. Elle fera appel pour l'occasion à des chanteurs de l'extérieur.

Xavier Brossard-Ménard rêve d'augmenter ses effectifs, mais pour le moment, il est tout de même content de la masse sonore qu'il parvient à obtenir de ses 50 chanteurs. «Ils y arrivent parce qu'ils lisent la musique. Ça fait toute la différence», précise-t-il.

Pour revenir aux festivités du centenaire, elles commencent le 1^{er} février avec un spectacle de Nicolas Pellerin (le frère de Fred) et les Grands Hurlleurs. Le lendemain, la SCSL produit un concert mettant en vedette trois chœurs d'enfants de la Rive-Sud. Des films (*Maria par Callas, Ensemble*), des conférences, dont celle du journaliste Michel Rochon sur le cerveau et la musique, et une exposition sur l'histoire de la Société chorale de Saint-Lambert, préparée en collaboration avec la Société d'histoire Mouillepiep, sont également prévus.

Cette offensive est peut-être le prélude à la création d'une Maison de la culture à Saint-Lambert. Il y a dans cette chorale des gens de cœur qui ont envie de redonner à leur ville la vitalité culturelle qu'elle avait en 1919. Mais ça, c'est une autre histoire. À suivre...

Extraits d'une critique du concert *MISATANGO* présenté le 1er novembre 2018 à Boucherville

Daniel Hart, LA RELÈVE de Boucherville

<http://www.lareleve.qc.ca/archives/boucherville-6-novembre-2018/>



“...Le chef invité, Xavier Brossard-Ménard, avait concocté un programme varié en style, composé de trois oeuvres de courte durée auxquelles s’est ajoutée une quatrième de longueur moyenne. Celui-ci dirige la Société chorale de Saint-Lambert, présente à cette soirée, qui célèbre cette année son 100e anniversaire d’existence...”

“...Premier constat, le choix des pièces a permis aux musiciens de l’OSDL de sortir des sentiers battus...”

“...Très différent des autres concerts habituellement présentés par cet orchestre...”

“ ...La *Misa a Buenos Aires* de Martin Palmeri aura toutefois été le plat de résistance du concert. Il s’agit d’une messe pour mezzo-soprano, chœur, bandonéon, piano et cordes. Les spectateurs ont eu l’occasion d’apprécier à sa juste valeur le talent des choristes de la Société chorale de Saint-Lambert dans toute sa splendeur. Une messe de tango avec des harmonies vocales de haut niveau, revêtait une couleur toute particulière, d’autant plus qu’étant interprétée dans une église. Le public fut conquis.”

Un article sur notre concert présenté le 11 novembre 2018 à Saint-Lambert.

Publié dans *Le Courrier du Sud* le 23.11.2018

<https://www.lecourrierdusud.ca/culture/la-societe-chorale-de-saint-lambert-fait-salle-comble/>

La Société chorale de Saint-Lambert fait salle comble



Crédit photo : Gracieuseté - Michel Cojan

La Société chorale de Saint-Lambert a fait salle comble lors du premier concert de la saison de son centième anniversaire, le 11 novembre.

La chorale était accompagnée de musiciens de l'Orchestre symphonique de Longueuil, à l'église catholique de Saint-Lambert.

Lors du concert *Le chœur en fête!* du 24 février, ils chanteront Gabriel Fauré (Les Djinns, Cantique de Jean Racine), Berlioz (La mort d'Ophélie, Le Chant des chemins de fer) et des oeuvres de Samuel Barber et Harry Somers. Le chœur se consacrera à des œuvres de Vaughan Williams et de Leonard Bernstein : Chichester Psalms lors du grand concert du centenaire avec l'OSDL, le 11 mai.



Geneviève Sarda, présidente de la SCSL, Joseph Rouleau, parrain du 100e anniversaire, Xavier Brossard-Ménard, directeur artistique et chef de chœur; Louise Rousseau, choriste et responsable des communications.

REVUE CHANTER

La revue *CHANTER* de l'Alliance chorale du Québec a consacré un dossier complet à notre 100e anniversaire dans son édition du mois d'avril 2019: de la page 8 à la page 20.

IMPORTANT: Si vous souhaitez le consulter, voici le lien qu'il ne faut cependant PAS partager, car la revue n'est pas gratuite...

Merci d'utiliser ce lien uniquement pour votre usage personnel et professionnel.

https://www.chorales.ca/uploads/6/5/9/5/65954437/chanter_13.3_hd_compressed.pdf



Un article publié dans *Le Courrier du Sud*, le 23 août 2017

Par Sarah Laou

<http://www.lecourrierdusud.ca/culture/2017/8/17/la-plus-ancienne-chorale-du-quebec-est-a-saint-lambert-.html>

La plus ancienne chorale du Québec est à Saint-Lambert !



MUSIQUE. Dirigée par le talentueux et pétillant Xavier Brossard-Ménard depuis 2014, la Société chorale de Saint-Lambert est un ensemble vocal mixte et multigénérationnel qui séduit son public depuis bientôt 100 ans !

Bien que sa création non officielle remonte à 1891, la chorale célébrera son centième anniversaire en 2019. Véritable institution artistique de la ville, elle est aussi considérée comme le plus ancien chœur amateur toujours en exercice au Québec, et le troisième plus ancien au Canada.

La cinquantaine de membres qui composent le chœur sont d'ailleurs très assidus. En plus des répétitions et des concerts, les choristes ont pour consigne d'apprendre leur répertoire à la maison, et la plupart d'entre eux lisent les partitions musicales. Le niveau demeure ainsi élevé pour cette chorale composée de bénévoles dont l'âge varie entre 20 et 65 ans.

Une implication qui fait la différence

Selon le chef de chœur Xavier Brossard-Ménard, la rigueur et le travail sont de mises.

«J'insiste pour que les membres s'engagent à l'année et fassent réellement corps avec le groupe, explique le professionnel et musicien d'expérience. Ce sont certes des chanteurs amateurs, mais les concerts que nous présentons sont de grande qualité; cela demande du temps et de l'énergie. Et c'est pourquoi l'implication, l'envie et la volonté font toute la différence.»

Voir les choses en grand

Ce dépisteur de talents pour le Cirque du Soleil, qui a dirigé plus d'une dizaine d'ensembles musicaux, gagné plusieurs prix d'excellence et participé à de nombreux projets en tant que directeur artistique, voit grand pour la chorale de Saint-Lambert.

«La renommée du chœur a augmenté depuis mon arrivée, se réjouit Xavier Brossard-Ménard. J'ai apporté une certaine pédagogie, un enseignement et un rayonnement qui s'étend au régional. Notre chœur grandit en qualité, en notoriété et plusieurs projets viennent s'ajouter à notre programmation. C'est très motivant.»

Le chef de chœur a notamment proposé à la chorale un répertoire diversifié; on y retrouve de la musique classique et des œuvres sacrées, mais aussi de la musique populaire, des chants de différentes cultures, de même que des extraits d'opéras et de comédie musicale.

«Même si le registre reste classique, je me suis inspiré de l'identité du groupe, poursuit celui qui évolue également dans le domaine du théâtre et du cinéma. Nous avons des gens de différents âges et origines, qui viennent de Montréal ou de la Rive-Sud. Je n'aimais pas l'idée de modeler le chœur à ma façon. Selon moi, il est intéressant d'établir ce lien avec les chanteurs et le public.»

Concerts

Sélectionné avec six autres chorales québécoises, le chœur a participé à la prestigieuse *Virée classique 2017* de l'Orchestre Symphonique de Montréal le 13 août, à la Maison symphonique.

Un texte du journaliste Claude Deschênes, publié sur Facebook, le 20 novembre 2017, au lendemain de notre *Requiem allemand* de Brahms...

<https://www.facebook.com/claude.deschenes.399>

« Il existe près de 600 chœurs au Québec ce qui représenterait un bassin de 25 mille chanteurs. Dimanche, je suis allé entendre l'un d'eux, la Société Chorale de Saint-Lambert Choral Society qui existe depuis 1919. C'est sa 99e saison! Au programme, une œuvre costaute: le Requiem opus 45 de Johannes Brahms. Fabuleux d'entendre ce que des chanteurs amateurs peuvent atteindre comme résultat quand ils sont dirigés par des gens doués et charismatiques comme Xavier Brossard-Ménard, le chef et directeur artistique de la Société chorale de Saint-Lambert. Pour rehausser encore davantage cette présentation, on avait fait appel à deux formidables solistes professionnels, le baryton Josh Whelan et la soprano Ellen Wieser, dont la voix est de plus en plus remarquable.»

Un texte du journaliste Claude Gingras publié dans La Presse du 14 mars 1988

AL, LUNDI 14 MARS 1988

FAURÉ ET RUTTER À SAINT-LAMBERT

Une petite révélation: le chœur de David Christiani

CLAUDE GINGRAS

À sa création, en 1888, en l'église de la Madeleine, à Paris — il y a donc cent ans cette année —, le *Requiem* de Fauré n'avait pas du tout la forme qu'il a aujourd'hui. Il ne contenait que cinq mouvements: *Introit et Kyrie*, *Sanctus*, *Pie Jesu*, *Agnus Dei* et *In Paradisum* et son instrumentation était de modestes dimensions (ainsi, il n'y avait pas de violons, seulement un violon-solo dans le *Sanctus*). Par ailleurs, cette première audition fut donnée avec un chœur composé exclusivement d'hommes et de garçons et l'unique solo de soprano (le *Pie Jesu*) fut chanté par une voix d'enfant.

Fauré agrandit et étoffa graduellement sa partition au cours des années qui suivirent: il ajouta deux solos pour baryton, augmenta l'instrumentation de quelques cuivres et finalement, en 1900, prépara une «version symphonique» qui est la forme dans laquelle le *Requiem* est donné de nos jours. En même temps, l'usage s'établit d'utiliser un chœur mixte et de confier le *Pie Jesu* à une voix de femme.

En 1983, le compositeur britannique John Rutter établit ce qu'il appela une «version idéale» du *Requiem* de Fauré basée sur ces différentes moutures. Par je ne sais quel concours de circonstances, la Société chorale de Saint-Lambert décida de monter l'édition Rutter du *Requiem* de Fauré

et de donner au même concert le *Requiem* de M. Rutter créé en 1985, complétant le programme avec des pièces brèves de Fauré et de Rutter.

L'édition Rutter du *Requiem* de Fauré a été publiée, tout comme le *Requiem* de M. Rutter lui-même. De plus, il existe des enregistrements des deux oeuvres dirigées par lui. Je n'ai pu avoir accès à aucun de ces quatre documents et dois me contenter de ce que j'ai entendu hier après-midi, alors qu'était repris le concert donné une première fois samedi soir.

Au plan de la distribution vocale, ce *Requiem* de Fauré ne différait en rien de ce qu'on entend habituellement: il réunissait un chœur mixte d'environ 90 voix et le *Pie Jesu* était chanté par une femme. Mais il se différencie grandement de ce que nous offrent habituellement les chorales d'amateurs: par la discipline, par la beauté des voix et par l'inspiration de l'interprétation, qualités derrière lesquelles se signale le travail de David Christiani, qui est certes un musicien méconnu.

L'édition de Rutter affecte cependant certains tempi (l'*Offertoire*, marqué «adagio molto» dans la vieille édition Hamelle, est pris cette fois assez vite) et certains détails de dynamique. Elle modifie également l'instrumentation: hier, nous avions devant nous une vingtaine de musiciens seulement, avec une prédominance sonore chez les altos, d'ailleurs assis à la place des violons.

Le *Cantique de Jean Racine*, page moins connue de Fauré, constituait une fort belle entrée en matière et m'apporta, en tout début de concert, la révélation de ce chœur que je ne connaissais pas.

Quant au *Requiem* mi-latin, mi-anglais de M. Rutter, il veut se situer dans le climat de paix caractéristique de celui de Fauré. Bien qu'il sache faire sonner un chœur, M. Rutter écrit une musique qui est simplement très lente et très douce. Sans le talent de l'illustre prédécesseur, cela devient statique et monotone. Je ne comprends pas que M. Christiani et son admirable chœur aient pu s'intéresser à une chose pareille. Le deuxième mouvement contient cependant un saisissant solo de violoncelle, qui fut remarquablement joué par Carole Bogenez-Sirois.

L'ensemble instrumental (augmenté pour la moitié Rutter du programme) était d'ailleurs excellent: il était formé de musiciens de l'OSM. Sans être tout à fait à la hauteur du chœur et de l'orchestre, les deux solistes furent très convenables.

ST. LAMBERT CHORAL SOCIETY-SOCIÉTÉ CHORALE DE SAINT-LAMBERT. Avec orchestre. Solistes: Carolyn Sinclair, soprano, et Jeffrey Carl, baryton. Hier après-midi, Église catholique de Saint-Lambert. (Le programme était donné une première fois samedi soir.)

Programme:
Cantique de Jean Racine, op. 11 (1873)...Fauré
Messe de Requiem, avec solos de soprano et de baryton, op. 48 (1885-1900)...Fauré, édition John Rutter (1983)
For the Beauty of the Earth...John Rutter
Requiem, avec solos de soprano (1985)...John Rutter
A Gaelic Blessing...John Rutter

Autres critiques

- “Un joyau trop peu connu”
(Le Courrier du Sud, 12 mars 2014, 150 000 lecteurs)
- “ La chorale de Saint-Lambert, 95 ans de beauté musicale et d’engagement social”
(Lambert Express, 23 mars 2014)
- “Un succès retentissant pour le 95e anniversaire de la chorale de Saint-Lambert”
(Le Journal de Saint-Lambert, 19 mars 2014)
- “ La Société chorale est l’ambassadeur par excellence de la culture lambertoise.”
(Max Dubois, propriétaire de L’Échoppe de fromages et porte-parole du 95e anniversaire)

En terminant: une photo de nous en répétition...



© Louise Rousseau, choriste bénévole, responsable des communications



COMPTE-RENDU

Comité consultatif culturel
Mercredi le 15 janvier 2020 - 13 h 30
Bibliothèque - Salle Zia

Sont présents :

France Désaulniers, présidente - conseillère du district 8
Julie Domenjoz, représentante de la Corporation de développement économique
Martin Duchesneau, représentant secteur événements
Marie-Anne Rozankovic, représentante secteur arts de la scène
Monette Saint-Jacques, représentante secteur patrimoine
Jacques Sénéchal, représentant secteur arts visuels
Josée Véronneau, chef de la division des arts et de la culture
Élizabeth Jacques, chef de la division de la bibliothèque

Sont absents :

René Bonenfant, représentant citoyen
Jean-François Sénéchal, représentant secteur littéraire

Invitées :

Michèle Bureau, présidente, Société chorale de Saint-Lambert
Louise Rousseau, v.-p. communications, Société chorale de Saint-Lambert

=====

La réunion débute à 13 h 35.

Mot de bienvenue de France Désaulniers qui souhaite une bonne année 2020 riche en culture et en projets à tous. Elle mentionne que les conseillers assignés aux différents comités seront confirmés lors du prochain conseil municipal lundi le 20 janvier. Il y aura un seul conseiller siégeant par comité, elle devrait rester en poste pour le comité consultatif culturel.

L'ordre du jour de la rencontre est adopté avec les ajouts suivants :

- Message personnel de Jacques Sénéchal
- Présentation du calendrier des activités de la CDE (en varia)
- Projet de lainage de madame Diane Cardill



Le compte-rendu de la dernière réunion du 11 décembre est adopté sans modification.

1. Demande d'aide financière de la Société chorale de Saint-Lambert

Mesdames Michèle Bureau et Louise Rousseau dressent un portrait de cet organisme aux membres du comité (documents en p.j.) :

Faits saillants :

- Premier chœur à célébrer 100 années d'existence au Québec
- Chœur amateur de calibre professionnel, mixte et bilingue, tous les participants (plus de 50 choristes) sont bénévoles et non rémunérés
- A eu beaucoup de visibilité et une grande couverture médiatique à l'occasion de son 100e anniversaire, fierté et retombées pour la ville de Saint-Lambert
- La venue du nouveau directeur artistique il y a trois ans, monsieur Xavier Brossard-Ménard, a donné un nouvel essor à l'organisme
- Récipiendaire de nombreux prix, médaille de l'Assemblée nationale + prix Lambertois culture
- Reçoit des propositions de collaboration de divers orchestres et chœurs reconnus internationalement
- Offre des événements à des prix accessibles aux citoyens
- 1650 spectateurs par année, salles comblées à 80%
- Dans le cadre de sa mission, souhaite accueillir des musiciens et choristes professionnels
- L'organisme veut profiter du momentum du 100e anniversaire pour rayonner et avoir un rôle important dans l'écosystème musical québécois
- Proactivité, contribution au niveau communautaire, présence lors de nombreuses activités de la Ville

Programmation 2020 et demande d'aide financière

Madame Bureau présente la programmation pour l'année 2020. Il y aura 5 événements dont 3 seront réalisés à titre de producteur et 2 en tant que chœur invité.

La Société chorale de Saint-Lambert demande une aide financière de 21 000\$ à la Ville de Saint-Lambert pour les aider à financer cette programmation. Ce montant est demandé pour compléter les nombreux frais de production (location de salles pour les répétitions et pour les événements, impression des



programmes et des affiches promotionnelles, cachet des musiciens et choristes professionnels invités, frais de régie, etc...) L'enveloppe globale est de 76 000\$ et l'organisme fournit la différence à l'aide de diverses activités de financement, la vente de billets et la recherche de partenaires et d'annonceurs.

Certains membres du comité demandent un portrait plus précis de la répartition détaillée des frais par événement. La Société chorale ne souhaite pas divulguer ces chiffres, mais les a soumis à Josée Véronneau de la Ville de Saint-Lambert. Les représentants de la Société chorale réitèrent qu'aucun salaire n'est versé aux membres de l'organisme qui oeuvrent tous à titre de bénévoles. De plus, les frais engagés sont plus élevés lorsque des orchestres ou choristes professionnels sont invités mais le prix des billets n'augmente pas proportionnellement. La Société chorale fournira en pourcentage la répartition des coûts par événement.

Les dernières subventions allouées à l'organisme se répartissent comme suit:

2016: 750\$ **2017:** 1 000\$ **2018 (100e anniversaire) :** 14 000\$

2019: 5 800\$ (5 000\$ pour le spectacle de chants nordiques)

France Désaulniers explique que l'enveloppe globale dédiée aux subventions des organismes sera de 630 000\$ pour l'année 2020, une légère baisse par rapport à l'année 2019. Une grande partie de cette somme est déjà allouée pour Classica et la CDE et la balance doit être répartie entre tous les organismes reconnus, qu'ils soient culturels, communautaires ou sportifs, qui font une demande.

Recommandations du comité:

- Le comité est favorable à une subvention et le montant sera déterminé suite à l'analyse de leurs chiffres
- Il serait souhaitable d'établir une table de concertation entre les différents organismes pour échanges et discussions sur les divers événements et sur leur programmation
- Il faudra établir des critères et des balises pour mieux encadrer les demandes de subventions des organismes, fixer une date butoir et mettre en place un processus afin que tous aient la chance d'en profiter

2. Hausse du nombre d'heures d'ouverture de la bibliothèque

Cette demande a été acceptée, la bibliothèque sera ouverte 5 heures de plus par semaine. L'horaire reste à finaliser, à la suite d'entente avec le syndicat.



3. Registre d'artistes

Josée Véronneau demande aux membres du comité de penser à une démarche afin de mettre ce projet sur pied. La prochaine étape serait de lancer un avis de recrutement via les réseaux sociaux, avec la collaboration de la Direction des communications de la Ville. Des critères devront être définis et un échéancier à prévoir.

Julie Domenjoz explique que la CDE travaille présentement sur un projet d'exposition d'artistes peintres qui pourrait avoir lieu les mercredis en soirée pendant la saison estivale au centre-ville de Saint-Lambert. Ce projet pourrait bénéficier d'un registre d'artistes dans le futur. Pour le moment, elle invitera des artistes sélectionnés et ira de l'avant avec cette initiative qui attirera de la clientèle pour les différents marchands de la ville.

4. Œuvre d'art d'André Dubois

Cette oeuvre est présentement à la bibliothèque, prêtée par l'artiste. Ce dernier offre à la Ville de l'acquérir pour la somme de 7 500\$. À discuter.

5. Diffuseur de spectacles pour la salle multifonctionnelle (81 Hooper)

Cette option est considérée pour le futur. Des rénovations sont en cours présentement dans cette salle ainsi qu'un rehaussement de certains équipements techniques. Il y a un problème d'entreposage à régler. Aussi, la Ville est présentement en appel d'offres pour une compagnie qui assurera l'entretien ménager (été 2020) et éventuellement le support technique (2021). Ces étapes devront être complétées avant de poursuivre la recherche pour un diffuseur de spectacles.

Il faudra faire plus de publicité pour la diffusion des spectacles et l'image de marque de la salle devra être développée.

France Désaulniers mentionne que la Ville est propriétaire de plusieurs immeubles et un travail de répertoriage est en cours. Des décisions seront prises pour les différents immeubles après une analyse du parc immobilier.

6. Appellation de la salle de spectacle du 81 Hooper

Il faudrait trouver un nom pour désigner cette salle, communément appelée soit le 81 Hooper, la salle multifonctionnelle ou le Bureau de poste. Il est proposé de définir l'orientation de la salle avant de décider si la Ville lance un concours ou autre. Une réflexion est entamée.



7. Oeuvre d'art du carrefour giratoire

Josée Véronneau explique que la composition du jury se poursuit. Une rencontre doit avoir lieu avec les membres du comité du 150^e anniversaire de Saint-Lambert.

8. Exposition « La couleur contre la douleur » de novembre 2020

Cette exposition qui a eu lieu en novembre 2019 a eu beaucoup de succès et 5 000\$ ont été remis à diverses maisons d'hébergement. Cet événement permet d'acquérir des œuvres picturales pour la somme de 100\$. L'exposition sera reconduite du 25 au 29 novembre 2020 pour une 11^e édition. Une demande de subvention de 500\$ (location salle 81 Hooper) est demandée à la Ville.

Le comité est favorable à cette demande – sommaire décisionnel à venir

9. Message personnel de Jacques Sénéchal

Monsieur Jacques Sénéchal adresse un message aux membres du comité pour annoncer sa démission. Sa lettre sera remise à France Désaulniers. Il remercie tous ceux qui l'ont épaulé pendant son mandat.

10. Exposition de la Société d'histoire Mouillepie

Une demande a été reçue de la part de madame Jill Lacoursière de la Société d'histoire Mouillepie pour la tenue d'une exposition à la Bibliothèque sur les femmes qui ont eu un impact en arts visuels à Saint-Lambert. Les paramètres restent à définir, possibilité d'octroyer la salle multifonctionnelle qui serait mieux équipée pour ce genre d'événement. Ce serait un beau projet pour le mois de mars (Journée de la femme le 8 mars), plus en 2021 qu'en 2020. Une rencontre aura lieu avec eux prochainement.

11. Projet de lainage de madame Diane Cardill

Projet participatif citoyen, tricotage et emballage de certains arbres sur le terre-plein du boulevard Queen. Le projet a été accepté par la Division de l'environnement.



12. Varia

-La Politique des familles et des aînés sera dévoilée mercredi le 22 janvier au centre multifonctionnel. On vous y invite !

-Julie Domenjoz présente le prochain calendrier des événements de la CDE.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 19 février 2020. Levée de la rencontre à 15 h 45.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 février 2020 à l'hôtel de ville sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2020-02-033) **Octroi d'une aide financière à l'organisme La Société chorale de Saint-Lambert inc. pour la tenue de trois concerts sur le territoire de l'agglomération de Longueuil**

CONSIDÉRANT QUE la *Société chorale de Saint-Lambert inc.* est un organisme accrédité « régional A » suivant la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme contribue au rayonnement culturel de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE trois concerts se dérouleront sur le territoire de l'agglomération de Longueuil en 2020;

CONSIDÉRANT QU'en 2019, les activités du 100^e anniversaire connurent un franc succès et que l'organisme a reçu plusieurs propositions et invitations pour sa programmation 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée représente près de 28 % du budget d'opération pour la tenue des trois concerts qui seront présentés sur le territoire de l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 1^o du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), toute municipalité locale a compétence sur la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 90 de cette loi, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières notamment prévues à l'article 4, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des paragraphes 1^o et 2^o du premier alinéa de l'article 90 de cette loi, toute municipalité locale peut accorder une aide en matière d'assistance aux personnes physiques défavorisées ou dans le besoin, la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par le conseiller David Bowles

D'OCTROYER une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme *La Société chorale de Saint-Lambert inc.* pour la présentation de trois concerts sur le territoire de l'agglomération de Longueuil en 2020;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire n° 02-111-00-971;

D'AUTORISER la chef de la Division des arts et de la culture à signer tout document au nom de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.9) **Modification à la demande de subvention au MCC -
Programme de développement des collections des
bibliothèques publiques autonomes**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) a des exigences différentes pour la demande de subvention du programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE plus de la moitié de l'année 2020 est déjà passée et que le volume d'achat pour le développement des collections de la bibliothèque s'est fait en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE la réduction de la contribution de la Ville au financement du projet de développement des collections aurait un impact important en réduisant considérablement le volume d'acquisition pour le reste de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la bonification annoncée de l'aide financière du MCC permettrait déjà à la Ville une économie de près de 20 000\$ (comparativement à l'aide accordée en 2019-2020 par le MCC);

DE DÉSIGNER la chef de la division de la bibliothèque comme mandataire pour produire et déposer une demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du « Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'année budgétaire 2020-2021.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 20 avril 2020 à l'hôtel de ville sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2020-04-113) **Production et dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du « Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »**

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'AUTORISER la chef de la Division de la bibliothèque à produire et déposer, à titre de mandataire de la ville, une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du *Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*;

DE SOUSCRIRE l'engagement de financer la totalité du projet d'acquisition de documents dans le cadre de la demande d'aide financière 2020-2021 au montant de 170 500 \$, incluant la subvention devant être versée par le ministère dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.1)

Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme du mois de juin 2020

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du 4 juin 2020 et du procès-verbal de la séance du 17 juin 2020 du comité consultatif d'urbanisme.



Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE JEUDI 4 JUIN 2020, À 17 H, PAR VISIOCONFÉRENCE.

MEMBRES PRÉSENTS

M. Philippe Glorieux, conseiller
Mme Brigitte Marcotte, conseillère
Mme Monique Dutil
Mme Janet Sader
M. Pierre-François Chapleau
M. Kevin Massé
M. Philippe Leggett-Bachand

MEMBRES ABSENTS

M. Paul Guenther

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Richard Boulet, conseiller en urbanisme et secrétaire du comité consultatif d'urbanisme
Mme Julie Larose, chef du Service de l'urbanisme
M. Stéphane Boivin, président de 9279-9618 Québec inc., propriétaire du 263, Elm (présent uniquement pour la présentation du dossier)

CCU-200604-01

Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 17 h 05, sous la présidence de M. Philippe Glorieux.

CCU-200604-02

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Monique Dutil, appuyé par M. Pierre-François Chapleau, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. PIIA et dérogation mineure – 263, rue Elm (dossier d'orientation) 5
Démolition (déconstruction), reconstruction et agrandissement
de la première église anglicane
4. Divers
 - Projet du 181, Sanford
 - CCU juillet 2020
5. Levée de la séance

Districts

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200604-03

Requérant :	M. Stéphane Boivin, président de l'entreprise 9279-9618 Québec inc., nouveau propriétaire de l'immeuble
Adresse :	263, rue Elm
Objet :	Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et dérogation mineure – Dossier d'orientation
Projet :	Démolition (déconstruction), reconstruction et agrandissement de la première église anglicane

Demande

M. Stéphane Boivin, président de la compagnie 9279-9618 Québec inc. et propriétaire du 263, rue Elm, communément appelé « Temple maçonnique », désire démolir, reconstruire et agrandir le bâtiment existant. La demande vise à obtenir l'orientation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

La première église anglicane a été érigée vers 1884. Elle a été cédée aux Francs-maçons en 1928, puis à la Ville en 1992. Cette construction a fait l'objet d'un règlement pour sa citation en 1999 en vertu des dispositions de la *Loi sur les biens culturels*.

En 2016 la Ville a étudié et accepté un projet de PIIA comportant des dérogations mineures. Ce dossier a suscité de nombreux débats au sein de la population. À l'époque, le promoteur désirait restaurer l'église pour y aménager le commerce « l'Échoppe des fromages », accompagné d'une section restaurant. Une partie de l'ancienne église devait également servir à la production de spectacles. L'agrandissement réalisé à la gauche de l'église devait principalement servir d'espace de « co-working » où de petits entrepreneurs, souvent professionnels, peuvent louer un espace de travail et utiliser les services offerts, comme les salles de conférences, de réceptions ou autres.

Certains éléments du projet ont fait l'objet d'une dérogation mineure en 2016 :

- Permettre la construction d'un bâtiment de 15,5 mètres de haut, alors que la grille des spécifications pour la zone CB-3 stipule que la hauteur maximale pour une construction doit être de 12 mètres;
- Permettre la construction d'un escalier extérieur menant au sous-sol à la limite arrière du terrain, alors que l'article 3.5 b) spécifie qu'un escalier menant au sous-sol ne peut empiéter de plus de deux mètres dans la marge. Selon la grille des spécifications pour la zone CB-3, la marge arrière prescrite est de 3 mètres;
- Permettre la construction d'escaliers arrière, menant aux étages au-dessus du sol, accompagnés de balcons qui empiètent de 2,4 mètres dans la marge arrière, alors que l'article 3.5 b) stipule que les escaliers ne peuvent empiéter de plus de 2 mètres dans la marge;
- Permettre la construction d'un avant-toit surplombant l'escalier arrière avec une projection arrière de 2,4 mètres, alors que l'article 3.5 a) stipule qu'un avant-toit ne peut empiéter de plus de 1 mètre dans une marge.

Également, il avait été autorisé en 2016 d'exempter la fourniture des cases de stationnement, selon les dispositions prévues à l'article 7.1 du *Règlement de zonage*. En vertu de l'article 7.11 concernant les droits acquis, si l'on considère que le temple maçonnique était une salle de réunion/réception, il y aurait un droit acquis à ne pas fournir 20 cases. Il y avait alors un manque de 18 cases. Le projet ne comportait aucune case de stationnement.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Les membres du CCU ont étudié un premier projet en juin 2016. Voici les commentaires recueillis lors de la rencontre :

▪ **Projet au 263, rue Elm (Église anglicane)**

Un projet préliminaire d'agrandissement a été soumis aux membres du comité consultatif d'urbanisme. Les membres du conseil municipal ont également étudié ce projet en parallèle.

Le document comporte une volumétrie pour un agrandissement projeté avec son implantation proposée. Il permet de valider quels sont les éléments qui dérogent à la réglementation.

L'objectif principal étant de mettre en valeur la première église anglicane, tous s'entendent pour dire que l'agrandissement doit laisser plus de place à l'église avec un recul plus important de la rue Elm, qui dégagerait aussi les maisons de deux étages, à la gauche du terrain. Dans ce même ordre d'idées, la marge latérale gauche de 3 mètres doit être respectée.

La hauteur de l'agrandissement doit être réduite le plus possible afin qu'il soit moins imposant et qu'il fasse en sorte d'augmenter la différence de hauteur avec l'église St-Barnabas.

La volumétrie de l'agrandissement devrait être réalisée de façon à réduire la massivité architecturale, particulièrement pour le demi-étage faisant office de 4^e étage. Le projet doit démontrer une sensibilité particulière pour la mise en valeur de la première église anglicane.

Un second projet a été étudié par les membres du CCU lors de la rencontre d'août 2016. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 16 août 2016

CONSIDÉRANT	<i>le projet de transformation de la première église anglicane, bâtiment cité par la Ville selon les dispositions de la Loi sur les biens culturels;</i>
CONSIDÉRANT QU'	<i>en cédant l'immeuble, la Ville demande la restauration de l'ancienne église anglicane qui nécessite beaucoup de travaux;</i>
CONSIDÉRANT QUE	<i>le projet de restauration de l'ancienne église anglicane vise à protéger et à mettre en valeur les caractéristiques architecturales du bâtiment d'origine;</i>
CONSIDÉRANT QUE	<i>la réglementation permet trois étages et demi dans la zone CB-3 et qu'il est très difficile de construire ce nombre d'étages sans dépasser la hauteur de 12 mètres autorisée dans cette zone;</i>
CONSIDÉRANT QUE	<i>le projet d'agrandissement est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;</i>
CONSIDÉRANT QUE	<i>les escaliers arrière sont nécessaires au respect du Code de construction en vigueur et à la livraison pour le commerce au détail;</i>

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires voisins seront consultés préalablement à la rencontre du conseil municipal du 19 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs sur l'ancienne église doivent être un peu plus variées que les différentes teintes de gris proposées;

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal, **d'accorder** les dérogations mineures telles que demandées, **d'accepter** le projet de P.I.I.A. à la condition suivante :*

- *Les couleurs sur l'ancienne église anglicane doivent être revues pour être moins grises. Elles seront présentées au C.C.U.*

***d'exempter** la fourniture des cases de stationnement, selon les dispositions prévues à l'article 7.1 du règlement de zonage.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les plans ont été revus. Le nouveau propriétaire nous soumet maintenant une nouvelle version préliminaire du projet.

Analyse du 4 juin 2020

Dans cette nouvelle version, l'église est démolie (déconstruite) et déplacée vers l'avenue Lorne afin de dégager l'espace à gauche, de créer une entrée de garage et d'agrandir le nouvel espace arrière. Le déplacement créera de nouvelles dérogations en relation avec l'implantation du bâtiment. Le taux d'implantation suite aux travaux sera d'environ 59 % alors que la zone CB-3 autorise un taux d'implantation maximal de 80 %.

Église anglicane

Les caractéristiques architecturales de l'église seront majoritairement conservées. La forme actuelle du toit sera conservée, mais la toiture actuelle sera remplacée par une toiture métallique de couleur noire. Les faux colombages sur les murs extérieurs seront remplacés par des éléments semblables de couleur noire. Un nouveau crépi d'acrylique de couleur gris béton sera posé entre les colombages. La brique d'argile existante sera récupérée et réutilisée. La fenestration actuelle sera conservée dans les mêmes volumes et sera de couleur noire. Une nouvelle entrée principale constituée de verre, de revêtement métallique de couleur noire et de panneaux de béton, est proposée au niveau de l'avenue Lorne. Le projet prévoit l'aménagement d'une terrasse à l'avant de l'ancienne église (avenue Lorne) qui servirait de café-terrasse.

L'agrandissement

L'agrandissement principal mesurera 12,3 mètres de large sur environ 24,8 mètres de profond. Il sera de 4 étages complets, alors que le 5^e étage (mezzanine) n'occupera pas la totalité de l'étage inférieur. La hauteur totale de l'agrandissement mesurera 15,5 mètres du sol jusqu'au faite, soit la même hauteur que dans le projet précédent. Notons que le pignon de l'église St-Barnabas est à une hauteur de 17 mètres. L'agrandissement proposé sera donc plus bas que la construction voisine. La toiture sera recouverte d'un revêtement métallique, de couleur noire. Une terrasse surmontée d'un avant-toit recouvert de lattes métalliques constituant un pare-soleil est proposée au 4^e étage. Selon les dispositions du règlement de zonage pour la zone CB-3, le 4^e étage doit être traité comme un demi-étage et la façade avant doit être en retrait par rapport à celle du 3^e étage.

La façade avant sera constituée d'un mur rideau. Les meneaux seront de couleur noire. Le mur latéral droit donnant vers l'Église anglicane ainsi que le mur latéral gauche seront majoritairement recouverts de panneaux de béton.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Usages

Les usages projetés pour le nouveau bâtiment sont les suivants :

- Rez-de-Chaussée : non déterminé
- 1^{er} étage : bureaux, ingénieurs, consultants, techniciens, etc.
- 2^e étage : bureaux, investisseurs, services financiers, avocats, etc.
- 3^e étage : bureaux, investisseurs, services financiers, avocats, etc.

Plusieurs ententes ont déjà été signées pour les étages.

Cases de stationnement

Dans le cadre du projet, 16 cases de stationnement intérieures sont proposées. Le nombre total de cases de stationnement requises sera déterminé une fois que l'ensemble des usages projetés sera déterminé.

Éléments dérogatoires (analyse sommaire selon les plans déposés)

Le projet déposé est dérogatoire par rapport à plusieurs éléments du *Règlement de zonage 2008-43* :

- **Marge avant (rue Elm) minimum : 4,5 m**
Une partie du bâtiment est implantée à plus ou moins 1,5 m de la marge avant (rue Elm);
- **Marge avant (avenue Lorne) minimum : 4,5 m**
Une partie du bâtiment est implantée à la ligne zéro de la marge avant (avenue Lorne);
- **Marge latérale (ouest) minimum : 3,0 m**
Une partie du bâtiment est implantée à plus ou moins 1,5 m de la marge latérale (ouest);
- **Hauteur maximale : 12,0 m**
La hauteur du bâtiment proposée est de 15,5 m (dérogation mineure acceptée en 2016);
- **Nombre de planchers maximal : 3,5**
Le nombre de planchers proposé est de 4,5.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 4 juin 2020

CONSIDÉRANT QUE	le projet PIIA est déposé pour obtenir une orientation de la part des membres du CCU;
CONSIDÉRANT QUE	le nouveau projet déposé a été étudié et analysé par les membres du CCU comme étant un projet de nouvelle construction;
CONSIDÉRANT QUE	le projet consiste à déconstruire, reconstruire et agrandir le bâtiment situé au 263, rue Elm, communément appelé « Temple maçonnique », construit vers 1884;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est dérogatoire sur plusieurs points et que des dérogations mineures devront être octroyées dans le cadre du projet;
CONSIDÉRANT QU'	en 2016, le conseil municipal, après consultation publique, a étudié et accepté un projet de PIIA comportant des dérogations mineures;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la construction à l'étude a fait l'objet d'un règlement pour sa citation en 1999 en vertu des dispositions de la *Loi sur les biens culturels*;

Les membres du CCU donnent l'**orientation** suivante :

Le projet devrait démontrer une sensibilité particulière pour la mise en valeur de la première église anglicane. Le projet de 2016 a été analysé en fonction de la conservation et de la préservation de l'église anglicane;

L'agrandissement proposé devrait être davantage en recul par rapport à la rue Elm afin de mettre en valeur l'ancienne église anglicane;

Un dégagement supplémentaire devrait être proposé avec l'église St-Barnabas. La création d'un espace vert entre le projet et l'église St-Barnabas et la création d'un passage en transparence unissant la rue Elm à cet espace vert, favoriseraient la création d'un espace public de qualité. Le projet proposé fait dos à cet espace vert, alors qu'il devrait contribuer à sa valorisation afin de créer un espace public de qualité;

L'intention, en 2016, de déposer le projet sur un piédestal avec un muret permettait de mettre en valeur l'immeuble, valoriser la terrasse et également d'interagir avec les passants. Une interaction sociale importante entre le milieu bâti et la rue est essentielle pour accorder des dérogations mineures au niveau des marges de recul;

Des détails supplémentaires devraient être fournis concernant l'usage du rez-de-chaussée. L'usage proposé devrait être public et être en lien direct avec la rue afin de créer une interaction avec l'espace extérieur;

Le projet devrait s'inspirer davantage du projet initialement accepté en 2016, notamment au niveau de la volumétrie, des couleurs et des détails architecturaux. Le projet accepté en 2016 était beaucoup plus léger et moins austère. Le choix de matériaux très foncés (toitures, fenêtres, éléments architecturaux, etc.) ne respecte pas l'architecture d'origine du bâtiment et rend le nouveau volume très lourd et massif. De plus, la couleur noire dominante du projet augmente l'effet d'îlot de chaleur et s'inscrit peu avec la volonté d'un développement durable pour la Ville de Saint-Lambert;

Les membres du CCU n'ont pas d'objection avec une dérogation mineure pour une hauteur totale du nouveau bâtiment à 15,5 mètres. Toutefois, la volumétrie de l'agrandissement devrait être réalisée de façon à réduire la massivité architecturale, particulièrement pour le demi-étage (mezzanine) faisant office de 5^e étage. La mezzanine devrait être retirée du projet afin de simplifier la volumétrie et conserver une volumétrie plus légère, similaire au projet de 2016;

L'entrée principale donnant sur l'avenue Lorne devrait être retravaillée en s'inspirant de celle présentée en 2016. L'architecture moderne proposée s'intègre peu avec la volumétrie de l'ancienne église. L'option d'entrée principale proposée en 2016 se voulait beaucoup plus sensible à plusieurs niveaux;

La récupération et la réintégration d'éléments du bâtiment d'origine devraient être davantage incluses dans le projet. Un inventaire détaillé des éléments d'architectures à récupérer devrait être établi par une firme experte en la matière. De plus, un architecte spécialisé en patrimoine devrait être consulté afin d'établir les conditions de la déconstruction et la reconstruction de l'église;

Les panneaux de béton préfabriqués ne sont pas un des matériaux de parement autorisés selon le *Règlement de zonage 2008-43*. Pour tout bâtiment principal non résidentiel dans une zone autre que résidentielle, le revêtement de chacune des façades doit être constitué à 60 % de pierre, de brique ou de bloc de béton architectural. Le reste peut être de stuc, de bois ou d'acier émaillé ou plastifié.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Afin d'analyser le projet dans son ensemble, il est nécessaire de présenter un dossier plus complet lors d'une prochaine rencontre du CCU. Des détails supplémentaires devront être fournis, notamment concernant le choix des matériaux, le pourcentage de maçonnerie par élévation, l'empiètement précis du bâtiment dans les marges, le calcul du nombre de cases de stationnement en fonction des usages prévus, l'aménagement paysager, etc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200604-04

Divers

- **Projet du 181, Sanford**

Les membres du CCU discutent du dossier de PIIA du 181, Sanford, présenté initialement lors de la rencontre du CCU du 5 mai 2020. Trois (3) nouvelles esquisses sont déposées. Voici les principaux commentaires :

- Les agrandissements doivent être travaillés/modulés autrement. Ajouter un volume complet au-dessus du périmètre du bâtiment existant ne favorise pas la conservation et la préservation du bâtiment d'origine. L'agrandissement au-dessus du périmètre du bâtiment existant devrait être réalisé davantage en recul afin de limiter son impact sur la façade avant du bâtiment donnant sur rue;
- Les membres du CCU sont d'avis que le projet proposé ne tient pas suffisamment compte du bâtiment d'origine, à l'exception du rappel de pierre donnant sur l'entrée principale et l'emplacement de la porte d'entrée principale sur certaines esquisses. Le pignon au-dessus de la porte d'entrée devrait être conservé;
- Les membres du CCU sont d'avis que le bâtiment d'origine doit être au cœur du projet. La façade avant existante devrait être moins modifiée;
- Certains membres du CCU proposent l'idée d'un toit à deux versants tel que le bâtiment d'origine (possibilité d'aménager des lucarnes pour le 2^e étage ? Possibilité de réduire la hauteur du faîte de la toiture ?).

- **Discussion sur la refonte réglementaire**

Julie Larose fait une mise à jour de l'avancement de la refonte réglementaire d'urbanisme notamment concernant le règlement sur les PIIA. Une rencontre spéciale avec les membres du CCU sera organisée le mardi 9 juin 2020 afin de continuer les discussions sur le nouveau règlement sur les PIIA.

- **Prochaine rencontre du CCU**

Richard Boulet mentionne qu'il y a possibilité qu'une rencontre du CCU soit organisée dans les prochaines semaines en fonction du nombre de nouvelles demandes reçues.

CCU-200604-05

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Philippe Leggett-Bachand que la séance soit levée à 20 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Philippe Glorieux
Président de la rencontre

Richard Boulet
Secrétaire



Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE MERCREDI 17 JUIN 2020, À 19 H, PAR VISIOCONFÉRENCE.

MEMBRES PRÉSENTS

M. Philippe Glorieux, conseiller
Mme Brigitte Marcotte, conseillère
M. Paul Guenther
M. Pierre-François Chapleau
M. Kevin Massé
M. Philippe Leggett-Bachand

MEMBRES ABSENTS

Mme Monique Dutil (commentaires envoyés par courriel seulement)
Mme Janet Sader (commentaires envoyés par courriel seulement)

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT

M. Richard Boulet, conseiller en urbanisme et secrétaire du comité consultatif d'urbanisme

CCU-200617-01

Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19 h 06, sous la présidence de M. Philippe Glorieux.

CCU-200617-02

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Kevin Massé, appuyé par M. Philippe Glorieux, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec des modifications au point 3. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation des procès-verbaux des deux dernières réunions du CCU
 - 3.1. Procès-verbal de la réunion du 20 mai 2020
 - 3.2. Procès-verbal de la réunion spéciale du 4 juin 2020
4. PIIA – 160, avenue de Bedford 4
Transformation de la façade
5. PIIA – 171, avenue Hickson 4
Transformation de la façade
6. PIIA – 173, avenue Berkley 7
Transformation de la façade
7. PIIA – 69, avenue Macaulay 4
Transformation de la façade
8. PIIA – 220, rue Logan 6
Transformation de la façade
9. PIIA – 305, avenue de Stanley 5
Transformation de la façade

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

10.	PIIA – 206, avenue de Merton.....	7
	Transformation de la façade	
11.	PIIA – 212, rue du Dauphiné.....	2
	Transformation de la façade	
12.	PIIA – 107, rue du Poitou.....	2
	Transformation de la façade	
13.	PIIA – 350, avenue Victoria	5
	Transformation de la façade	
14.	PIIA – 593, boulevard Desaulniers.....	7
	Transformation de la façade	
15.	PIIA – 238, avenue Oak.....	6
	Transformation de la façade	
16.	PIIA – 588, avenue Mercille.....	6
	Transformation de la façade	
17.	PIIA – 410, avenue Berkley.....	7
	Transformation de la façade	
18.	PIIA – 105, rue Upper Edison.....	8
	Agrandissement et transformation des façades	
19.	PIIA – 578 – 580, avenue Victoria.....	6
	Transformation de la façade et affichage	
20.	PIIA – 110, avenue de Sanford	7
	Agrandissement	
21.	PIIA – 459, avenue Wickham.....	4
	Transformation de la façade	
22.	PIIA – 461, avenue de Brixton	7
	Agrandissement et transformation de la façade	
23.	PIIA – 790, avenue Oak.....	8
	Agrandissement et transformation de la façade	
24.	PIIA – 257, avenue de Dulwich	7
	Agrandissement et transformation de la façade	
25.	PIIA – 306, avenue de Putney.....	7
	Agrandissement et transformation de la façade	
26.	PIIA – 235, rue Logan.....	6
	Agrandissement	
27.	PIIA – 825, rue Boissy (sera envoyé le 15 juin 2020).....	3
	Agrandissements et transformation de la façade	
28.	Divers	
	• Discussion sur la façon de procéder pour la signature des procès-verbaux.	
29.	Levée de la séance	

CCU-200617-03

Lecture et approbation des procès-verbaux des deux dernières réunions du CCU

3.1 Procès-verbal de la réunion du 20 mai 2020

Il est proposé par M. Pierre-François Chapleau, appuyé par M. Philippe Glorieux, et résolu unanimement d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance du 20 mai 2020.

3.2 Procès-verbal de la réunion spéciale du 4 juin 2020

Il est proposé par M. Pierre-François Chapleau, appuyé par M. Philippe Leggett-Bachand, et résolu unanimement d'adopter procès-verbal de la séance du 4 juin 2020 avec la modification suivante :

- **À la page 5**, la modification suivante est apportée dans la section *Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 4 juin 2020* :

- **Ce considérant est ajouté :**

CONSIDÉRANT QUE

Le nouveau projet déposé a été étudié et analysé par les membres du CCU comme étant un projet de nouvelle construction;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-04

Requérant : Mme Shenelle Demming et M. Jean-Charles Glauser, propriétaires

Adresse : 160, avenue de Bedford

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1955.

Analyse du 17 juin 2020

Les propriétaires désirent remplacer le revêtement d'aluminium existant de couleur bleu-gris, par un revêtement de bois posé à l'horizontale, de la compagnie Maibec, de couleur « Blanc Maibec ». Le revêtement de brique d'argile existant sera également peint de la même couleur que le revêtement de bois proposé.

Il est également proposé de peindre le mur de fondation existant de couleur « Crique rocheuse », de la compagnie Benjamin Moore, soit dans les mêmes teintes que le revêtement de pierre existant.

L'ensemble des portes et fenêtres existantes, actuellement de couleur blanche, sera remplacé par des portes et fenêtres en PVC de couleur noire. La fenêtre en projection gauche de l'élévation avant sera agrandie vers le bas afin de s'harmoniser avec l'ensemble des ouvertures de la façade. La porte d'entrée sera pleine et composée à sa gauche d'un panneau vitré fixe.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1955;

CONSIDÉRANT QUE selon l'alinéa j) de l'article 4.7 du *Règlement de zonage 2008-43*, la brique ne peut être peinte par un produit non destiné à recouvrir la brique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que les murs de fondation existants ne soient pas peints;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-05

Requérant : M. Kevin Gendron, nouveau propriétaire

Adresse : 171, avenue Hickson

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1957.

Un projet a été étudié par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre de novembre dernier et a fait l'objet d'une recommandation positive de la part du CCU. Le conseil municipal a accepté le projet de PIIA par la résolution numéro 2019-12-381, adoptée lors de la rencontre du 2 décembre 2019.

Analyse du 17 juin 2020

Le propriétaire désire remplacer le revêtement de pierre existant ainsi que le revêtement de brique d'argile existant par un nouveau revêtement de brique d'argile de modèle Carleton blend, de la compagnie Meridian Brick. La brique d'argile proposée est de format et de modèle similaires à la brique d'argile existante.

La pierre existante au niveau de la cheminée en façade avant sera conservée.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade, de la maison unifamiliale isolée construite vers 1957;
CONSIDÉRANT QUE	le projet consiste à remplacer le revêtement de pierre existant ainsi que le revêtement de brique d'argile existant par un nouveau revêtement de brique d'argile de format et de modèle similaires à la brique d'argile existante;
CONSIDÉRANT QU'	un projet a été étudié par les membres du CCU lors de la rencontre de novembre dernier et que le conseil municipal a accepté le projet de PIIA par la résolution numéro 2019-12-381, adoptée lors de la rencontre du 2 décembre 2019;
CONSIDÉRANT QUE	les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
CONSIDÉRANT QUE	le revêtement de pierre existant, situé à la gauche de la cheminée donnant sur l'élévation avant, devrait être conservé;
CONSIDÉRANT QUE	les garde-corps et les mains courantes de la galerie donnant sur l'élévation avant devraient être en pierre tels que l'existant;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- Le revêtement de pierre existant, situé à la gauche de la cheminée donnant sur l'élévation avant, doit être conservé;
- Les garde-corps et les mains courantes de la galerie donnant sur l'élévation avant doivent être en pierre tels que l'existant;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-06

Requérant : M. Marc Parent, propriétaire

Adresse : 173, avenue Berkley

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1959.

Analyse du 17 juin 2020

Le propriétaire désire remplacer la brique d'argile existante en projection droite de l'élévation avant, par une brique d'argile, de modèle Alaska White Velour, de la compagnie Belden. Également, il est proposé de peindre l'ensemble du revêtement de bois existant posé à la verticale, de couleur « Silver satin », de la compagnie Benjamin Moore. Le pourcentage de maçonnerie en façade avant suite aux travaux sera inchangé.

De plus, les deux fenêtres en façade avant seront remplacées par des fenêtres en aluminium de couleur argenté, de la compagnie Alumilex. La fenêtre en projection droite de l'élévation avant sera agrandie vers le bas afin de s'harmoniser avec l'ensemble des ouvertures. La porte d'entrée principale existante en bois sera peinte de couleur noire. Les fascias et les soffites existants seront remplacés par des fascias et soffites en aluminium, de couleur « Rustique granite », de la compagnie Kaycan.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1959;
CONSIDÉRANT QUE	les membres du CCU suggèrent que la maçonnerie de la cheminée soit teinte de couleur foncée afin de s'harmoniser avec le revêtement de toiture, les fascias et les soffites;
CONSIDÉRANT QUE	le revêtement de maçonnerie proposé doit être un revêtement de brique d'argile afin d'être conforme au <i>Règlement de zonage 2008-43</i> ;
CONSIDÉRANT QUE	le revêtement de brique proposé devrait être de format identique ou plus petit que le revêtement de brique existant;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- Le revêtement de brique proposé doit être de format identique ou plus petit que le revêtement de brique existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-07

Requérant : M. Stéphane Léveillé, propriétaire
Adresse : 69, avenue Macaulay
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1950.

Analyse du 17 juin 2020

Le propriétaire désire rénover la galerie existante donnant sur la façade avant du bâtiment. Les garde-corps et les mains-courantes, d'une hauteur de 36 pouces, seront composés d'aluminium de couleur noire.

Également, une nouvelle marquise à toit plat en aluminium de couleur noire, en projection de 36 pouces par rapport au mur du bâtiment, est proposée.

L'ensemble des fenêtres existantes en façade sera peint de couleur noire. La porte d'entrée principale sera remplacée par une nouvelle porte d'entrée en acier, de couleur noire. Un revêtement de bois de la compagnie Maibec, de couleur « Or des Prairies », est proposé pour habiller le contour de la porte d'entrée principale.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1950;
CONSIDÉRANT QUE	dans les cas de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés, les couleurs et les matériaux utilisés pour rénover la façade avant doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé;
CONSIDÉRANT QUE	les modifications proposées devraient être basées sur des fondements historiques afin d'éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle de la construction;
CONSIDÉRANT QUE	la nouvelle marquise à toit plat proposée s'intègre bien avec le bâtiment voisin jumelé;
CONSIDÉRANT QUE	l'ensemble des volets existants devrait être retiré;
CONSIDÉRANT QUE	le revêtement de bois de la compagnie Maibec proposé autour de la porte d'entrée s'intègre peu avec l'architecture de la façade avant du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	l'habillage autour de la porte d'entrée devrait être composé de pierre ou de béton, tel que le bâtiment voisin jumelé, ou être composé d'un revêtement métallique, tel que l'existant;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que les fenêtres donnant sur l'élevation avant du bâtiment soient de couleur blanche afin de s'harmoniser avec le bâtiment voisin jumelé;

CONSIDÉRANT QUE l'élément décoratif en pierre (carré) situé derrière la marquise existante devrait être conservé afin de respecter l'architecture d'origine du bâtiment, et de créer une symétrie avec le bâtiment voisin jumelé;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-08

Requérantes : Mme Josiane Boivin et Mme Nathalie Jasmin, propriétaires

Adresse : 220, rue Logan

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1923.

Analyse du 17 juin 2020

Les propriétaires désirent peindre le revêtement de bois du volume situé en projection latérale gauche, en recul par rapport à la façade principale, de couleur « roche de volcan », de la compagnie Sico. Également, l'ensemble des fenêtres existantes sera remplacé par des fenêtres de modèle à guillotine, composé d'un barrotin vertical (4 carreaux), de couleur noire. Afin de s'harmoniser avec l'ensemble du projet, la porte d'entrée principale et les fascias seront peints de couleur noire.

Deux options sont proposées, soit une option avec des volets de couleur noire encadrant les fenêtres du volume principal du bâtiment, ou une option sans volet.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1923;

CONSIDÉRANT QUE l'option sans volet devrait être retenue;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- L'option sans volet doit être retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-09

Requérants : M. Félix Turgeon et M. Daniel Boisvert, propriétaires

Adresse : 305, avenue de Stanley

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1960.

Analyse du 17 juin 2020

Les propriétaires désirent remplacer l'ensemble du revêtement en vinyle existant de couleur blanche, par un revêtement en acier posé à l'horizontale, de couleur anthracite, de la compagnie MAC.

Également, la fenêtre en baie existante située en projection gauche de l'élévation avant sera remplacée par une nouvelle fenêtre de modèle fixe. Contrairement au photomontage déposé, les fenêtres seront de couleur blanche, telle que l'existant. La porte d'entrée principale sera remplacée par une porte de modèle plein vitrage, de couleur noire.

Certaines modifications sont proposées au niveau de la galerie avant donnant sur l'entrée principale. Les colonnes existantes seront remplacées par des poteaux carrés en aluminium, de couleur « gris anthracite », soit dans les mêmes teintes que le nouveau revêtement d'acier. Le plancher de la galerie sera remplacé par un plancher composé de plastique recyclé donnant l'apparence du bois. De nouveaux garde-corps en aluminium de couleur noire sont également proposés.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1960;
CONSIDÉRANT QUE	les fenêtres donnant sur l'élévation avant du bâtiment, de même que les soffites, fascias et gouttières, devraient être peints ou remplacés de la même couleur que le nouveau revêtement d'acier proposé, soit de couleur anthracite;
CONSIDÉRANT QUE	si les propriétaires désirent conserver les fenêtres donnant sur l'élévation avant du bâtiment, de même que les soffites, fascias et gouttières, actuellement de couleur blanche, le nouveau revêtement proposé devra être également de couleur blanche;
CONSIDÉRANT QUE	la nouvelle fenêtre fixe proposée au rez-de-chaussée devrait être composée de trois sections afin de s'harmoniser avec la fenêtre située à l'étage;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- Les fenêtres donnant sur l'élévation avant du bâtiment, de même que les soffites, fascias et gouttières, doivent être peints ou remplacés de la même couleur que le nouveau revêtement d'acier proposé, soit de couleur anthracite;
- La nouvelle fenêtre fixe proposée au rez-de-chaussée doit être composée de trois sections afin de s'harmoniser avec la fenêtre située à l'étage;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-10

Requérante : Mme Johanne Nadeau, designer d'intérieur pour Mme Michelle Régner et M. Richard Taschereau, propriétaires

Adresse : 206, avenue de Merton

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1955.

Analyse du 17 juin 2020

Les propriétaires désirent rénover la galerie existante donnant sur la façade avant du bâtiment, et ce, en conservant la structure et l'implantation existante. Une nouvelle marquise en bois fixée sur le bâtiment, composée de deux pentes, est proposée au-dessus de la galerie. Le revêtement de toiture de la marquise sera composé d'un revêtement d'acier, de la compagnie MAC, de couleur anthracite. Les colonnes, les garde-corps, les mains-courantes ainsi que le nouveau cadrage autour de la porte d'entrée, seront en bois, peints de couleur « Dentelle délicate », de la compagnie Benjamin Moore. Une nouvelle porte d'entrée de couleur noire est également proposée. Le plancher de la galerie, les marches et les contremarches seront recouverts de dalles de béton.

Également, il est proposé de remplacer le clin de bois existant à l'étage par un nouveau revêtement de bois posé à l'horizontale, de la compagnie Maibec, également de couleur « Dentelle délicate ». L'ensemble des volets existants sera remplacé par des volets en bois, peints de couleur « Noir extrême », de la compagnie Benjamin Moore.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1955;
CONSIDÉRANT QUE	les modifications proposées respectent les caractéristiques architecturales d'origine du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	les membres du CCU suggèrent qu'aucun volet ne soit installé au niveau du rez-de-chaussée;
CONSIDÉRANT QU'	un certificat de localisation devra être fourni afin de valider la conformité de l'implantation de la nouvelle marquise;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-11

Requérants : Mme Chantal Mercier et M. Marc Pelletier, propriétaires

Adresse : 212, rue du Dauphiné

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à changer la brique et à transformer les éléments de la façade de la maison unifamiliale isolée érigée vers 1967.

Analyse du 17 juin 2020

Suite à l'inspection préalable à l'achat de la maison, le rapport a démontré que les joints de maçonnerie étaient à refaire et qu'il y avait une infestation de fourmis charpentières entre les murs et la brique. Les propriétaires ont donc décidé de changer la brique et les portes.

Les propriétaires ont soumis deux modèles de brique de la compagnie MB, soit le modèle « Michigan-Arena » ou le modèle « Alderson-Oldjaneston ». Ils hésitent également entre le format régulier « CSR » ou le format « Maxi ». Vous trouverez plus bas la photo de ces deux modèles de brique d'argile dans les teintes de rouge.

Les colonnes qui soutiennent l'avant toit seront également changées pour être remplacées par des colonnes dont la base sera de brique et le haut composé d'un poteau de bois de 8 pouces de fût.

La porte d'entrée principale et la porte de garage seront changées par des portes de couleur gris foncé. Les moulures qui encadrent ces portes seront simplifiées et de couleur blanche.

Le parement de clin demeure inchangé.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1967;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées respectent les caractéristiques architecturales d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la brique devrait être de format « CSR » ou plus petit, et de modèle « Michigan-Arenac »;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- La brique doit être de format « CSR » ou plus petit, et de modèle « Michigan-Arenac ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-12

Requérants : Mme Mia Lohé Chung et M. Charles Brendan, propriétaires

Adresse : 107, rue du Poitou

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1956.

Analyse du 17 juin 2020

Les propriétaires désirent remplacer le revêtement en bardeau de cèdre existant par un revêtement de bois posé à l'horizontale de la compagnie Juste du Pin, en projection droite du rez-de-chaussée, et par un revêtement de fibrociment posé à la verticale, de la compagnie James Hardie, de couleur « Iron grey », pour le pourtour du garage et pour l'étage. Deux options de couleur sont proposées pour le revêtement de bois, soit « Portobello » ou « Cèdre » de la compagnie Juste du Pin.

Il est également proposé de construire, en façade, une structure décorative recouverte d'acier architectural préfabriqué de la compagnie Gentek, de couleur « Charcoal » ou « Fusain ». Le dessous de la structure sera recouvert du même revêtement de bois que ce qui est proposé pour une section du rez-de-chaussée.

L'ensemble des fenêtres existantes, actuellement de couleur noire, sera remplacé par des fenêtres en aluminium de couleur noire, de mêmes dimensions. Les nouvelles fenêtres seront de modèle davantage contemporain.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT	le projet de transformation la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1956;
CONSIDÉRANT QUE	toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;
CONSIDÉRANT QUE	les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de pente de la toiture et de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents;
CONSIDÉRANT QUE	la nouvelle structure proposée en façade est imposante et dénature la façade existante du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	les modifications proposées au niveau de la façade avant du bâtiment ne respectent pas les caractéristiques architecturales d'origine du bâtiment et s'intègrent peu avec les bâtiments avoisinants;
CONSIDÉRANT QUE	l'architecture distinct du bâtiment à l'étude fait partie d'un ensemble dans le secteur;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE plusieurs constructions similaires ont été rénovées récemment dans le secteur et que les propriétaires devraient s'en inspirer;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-13

Requérants : Mme Claire Pouliot et M. Bernard Deschamps, propriétaires

Adresse : 350, avenue Victoria

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade du bâtiment multifamilial isolé, comportant 14 logements, construit vers 1950.

Analyse du 17 juin 2020

Les propriétaires désirent remplacer l'ensemble des fenêtres des logements en façade de l'immeuble. La vie utile des fenêtres existantes étant arrivée à son terme, il est proposé de remplacer les fenêtres coulissantes en aluminium par des fenêtres de modèle à guillotine hybrides (polychlorure de vinyle (PVC) à l'intérieur et aluminium à l'extérieur), de couleur brun commercial, et ce, pour les logements du rez-de-chaussée, du premier et du deuxième étage. Pour des raisons de conformité par rapport aux sorties de secours, les fenêtres des deux logements situés au sous-sol seront des fenêtres coulissantes hybrides, également de couleur brun commercial. Les fenêtres donnant sur le garage, qui sont des fenêtres à guillotine d'origine, ne seront pas remplacées.

En 2018, les petites portes des balcons avant et toutes les portes-patio en façade de l'immeuble ont été remplacées par des portes hybrides de couleur brun commercial. Les petites portes des balcons avant ont une fenêtre à guillotine comme celle des portes d'origine.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade du bâtiment multifamilial isolé, comportant 14 logements, construit vers 1950;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à remplacer l'ensemble des fenêtres des logements en façade de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-14

Requérants : Mme Aurélie Verin et M. Romain Carrie, propriétaires
Adresse : 593, boulevard Desaulniers
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale construite en 1929.

Analyse du 17 juin 2020

Les propriétaires désirent remplacer l'ensemble des fenêtres donnant sur la façade avant principale du bâtiment. Les fenêtres existantes à l'étage, de modèle à battant, seront remplacées par des fenêtres de modèle à guillotine hybrides (polychlorure de vinyle (PVC) à l'intérieur et aluminium à l'extérieur), de couleur noire. La fenêtre en baie existante située en projection gauche de l'élévation avant sera démolie et remplacée par une nouvelle fenêtre, composée de trois sections, de couleur noire. La dimension des ouvertures donnant sur l'élévation avant du bâtiment demeurera identique à l'existant.

Aucune autre modification n'est proposée au niveau de la façade avant du bâtiment.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT	le projet de transformation la façade de la maison unifamiliale construite en 1929;
CONSIDÉRANT QUE	le projet consiste à remplacer l'ensemble des fenêtres donnant sur la façade avant principale du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-15

Requérants : Mme Andréanne Boulé et M. Jacob Verret, propriétaires

Adresse : 238, avenue Oak

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à reconstruire le balcon avant et à changer la porte d'entrée principale de la maison unifamiliale jumelée construite en 1923 et transformée dans les années 70.

Analyse du 17 juin 2020

Le revêtement de bois qui recouvre la partie avant sera changé pour un revêtement de clin de cèdre peint de couleur « gris trouble » de la compagnie Benjamin Moore, soit un gris moyen.

Le revêtement de bois du balcon et du garde-corps, constitué de planches de 3,5 pouces de large, sera changé pour de la planche de cèdre peinte du même gris. Les planches seront placées à l'horizontale en conservant un jour entre elles. Ce garde-corps descendra jusqu'au sol de façon à cacher le dessous du balcon.

La porte d'entrée principale sera changée pour une porte de bois vernie.

Les fascias et soffites seront changés pour les mêmes éléments de couleur noire.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

- | | |
|-----------------|---|
| CONSIDÉRANT | le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1923 et transformée dans les années 70; |
| CONSIDÉRANT QUE | dans les cas de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés, les couleurs et les matériaux utilisés pour rénover la façade avant doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé; |
| CONSIDÉRANT QUE | les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur; |
| CONSIDÉRANT QUE | les modifications proposées au niveau du bâtiment doivent être basées sur des fondements historiques afin d'éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle de la construction; |
| CONSIDÉRANT QUE | le revêtement de clin de cèdre proposé en façade avant devrait être de largeur similaire au revêtement de clin de bois du bâtiment voisin jumelé; |
| CONSIDÉRANT QUE | les garde-corps et les mains courantes proposés s'intègrent peu avec le bâtiment voisin jumelé et ne respectent pas les caractéristiques architecturales d'origine du bâtiment; |

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les garde-corps et les mains courantes devraient être posés à la verticale et être de plus petit gabarit;

CONSIDÉRANT QUE les modèles de garde-corps et de mains courantes devront être présentés à nouveau lors d'une prochaine rencontre du CCU;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- Le revêtement de clin de cèdre proposé en façade avant doit être de largeur similaire au revêtement de clin de bois du bâtiment voisin jumelé;
- Les modèles de garde-corps et de mains courantes doivent être présentés à nouveau lors d'une prochaine rencontre du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-16

Requérant : M. Martin Bourret, propriétaire
Adresse : 588, avenue Mercille
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison bifamiliale contiguë construite en 1945.

Analyse du 17 juin 2020

Le propriétaire désire ajouter une porte d'entrée en façade, adjacente à la porte d'entrée existante, afin de créer un accès extérieur séparé pour les deux logements. La nouvelle porte d'entrée proposée serait de modèle et de dimension identiques à la porte d'entrée existante, soit une porte de modèle plein vitrage de couleur blanche. La galerie serait agrandie vers la droite afin d'accueillir la nouvelle porte d'entrée.

Il est également proposé de modifier les ouvertures à l'étage situées au-dessus des portes d'entrée. Une nouvelle porte est proposée en projection gauche de l'étage et, dans ce sens, la galerie sera agrandie vers la gauche.

L'ensemble des nouveaux garde-corps et mains-courantes sera en bois peint de couleur blanche. Les garde-corps et mains-courantes existants en métal seront également remplacés. Les structures de la galerie et des balcons seront recouvertes d'aluminium de couleur blanche afin de s'harmoniser avec l'ensemble du projet.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade de la maison bifamiliale contiguë construite en 1945;
CONSIDÉRANT QUE	dans les cas de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés ou contigus, les couleurs et les matériaux utilisés pour rénover la façade avant doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé ou les bâtiments contigus;
CONSIDÉRANT QUE	les modifications proposées devraient être basées sur des fondements historiques afin d'éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle de la construction;
CONSIDÉRANT QUE	les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
CONSIDÉRANT QUE	l'ajout d'une deuxième porte d'entrée en façade avant ne respecte pas l'architecture d'origine du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	le balcon à l'étage ne devrait pas être agrandi afin de conserver le caractère distinct de la construction;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les garde-corps et les mains courantes devraient être de forme carrée;

CONSIDÉRANT QUE les linteaux en béton existants au-dessus des ouvertures devraient être conservés;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **de refuser** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-17

Requérants : Mme Patricia Lévesque et M. Frédéric Lavigne, propriétaires

Adresse : 410, avenue Berkley

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1952.

Un premier projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 30 avril 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1952;

CONSIDÉRANT QUE tous projets de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés, les couleurs et les matériaux utilisés pour rénover la façade avant doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé;

CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;

CONSIDÉRANT QUE les transformations proposées au niveau de la façade avant du bâtiment s'intègrent peu avec la façade avant existante du bâtiment voisin jumelé;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de pierre devrait être conservé afin de garder une symétrie avec le bâtiment voisin jumelé et de préserver la physionomie et le caractère spécifique du bâtiment d'origine;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de bois proposé à l'étage devrait être posé à l'horizontale, et l'avant-toit devrait garder sa forme d'origine afin d'assurer une continuité avec le bâtiment voisin jumelé;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de bois proposé à l'étage devrait être de couleur plus pâle;

CONSIDÉRANT QUE la fenêtre proposée à l'étage en projection gauche de l'élévation avant devrait être davantage de forme verticale afin de s'harmoniser avec l'ensemble des ouvertures donnant sur l'élévation avant;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal de refuser le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Les plans ont été revus afin de tenter de rencontrer les objectifs et critères du CCU. Les propriétaires nous soumettent maintenant une nouvelle version du projet. Plusieurs modifications sont proposées par rapport au projet initial.

Analyse du 17 juin 2020

Les propriétaires désirent remplacer le revêtement d'aluminium. À l'étage, il est proposé d'installer un revêtement de bois posé à l'horizontale d'une largeur de 6 pouces, de couleur « Granite Maibec », de la compagnie Maibec. Le choix de couleur pour le revêtement de bois est plus pâle que le revêtement initialement proposé au CCU de mai afin de s'harmoniser davantage avec le bâtiment voisin jumelé. Au rez-de-chaussée, contrairement au projet initial, il est proposé de conserver le revêtement de pierre existant afin d'assurer une symétrie avec le bâtiment voisin jumelé.

L'ensemble des fenêtres existantes donnant sur l'élévation avant, actuellement de couleur blanche, sera remplacé par des fenêtres en aluminium de couleur noire. Les nouvelles fenêtres seront de modèles davantage contemporains. L'ensemble des volets existants sera retiré. Les soffites, fascias et gouttières seront peints de couleur noire afin de s'harmoniser avec l'ensemble du projet.

De plus, il est proposé de rénover l'avant-toit existant situé à la limite du rez-de-chaussée et de l'étage, soit en le recouvrant par un nouveau revêtement en acier de couleur noire, de la compagnie MAC. Aucune modification n'est proposée au niveau de la volumétrie de l'avant-toit.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT	le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1952;
CONSIDÉRANT QUE	pour tous projets de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés, les couleurs et les matériaux utilisés pour rénover cette façade avant doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé;
CONSIDÉRANT QUE	toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;
CONSIDÉRANT QUE	les modifications proposées par rapport au projet initial répondent à la majorité des recommandations du CCU du 20 mai 2020;
CONSIDÉRANT QUE	la fenêtre proposée à l'étage, en projection gauche de l'élévation avant, n'a pas été modifiée contrairement aux recommandations des membres du CCU, en raison que l'aménagement intérieur (salle de bain) ne permet pas la construction d'une fenêtre de forme verticale;
CONSIDÉRANT QUE	le revêtement de bois proposé à l'étage devrait être de couleur blanche afin de s'harmoniser avec le bâtiment voisin jumelé;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- Le revêtement de bois proposé à l'étage doit être de couleur blanche.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-18

Requérant : M. Nouredine Charki, propriétaire
Adresse : 105, rue Upper Edison
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Agrandissement et transformation des façades

Demande

Le projet consiste à agrandir et à transformer les façades du bâtiment construit vers 1922.

La demande vise à obtenir l'orientation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) par rapport à l'implantation et à la volumétrie souhaitées pour le projet.

Un premier dossier d'orientation a été étudié par les membres du CCU lors de la rencontre du 22 janvier 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2020

CONSIDÉRANT QUE le projet PIIA est déposé pour obtenir une orientation de la part des membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à démolir la maison existante construite vers 1922, à diviser le terrain en deux et à construire deux maisons unifamiliales isolées;

CONSIDÉRANT QUE deux options d'implantation sont proposées par le propriétaire. La principale différence entre les deux propositions est que l'option 1 suggère que les deux allées de stationnement donnant accès aux garages se trouvent sur la rue Upper Edison, alors que l'option 2 suggère que l'allée de stationnement du terrain de coin se trouve sur l'avenue Sainte-Hélène;

Les membres du CCU donnent l'orientation suivante :

Le dossier préparé par la firme Millan, Lapierre experts-conseils inc. concernant l'état actuel de la maison et ses déficiences de construction, ne justifie pas la démolition complète du bâtiment;

Le terrain ne devrait pas être divisé en deux afin de favoriser un lotissement compatible avec les caractéristiques du milieu. Les lots proposés ne s'apparentent pas, ni en superficie ni en largeur, aux lots du voisinage;

Un seul bâtiment devrait être implanté sur le lot existant;

Le bâtiment existant fait partie d'un ensemble distinct dans le secteur, composé de plusieurs constructions du début du 20^e siècle, et que dans ce sens, le bâtiment existant devrait être préservé et rénové;

Les transformations et rénovations proposées au niveau du bâtiment existant devraient prendre en considération que le bâtiment est situé sur un terrain de coin, et qu'un traitement architectural particulier doit être apporté aux deux façades donnant sur rue;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Un deuxième dossier d'orientation a été étudié par les membres du CCU lors de la rencontre du 19 février 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 19 février 2020

CONSIDÉRANT QUE le projet PIIA est déposé pour obtenir une orientation de la part des membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à démolir la maison existante et à construire une nouvelle maison unifamiliale isolée de deux étages ou à transformer (agrandissements et rénovations) la maison existante construite vers 1922;

Les membres du CCU donnent l'orientation suivante :

Le bâtiment fait partie d'un ensemble distinct dans le secteur, composé de plusieurs constructions du début du 20e siècle, et que dans ce sens, le bâtiment devrait être préservé et rénové;

Le dossier préparé par la firme Millan, Lapierre experts-conseils inc. concernant l'état actuel de la maison et de ses déficiences de construction, ne justifie pas la démolition du bâtiment;

Le bâtiment existant devrait être agrandi horizontalement, soit vers la cour latérale gauche et la cour arrière;

Aucun étage ne devrait être ajouté au niveau du volume existant;

Les rénovations et les agrandissements devraient mettre en valeur le caractère architectural d'origine du bâtiment;

L'allée de stationnement devrait donner sur la rue Upper Edison;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Un troisième dossier d'orientation a été étudié par les membres du CCU lors de la rencontre du 18 mars 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2020

CONSIDÉRANT QUE le projet PIIA est déposé pour obtenir une orientation de la part des membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à agrandir ainsi qu'à transformer les façades du bâtiment construit vers 1922;

Les membres du CCU donnent l'orientation suivante :

Les rénovations et les agrandissements devraient mettre en valeur le caractère architectural d'origine du bâtiment;

Le garage double attaché est trop imposant et ne convient pas à la typologie du bâtiment à l'étude. En fonction des volumétries proposées, les membres du CCU se questionnent sur l'emplacement optimal pour l'implantation du garage. Un travail d'analyse devra être effectué afin de démontrer la meilleure intégration possible pour le garage (Sainte-Hélène ou Upper Edison / détaché ou attaché).

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

À ce stade-ci d'analyse, il est nécessaire de présenter un dossier plus complet, avec des clarifications sur l'architecture (matériaux, couleurs, hauteurs, etc.) du volume existant et du volume proposé.

L'ajout d'un volume de deux étages à l'arrière du bâtiment existant pourrait bien s'intégrer, mais il reste à travailler le concept global pour analyser le projet dans son ensemble.

Les arbres abattus dans le périmètre de construction des agrandissements devront être remplacés.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le propriétaire nous soumet maintenant une nouvelle version plus complète du projet, tentant de rencontrer les objectifs et critères du CCU.

Analyse du 17 juin 2020

L'agrandissement, en projection latérale gauche et en projection arrière, mesurera 48 pieds et 5 ½ pouces de largeur sur 48 pieds et 11 ¼ pouces de profondeur. Il est proposé de construire, en projection latérale gauche, un garage simple en recul de 3 pieds par rapport à la façade principale, respectant ainsi une proportion plus importante à la résidence existante. En projection arrière, une transition volumétrique vers une hauteur de deux étages et de 26 pieds et 3 pouces est proposée afin de s'harmoniser avec le volume du bâtiment voisin arrière donnant sur l'avenue Sainte-Hélène. Suite aux travaux d'agrandissement, le taux d'implantation sera augmenté à 32,6 % alors que la zone RA-17 autorise un taux d'implantation maximal de 33,33 %.

Le revêtement de la toiture sera en bardeau d'asphalte de couleur « noire 2 tons » de la compagnie BP.

Les agrandissements et le bâtiment existant seront recouverts d'un revêtement de bardeaux de cèdre de la compagnie Sidex, de couleur « Brise septentrionale ».

Au niveau du bâtiment existant, il est proposé de remplacer l'ensemble des ouvertures. Les nouvelles ouvertures, autant au niveau des agrandissements que du bâtiment existant, seront en aluminium de couleur blanche.

Le perron et la galerie seront recouverts d'un revêtement en bois composite de la compagnie Leadvision International, de couleur « Teck ».

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation des façades du bâtiment construit vers 1922;

CONSIDÉRANT QUE différents projets ont été déposés au courant des derniers mois pour obtenir une orientation de la part des membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE les rénovations et les agrandissements mettent en valeur le caractère architectural d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les arbres abattus pour permettre la construction de l'agrandissement et pour l'aménagement de l'aire de stationnement devront être remplacés ou replantés ailleurs sur le terrain;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des colonnes, garde-corps, mains courantes, planchers et escaliers des galeries donnant sur la rue Upper Edison et sur l'avenue Sainte-Hélène, devraient être composés de bois de couleur blanche;

CONSIDÉRANT QU' un calcul concernant la démolition des murs existants et du toit existant devra être fourni afin de valider si le projet est assujetti au comité de démolition;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- L'ensemble des colonnes, garde-corps, mains courantes, planchers et escaliers des galeries donnant sur la rue Upper Edison et sur l'avenue Sainte-Hélène, doivent être composés de bois de couleur blanche;
- Un calcul concernant la démolition des murs existants et du toit existant doit être fourni afin de valider si le projet est assujetti au comité de démolition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-19

Requérante : Mme Mélanie McLean pour le commerce « Melanie X Victoria »

Adresse : 578 – 580, avenue Victoria

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade et affichage

Demande

La requérante désire transformer la façade et ajouter une enseigne projetante pour son commerce « Melanie X Victoria » qui sera agrandi prochainement.

Analyse du 17 juin 2020

Suite à l'agrandissement du local existant vers la droite (ancien local du Cocco Bella), la propriétaire du commerce désire raviver la façade. Les lattes de bois existantes seront ragréées et repeintes avec un motif ton sur ton blanc reproduisant des bandes verticales.

La porte d'entrée existante de l'ancien local du Cocco Bella sera remplacée par une nouvelle fenêtre en verre clair avec un cadre en acier peint de couleur blanche. Le cadre de la fenêtre existante en projection latérale droite ainsi que le revêtement en métal sous la fenêtre seront peints de couleur blanche.

Également, une enseigne projetante de couleurs noir mat et « Pantone cool gray » est proposée en projection droite de la façade. L'enseigne lumineuse sera de forme carrée d'une dimension de 30 pouces par 30 pouces et d'une épaisseur de 6 pouces. Le nom du commerce sera inscrit sur les deux côtés de l'enseigne.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade et d'installation d'une enseigne projetante pour le commerce « Melanie X Victoria »;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne projetante proposée, composée d'un boîtier lumineux, est non conforme au *Règlement de zonage 2008-43* en ce qui concerne le type d'éclairage;

CONSIDÉRANT QU' uniquement les enseignes lumineuses composées de lettres individuelles de type « Channel » et d'un éclairage par réflexion sont autorisées dans la zone CA-1;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- Le type d'éclairage pour l'enseigne projetante proposée doit être composé de lettres individuelles de type « Channel » ou d'un éclairage par réflexion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-20

Requérants : Mme Caroline Lazure-Gilbert et M. Olivier Ballivy, propriétaires

Adresse : 110, avenue de Sanford

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissement

Demande

Le projet consiste à agrandir à l'arrière la résidence unifamiliale construite vers 1949. Comme le terrain est un lot transversal, la demande doit être étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) selon le règlement sur les PIIA.

Analyse du 17 juin 2020

Le projet consiste à agrandir vers la droite et en surface la lucarne en chien assis à l'arrière de la maison.

Deux options s'offrent aux propriétaires pour l'agrandissement de cette lucarne. La première option consiste à agrandir jusqu'à la limite du toit pour obtenir une lucarne de 12,5 pieds de large. La seconde option consiste à agrandir vers la droite l'étage supérieur de 5 pieds en projection latérale pour obtenir une lucarne qui mesurera 17 pieds de large et qui sera agrandie jusqu'à la cheminée existante.

La lucarne sera recouverte de clin de fibrociment de couleur bleue, comme ce que nous retrouvons actuellement.

Cette façade arrière est située à environ 17 mètres de l'emprise de l'avenue de Dulwich. Si le propriétaire choisit la seconde option, la forme du toit avant sera changée pour créer une ligne droite du faîte vers la cheminée.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement à l'arrière de la résidence unifamiliale construite vers 1949;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est un lot transversal, et que dans ce sens, la demande doit être étudiée par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) selon le règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement est en recul important par rapport à l'emprise de l'avenue de Dulwich;

CONSIDÉRANT QUE l'option 2 devrait être retenue pour les travaux d'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- L'option 2 doit être retenue pour les travaux d'agrandissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-21

Requérants : Mme Émilie d'Anjou et M. Pascal Beauregard, propriétaires

Adresse : 459, avenue Wickham

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1966.

Analyse du 17 juin 2020

Les propriétaires désirent démolir le garage attaché existant en projection latérale droite et en conservant la même implantation que l'existant, le reconstruire, tout soit une largeur de 3,76 mètres et une profondeur de 7,57 mètres. Également, dans le cadre des travaux, la structure de la toiture sera prolongée jusqu'au mur latéral droit du nouveau garage. La pente de toit sera identique à la pente de toit du versant latéral gauche du bâtiment. Le revêtement de toiture sera composé de bardeau d'asphalte identique à l'existant.

Il est également proposé de remplacer le revêtement mural situé au-dessus de la porte de garage, actuellement composé de clin d'aluminium, par un revêtement de brique d'argile qui sera récupéré lors de la démolition du garage existant.

La porte d'entrée ainsi que la porte de garage seront remplacées par des portes pleines en bois.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

- | | |
|-----------------|---|
| CONSIDÉRANT | le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1966; |
| CONSIDÉRANT QUE | le projet consiste à démolir le garage attaché existant en projection latérale droite, et à reconstruire un nouveau garage en conservant la même implantation; |
| CONSIDÉRANT QUE | dans le cadre des travaux, il est proposé de prolonger la structure de la toiture jusqu'au mur latéral droit du nouveau garage; |
| CONSIDÉRANT QUE | le revêtement en vinyle proposé au niveau de l'élévation latérale droite du garage, n'est pas un matériau conforme selon la réglementation d'urbanisme en vigueur, et que dans ce sens, un revêtement conforme devra être proposé lors de la demande de permis; |
| CONSIDÉRANT QUE | les fascias, soffites et gouttières du nouveau garage attaché devront être de couleur identique aux fascias, soffites et gouttières du bâtiment existant; |
| CONSIDÉRANT QU' | un détail architectural en pierre ou en béton devrait être installé entre la nouvelle porte de garage et la nouvelle toiture; |

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- Un détail architectural en pierre ou en béton doit être installé entre la nouvelle porte de garage et la nouvelle toiture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-22

Requérant : M. Luc Gélinas, architecte pour Mme Hélène Frigon et M. Tan Vu Nguyen, propriétaires

Adresse : 461, avenue de Brixton

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissement et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à agrandir et à transformer la maison unifamiliale isolée construite en 1951.

Analyse du 17 juin 2020

L'agrandissement, sur un étage à toit plat, se fera en projection latérale gauche. Il sera d'une largeur de 13 pieds et 4 ¼ pouces de large et d'une profondeur de 33 pieds et 0 ¼ pouce. La nouvelle section sera alignée avec la façade principale du bâtiment. Le taux d'implantation du bâtiment, une fois agrandi, sera de 26,75 %. Le nouvel espace servira principalement d'agrandissement au garage existant et de *mudroom* à l'arrière.

La section agrandie sera recouverte, en façade, d'un revêtement de brique d'argile de couleur rouge, de modèle et de couleur identiques à ce que l'on retrouve sur la maison existante. Une porte de garage de couleur noire, comportant deux verres fixes horizontaux, est proposée en façade.

Au niveau du bâtiment existant, il est proposé de peindre l'ensemble des fenêtres existantes de couleur noire. L'ensemble des volets existants sera retiré. Également, la porte de garage existante sera remplacée par une porte de garage de même modèle que proposé au niveau de l'agrandissement. Une nouvelle marquise en revêtement métallique noire est proposée au-dessus de la porte d'entrée principale.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT	le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1951;
CONSIDÉRANT QUE	toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;
CONSIDÉRANT QUE	les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
CONSIDÉRANT QUE	l'agrandissement et la transformation de la façade devraient mettre en valeur le caractère architectural d'origine du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	la marquise à deux versants proposée s'intègre bien avec la façade avant du bâtiment existant;
CONSIDÉRANT QUE	la création d'un garage double alourdi et déséquilibre la façade avant du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	le toit plat de l'agrandissement s'intègre peu avec le volume existant;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement devrait être davantage en recul de la façade principale du bâtiment;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-23

Requérants : Mme Céline Boudreau et M. Manuel Lopez, propriétaires

Adresse : 790, avenue Oak

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissement et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à agrandir et transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1952.

Analyse du 17 juin 2020

L'agrandissement sera en projection latérale gauche sur un étage. Il mesurera 26 pieds de large par 12 pieds de profond, et sera visible de la rue sur environ 7 pieds. L'agrandissement sera en recul d'environ 25 pieds par rapport à la façade principale du bâtiment. Le nouvel espace servira de salle à manger au rez-de-chaussée et de salle multifonctionnelle au sous-sol. Suite aux travaux d'agrandissement, le taux d'implantation sera augmenté à 28,05 %, alors que la zone RA-6 autorise un taux d'implantation maximal de 33,33 %.

La nouvelle section sera munie d'un toit à quatre versants, appareillé à l'existant. La hauteur de l'agrandissement sera de 12 pieds et 0 ¾ pouce, soit environ 1 pied plus bas que la maison actuelle. La toiture sera recouverte d'un bardeau d'asphalte de couleur grise, s'appareillant au revêtement de toiture existant. Les fascias et soffites seront en aluminium de couleur noire.

L'agrandissement sera recouvert d'un revêtement de fibrociment posé à la verticale, de couleur « Gris élégant », de la compagnie James Hardie. Une fenêtre plein vitrage, de couleur noire, sera visible de la rue.

Au niveau du bâtiment existant, les fenêtres du rez-de-chaussée donnant sur l'élévation avant du bâtiment seront remplacées par des fenêtres de couleur noire. Les fenêtres seront de modèles et de dimensions identiques. La porte d'entrée principale sera remplacée par une porte de modèle plein vitrage, de couleur noire. Les fascias et soffites existants seront peints de couleur noire afin de s'harmoniser avec l'ensemble du projet.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT	le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1952;
CONSIDÉRANT QUE	l'agrandissement est en recul important par rapport à la façade principale du bâtiment, ce qui favorise l'intégration du nouveau volume;
CONSIDÉRANT QUE	la ligne de toit de l'agrandissement devrait être alignée avec la ligne de toit du bâtiment principal;
CONSIDÉRANT QUE	le bâtiment voisin jumelé possède actuellement des portes et fenêtres de couleur noire;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIA à la condition suivante :

- La ligne de toit de l'agrandissement doit être alignée avec la ligne de toit du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-24

Requérants : Mme Ngoc Gia Hung Tran et M. Martin Godin, nouveaux propriétaires

Adresse : 257, avenue Dulwich

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissement et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à agrandir et à transformer la façade avant de la maison unifamiliale isolée construite vers 1955.

Analyse du 17 juin 2020

Les propriétaires désirent démolir l'abri d'auto existant afin de construire un garage en projection latérale gauche, mesurant 13 pieds et 7 ¾ pouces de large sur 27 pieds et 6 ½ pouces de profond. Il sera implanté à environ 3 pieds en retrait de la façade principale. La hauteur du garage sera d'environ 13 pieds et 0 ¼ pouce, soit environ 2 pieds et 9 pouces plus bas que le bâtiment principal. Le revêtement de la toiture ainsi que les pentes de toit seront similaires au bâtiment existant. Au niveau de la façade avant, le garage sera recouvert d'un revêtement en planche de cèdre d'une largeur de 6 pouces posé à la verticale, de couleur gris foncé, de la compagnie Concept PV. La porte de garage sera en aluminium de modèle plein, de couleur « Minerai de fer », de la compagnie Garaga.

Au niveau de la façade avant du bâtiment existant, la porte d'entrée principale sera remplacée par une porte de modèle plein vitrage, de couleur « Minerai de fer ». Également, deux nouvelles fenêtres de couleur noire donnant sur le sous-sol sont proposées.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1955;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-25

Requérant : M. Henri Cleinge, architecte pour Mme Brigitte Marchand, propriétaire

Adresse : 306, avenue de Putney

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissement et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à agrandir et à transformer la façade avant de la maison unifamiliale isolée construite vers 1951.

Analyse du 17 juin 2020

La propriétaire désire démolir l'abri d'auto existant afin de construire un garage et un étage au-dessus, en projection latérale gauche, mesurant 13 pieds et 4 ¾ pouces de large sur 32 pieds et 1 ½ pouce de profond. Le nouveau volume sera implanté 3 pieds en retrait de la façade principale. Le taux d'implantation du bâtiment, une fois agrandi, sera de 31 %. Le nouvel espace servira au rez-de-chaussée de garage et de gymnase, et de chambre à coucher et salle de bain à l'étage.

La hauteur de l'agrandissement sera de 23 pieds et 10 ¾ pouces, soit la même hauteur que le faite de toit du bâtiment existant. Le revêtement de la toiture sera identique à l'existant, soit un revêtement de bardeau d'asphalte, de la compagnie IKO, de couleur « Bois de rivage ». La pente de toit sera identique à la toiture existante et se fera dans son prolongement.

Au niveau de la façade avant, l'agrandissement sera recouvert au rez-de-chaussée d'un revêtement de brique d'argile, de format et de modèle identique à l'existant, et à l'étage d'un revêtement d'acier, de la compagnie MAC, de couleur « Gris fusain ». L'ensemble du revêtement métallique au niveau du bâtiment existant sera également remplacé par le même revêtement d'acier. La porte de garage sera en aluminium, de couleur « Gris fusain », de la compagnie Garaga, et comportera deux verres fixes dans la section du haut. Une fenêtre comportant deux sections, soit une section oscillo battant et une section fixe, est proposée à l'étage.

Au niveau du bâtiment existant, il est proposé de remplacer l'ensemble des fenêtres existantes par de nouvelles fenêtres de modèle et de dimension identiques à l'existant, de couleur « Gris fusain ».

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade avant de la maison unifamiliale isolée construite vers 1951;

CONSIDÉRANT QUE les projets d'agrandissement des bâtiments doivent s'harmoniser avec le milieu et tenir compte du caractère et des lignes de force de l'environnement immédiat et s'en inspirer en vue d'une intégration;

CONSIDÉRANT QUE la physionomie et le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement et la transformation de la façade devraient mettre en valeur le caractère architectural d'origine du bâtiment;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la hauteur proposée du faîte de toit de l'agrandissement devrait être abaissée;

CONSIDÉRANT QU' une lucarne similaire à la lucarne existante donnant sur la façade avant du bâtiment devrait être aménagée au niveau de l'étage de l'agrandissement donnant sur rue;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement d'acier à l'étage devrait être posé à l'horizontale tel que proposé sur les perspectives 3D;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- La hauteur proposée du faîte de toit de l'agrandissement doit être abaissée;
- Une lucarne similaire à la lucarne existante donnant sur la façade avant du bâtiment doit être aménagée au niveau de l'étage de l'agrandissement donnant sur rue;
- Le revêtement d'acier à l'étage doit être posé à l'horizontale tel que proposé sur les perspectives 3D.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-26

Requérant : M. Éric Thibodeau, architecte pour Mme Francyne Gervais et M. Danny Bergeron, propriétaires

Adresse : 235, rue Logan

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissement

Demande

Le projet consiste à agrandir la maison unifamiliale isolée construite en 1910.

Analyse du 17 juin 2020

L'agrandissement sur pieux vissés d'un étage, composé d'un toit à très faible pente, se fera en projection arrière et sera visible de l'avenue Oak. La véranda existante sera démolie afin d'intégrer le nouveau volume. Il sera d'une largeur de 8 pieds et d'une profondeur de 12 pieds et 3 pouces. La nouvelle section sera en recul de la façade principale du bâtiment d'environ 10 pieds et en recul par rapport à la ligne avant du terrain de 32 pieds et 3 ½ pouces. Le taux d'implantation du bâtiment, une fois agrandi, sera de 17,38 %. Le nouvel espace servira d'agrandissement de la salle à manger.

La section agrandie sera recouverte, en façade, d'un revêtement de clin de cèdre posé à l'horizontale, peint de couleur « Brun baie de Fundy », de la compagnie Maibec., de modèle et de couleur identiques à ce que l'on retrouve sur la maison existante. Deux fenêtres hybrides (polychlorure de vinyle (PVC) à l'intérieur et aluminium à l'extérieur), de couleur « Argile », de la compagnie Gentek, sont proposées dans la partie supérieure de l'élévation de l'agrandissement donnant sur l'avenue Oak. Les fascias et soffites seront en aluminium de couleur « Argile » de la compagnie Gentek.

Aucune modification n'est proposée au niveau du bâtiment existant.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT	le projet d'agrandissement de la maison unifamiliale isolée construite en 1910;
CONSIDÉRANT QUE	l'agrandissement est en recul important par rapport à la rue;
CONSIDÉRANT QUE	le nouveau volume sera peu visible de la rue en raison de la végétation présente en bordure de l'avenue Oak;
CONSIDÉRANT QUE	les matériaux utilisés pour l'agrandissement s'harmonisent bien avec le bâtiment existant;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200617-27

Requérant : M. Henri Cleinge, architecte pour M. Gorgin Salami, propriétaire

Adresse : 825, rue Boissy

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissements et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à agrandir et à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1970.

Analyse du 17 juin 2020

Deux agrandissements sont prévus, soit un agrandissement en projection latérale gauche ainsi qu'un agrandissement en projection avant donnant sur l'entrée principale. Le taux d'implantation du bâtiment, une fois agrandi, sera de 22 %.

L'agrandissement en projection latérale gauche se fera en prolongement du bâtiment existant. Pour des raisons techniques, une section du bâtiment existant sera démolie afin d'intégrer le nouveau volume. Il sera d'une largeur de 28 pieds et 10 pouces et d'une profondeur de 43 pieds et 4 1/2 pouces. La nouvelle façade avant du bâtiment sera d'une largeur totale de 70 pieds et 2 pouces, soit environ 20 pieds plus large que la façade avant actuelle. La section agrandie sera recouverte, en façade, d'un revêtement de brique d'argile de couleur blanche, identique à l'existant, ainsi que d'un revêtement d'ardoise, identique à l'existant. Le nouvel espace servira de salle à manger, de cuisine et de salle de lessive au niveau du rez-de-chaussée, et de chambres à coucher et de salle de bain à l'étage.

La section agrandie en projection avant sera un porche destiné à abriter la porte d'entrée principale du bâtiment. Le nouveau volume d'une largeur de 13 pieds et d'une profondeur de 10 pieds sera entièrement vitré. La hauteur de l'agrandissement sera de 10 pieds, soit environ 8 pieds plus bas que la hauteur de faîte de toit du bâtiment principal.

Également, plusieurs modifications sont proposées au niveau du bâtiment existant. L'ensemble des fenêtres existantes sera remplacé par des fenêtres en aluminium de couleur gris foncé. Aussi, un revêtement métallique de la compagnie MAC, de couleur « Gris fusain », est proposé dans la section du haut du bâtiment, sous la toiture. Le revêtement de la toiture sera également remplacé par un revêtement en bardeau d'asphalte de couleur « Noir granit », modèle « Dynasty », de la compagnie IKO.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1970;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à l'étude, soit la résidence Henri-Mercier, fait partie du répertoire patrimonial de la ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- CONSIDÉRANT QUE la physionomie et le caractère spécifique d'un bâtiment, notamment en termes de gabarit et de forme, doivent être préservés;
- CONSIDÉRANT QUE la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;
- CONSIDÉRANT QU' aucune modification ne devrait être faite au niveau de la façade avant du bâtiment afin de conserver son caractère distinct;
- CONSIDÉRANT QUE si les propriétaires désirent augmenter la superficie habitable du bâtiment, l'agrandissement devrait se faire en projection arrière et être non visible de la rue;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **de refuser** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CCU-200617-28

Divers

- **Discussion sur la façon de procéder pour la signature des procès-verbaux**
M. Richard Boulet discute avec M. Philippe Glorieux afin de tenter de trouver une façon de procéder pour la signature des procès-verbaux à distance.

CCU-200617-29

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Philippe Leggett-Bachand que la séance soit levée à 23 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Philippe Glorieux
Président de la rencontre

Richard Boulet
Secrétaire



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur des demandes de dérogations mineures au règlement d'urbanisme, pour les propriétés ci-après mentionnées, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 24 août 2020 à compter de 19 h 30** au Centre multifonctionnel situé au 81, rue Hooper et par visioconférence ou en conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur.

320, AVENUE CURZON

Nature de la demande

La demande vise l'obtention d'une dérogation mineure afin de permettre que, suite aux travaux d'agrandissement et de rénovation, l'élévation latérale droite du bâtiment soit recouverte à 23 % de maçonnerie, alors que l'article 4.7 du Règlement de zonage numéro 2008-43 stipule que chacune des élévations d'un bâtiment doit être recouverte à 60 % de maçonnerie. Actuellement, l'élévation latérale droite est recouverte à 25 % de maçonnerie.

Une présentation du dossier est disponible sur le site web.

191, AVENUE PINE

Nature de la demande

La demande vise l'obtention d'une dérogation mineure afin de permettre la construction d'une marquise donnant sur l'entrée principale, empiétant de 3,6 m dans la marge avant, alors que l'article 3.5 b) du Règlement de zonage numéro 2008-43 stipule que les marquises peuvent empiéter d'au plus 2,0 m dans les marges.

Une présentation du dossier est disponible sur le site web.

En conséquence, tout intéressé est invité à transmettre ses commentaires relativement à ces demandes à la greffière par écrit au plus tard le 10 août 2020 aux coordonnées suivantes :

Services juridiques et greffe
VILLE DE SAINT-LAMBERT
55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3
Grefe@saint-lambert.ca

Le présent avis est donné en conformité avec l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de l'arrêté ministériel 2020-033 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 22 juillet 2020.

La directrice du Greffe et du Contentieux et greffière,

Cassandra COMIN BERGONZI



PUBLIC NOTICE

REQUESTS FOR MINOR EXEMPTION

PUBLIC NOTICE is hereby given that the municipal council of the City of Saint-Lambert will rule on the requests for minor exemptions from the Urban Planning by-laws, for the properties mentioned below, during the regular meeting to be held on **Monday, August 24, 2020 from 7:30 p.m.** at the multifunctional center located at 81 Hooper and by videoconference or in accordance with the decrees and ministerial orders in force.

320, AVENUE CURZON

Nature of request

The object of this request is to obtain a minor exemption to allow that, following the enlargement and renovation works, the right side elevation of the building be covered with 23% masonry, while article 4.7 of the Zoning By-law number 2008-43 stipulates that each of the elevations of a building must be 60% covered with masonry. Currently, the right side elevation is 25% masonry.

A presentation of the file is available on the website.

191, AVENUE PINE

Nature of request

The object of this request is for a minor exemption to allow the construction of a canopy overlooking the main entrance, encroaching 3.6 m in the front setback, while section 3.5 b) of the Zoning By-law number 2008-43 stipulates that the awnings can encroach at most 2.0 m in the margins.

A presentation of the file is available on the website.

Consequently, all interested parties are invited to send their comments regarding these requests in writing to the City Clerk by August 10, 2020 to:

Services juridiques et greffe
VILLE DE SAINT-LAMBERT
55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3
Grefe@saint-lambert.ca

The present notice is given in accordance with article 145.6 of the *Act respecting land use planning and development* and the Ministerial Order 2020-033 of the Minister of Health and Social Services dated 7 May 2020.

Given in Saint-Lambert on July 22, 2020.

Cassandra COMIN BERGONZI
Director of legal services and City Clerk



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.1) **Demande de dérogation mineure - 320, avenue Curzon
(district 7)**

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté numéro 2020-049 en date du 4 juillet 2020 permet de remplacer tout processus décisionnel d'un organisme municipal autre que référendaire et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 22 juillet 2020 et qu'aucun commentaire n'a été transmis à la greffière;

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 22 juillet 2020;

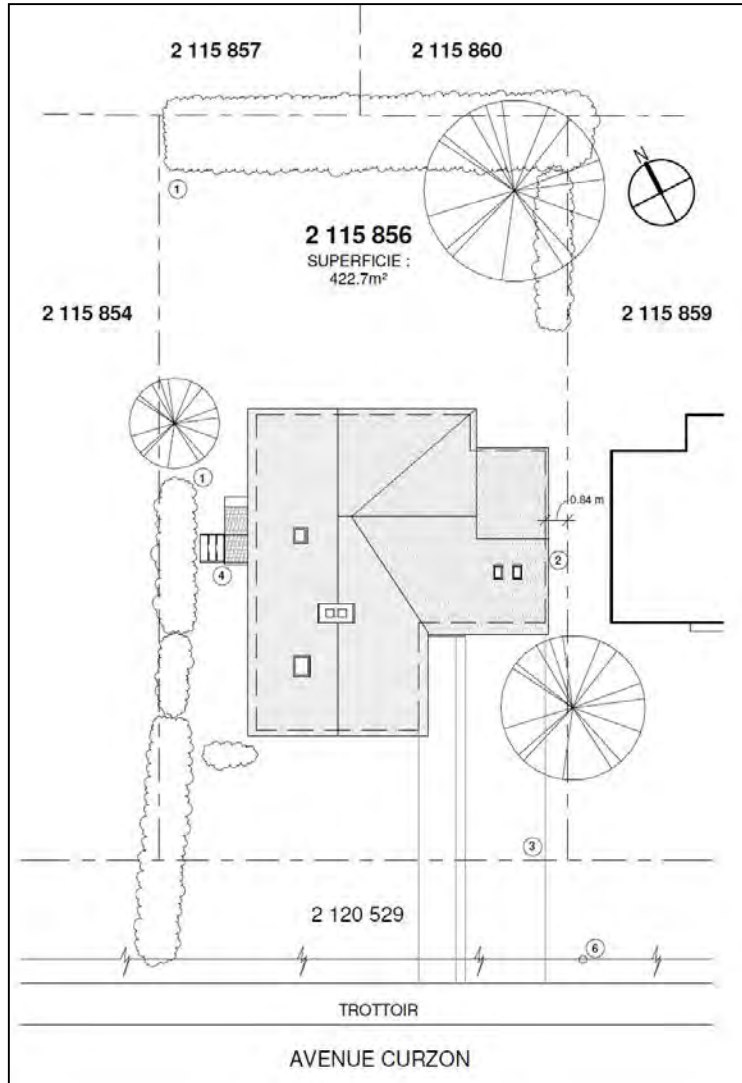
D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 320, avenue Curzon afin que l'élévation latérale droite du bâtiment soit recouverte à 23% de maçonnerie, alors que l'article 4.7 du Règlement de zonage numéro 2008-43 stipule que chacune des élévations d'un bâtiment doit être recouverte à 60% de maçonnerie.



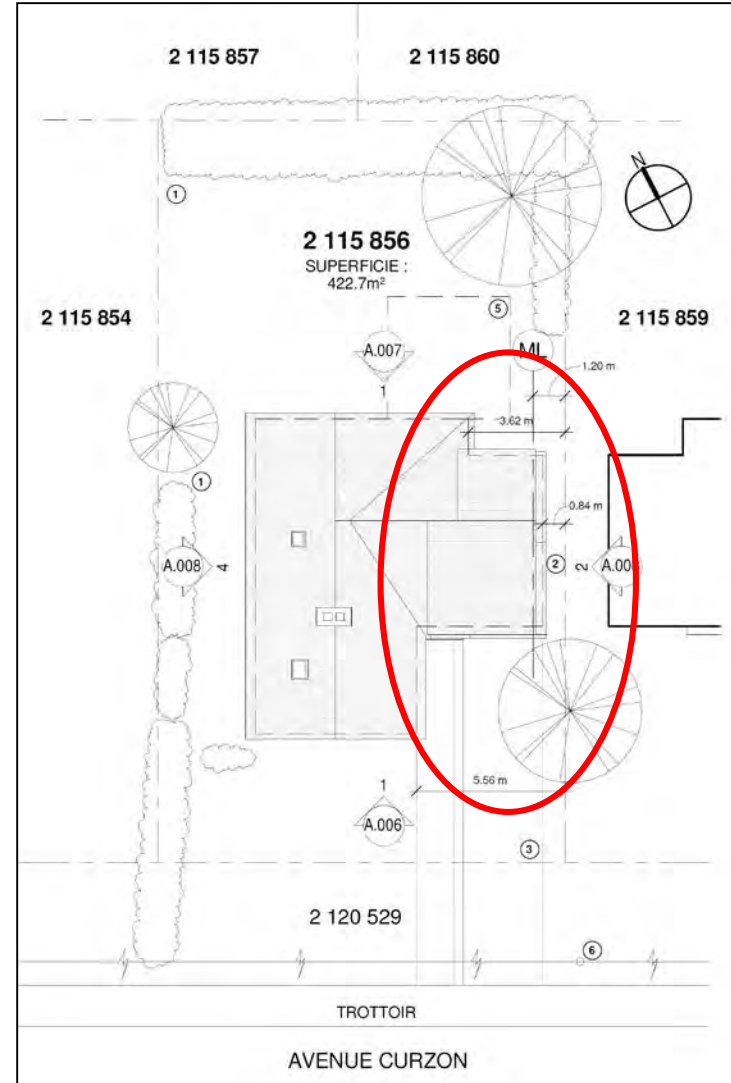
Conseil municipal

Séance du 24 août 2020

Agrandissement et transformation de la façade (dérogation mineure pour le pourcentage de maçonnerie minimal exigé)



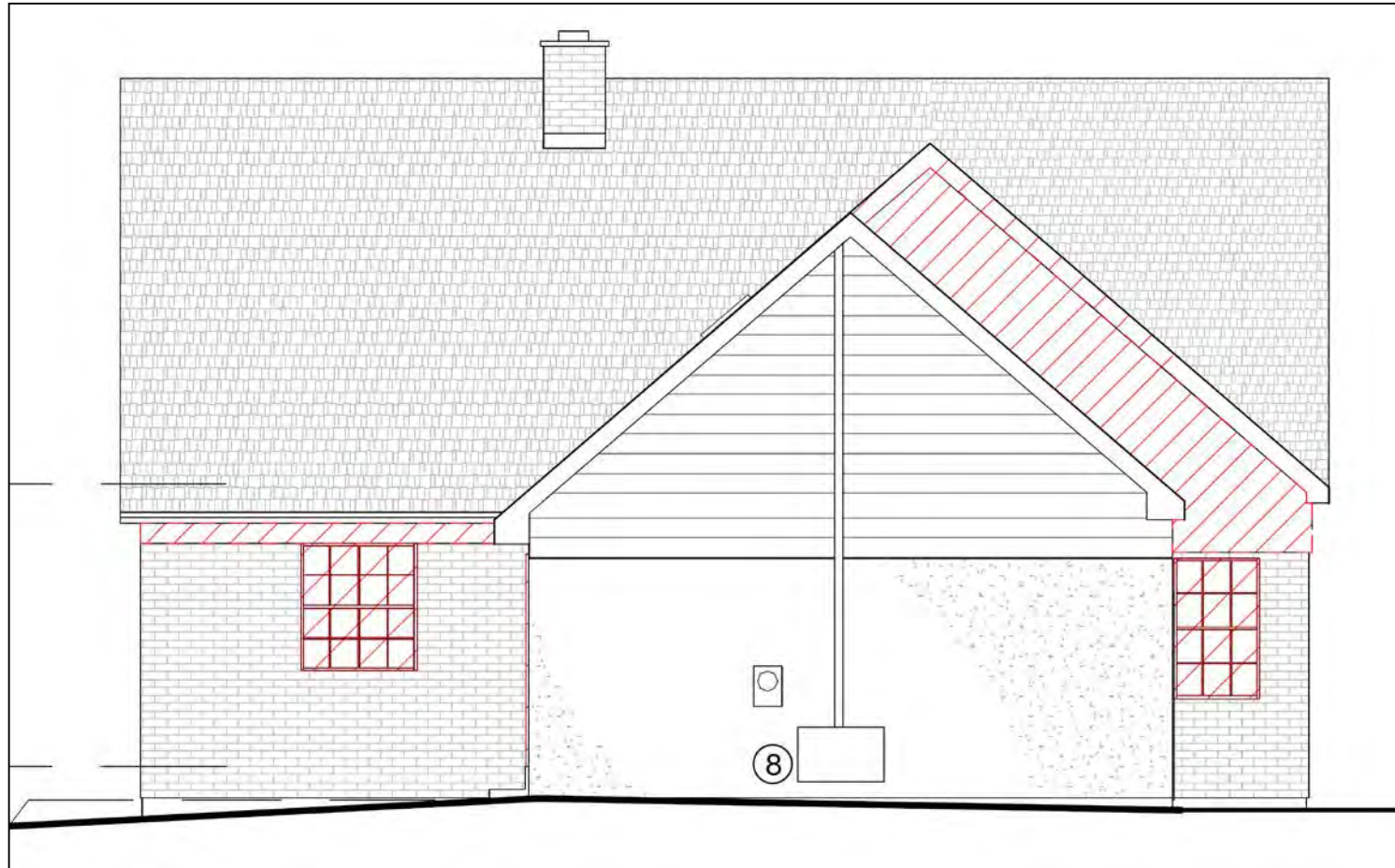
Implantation existante



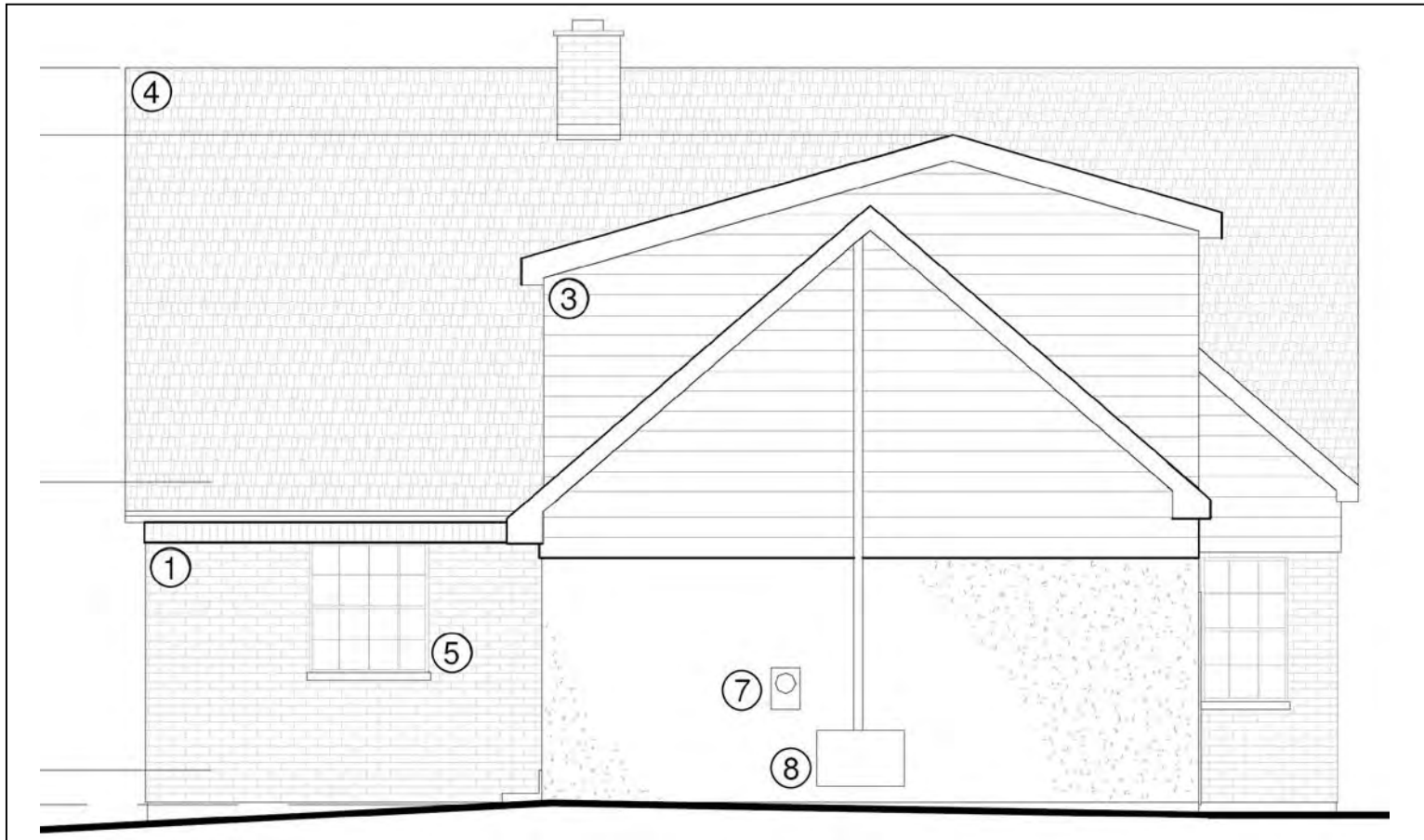
Implantation proposée



Photo du bâtiment existant



Élévation latérale droite existante



Élévation latérale droite proposée



Photomontage de la façade avant



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.2) **Demande de dérogation mineure - 191, avenue Pine (district 6)**

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté numéro 2020-049 en date du 4 juillet 2020 permet de remplacer tout processus décisionnel d'un organisme municipal autre que référendaire et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 22 juillet 2020 et qu'aucun commentaire n'a été transmis à la greffière;

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme en date du 22 juillet 2020;

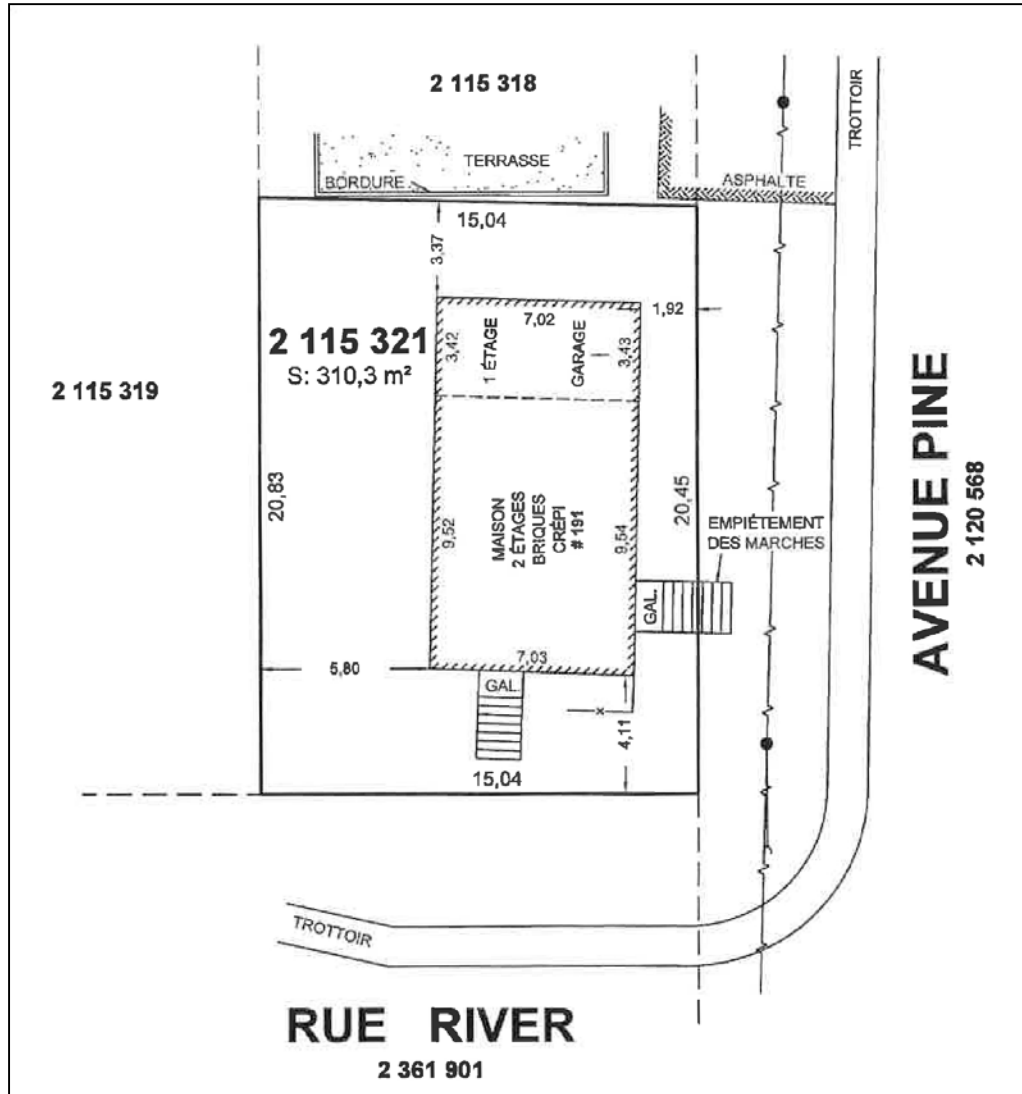
D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 191, avenue Pine afin que la marquise donnant sur l'entrée principale, empiétant de 3,6 mètres dans la marge avant, alors que l'article 3.5 b) du Règlement de zonage numéro 2008-43 stipule que les marquises peuvent empiéter d'au plus 2 mètres dans les marges.



Conseil municipal

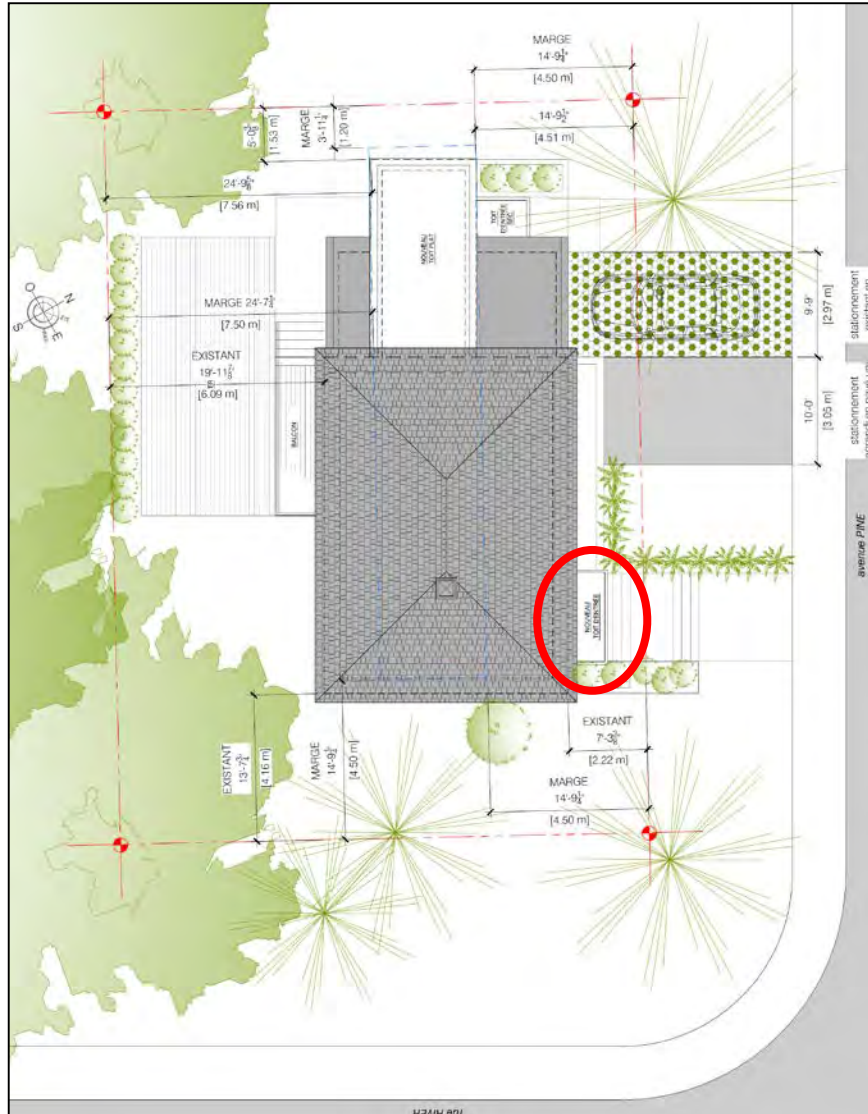
Séance du 24 août 2020

Agrandissement et transformation des façades (dérogation mineure pour l'agrandissement de la marquise)



Implantation existante

Aggrandissement et transformation des façades (dérogation mineure pour l'agrandissement de la marquise)

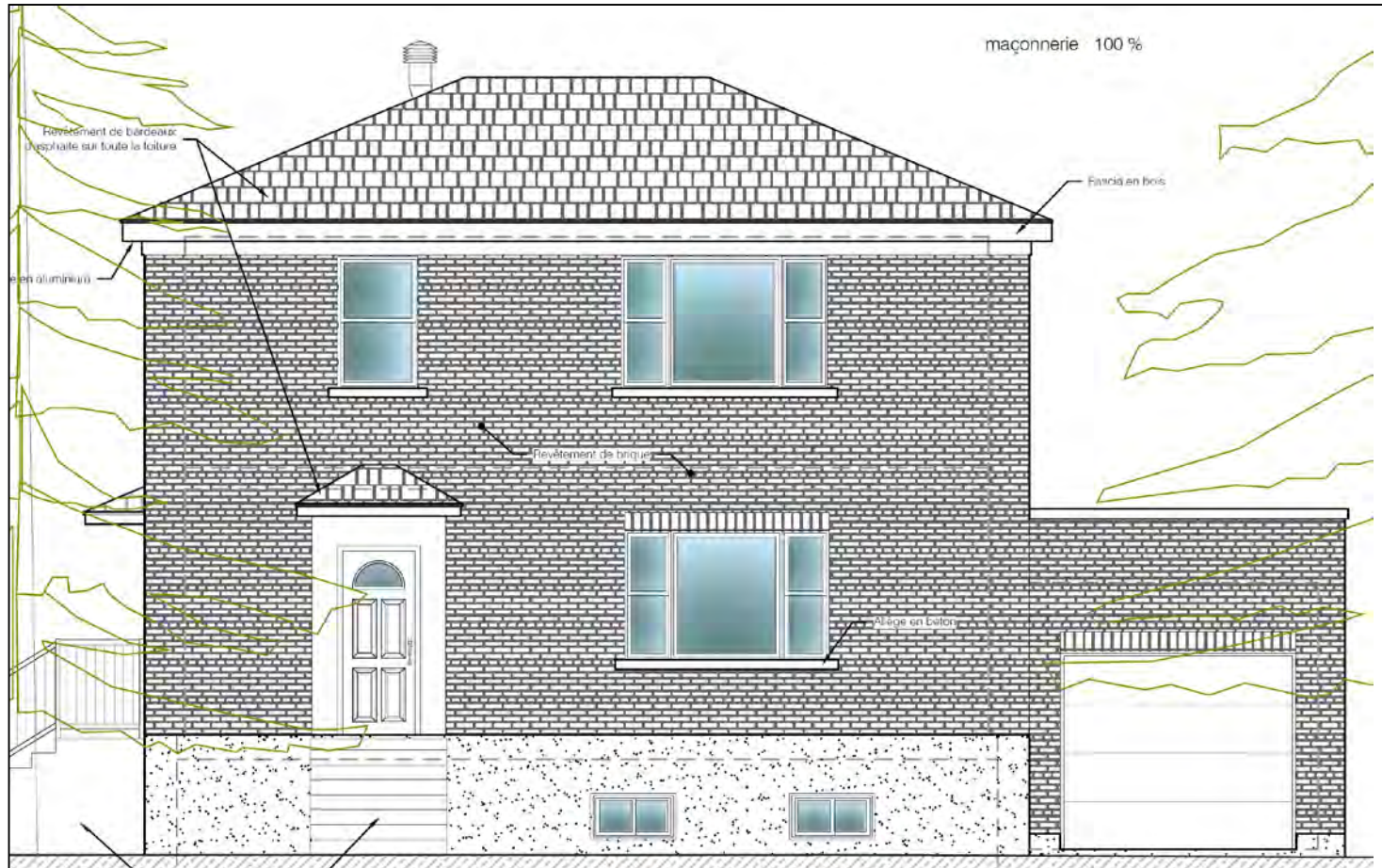


Implantation proposée



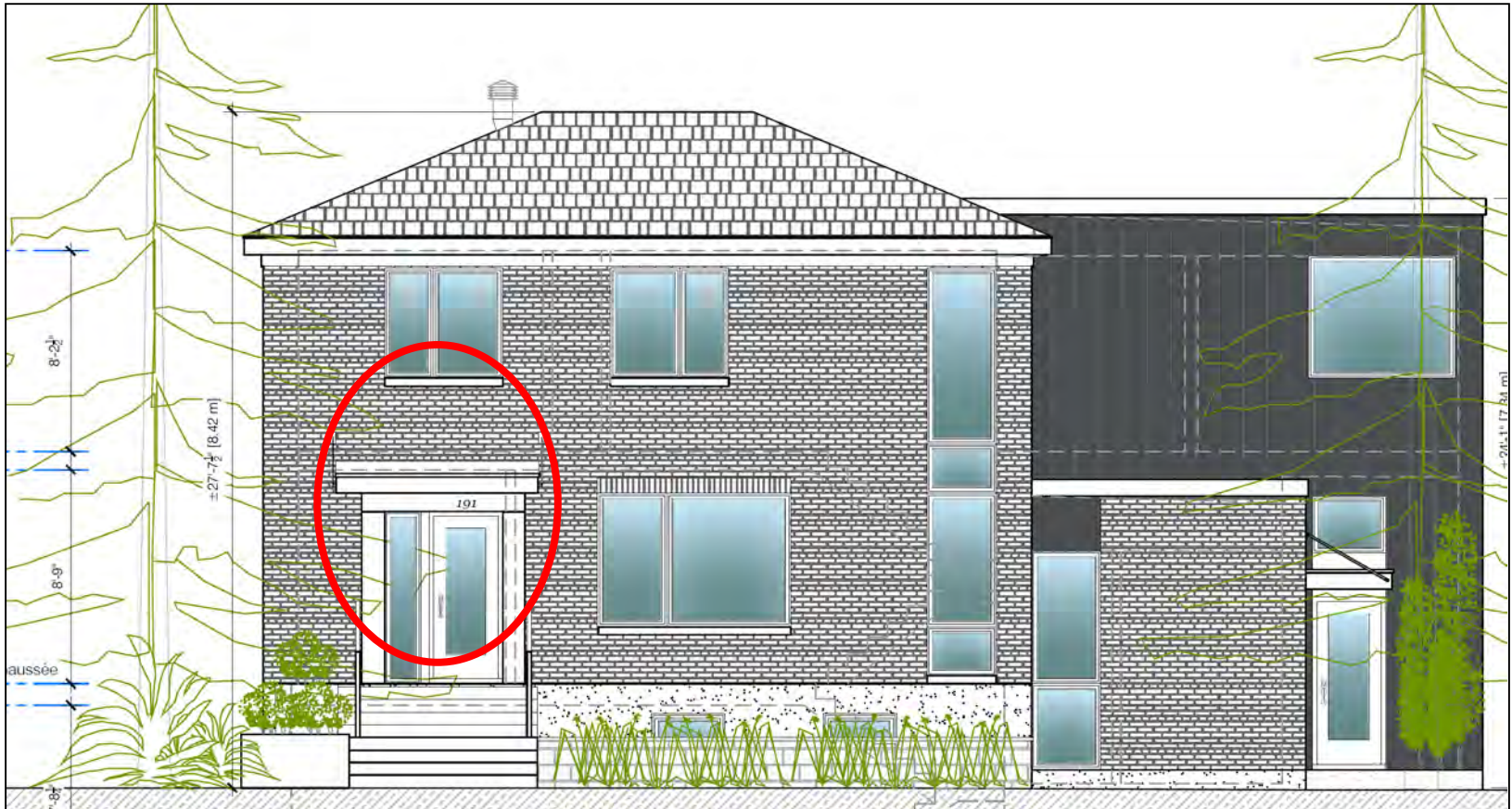
Photo du bâtiment existant (avenue Pine)

Agrandissement et transformation des façades (dérogation mineure pour l'agrandissement de la marquise)



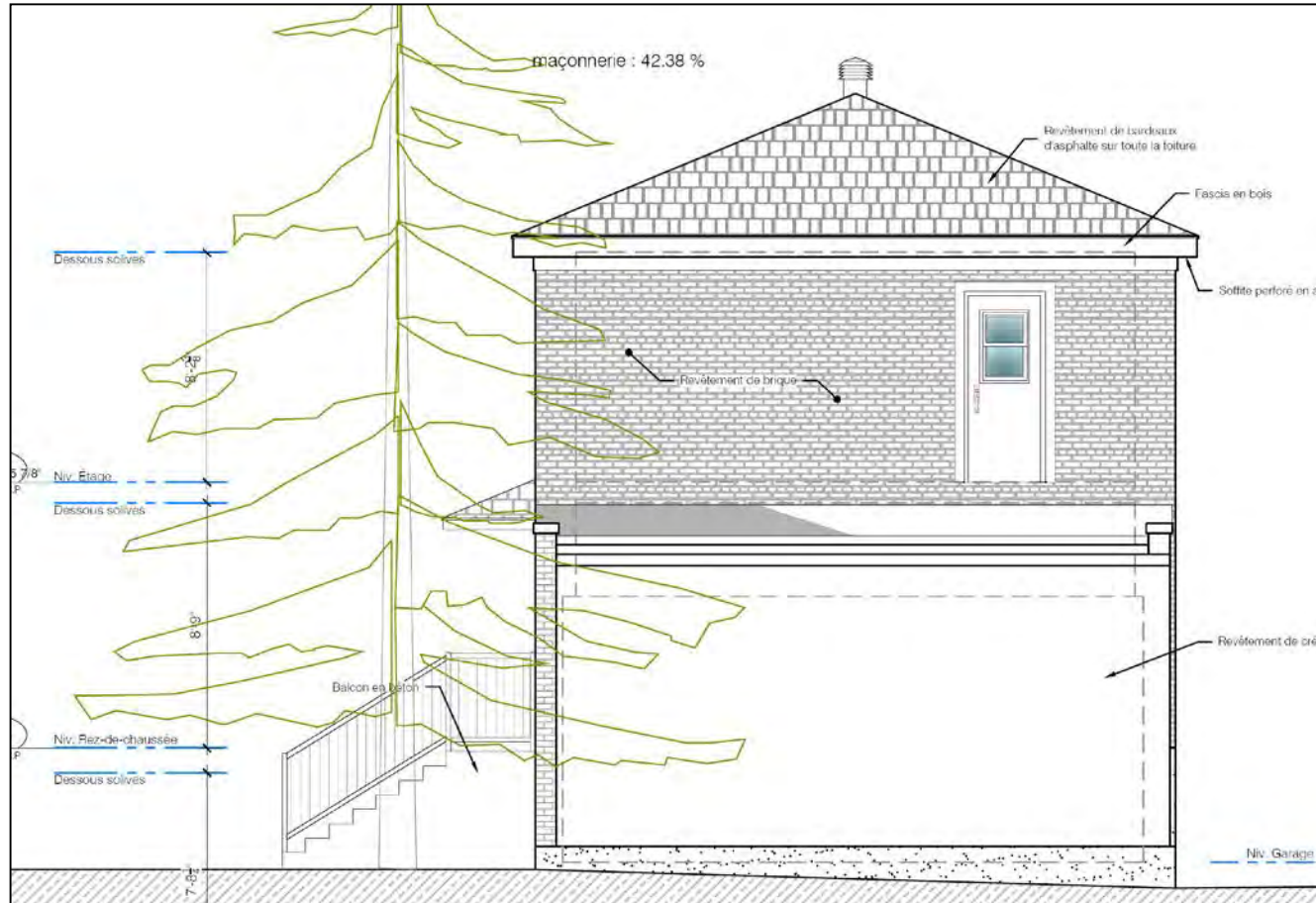
Élévation existante (av. Pine)

Agrandissement et transformation des façades (dérégation mineure pour l'agrandissement de la marquise)



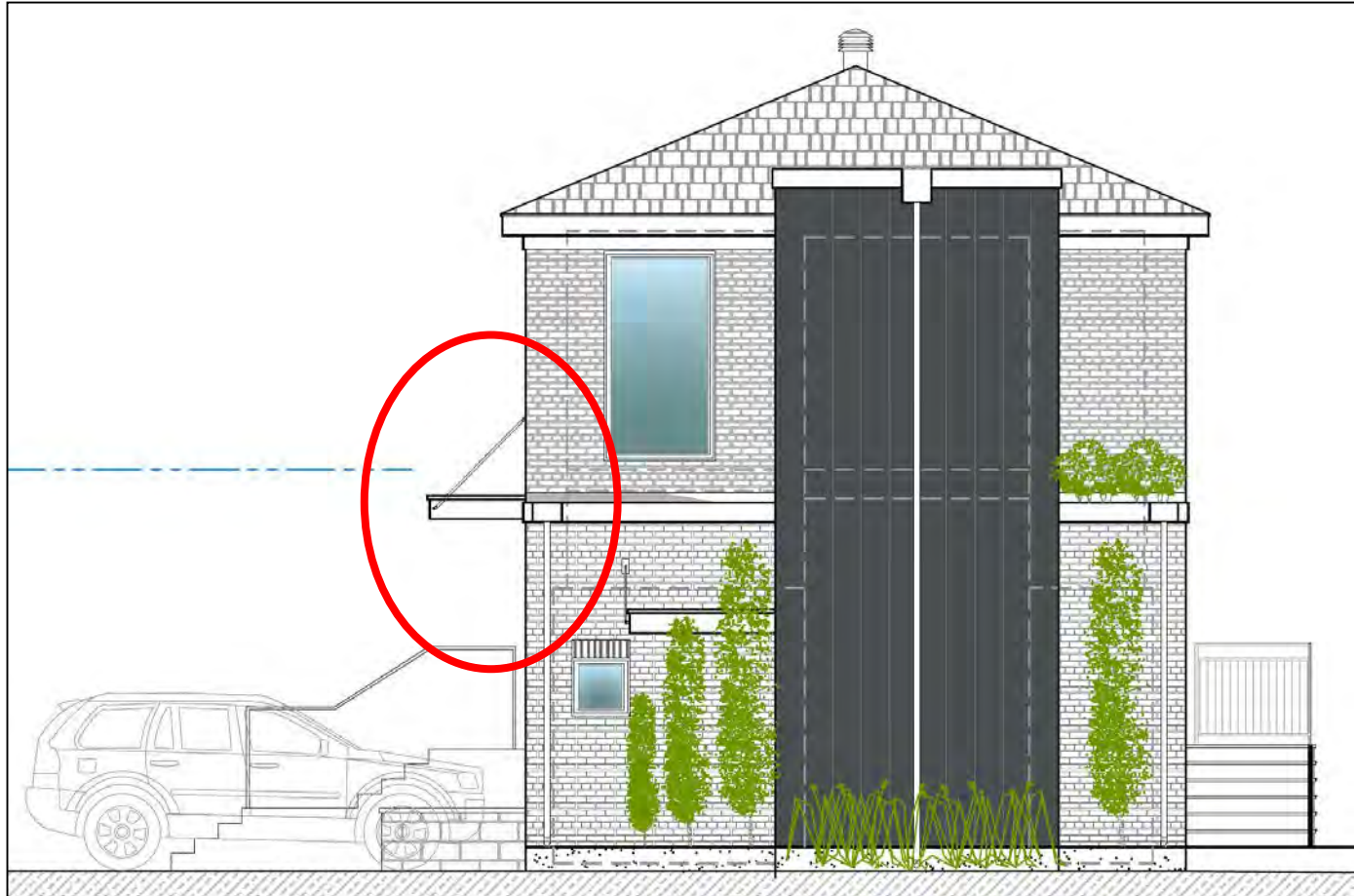
Élévation avant proposée (av. Pine) – Mars 2020

Agrandissement et transformation des façades (dérogation mineure pour l'agrandissement de la marquise)



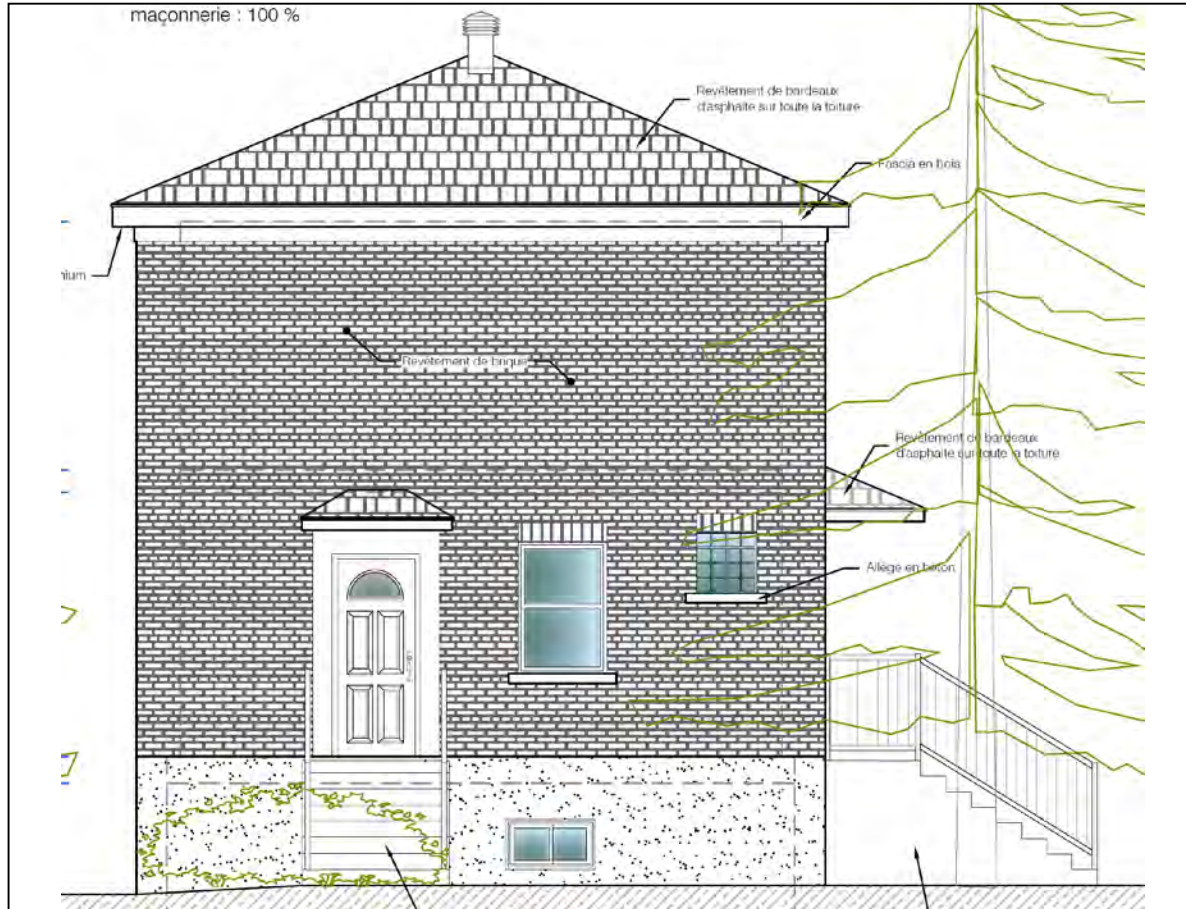
Élévation latérale droite existante

Agrandissement et transformation des façades (dérogation mineure pour l'agrandissement de la marquise)



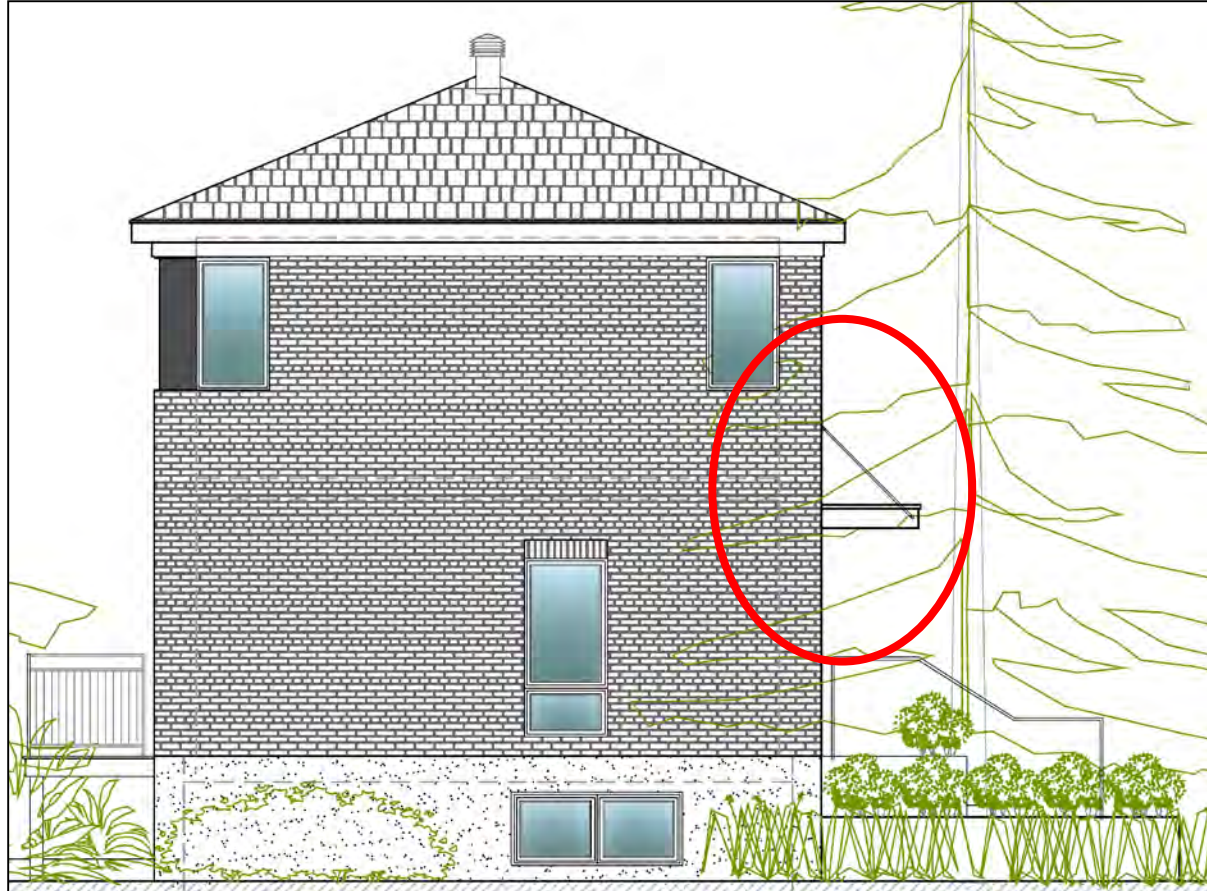
Élévation latérale droite proposée – Mars 2020

Agrandissement et transformation des façades (dérogation mineure pour l'agrandissement de la marquise)



Élévation latérale gauche existante (rue River)

Agrandissement et transformation des façades (dérégation mineure pour l'agrandissement de la marquise)



Élévation latérale gauche proposée (rue River) – Mars 2020



Perspective 3D proposée



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

((globale))

Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme tenu le 22 juillet 2020;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentés pour les propriétés suivantes selon les conditions soumises aux projets de résolution y afférents :

- 181, avenue de Sanford;
- 238, avenue Oak;
- 559, rue Green;
- 107, rue du Poitou;



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.1) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
181, avenue de Sanford (district 7)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 22 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1950;

CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;

CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de pente de la toiture et de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle version du projet s'harmonise davantage avec le cadre bâti environnant et tient compte du caractère et des lignes de force de l'environnement immédiat et s'en inspire en vue d'une intégration;

CONSIDÉRANT QU'une grande construction doit être fractionnée en plusieurs volumes physiquement ou visuellement distincts, de façon à ce que le gabarit de chacun de ces volumes respecte le gabarit moyen des constructions voisines;

CONSIDÉRANT QUE le gabarit de la construction proposée s'apparente à certaines constructions observables dans le secteur résidentiel immédiatement contigu;

CONSIDÉRANT QUE le recul du volume en projection latérale droite par rapport à la façade principale du bâtiment permet de mettre en valeur le volume principal du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle version du projet respecte davantage la maison d'origine en reprenant certaines caractéristiques architecturales existantes, notamment au niveau de l'entrée principale (revêtement en pierre naturelle et rappel du pignon existant) et des ouvertures donnant sur la façade avant du rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT QUE la présentation de l'architecte lors de la rencontre du CCU a permis de justifier et de préciser les diverses transformations proposées au niveau du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE le projet devra être soumis au comité de démolition;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'ajout d'un étage et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 181, avenue de Sanford.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.2) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 238, avenue Oak (district 6)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 22 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1923 et transformée dans les années 70;

CONSIDÉRANT QUE les modèles de garde-corps et de mains courantes ont été revus afin de tenter de rencontrer les objectifs et critères du CCU;

CONSIDÉRANT QUE dans les cas de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés, les couleurs et les matériaux utilisés pour rénover la façade avant doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé;

CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées au niveau du bâtiment doivent être basées sur des fondements historiques afin d'éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle de la construction;

CONSIDÉRANT QUE les garde-corps et les mains courantes proposés en bois posé à la verticale s'intègrent avec le bâtiment voisin jumelé;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

D'APPROUVER le plan d'intégration et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 238, avenue Oak.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.3) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 559, rue Green (district 7)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 22 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction de la galerie avant de la maison unifamiliale jumelée construite en 1959;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées au niveau du bâtiment doivent être basées sur des fondements historiques afin d'éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle de la construction;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la nouvelle galerie demeurera inchangée par rapport à la galerie existante;

CONSIDÉRANT QUE les garde-corps et les mains courantes devraient être composés de bois ou de fer forgé, afin de respecter le style architectural de la construction d'origine;

CONSIDÉRANT QUE les garde-corps et les mains courantes devraient être de la même couleur que la porte d'entrée principale ou que les fenêtres donnant sur la façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les requérants ont fait la démonstration que le revêtement de béton Permacon choisi convient pour les travaux de réfection du perron et que le plan soumis n'est pas représentatif de ce revêtement;

CONSIDÉRANT QU'une bande de végétation devrait être aménagée devant le nouveau muret de la galerie donnant sur rue;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 559, rue Green aux conditions suivantes:

- les garde-corps et les mains courantes doivent être composés de bois ou de fer forgé, de la même couleur que la porte d'entrée principale ou que les

fenêtres donnant sur la façade avant du bâtiment;

- une bande de végétation doit être aménagée devant le nouveau muret de galerie donnant sur rue.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.4) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
107, rue Poitou (district 2)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 22 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1956;

CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;

CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de pente de la toiture et de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture distincte du bâtiment à l'étude fait partie d'un ensemble dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs constructions similaires ont été rénovées récemment dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle structure proposée en façade est moins imposante et respecte davantage l'architecture d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'un plan démontrant l'implantation de la nouvelle structure proposée en façade devra être fourni par les propriétaires afin de valider sa conformité;

CONSIDÉRANT QUE l'option 1 devrait être retenue pour la couleur des soffites et du lambris, soit un revêtement de bois posé à l'horizontale, de la compagnie Juste du Pin, de couleur « Cèdre »;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade situé au 107, rue Poitou aux conditions suivantes:

- un plan démontrant l'implantation de la nouvelle structure proposée en façade doit être fourni par les propriétaires;
- l'option 1 doit être retenue pour la couleur des soffites et du lambris, soit un revêtement de bois posé à l'horizontale, de la compagnie Juste du Pin, de couleur « Cèdre.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.4) **Autorisation de signature - cessation d'usage non conforme au 946, avenue Victoria**

CONSIDÉRANT QU'une mise en demeure été transmise à la propriétaire du 946, avenue Victoria relativement à un usage non-conforme d'un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente est intervenue dans le but de faire cesser l'usage non conforme et de remettre les lieux en état;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection recommande au conseil municipal de mandater la chef de ce service à signer l'entente à intervenir entre la Ville et la propriétaire du 946, avenue Victoria.

D'AUTORISER la Chef de service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre la Ville et la propriétaire du 946, avenue Victoria relativement à l'usage résidentiel non conforme dans le garage de cette propriété.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 22 octobre 2019 à l'hôtel de ville sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2019-10-326) **Mandat à un cabinet d'avocat afin d'intenter un recours auprès de la Cour supérieure afin d'ordonner la cessation d'une utilisation d'une construction incompatible avec le règlement de zonage**

CONSIDÉRANT QUE le garage de la maison situé au 946, avenue Victoria a été transformé en logement par la propriétaire de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QU'en date du 14 juin 2017, la cour municipale de Longueuil, sous la plume de l'honorable Jean Herbert, *j.c.m.*, a reconnu la propriétaire de cet immeuble coupable de l'infraction qui lui était reprochée, à savoir d'avoir aménagé ou permis que soient aménagés des espaces habitables à l'intérieur d'un bâtiment accessoire au 946, avenue Victoria, et lui a imposé une amende de 300 \$ en sus des frais [dossier de la cour municipale n° 14-14273];

CONSIDÉRANT QU'en date du 17 septembre 2019, la Cour supérieure, sous la plume de l'honorable Alexandre Boucher, *j.c.s.*, a rejeté l'appel de cette décision interjeté par la propriétaire de cet immeuble [dossier de la Cour supérieure n° 505-36-001978-172];

CONSIDÉRANT QUE malgré ces décisions des tribunaux, la propriétaire de cet immeuble poursuit ou permet que soit poursuivi l'usage prohibé en plus d'entreprendre des travaux sans permis;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la Cour supérieure peut, sur demande d'une municipalité, notamment ordonner la cessation d'une utilisation d'une construction incompatible avec un règlement de zonage, de lotissement ou de construction;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite confier un mandat à un cabinet d'avocats afin d'entreprendre un tel recours auprès de la Cour supérieure afin qu'il soit ordonné à la propriétaire de l'immeuble situé au 946, avenue Victoria de cesser l'usage non conforme d'un bâtiment accessoire et de remettre les lieux en état, le cas échéant;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE CONFIER au cabinet d'avocats *Bélanger Sauvé* un mandat ayant pour objet d'entreprendre au nom de la ville un recours vertu de l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) auprès de la Cour supérieure afin qu'il soit ordonné à la propriétaire de l'immeuble situé au 946, avenue Victoria de cesser ou de faire cesser l'usage non conforme d'un bâtiment accessoire et de remettre les lieux en état, le cas échéant;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire n° 02-141-11-412 [greffe-services juridiques];

D'AUTORISER le greffier à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

Votent pour: Le maire et les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.1)

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à [indiquer l'heure du début de la période] et se termine à [indiquer l'heure de la fin de la période]. Au cours de cette période, les personnes suivantes ont déposé les documents mentionnés ci-contre :

- [indiquer le nom de la personne et le titre du document déposé];
- [indiquer le nom de la personne et le titre du document déposé].



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.2)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de *[indiquer l'heure du début de la période]* à *[indiquer l'heure de la fin de la période]*.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 24 août 2020 en visioconférence et au Centre multifonctionnel, 81, rue Hooper sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.3)

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à *[indiquer l'heure]*.